

# L'UNION DES DEUX CANADAS.

L'UNION  
DES  
DEUX CANADAS

1841-1867

---

PAR L. O. DAVID.

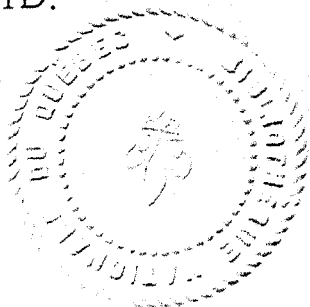
---

MONTRÉAL  
EUSÈBE SENÉCAL & CIE, IMPRIMEURS-ÉDITEURS  
20, rue Saint-Vincent.

---

1898

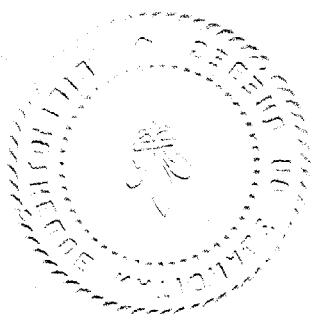
BIBLIOTHÈQUE  
SAINT-SULPICE



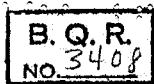
---

Enregistré conformément à l'acte du parlement du Canada, en l'année mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, par L.-O. DAVID, au bureau du ministre de l'Agriculture.

---



FC  
470  
D38  
TS



## INTRODUCTION

---

La découverte et la colonisation du Canada sont nées d'une *pensée religieuse et nationale*. Les Cartier, les Champlain et les Maisonneuve avaient pour but principal, en venant dans ce pays, d'étendre le règne de Dieu et de la France, de créer sur les bords du Saint-Laurent une nation française et catholique. La tâche de ces hommes héroïques et de leurs compagnons a été rude, pénible. Pendant un siècle, les colons canadiens eurent à lutter contre les rigueurs du climat, la férocité des sauvages et l'hostilité de l'Angleterre. Laboureurs et soldats, ils rougissaient de leur sang le sillon qu'ils creusaient, l'arbre qu'ils abattaient. Leur courage, leurs vertus et leur patience finirent par vaincre tous les obstacles et par conquérir pour la France un territoire immense où vivent maintenant des millions d'hommes. Pour conserver cet empire, ils ont accompli des prodiges de valeur et de dévouement, ils ont tout souffert, tout sacrifié. Et lorsque vinrent les jours sombres mais à jamais glorieux de la lutte suprême, lorsqu'ils n'avaient pour les soutenir contre des forces dix fois supérieures, que l'immortel Montcalm et sa poignée de braves soldats, lorsque leur drapeau, déchiré par la mitraille et noirci par la fumée, était presque méconnaissable, lorsque sans pain, sans vêtements, ils étaient abandonnés par la France et

volés par ceux qui la représentaient, ils luttèrent jusqu'à la fin, et leur dernier combat fut une dernière victoire.

Ils se rendirent, le désespoir dans l'âme, mais après avoir assuré à leurs enfants la conservation de la religion, de la langue et des institutions de la France.

Ils étaient peu nombreux, 70,000 environ ; abandonnés par la noblesse et l'armée, qui reprirent le chemin de la mère patrie ; ruinés, épuisés par la guerre, ils retournèrent à leurs champs, laissant aux Anglais l'administration des affaires publiques.

Ils s'aperçoivent bientôt que la foi des traités ne suffit pas à les protéger, qu'il leur faut entreprendre la lutte éternelle du vaincu contre le conquérant, du colon contre les abus du gouvernement militaire et absolu. Ils protestent si énergiquement contre les injustices dont ils sont victimes, que l'Angleterre qui avait besoin d'eux, à la veille de la guerre de l'Indépendance américaine, leur donnait une nouvelle constitution sous le nom d'Acte de Québec. Cette constitution confirmait leurs droits et privilèges et mettait le pouvoir entre les mains d'un gouverneur et d'un Conseil législatif. C'était toujours le régime arbitraire, le gouvernement de tous par un petit nombre d'hommes égoïstes et prévenus contre les Canadiens-français. Les abus devinrent si criants que les Anglais furent les premiers à demander qu'on y mît fin en donnant aux Canadiens le droit de se gouverner eux-mêmes.

L'Angleterre acquiesça à leur demande en adoptant l'Acte de 1791, qui divisait le Canada en deux provinces et donnait à chacune le droit d'avoir une Assemblée législative. C'était un grand triomphe en apparence, pour les Canadiens-français, qui crurent un moment avoir conquis le gouvernement constitutionnel. Mal-

heureusement ils se trompaient : ils devaient être gouvernés de la même manière par des fonctionnaires indépendants et irresponsables, et par un Conseil législatif composé de créatures du gouverneur, d'hommes orgueilleux et avides qui les méprisaient et les volaient.

La conquête avait jeté sur nos rivages une foule d'aventuriers, de parasites, de fils de famille plus ou moins légitimes à la recherche de positions sociales. L'ancien régime n'en avait pas été exempt ; ces êtres malfaisants ruinaient la patrie pendant que Montcalm et ses héroïques soldats se faisaient tuer pour la sauver.

Nos pères étaient non seulement colons, mais français et catholiques.

Ils étaient trois fois coupables.

Pour remédier aux abus, ils demandaient que la Chambre d'assemblée eût le contrôle des dépenses et du revenu, que le Conseil législatif fût aboli ou nommé par le peuple, et que les fonctionnaires publics fussent soumis à son autorité. Ils prétendaient avec raison qu'une Chambre d'assemblée privée du droit d'accorder ou de refuser les subsides était sans pouvoir, sans influence et complètement à la merci du gouverneur, de ses créatures et du Conseil législatif.

Durant quarante ans, ils demandèrent, ils supplièrent qu'on leur rendît justice, qu'on les traitât comme des sujets anglais, comme des hommes honorables et loyaux. Durant quarante ans, ils eurent pour plaider leur cause et défendre leurs droits, des hommes de talent et de courage, les deux Papineau, les Bédard, les Bourdages, les Viger, les Morin et les Lafontaine.

Un jour vint où ils décidèrent de formuler leurs griefs sous

forme de résolutions, dans un document mémorable, et de déclarer qu'ils refuseraient les subsides tant qu'on n'aurait pas fait droit à leurs demandes.

Lord John Russell crut trancher la situation en faisant adopter par le parlement anglais des résolutions qui autorisaient lord Gosford à prendre de force dans le coffre public l'argent dont il avait besoin pour le service civil. Ce procédé arbitraire, illégal, et humiliant pour la Chambre d'assemblée, mit le comble à la mesure ; le peuple partout s'assembla pour protester contre les résolutions de lord Russell et approuver la conduite de la Chambre.

Le 16 novembre, des mandats d'arrestation étaient lancés pour crime de haute trahison contre les chefs du mouvement. Ceux-ci refusèrent de se laisser arrêter comme de vils criminels, et la population résolut de les protéger.

Le premier combat eut lieu à Saint-Denis où les Patriotes armés pour la plupart de fourches, de pelles et de manches de hache, repoussèrent les troupes envoyées pour arrêter Wolfred Nelson, un de leurs chefs les plus populaires.

L'insurrection, victorieuse à Saint-Denis, était écrasée à Saint-Charles et à Saint-Eustache, où le docteur Chénier s'immortalisait par une mort héroïque.

L'année suivante, Robert Nelson, frère de Wolfred Nelson, franchissait la frontière, à la tête de quelques centaines de Canadiens-français réfugiés aux Etats-Unis, pour soulever le peuple et venger les défaites de l'année précédente. Mais les préparatifs du gouvernement, l'influence du clergé et l'inexpérience des chefs de l'insurrection rendirent la lutte impossible ; les patrio-

tes après avoir montré leur courage dans quelques combats, furent encore vaineus.

Mais, cette fois, ils expièrent cruellement leur généreuse imprudence : leurs maisons furent brûlées, leurs moissons détruites, leurs familles ruinées et on les entassa dans les prisons.

Cent douze subirent leur procès devant la cour martiale ; quatre-vingt-dix-huit furent condamnés à mort, douze furent exécutés, douze mis hors de cause ou acquittés, trente libérés sous caution, et cinquante-huit exilés en Australie.

Ils avaient été imprudents mais héroïques ; ils avaient prouvé qu'on ne pourrait jamais faire des esclaves des enfants de la France, qu'on ne pourrait jamais les faire renoncer par la violence à l'héritage national de leurs ancêtres. Le gouvernement anglais regretta de s'être laissé tromper, et résolut de leur accorder la liberté politique, mais de manière, autant que possible, à les soumettre au joug d'une majorité anglaise.

## LE HAUT-CANADA

Avant la cession du Canada à l'Angleterre, les colons venus de France, trouvant dans la vallée du Saint-Laurent de bonnes terres, s'y étaient groupés et n'avaient pas senti la nécessité de se répandre beaucoup au delà de Montréal. L'esprit de famille et de camaraderie, et le besoin de protection mutuelle les tenaient ensemble. Mais lorsque le pays cessa d'être français, les Anglais, toujours pratiques et peu portés à s'établir au milieu des Canadiens-français, jetèrent les yeux sur le pays des grands lacs, des vastes plaines où régnait un climat plus doux, où les terres étaient plus fertiles. Ils savent toujours choisir la meilleure

part des choses de la terre, et ils savent aussi en tirer parti. Leur jugement sain, leur esprit méthodique et froid, leur caractère énergique leur indiquent toujours et partout la meilleure place au soleil, et les moyens les plus efficaces d'y prospérer et de faire respecter leurs droits. Dans le commerce et l'industrie, dans la politique, dans la manière de gouverner les hommes, dans tout ce qui constitue le progrès matériel, ils sont les rois du monde. Ils sont fiers, orgueilleux, raides et rudes parfois, ils ont des défauts, mais ils possèdent des qualités solides qui jouent un rôle immense dans la civilisation du monde. Habités dès le bas âge à compter sur leurs forces physiques et morales, sur leurs bras et leur intelligence, ils forment un peuple fort, puissant, que la raison domine et empêche de commettre les fautes et les écarts auxquels sont exposées des nations plus habituées à se laisser guider par l'imagination et le sentiment.

Venus dans ce pays avec une expérience et une éducation pratique que les Canadiens-français ne possédaient pas, souvent aussi avec de l'argent et de puissantes protections, ils se sont emparés de ce qu'il y avait de bon, de profitable, de toutes les avenues du commerce, de l'industrie, de la fortune. Ils savaient mieux cultiver la terre, faire de l'argent et s'en servir dans l'intérêt de leur influence sociale et politique.

Les progrès rapides et le développement remarquable du Haut-Canada sont donc faciles à expliquer. Il eut cependant à souffrir, lui aussi, des abus du système colonial et de la bureaucratie, de l'arrogance et de l'avidité des fonctionnaires et des exploiters qui sont la plaie de toutes les colonies. Le mécontentement alla même jusqu'à la révolte en 1837 ; mais les descendants des *loyalistes* qui avaient émigré des Etats-Unis

pour rester fidèles à l'Angleterre, se montrèrent hostiles à l'insurrection qui fut promptement étouffée.

Ils voulaient obtenir le gouvernement responsable par la force du raisonnement ; mais il n'y a pas de doute que, dans le Haut comme dans le Bas-Canada, l'insurrection hâta la solution de la question, et démontra au gouvernement anglais qu'il ne pouvait plus longtemps repousser les demandes de ses sujets canadiens.

---

# L'UNION DES DEUX CANADAS

---

## CHAPITRE I

LORD DURHAM ET SON CÉLÈBRE RAPPORT. — LORD  
SYDENHAM. — PROCLAMATION DE L'UNION DES  
DEUX CANADAS.

Lorsque lord Durham, chargé de faire une enquête sur les causes de l'insurrection de 1837, et d'indiquer la meilleure politique à suivre, proposa l'union du Haut et du Bas-Canada, l'idée n'était pas nouvelle. Déjà, en différentes circonstances, spécialement de 1820 à 1827, le parti anglais du Bas-Canada avait cherché à faire triompher cette idée, afin d'avoir l'appui de la majorité anglaise et protestante du Haut-Canada dans sa lutte contre l'élément français et catholique. Il s'était même adressé au gouvernement colonial, et un bill avait été préparé et présenté discrètement dans la chambre des Communes.

“Ce projet de loi, dit M. Garneau, restreignait beaucoup les libertés coloniales en général et celles du Bas-Canada en particulier. Il donnait à celui-ci une représentation beaucoup plus

faible qu'au Haut-Canada. Il conférait à des conseillers non élus par le peuple le droit de prendre part aux débats de l'Assemblée. Il abolissait l'usage officiel de la langue française et limitait la liberté religieuse et les droits de l'Eglise catholique. Il limitait aussi les droits des représentants touchant la disposition des impôts. Cette loi paraissait enfin dictée par l'esprit le plus rétrograde et le plus hostile."

Les dispositions paraissaient bien avoir été prises pour empêcher toute opposition à ce bill néfaste, mais l'heureuse indiscretion d'un homme, qui voulait se venger d'un des principaux auteurs de la loi, sauva le Bas-Canada ; l'éveil fut donné, les protestations éclatèrent partout, et on fit signer des requêtes que MM. Papineau et Neilson furent chargés d'aller présenter au gouvernement anglais.

L'hostilité du Haut-Canada contre ce projet, qu'il trouvait trop rétrograde et antilibéral, contribua beaucoup à sa ruine.

L'idée qui l'avait inspiré n'était pas morte ; elle continua de flotter dans les esprits anglais jusqu'au jour où lord Durham la reprit, la fit renaître, sous une forme plus libérale au point de vue politique, mais aussi injuste et aussi néfaste pour les Canadiens-français.

L'habile diplomate rendit compte de sa mission dans un rapport fameux, véritable testament politique où l'on trouve tracées de main de maître les grandes lignes des destinées politiques du Canada.

Lord Durham était trop libéral pour approuver les abus de la bureaucratie, la violation des droits populaires, pour condamner la noble résistance de nos pères à la tyrannie, à la violence, pour mépriser leurs plaintes et leurs griefs. Non, il rend hommage au

courage avec lequel ils ont réclamé ces libertés politiques dont jouissent les sujets anglais, signale les défauts et les vices du système colonial, suggère, sous une forme plus large, plus libérale, l'établissement d'institutions municipales, reconnaît aux Canadiens le droit de se gouverner eux-mêmes, et de jouir des bienfaits de la responsabilité ministérielle, mais à une condition : c'est qu'on fasse du Bas-Canada une province anglaise en la soumettant au régime d'une majorité anglaise, en l'unissant d'abord au Haut-Canada, et plus tard aux autres provinces.

Mais laissons-le parler lui-même :

“ Dans l'état actuel des esprits, parmi la population française, dit-il, je ne puis douter que tout pouvoir qu'elle pourrait posséder serait employé contre la politique et l'existence même de toute forme de gouvernement britannique. Je ne puis douter que toute assemblée française qui se réunira de nouveau dans le Bas-Canada usera de tout le pouvoir qu'elle possédera, qu'il soit plus ou moins limité, pour entraver le gouvernement, et détruire tout ce qu'il aurait fait. On ne peut rien attendre d'une législature dont la majorité représenterait la population française de ce pays. Je crois qu'on ne peut rétablir la tranquillité qu'en soumettant la province au *régime vigoureux d'une majorité anglaise* ; et qu'on ne trouvera de *gouvernement efficace* que dans une *union législative* . . .

“ Le plan par lequel on se proposerait d'assurer un gouvernement tranquille au Bas-Canada doit renfermer les moyens de mettre fin à l'agitation des disputes nationales dans la législature, en établissant une bonne fois et pour toujours le caractère national de la province. Je n'entretiens aucun doute sur ce caractère national qui doit être donné au Bas-Canada ; ce

doit être celui de l'empire britannique ; celui de la grande race qui doit, à une époque non reculée, prédominer sur tout le continent de l'Amérique septentrionale. Sans effectuer le changement assez rapidement ou assez rudement pour froisser les sentiments et sacrifier le bien-être de la génération existante, le but bien arrêté du gouvernement britannique, à l'avenir, doit être d'établir dans cette province une population anglaise, avec les lois et la langue anglaises, et de n'en confier le gouvernement qu'à une législature décidément anglaise...

"Mais, convaincu comme je le suis qu'un résultat aussi désirable serait assuré par l'union législative des deux provinces, je suis porté à aller plus loin, et à demander si l'on n'atteindrait pas plus facilement tous ces résultats en étendant cette union législative à toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord, et si les avantages que j'anticipe par l'union de deux de ces provinces ne pourraient pas, ou ne devraient pas en justice être accordés à toutes. Une telle union mettrait décidément fin à toutes les querelles de races ; elle mettrait toutes les provinces en état de coopérer pour tous les objets d'un intérêt commun, et, par-dessus tout, elle formerait un peuple grand et puissant, qui posséderait les moyens de s'assurer un bon gouvernement responsable, et qui, sous la protection de l'empire britannique, pourrait, sous un certain rapport, contrebalancer l'influence croissante et prépondérante des Etats-Unis sur le continent de l'Amérique...

"Mais je répète qu'on devrait commencer immédiatement à changer le caractère de la province, et poursuivre cette œuvre avec fermeté, quoique avec prudence ; que le premier objet de tout plan qui sera adopté pour le gouvernement futur du Bas-

Canada, devrait être d'en faire une province anglaise, où la suprématie serait placée entre les mains d'une population anglaise. En vérité, c'est une nécessité évidente, dans le moment actuel. Dans l'état où se trouvent les esprits parmi la population canadienne-française, ce serait, de fait, faciliter la rébellion que de leur confier le gouvernement de cette province. Le Bas-Canada doit être maintenant, comme dans l'avenir, gouverné par une population anglaise ; et ainsi la politique que les exigences du moment nous forcent à adopter est d'accord avec celle que suggère une vue large de l'avancement futur et permanent de la province...

“ Ce n'est qu'une question de temps et de moyens ; il ne s'agit que de décider si le petit nombre de Français qui habitent maintenant le Bas-Canada seront anglicisés sous un gouvernement qui peut les protéger, ou si cette opération sera retardée... ”

“ Et cette nationalité canadienne-française, devrions-nous, pour le simple avantage de ce peuple, chercher à la perpétuer, même si nous pouvions le faire ? Je ne connais pas de groupes nationaux présentant et perpétuant des conditions d'infériorité plus désespérée. La langue, les lois et le caractère de l'Amérique septentrionale sont anglais ; et toute autre race que la race anglaise (j'applique ce mot à tous ceux qui parlent l'anglais) paraît y être *dans un état d'infériorité*. C'est pour les faire sortir de cette *infériorité* que je désire donner aux Canadiens notre caractère anglais... ”

Il est charmant le noble lord !

Il cite ensuite l'exemple de la Louisiane pour justifier ses prévisions au sujet des résultats de l'Union.

Après avoir loué le travail d'assimilation nationale qui s'est opéré dans cette ancienne province française, il dit :

“ L'explication de cette assimilation est facile à trouver. Les Français de la Louisiane, lorsqu'ils furent formés en un Etat où ils étaient en majorité, furent incorporés à une grande nation, dont ils ne constituaient qu'une très petite partie. Les yeux de tous ceux qui avaient de l'ambition se tournèrent naturellement vers le grand centre des affaires fédérales, et vers les hautes récompenses qu'offrait le pouvoir fédéral. On prit le ton de la politique de ceux qui occupaient les plus hautes positions ; la législation et le gouvernement de la Louisiane furent dès l'origine insignifiants, comparés aux intérêts qui se discutaient à Washington. Tout homme désireux d'avancer fut tenté de mettre de côté sa nationalité française et d'en adopter une complètement américaine. Ce qui était l'intérêt de l'individu était aussi l'intérêt de l'Etat. Il était de bonne politique pour lui d'être représenté par ceux qui acquéraient du poids dans les conseils de la Fédération. Par conséquent, ne parler qu'une langue étrangère à celle des Etats-Unis fut une disqualification chez un candidat aux postes de sénateur ou de représentant ; les Français se qualifièrent en apprenant l'anglais, ou acquérèrent les avantages supérieurs de leurs concurrents anglais. La représentation de la Louisiane au Congrès est maintenant tout anglaise, tandis que chacun des partis fédéralistes dans l'Etat se concilie les Français en soutenant un candidat de leur race. Mais le résultat en est que l'union n'est jamais troublée par les querelles de nationalités ; et la langue et les mœurs françaises courent le risque, avant peu de temps, de suivre les lois fran-

gaises, et de passer comme les marques distinctives des Hollandais de New-York.

“ Ce n'est que par les mêmes moyens, par un gouvernement populaire, dans lequel une majorité anglaise prédominera constamment, que le Bas-Canada pourra être gouverné tranquillement, si l'on ne retarde pas trop longtemps d'appliquer un remède à ses maux.”

Ainsi, c'est clair : l'union du Haut et du Bas-Canada d'abord, ensuite la fédération de toutes les provinces anglaises, — et le Canada aura la paix, la prospérité ; et l'œuvre d'anglification et d'absorption des Canadiens-français s'accomplira fatalement !

Le rapport du noble lord est un décret de mort. Il parle sans colère, il écrit froidement ; mais l'élément français est un obstacle qu'il faut écarter, une source de dissensions, une cause de faiblesse dont l'intérêt anglais exige le sacrifice.

Il est franc, loyal, dans son œuvre d'extermination ; il nous indique clairement le but, les moyens d'action, la manière de procéder, et les résultats qu'il en attend.

Il faisait preuve d'une grande connaissance du cœur humain, quand il prévoyait les effets de l'ambition, de l'amour du pouvoir et des honneurs.

L'histoire offre, à chaque page, le tableau des vicissitudes et des transformations des peuples placés dans de semblables conditions.

Il est intéressant d'étudier, à la lueur prophétique du célèbre rapport, l'histoire du pays depuis un demi-siècle, de suivre pas à pas les nouvelles destinées du peuple canadien.

Si toutes les prévisions de lord Durham ne se sont pas réalisées, si les Canadiens-français ont montré plus de force de résis-

tance et de conservation qu'il ne le prévoyait, il faut bien avouer, toutefois, que les événements ont souvent rendu hommage à sa clairvoyance, et que l'union des deux Canadas a eu pour effet de faire accepter la Confédération comme une nécessité.

Lord Durham ne put mettre lui-même à exécution son projet d'Union ; son ordonnance du 28 juin 1838, en vertu de laquelle il condamnait, sans forme de procès, à l'exil et même à la mort, dans le cas de retour au pays, les chefs patriotes, ayant été désavouée en Angleterre, il quitta le pays, le cœur malade, l'esprit abattu, et mourut peu de temps après.

Le gouvernement anglais accepta toutefois les recommandations de lord Durham, et se prépara à les faire adopter par le parlement anglais, mais il chargea l'honorable Poulett Thompson de les soumettre à l'approbation des deux provinces.

Le nouveau gouverneur s'adressa d'abord au Conseil Spécial, la seule autorité législative alors existante dans le pays. La composition de ce corps faisait facilement prévoir le résultat de ses délibérations. Sur dix-huit membres, six étaient Canadiens-français, et sur ces six trois ou quatre sympathisaient avec les Anglais. Les de Rocheblave, les de Léry et les Pothier, comme la plupart des rejetons de l'ancienne noblesse française, penchaient du côté où les portaient leurs intérêts et leurs relations sociales. Trois membres seulement, MM. Quesnel, Neilson et Cuthbert, votèrent contre le projet d'Union ; deux de ces derniers étaient anglais.

Les Haut-Canadiens accueillirent avec faveur le projet d'Union. C'était naturel. Ils étaient endettés, ruinés, incapables de payer même les intérêts de leur dette et de continuer des travaux nécessaires à leur prospérité. Le Bas-Canada ne devait rien, et ses revenus étaient considérables ; on le condamnait à payer

la dette de l'autre province et à terminer les travaux publics qu'elle avait commencés et qu'elle était trop pauvre pour achever.

La dot était trop belle pour que le Haut-Canada refusât un mariage aussi avantageux.

Il eut bien la hardiesse de demander, quoique sa population fût inférieure à celle du Bas-Canada, une représentation plus considérable dans le parlement de l'Union ; mais il finit par se résigner à son sort, en considération surtout de la clause inique qui proscrivait l'usage officiel de la langue française.

Pendant ce temps-là, le Bas-Canada s'assemblait, protestait et signait des pétitions contre la constitution inique qu'on voulait lui imposer.

C'est tout ce qu'il pouvait faire, car il était encore sous l'empire de la terreur ; les échafauds étaient à peine refroidis, la mort et l'exil avaient décimé ses chefs, une atmosphère de deuil pesait sur les esprits ; on entendait partout les sanglots des familles désolées.

L'Acte d'Union était si injuste pour le Bas-Canada, que bon nombre d'Anglais s'unirent aux Canadiens-français pour signer les pétitions.

Afin de gagner les sympathies du clergé et de récompenser sa loyauté, le Conseil Spécial avait, à la suggestion du gouverneur, confirmé le séminaire de Saint-Sulpice dans ses droits et privilèges, dans ses biens et propriétés.

Cependant un grand nombre de prêtres ne craignirent pas de faire leur devoir, et de signer les requêtes de protestation.

Vains efforts ! inutiles résistances !

Lord Durham devait triompher, au mépris de toute loi, de toute

justice. Les résolutions du Conseil Spécial, composé de créatures du pouvoir, furent considérées comme l'expression de l'opinion du Bas-Canada. Des voix éloquentes se firent entendre au sein du parlement anglais pour dénoncer les injustices du projet d'Union, pour empêcher le gouvernement de l'imposer au Bas-Canada, dans un moment où, privé de son parlement, il ne pouvait exprimer librement et officiellement son opinion. Hume, O'Brien, O'Connell, Brougham et lord Gosford lui-même protestèrent en termes éloquents contre les clauses qui imposaient aux deux provinces unies l'obligation de payer la dette du Haut-Canada, donnaient à celui-ci une représentation égale à celle du Bas-Canada, et avaient pour but évident de défranchiser la population canadienne-française, de la mettre à la merci d'une majorité anglaise et protestante composée des Anglais réunis des deux provinces.

Le gouvernement l'emporta toutefois ; l'Acte d'Union fut adopté et reçut la sanction royale, le 23 juillet 1840 ; mais, grâce à une clause suspensive, il n'entra en vigueur que le 10 février 1841.

Tout était consommé.

Les deux provinces étaient unies sous le nom de PROVINCE DU CANADA.

L'Acte d'Union décrétait qu'il y aurait un Conseil législatif composé de vingt membres nommés par le gouverneur, et une Assemblée législative où chaque province serait représentée par quarante-deux députés. L'orateur du Conseil législatif devait être nommé par le gouverneur.

L'anglais était seul la langue officielle.

## CHAPITRE II

LES COMMENCEMENTS DE L'UNION. — LE MINISTÈRE  
DRAPER. — LAFONTAINE, BALDWIN, MORIN, VIGER.  
— LE PREMIER PARLEMENT SOUS L'UNION. — RÉSO-  
LUTION EN FAVEUR DU GOUVERNEMENT RESPON-  
SABLE. — MORT DE LORD SYDENHAM.

Le Bas-Canada cessait d'exister comme province distincte ; il perdait son autonomie, son indépendance, le contrôle de sa législation et de ses finances ; sa langue était sacrifiée. Pour mieux assurer sa perte, on faisait une nouvelle délimitation des circonscriptions électorales de manière à défranchiser en réalité une partie de la population canadienne-française, et à donner aux Anglais du Bas-Canada une représentation à laquelle leur nombre ne leur donnait pas droit.

Le Bas-Canada était traité en pays conquis, l'Acte d'Union décrétait notre infériorité, et notre asservissement à une majorité anglaise et protestante.

Les ennemis triomphaient ; ils avaient enfin réussi à mettre les fers aux bras de cette population canadienne-française qui s'obstinait à conserver son caractère national et religieux. On croyait bien, cette fois, l'avoir clouée dans son cercueil.

Les Canadiens-français étaient consternés ; ils croyaient lire au frontispice du nouveau régime ces mots lugubres : " Ici il faut déposer toute espérance."

Quelques hommes cependant osèrent espérer ; cet Acte d'Union, si injuste pour les Canadiens-français, contenait cependant le germe du gouvernement responsable et des droits et privilèges inhérents à la constitution anglaise, le principe fécond de l'égalité politique. Ils y découvrirent le remède à côté du mal, l'antidote à côté du poison, des éléments puissants de réaction, de réhabilitation. Ils résolurent d'extraire de la nouvelle constitution tout ce qu'elle contenait de bon pour guérir les blessures qu'elle ferait, pour en atténuer au moins les effets délétères.

Les Canadiens-français ont raison de saluer avec respect les grandes figures qui brillent à l'aurore de leurs libertés politiques, et dont l'éclat illumine l'une des époques les plus émouvantes de leur histoire.

Quelques mots sur ces hommes illustres feront mieux comprendre le rôle qu'ils ont joué, les motifs qui les ont fait agir.

Au premier rang, l'histoire doit placer Lafontaine, car il a été la pierre angulaire du temple de la liberté constitutionnelle dans ce pays.

Louis-Hippolyte Lafontaine avait trente-trois ans en 1840. Son désintéressement, sa dignité, son extérieur imposant, ses succès au barreau et son zèle pour la cause nationale l'avaient déjà signalé depuis longtemps à l'attention publique. Elu par le comté de Terrebonne en 1834 comme représentant de ce comté à l'Assemblée législative, il avait été l'un des partisans les plus dévoués de Papineau. Mais lorsqu'il vit le peuple prendre les armes, il entrevit les dangers de l'insurrection et voulut arrêter le mouvement ; quelques jours après les combats de Saint-Denis et de Saint-Charles, il était descendu à Québec avec M. Leslie pour supplier lord Gosford de convoquer les Chambres

afin d'éviter de plus grands malheurs. Lord Gosford ayant refusé, Lafontaine était parti pour l'Europe.

On l'a blâmé ainsi que Papineau d'avoir abandonné, au moment critique, ses compatriotes. On a dit pour justifier l'un et l'autre que ne voulant ni prendre part ni résister à un mouvement qu'ils condamnaient, ils ont cru que le parti le plus sage, le plus prudent était de s'éloigner. Mais il ne faut pas oublier que l'insurrection était le résultat, en grande partie, de leurs discours et de leurs écrits ; ils auraient dû, il semble, rester au milieu de ceux que leur éloquence et leur exemple avaient armés, pour les défendre et les protéger au besoin, pour partager leurs malheurs comme leurs succès.

Lorsque Lafontaine revint d'Europe, au mois de mai 1838, le rideau était tombé sur le premier acte de la révolution, et les projets d'anglification du gouverneur Durham, les violences de Colborne et le désir de la revanche préparaient le second acte, dont le dénouement fut si lamentable. Lafontaine fut arrêté et emprisonné, mais comme les preuves manquaient pour lui faire subir un procès, on le remit en liberté. Lafontaine avait été l'un des premiers à dénoncer l'Acte d'Union, dans les heures d'abattement qui suivirent les sanglantes exécutions de 1838. C'est lui-même qui convoqua la première assemblée à Montréal pour engager la population à signer des pétitions.

La population canadienne-française avait besoin d'un chef sage, énergique et prudent pour la conseiller et la diriger dans les circonstances difficiles où elle se trouvait, au milieu des luttes nouvelles que le nouveau régime lui présageait. Elle avait trouvé ce chef et elle se rangea avec bonheur sous son drapeau.

Lafontaine était constitué physiquement et intellectuellement pour inspirer le respect, la confiance et l'admiration, pour conduire les hommes à une époque où le talent et la vertu suffisaient.

Tout chez lui dénotait la force, la puissance. Sa stature, au-dessus de la moyenne, était forte, massive ; sa physionomie était calme, sercine, immobile, ses traits fiers et réguliers, sa démarche lente et mesurée. Il avait le regard doux et limpide, la parole grave, solennelle, un buste large, puissant, une tête immense, superbe, où la pensée semblait se mouvoir à l'aise.

C'était une des incarnations les plus parfaites du type napoléonien ; cette ressemblance frappait tout le monde et il était loin de la dédaigner lui-même ; il cherchait à la rendre plus sensible encore par une petite mèche de cheveux qu'il laissait retomber avec complaisance sur son large front.

Quand, à son dernier voyage en France, il visita l'Hôtel des Invalides, les vieux soldats de la grande armée se pressèrent autour de lui, pleins d'émotion, et s'écriaient avec transport : "Bon Dieu ! monsieur, que vous ressemblez à notre empereur !"

La première fois que lady Bagot l'aperçut, elle ne put s'empêcher de pousser un cri de surprise et de dire à son mari : "Si je n'étais pas certaine qu'il est mort, je dirais que c'est lui."

Elle parlait de Napoléon Ier, qu'elle avait vu à Paris.

Lafontaine dut à son extérieur imposant une bonne partie du prestige et de l'influence qu'il exerçait sur le peuple et ses représentants. Sa gravité et sa taciturnité habituelles lui donnaient un certain air de mystère qui produisait son effet.

Sa force corporelle, avant que la maladie et les infirmités l'eussent affaibli, était proportionnée à sa taille ; dans les élections de 1834 et de 1835, qui se firent à coups de bâton, il paya de

sa personne ; les hommes forts de l'époque le considéraient comme un des leurs.

Il eut toujours, dans les hautes fonctions qu'il fut appelé à remplir, un sentiment très vif de la responsabilité et des devoirs que la confiance publique lui imposait.

Il était au moral ce qu'il était au physique ; tout chez lui était large et reposait sur de fortes bases. Les yeux fixés sur un principe, il y marchait en droite ligne, écrasant les obstacles sur son passage, insouciant de ses intérêts personnels, regardant à peine si on le suivait. La raison dominait ses sentiments, réglait ses paroles et ses actes.

Il avait une grande largeur de vues et de sentiments, un amour sincère de la justice, de la vérité, de l'humanité ; tous les droits pour lui étaient sacrés, inviolables. C'était bien l'homme qu'il fallait, à cette époque, pour obtenir les alliances précieuses auxquelles nous devons le triomphe de nos droits et de nos libertés.

Honnête, franc et loyal dans ses discours comme dans ses actes, uniquement préoccupé de la justesse de ses idées, il parlait peu, insouciant des charmes et des artifices du langage. Dans ses discours politiques devant le peuple ou devant la Chambre, il posait carrément la question, la discutait froidement et s'en rapportait à la réflexion et à l'intelligence de ses auditeurs. Mais sa pensée substantielle et condensée laissait une empreinte vigoureuse dans les matières qu'elle traversait ; on aurait dit une lourde machine traçant un sillon profond dans les entrailles de la terre, ou un fleuve puissant roulant ses eaux fortes et massives entre des rochers nus et escarpés.

Les adversaires avaient pour lui le plus grand respect, et ne

se seraient jamais permis de mettre en doute son désintéressement, l'indépendance et la sincérité de ses convictions.

Après Lafontaine, vient son *alter ego*, son ami, A.-N. Morin, aussi digne que lui de l'estime, de la confiance et de l'amour de ses compatriotes.

Auguste-Norbert Morin, en 1840, était avocat et journaliste. Il était né à Saint-Michel-de-Bellechasse, près de Québec, et avait commencé à étudier le droit dans cette dernière ville, lorsqu'un incident remarquable attira sur lui l'attention publique. Le juge Bowen ayant décidé que les cours de justice ne reconnaîtraient que les brefs écrits en langue anglaise, le jeune Morin qui venait de quitter le collège lui écrivit, sous forme de brochure, une lettre énergique pour revendiquer les droits de la langue française devant les tribunaux. Cette lettre eut du retentissement et rendit son auteur populaire. Peu de temps après, Denis-Benjamin Viger et Ludger Duvernay l'appelaient à Montréal pour prendre la direction de la *Minerve*, qu'ils venaient de fonder pour défendre la cause nationale.

Lors des violentes élections de 1830, le comté de Bellechasse, fier de la renommée du jeune Morin, qui était un *enfant de l'endroit*, l'envoya siéger dans la Chambre d'assemblée.

La lutte était alors vive, acharnée ; l'horizon politique s'assombrissait de plus en plus ; la résistance à l'oligarchie devenait plus énergique. Morin se jeta en plein dans la mêlée, et combattit vaillamment, par la plume et la parole, les ennemis de son pays, les abus du pouvoir.

Il était le secrétaire de la majorité de la Chambre d'assemblée, et de M. Papineau dont il était le confident. Il rédigeait les résolutions, les manifestes et tous les principaux documents du

temps. C'est lui qui rédigea les Quatre-vingt-douze Résolutions, résumé d'un énorme volume de griefs que M. Papineau avait préparé.

Son influence était si grande en 1834, son patriotisme et son intelligence inspiraient tant de confiance au pays, qu'il fut chargé d'aller à Londres communiquer à M. Viger le résultat des derniers événements, avec une requête au gouvernement anglais basée sur les Quatre-vingt-douze Résolutions.

M. Morin avait la taille haute et courbée ; tout dans son extérieur, ses manières et sa physionomie respirait la modestie, la bonté et la douceur ; et il possédait en effet toutes ces qualités à un haut degré.

Servir Dieu, son pays et ses semblables fut l'unique objet de ses aspirations, le but constant de ses travaux et de ses efforts, depuis ses premières années jusqu'à ses derniers jours. Dans la pauvreté comme dans l'abondance, au milieu des exigences du monde et de la politique, à travers toutes les intrigues et les influences pernicieuses, il fut toujours bon, charitable, vertueux, pieux même. Il consacrait à la prière et à l'accomplissement de ses devoirs religieux tous les instants qu'il pouvait dérober au monde, aux affaires et aux préoccupations de la politique. Dans le temps même où le pouvoir absorbait le plus complètement toutes les heures de sa vie, lorsque ses collègues ne pouvaient le trouver à son travail ordinaire, ils l'envoyaient chercher à l'église.

C'était une grande intelligence, un cœur d'or, une âme de héros et d'apôtre. Cet homme si doux, si modeste, d'une timidité d'enfant, était capable de tout braver, de tout entreprendre sous

l'empire d'une grande pensée, d'un sentiment religieux ou patriotique.

Sa bonté et sa charité étaient proverbiales, il donnait tout aux pauvres, tout jusqu'à son dernier sou ; de sorte que, sa pension payée, il ne lui restait rien pour s'habiller.

Un jour, M. Lafontaine lui dit qu'il ne voulait plus le voir paraître dans les rues avec l'accoutrement bizarre qu'il portait, que c'était un *scandale*. Il lui mit vingt-cinq louis dans les mains et lui enjoignit d'aller s'habiller. M. Morin s'en allait chez un tailleur, lorsqu'il rencontra un client malheureux dont il avait perdu le procès ; le client l'attendrit tellement sur son sort et sur le résultat de ce procès, que M. Morin lui mit les vingt-cinq louis entre les mains, en lui recommandant bien de ne pas en parler à M. Lafontaine. Mais M. Lafontaine, voyant toujours Morin avec la même *toilette*, se décida à lui demander des explications. M. Morin hésita un moment, mais, ne pouvant mentir, il finit par raconter l'affaire. M. Lafontaine le gourmanda, malgré l'envie de rire qu'il avait, et lui dit qu'il était décidé, cette fois, à l'emporter. Il l'emmena chez un tailleur et lui fit faire un habillement complet.

Ces notes biographiques sont un peu longues, mais elles ont pour but de faire connaître et admirer les deux principaux chefs de la cause nationale sous le nouveau régime, de faire voir qu'ils furent grands non seulement par le génie, mais encore par le caractère et la hauteur d'âme.

L'histoire doit rendre le même hommage à Robert Baldwin, leur émule en patriotisme, en intelligence et en vertu.

Il était l'un des avocats les plus distingués du Haut-Canada,

riche, charitable, populaire, aimé et admiré même par ses adversaires.

Il avait siégé durant quelque temps dans l'ancienne Chambre de sa province avant l'Union ; il avait même consenti à entrer dans le Conseil exécutif, mais en était sorti quelques semaines après, lorsqu'il constata que le gouvernement refusait d'administrer la province suivant les principes du gouvernement constitutionnel.

Cet acte d'indépendance avait accru sa popularité.

C'était le chef désigné d'avance pour les luttes de la liberté contre l'arbitraire, de la justice contre la persécution. Il était incapable de mentir, de tromper ou de commettre une injustice.

Le Bas-Canada ne devra jamais oublier Robert Baldwin.

Il faut aussi rendre justice à Denis-Benjamin Viger, qui, à cette époque, était aussi populaire et méritait autant de l'être que Lafontaine et Morin. Jurisconsulte habile, orateur et écrivain de talent, il avait depuis longtemps mis sa plume, sa parole et son dévouement au service de la cause nationale. Il avait été pendant vingt ans, l'ami, le conseiller dévoué de Papineau, l'un des chefs les plus vénérés des Patriotes.

Chargé, en 1827, d'aller à Londres avec MM. Cuvillier et Neilson porter devant le Parlement anglais les pétitions de la population contre la conduite arbitraire de lord Dalhousie, il avait vu sa mission couronnée de succès et le gouverneur avait été rappelé.

Emprisonné en 1838, il refusa de sortir de prison plutôt que de s'avouer coupable, et d'acquiescer aux conditions qu'on voulait lui imposer.

Il fut, dans les trois premières années de l'Union, l'un des

chefs les plus puissants et les plus utiles du parti libéral dans la Chambre et dans la presse.

Voyons maintenant ces grands hommes à l'œuvre.

Poulett Thompson était heureux ; il avait accompli sa mission et le gouvernement anglais pour reconnaître ses services l'avait créé baron de Sydenham.

Ses premiers actes, après la proclamation de l'Union, ne laissaient pas de doute aux Canadiens-français sur la manière injuste et partielle dont il voulait mettre en opération le nouveau régime.

Comme la constitution lui donnait le droit de fixer le siège du gouvernement où il voudrait, il choisit Kingston, ville du Haut-Canada de peu d'importance.

On attendait avec anxiété la composition de son ministère ; on se demandait quelle part il allait donner aux Canadiens-français et aux libéraux.

L'épreuve fut fatale.

Sur huit ministres, un seul, M. Daly, était catholique ; pas un seul n'était canadien-français. Trois Anglais représentaient le Bas-Canada, et le principal, le chef, était le fameux procureur-général Ogden, l'avocat de Colborne et du Conseil Spécial, l'homme qui, aux yeux de la population, portait la responsabilité des exécutions de 1838.

Un cri général de réprobation s'éleva du Bas-Canada.

Lord Sydenham avait dit, dans sa proclamation de l'Union :

“ Par l'acte impérial qui fixe l'Union, le gouvernement représentatif est rétabli pour le Bas-Canada, et le contrôle du peuple sur ses propres affaires, qui est regardé comme le plus haut privilège des Anglais, lui est encore une fois rendu.”

On se demandait ce que voulaient dire ces belles paroles, ces déclarations solennelles.

Ces libertés politiques, ces bienfaits du gouvernement responsable tant vantés étaient donc destinés uniquement à la population anglaise des deux provinces.

C'était donc bien vrai que l'Union était née d'une mauvaise pensée, d'un sentiment hostile aux Canadiens-français, et qu'elle avait pour but de les perdre.

Heureusement, le principe de liberté et de réforme que renferme la constitution anglaise est plus fort que les passions des hommes, plus puissant même que les calculs et les roueries de la diplomatie.

Heureusement encore, il y a toujours eu et il y aura toujours des Anglais à l'esprit assez élevé, au cœur assez large pour mettre la constitution de leur pays au-dessus des préjugés, des passions et des intérêts du moment.

Les deux chefs des insurrections de 1837-1838 n'étaient-ils pas Anglais ?

Dans la crise nouvelle qui éclatait, il y eut encore des Anglais assez forts, assez justes pour reconnaître que l'esprit de la nouvelle constitution était violé, et à la tête de ces hommes de cœur se trouvait l'honnête, le vertueux, le patriote Robert Baldwin.

Il était entré dans le ministère, mais avec beaucoup d'hésitation, en réservant sa liberté d'action, et le droit d'en sortir si le cabinet n'était pas remanié.

Il faut avouer que lord Sydenham avait offert un portefeuille à Lafontaine ; mais la composition du nouveau ministère et le principe émis par le gouverneur empêchèrent celui-ci d'accepter.

Le ministère formé, il fallait faire des élections, les premières

sous le nouveau régime ; les brefs furent lancés, le 19 février 1841.

Une lutte formidable, émouvante, s'engagea.

Lord Sydenham, comptant sur l'effet des nouvelles divisions électorales et sur les manœuvres de ses agents, était convaincu que la représentation canadienne-française dans le Parlement serait insignifiante. Les Canadiens-français s'agitèrent à l'appel de leurs chefs ; Lafontaine dans le district de Montréal, Morin et Neilson, dans le district de Québec, leur firent connaître leurs droits et leurs devoirs.

Lafontaine adressa aux électeurs du comté de Terrebonne, où il était candidat, un manifeste qui fut partout accepté comme drapeau, comme programme.

Il y traçait à grandes lignes les principes qui devaient les guider, commençait par préconiser l'égalité sociale, la liberté politique, les bienfaits du gouvernement responsable, l'obligation pour les électeurs de faire connaître leur détermination d'avoir la conduite de leurs affaires.

Il dénonçait en termes énergiques les injustices de l'Acte d'Union, insistant spécialement sur la clause qui imposait à la province une liste civile considérable sans le consentement des représentants du peuple, et demandait aux réformistes du Haut-Canada de se joindre aux électeurs libéraux du Bas-Canada pour obtenir les réformes et les modifications nécessaires.

C'était un document fortement pensé, habilement écrit, destiné à faire effet non seulement sur les Canadiens-français, mais encore sur les libéraux anglais, qui étaient nombreux.

Lord Sydenham eut recours à la corruption, à l'intimidation et à la violence pour l'emporter, pour empêcher en particulier

l'élection de Lafontaine dans le comté de Terrebonne. Là, comme à Montréal et dans plusieurs autres endroits, les Canadiens-français furent obligés, pour donner leurs votes, de passer au travers de bandes d'assommeurs armés de bâtons.

M. Lafontaine, M. L.-M. Viger, M. Leslie et plusieurs autres libéraux distingués furent défaits, mais, malgré tout, les Canadiens-français firent leur devoir et réussirent à élire vingt-trois députés libéraux sur quarante-deux, dont dix-sept ou dix-huit d'origine française. Dans le Haut-Canada, le succès des libéraux fut encore plus grand : ils élirent vingt-six députés.

Le chef du Bas-Canada, Lafontaine, manquait, pour quelque temps seulement ; mais MM. D.-B. Viger et Morin étaient élus, et ils avaient pour les seconder plusieurs jeunes députés appelés à jouer plus tard un rôle brillant, entre autres Etienne-Pascal Taché, T.-C. Aylwin, Etienne Parent et J.-E. Turcotte.

Le gouverneur se hâta de nommer les vingt-quatre membres du Conseil législatif, dont huit furent choisis parmi les Canadiens-français, et il convoqua le parlement.

La première session du parlement de la province du Canada s'ouvrit le 14 juin 1841.

La situation était intéressante, les circonstances solennelles, l'anxiété générale.

La majorité de la députation était en faveur de l'Union, mais elle était en même temps libérale, et elle voulait des réformes.

De ces éléments politiques en ébullition, qu'allait-il sortir de bon ou de mauvais pour les Canadiens-français ?

Fait étrange, presque dramatique ! le premier qui prit la parole, dans ce parlement où l'influence française devait être nulle, fut un Canadien-français, l'honnête Morin, et ce fut pour proposer,

comme président ou orateur, un Canadien-français, M. Cuvillier.

Les mânes de Durham durent tressaillir dans leur tombe. Lord Sydenham fut frappé de stupeur ; s'être donné tant de peine, avoir violé la loi et la morale, avoir employé toutes les ruses, toutes les violences pour arriver à un pareil résultat ! Quelle dérision du sort !

Non seulement M. Cuvillier fut proposé, mais il fut élu après une discussion où plusieurs libéraux anglais, entre autres, MM. Hincks (plus tard sir Francis), Merritt et Aylwin firent comprendre que la Chambre voulait être gouvernée par un ministère responsable, et exigeait en particulier le contrôle absolu des deniers publics et de la liste civile.

Un autre incident contribuait à démoraliser lord Sydenham et ses amis : M. Baldwin avait donné sa démission ; c'était un coup terrible porté au gouvernement. Il avait consenti, comme nous l'avons dit plus haut, à entrer dans le cabinet, afin de permettre à lord Sydenham de mettre la nouvelle machine en opération, mais il avait gardé sa liberté d'agir comme il l'entendrait, après les élections.

Quelques jours avant la réunion des Chambres, une assemblée du parti libéral des deux provinces avait eu lieu à Kingston, et M. Baldwin en était sorti convaincu qu'il devait résigner si le cabinet n'était pas reconstruit de manière à satisfaire ses amis.

Le 12 juin, il avait écrit au gouvernement pour lui faire connaître ses vues et lui conseiller de donner aux Canadiens-français, dans le cabinet, la représentation à laquelle ils avaient droit.

Le gouvernement ayant refusé de suivre ses conseils, Baldwin avait donné sa démission.

Le 15 juin, dans la discussion sur l'Adresse, il se leva pour annoncer qu'il avait remis son portefeuille au gouverneur, et donner les raisons de sa conduite. Ses explications franches, loyales, pleines de dignité, eurent du retentissement dans le pays tout entier, et lui gagnèrent pour toujours l'affection et la reconnaissance du Bas-Canada.

La discussion dura plusieurs jours ; elle fut animée, ardente, pleine d'intérêt. Les libéraux voulurent connaître les principes qui devaient diriger le gouvernement dans l'administration des affaires publiques ; ils voulurent savoir surtout jusqu'où l'on irait dans l'application du système de la responsabilité ministérielle.

Comme les ministres se dérobaient plus ou moins et cherchaient à éluder la question, on les mit au pied du mur en leur demandant de répondre catégoriquement à la question suivante :

Le ministère garderait-il le pouvoir, s'il était constaté qu'il ne possédait pas la confiance de la majorité de la représentation, ou aurait-il recours à la dissolution de la Chambre ?

M. Draper, le chef du cabinet, avait d'abord tourné longtemps autour de la question ; M. Baldwin avait, dans un discours magistral, démontré la fausseté ou l'anomalie de quelques-unes des propositions de l'habile procureur-général ; des réformistes anglais qui soutenaient le gouvernement avaient exigé une réponse formelle à la question qui précède ; M. Draper enfin se décida, pour éviter une chute, à donner une réponse affirmative.

Le ministère était sauvé ; mais la discussion continua avec vigueur et finit par tomber sur la manière inconstitutionnelle dont l'Union avait été imposée au Bas-Canada et sur les injustices dont cette province était victime. Lorsqu'on proposa de voter

l'adresse, M. Neilson profita de l'occasion pour protester, dans un amendement où il était dit que le Bas-Canada n'avait pas été consulté sur la nouvelle constitution, et que l'Acte d'Union contenait des clauses contraires à la justice et aux droits communs aux sujets britanniques.

Plusieurs députés libéraux du Haut-Canada reconnurent les défauts de l'Acte d'Union et ses injustices à l'égard du Bas-Canada, et se déclarèrent prêts à y remédier, lorsque l'occasion s'en présenterait ; mais ils ne pouvaient protester contre une constitution qu'ils acceptaient en principe.

Vingt-cinq députés votèrent pour l'amendement de M. Neilson, cinquante contre. MM. Baldwin, Hincks et dix autres Anglais réformistes votèrent avec la majorité. Deux Canadiens-français, MM. de Salaberry et Delisle se séparèrent de leurs compatriotes sur cette question.

Au Conseil législatif, Jules Quesnel fut le seul qui protesta contre l'Union.

Ce vote donna l'idée de la force qu'aurait le parti libéral, lorsqu'il serait uni.

M. Baldwin et M. Viger ayant proposé des résolutions réclamant l'application du gouvernement responsable, elles furent votées par une grande majorité. Bon nombre de conservateurs même votèrent avec les libéraux.

Voici la liste de ces résolutions tirées de l'ouvrage de M. Turcotte :

“ Résolu — Que le plus important et le plus incontestable des droits politiques du peuple de cette province est celui d'avoir un Parlement provincial pour la protection de ses libertés, pour exercer une influence constitutionnelle sur les départements

exécutifs de son gouvernement, et pour légiférer sur toutes les matières du gouvernement intérieur.

“ Que le chef du gouvernement exécutif de la province étant, dans les limites de son gouvernement, représentant de son souverain, est responsable aux autorités impériales seules ; mais que néanmoins nos affaires locales ne peuvent être conduites par lui qu'avec l'assistance et au moyen, par l'avis et d'après les informations d'officiers subordonnés dans la province.

“ Que, pour maintenir entre les différentes branches du parlement provincial, l'harmonie qui est essentielle à la paix, au bien-être et au bon gouvernement de la province, les principaux conseillers du représentant du souverain, constituant sous lui une administration provinciale, doivent être des hommes qui possèdent la confiance des représentants du peuple, offrant ainsi une garantie que nos vœux et nos intérêts bien entendus, que notre gracieuse souveraine a déclaré devoir être en toutes occasions la règle du gouvernement provincial, seront fidèlement représentés et défendus.

“ Que le peuple de cette province a de plus le droit d'attendre de telle administration provinciale qu'elle emploiera tous ses efforts à ce que l'autorité impériale, dans ses limites constitutionnelles, soit exercée de la manière la plus conforme à ses vœux et intérêts bien entendus.”

Le vote de ces résolutions était la consécration et la récompense des nobles efforts faits par les chefs libéraux pour obtenir le gouvernement responsable. Ils avaient conquis l'admiration du pays et les suffrages de la Chambre. Sans doute, d'autres difficultés devaient surgir dans l'application, mais le principe était reconnu, le fondement était établi.

D'autres questions intéressantes agitèrent la Chambre et démontrèrent la force du parti libéral. MM. Lafontaine, L.-M. Viger et plusieurs autres candidats, vaincus aux dernières élections par la fraude et la violence, s'adressèrent à la Chambre pour demander l'invalidation de l'élection de leurs adversaires.

Le gouvernement s'opposa à leur demande en alléguant l'omission, dans les pétitions, de certaines formalités, et prétendant qu'il était trop tard pour y remédier.

Les chefs libéraux plaidèrent leur cause avec tant d'énergie que sir Allan McNab, le chef du groupe ultra-conservateur, jugea prudent de leur rendre justice en proposant un bill pour prolonger les délais accordés pour la présentation des pétitions.

Le bill fut voté, malgré le gouvernement, mais alla s'échouer sur les bancs du Conseil législatif composé en grande partie de créatures et de serviteurs dévoués du gouverneur.

L'esprit des anciens membres du Conseil législatif n'était pas éteint.

La Chambre, cependant, ne voulut pas céder et décida unanimement qu'une enquête sur les élections aurait lieu à la session prochaine.

Outre ces questions d'intérêt constitutionnel, d'autres lois importantes occupèrent l'attention de la Chambre, et furent adoptées relativement à la navigation du fleuve Saint-Laurent, à l'administration du canal Welland, à l'amélioration des chemins publics, pour l'établissement d'un ministère des Travaux Publics, pour assurer l'indépendance des juges et l'établissement d'écoles élémentaires sous le contrôle de commissaires élus par le peuple, et soutenues par un fonds commun.

L'acte des écoles fait honneur à lord Sydenham et à ses mi-

nistres ; il était loin d'être parfait, et il fut considérablement modifié plus tard, mais il faut tenir compte de l'essor qu'il a donné à l'instruction publique.

Un autre bill important fut celui qui octroyait au Haut-Canada des institutions municipales à peu près semblables à celles que le Bas-Canada possédait en vertu d'une ordonnance du Conseil Spécial. Les chefs du parti libéral protestèrent contre les clauses qui donnaient au gouvernement le droit de nommer les principaux officiers des conseils municipaux.

M. Viger profita de l'occasion pour s'élever contre le système établi dans le Bas-Canada par le Conseil Spécial et en signaler le caractère antilibéral.

“ L'ordonnance, dit-il, a été édictée par des personnes qui ne représentaient pas le peuple. Elle a établi un mécanisme de gouvernement inconnu jusqu'à présent du monde civilisé... Le gouverneur divise à sa volonté la province, qu'il morcelle en districts ; il nomme certains officiers des conseils ; il contrôle les assemblées de ces conseils, et a le pouvoir de les dissoudre à sa volonté : c'est ce qu'on appelle des corporations municipales ! des institutions par lesquelles le peuple se gouverne lui-même ! Si la Chambre peut se laisser prendre à un semblable piège, j'en serai bien étonné. Oh ! Mais le système est bien bon pour les pauvres Canadiens, diront certains membres, pour ces Canadiens à demi-civilisés, qui n'ont aucun droit de se gouverner eux-mêmes ! Je ne veux pas que l'on me croie opposé aux institutions municipales ; mais celles qu'on nous offre ne sont pas ce qu'elles devraient être. Si l'ordonnance du Bas-Canada eût été soumise au peuple, elle ne serait pas devenue loi ; parce que c'est une loi inique et sans exemple... De telles lois, bien loin d'assu-

rer un bon gouvernement, ne peuvent que détruire la paix et l'harmonie chez le peuple. J'espère qu'on ne fera pas partager au reste de la province le sort du Bas-Canada.... je suis assez égoïste pour m'opposer à ce que tous ces beaux et grands avantages soient accordés aux Haut-Canadiens..."

M. Harrison ayant dit que le gouvernement ne ferait pas de modifications qui l'obligeraient à modifier le système municipal en vigueur dans le Bas-Canada, M. Baldwin protesta dans un discours vigoureux où il montra encore une fois son esprit de justice envers le Bas-Canada :

"Ce n'est pas, dit-il, en refusant d'acquiescer aux justes demandes du Bas-Canada qu'on gagnera l'affection de ses habitants. Si je croyais, un seul instant, que le Haut-Canada fût disposé à agir injustement envers le Bas-Canada, je rougirais d'être son représentant ; tant qu'on établira de semblables distinctions, c'est en vain que l'administration nous dira qu'elle désire nous voir unis."

Le vote sur le bill donna une preuve éclatante des divisions qui régnaient dans la Chambre. M. McNab et ses partisans votèrent contre le bill parce qu'ils le trouvaient trop libéral, et M. Baldwin et ses amis, parce qu'ils ne le trouvaient pas assez libéral.

Le gouvernement l'emporta par quelques voix seulement, et l'influence de lord Sydenham aida ses ministres, dans cette occasion comme dans plusieurs autres, à traverser la crise ; mais il les sauva et les porta à travers la session aux dépens de ses forces et de sa santé. Le surmenage, la tension d'esprit et de nerfs continue, l'avaient affaibli et rendu incapable de résister à une maladie sérieuse.

Or, un accident lui arriva, une chute de cheval.

Le 4 septembre 1841, il se promenait à cheval en dehors de la ville, accompagné de son aide de camp ; il était plus gai et mieux portant que de coutume ; le temps était beau, le paysage enchanteur, la session achevait, et il se préparait à partir pour l'Angleterre où il s'attendait à recueillir la récompense de ses travaux. Tout à coup son cheval butta et s'abattit entraînant dans sa chute le gouverneur, qui eut la jambe brisée. La blessure était grave, des complications surgirent, la goutte s'en mêla, la situation du blessé devint critique.

Au moment où lord Sydenham perdait l'espoir de vivre, un document royal lui apprenait que Sa Majesté la reine d'Angleterre acceptait sa démission comme gouverneur du Canada et lui conférait le titre de grand-croix de l'ordre du Bain.

“ Ces faveurs et ces honneurs dans les circonstances avaient l'air, dit M. Dent, d'une amère dérision. Ce n'était pas là le passe-port dont il avait besoin pour entrer dans un royaume où les cordons, les insignes et les rubans n'ont pas de valeur.”

La prorogation du Parlement avait été retardée, et les députés, comme le peuple canadien tout entier, attendaient avec anxiété le dénouement.

Le 19 septembre, lord Sydenham rendait le dernier soupir. Il n'avait que quarante-deux ans ; il n'était pas marié, et ne laissa personne pour jouir de ses biens et de ses titres.

C'était un homme de valeur, aimable, bienveillant dans l'intimité, d'un esprit pratique, d'un caractère énergique, d'une grande distinction physique et intellectuelle.

Les Canadiens-français peuvent difficilement lui pardonner d'avoir voulu gouverner sans eux et malgré eux, d'avoir voulu les

traiter comme une race inférieure, mais il n'est pas plus coupable que la plupart des hommes d'Etat anglais de l'époque.

Chargé de mettre à exécution le programme de lord Durham, il a voulu créer un ordre de choses où la suprématie de l'élément anglais serait assurée ; mais il s'aperçut avant de mourir que la tâche était difficile, et il ne put s'empêcher de rendre hommage aux vertus, aux talents et au patriotisme de plusieurs des représentants de la population canadienne-française.

C'était évidemment un homme de bonne foi, convaincu que pour faire son devoir et remplir dignement sa mission officielle, tous les moyens étaient bons.

Ses biographes ont cherché à le laver des accusations d'injustice et de fanatisme portées contre lui, en disant que s'il avait cédé à la pression de son entourage et aux résolutions adoptées par la Chambre d'assemblée de Toronto, en 1839, les Canadiens-français auraient été complètement ostracisés par l'Acte d'Union.

C'est possible, c'est vrai même : il n'a pas été aussi coupable qu'il aurait dû l'être pour être agréable à ceux qui demandaient notre anéantissement. Mais ses lettres privées font voir qu'il pensait comme eux et les croyait seuls dignes et capables de jouir des bienfaits d'un gouvernement constitutionnel.

L'Angleterre ne pouvait manquer de rendre hommage à son dévouement, car c'est pour elle, pour sa gloire et le succès de sa politique qu'il a ruiné sa vie, et commis des excès de zèle et des injustices dont le souvenir pèsera sur sa mémoire.

## CHAPITRE III

LORD BAGOT. — PREMIER DISCOURS DE LAFONTAINE  
DANS LE PARLEMENT. — MINISTÈRE LAFONTAINE-  
BALDWIN. — LÉGISLATION. — MORT DE LORD BAGOT.  
— LE TRAITÉ ASHBURTON.

Le général Jackson fut chargé d'administrer la province jusqu'à l'arrivée du successeur de lord Sydenham.

Le choix du nouveau gouverneur excita naturellement la curiosité publique ; on se demandait s'il allait apporter dans les plis de son manteau la paix ou la guerre.

On sut bientôt que le choix de la Reine était tombé sur sir Charles Bagot ; mais comme on apprit presque en même temps la nouvelle de la naissance du premier fils de la Reine, du prince de Galles, ce dernier événement éclipsa l'autre pour quelque temps. Les Canadiens-français, toujours loyaux et fidèles en dépit des injustices, s'associèrent, malgré leurs griefs, à leurs concitoyens anglais pour célébrer la naissance de leur futur souverain.

Ils sont toujours les mêmes.

En 1812, au moment où ils étaient le plus humiliés, maltraités, ils prenaient les armes pour défendre le drapeau anglais.

Ils luttent contre l'injustice, ils tiennent tête à la tyrannie ; mais, même dans l'ardeur de la lutte, ils gardent respect à l'autorité, ils restent bons et fidèles sujets de leur souverain.

C'est un fait digne de remarque qui fait honneur à leur caractère et démontre que, chez eux, la fierté du droit s'allie au sentiment du devoir, la haine de la tyrannie au respect de l'autorité religieuse ou civile.

Sir Charles Bagot arriva à Kingston, le 10 janvier 1842.

C'était un homme de soixante ans, de bonne mine, d'une figure agréable, d'un caractère bienveillant, d'un esprit droit.

Son apparence et ses belles manières, ses paroles, ses premiers actes produisirent la meilleure impression, surtout dans le Bas-Canada.

Il ne mit pas de temps à faire voir que les Canadiens-français pouvaient compter sur son esprit de justice, pour occuper dans le nouveau régime la position à laquelle ils avaient droit en vertu de la constitution. Il visita le Bas-Canada pour s'instruire, se renseigner, et partout il trouva une population respectueuse mais décidée à revendiquer ses droits.

Le *Canadien* était alors le principal organe des Canadiens-français, l'interprète le plus éloquent de leurs sentiments.

La position indépendante qu'il avait prise en 1837 et 1838 donnait à ses opinions une grande valeur, et son langage énergique, qui rappelait les écrits de la *Minerve* lors de l'insurrection, agitait profondément l'opinion publique. Il était rédigé par Etienne Parent, dont la plume et les conseils ont exercé durant près d'un demi-siècle une grande influence sur la politique du pays.

Des élections eurent lieu dans quelques comtés du Bas-Canada, et les libéraux triomphèrent presque partout.

Il se passa alors un événement qui eut un grand retentissement et acheva de cimenter l'union des libéraux du Haut et du Bas-

Canada : M. Baldwin avait été élu dans deux comtés du Haut-Canada ; rempli de respect et d'estime pour M. Lafontaine et comptant sur son aide puissante dans les luttes qui se préparaient, il lui fit offrir le siège du comté de York. Lafontaine accepta aux applaudissements du pays entier ; les électeurs de York sanctionnèrent par leurs votes l'acte de générosité de M. Baldwin, et le chef du Bas-Canada fut élu représentant d'un comté anglais du Haut-Canada.

Lorsque les Chambres se réunirent, le 8 septembre 1842, l'opinion générale était que le ministère ne pourrait résister aux assauts de l'opposition conduite par deux hommes comme Baldwin et Lafontaine. M. Draper qui voyait le danger avait, avant la session, reconstitué son cabinet en y faisant entrer MM. Sherwood et Hincks, et il avait engagé quelques libéraux du Bas-Canada à suivre l'exemple de ce dernier.

Des ouvertures avaient été faites à MM. Lafontaine, Morin et Girouard, mais elles avaient échoué.

La session était à peine ouverte que sir Charles Bagot s'adressait lui-même à M. Lafontaine pour mettre trois portefeuilles à sa disposition. M. Draper offrait de se retirer en faveur de M. Baldwin. Mais Lafontaine et ses amis refusèrent tout arrangement qui ne serait pas agréé par le chef haut-canadien ; or celui-ci persistait à refuser de siéger à côté de certains hommes en qui il n'avait pas confiance.

Les débats sur l'Adresse furent intéressants.

M. Draper prononça un discours qui était la condamnation de sa politique et la consécration des principes du parti libéral. Il reconnut le droit des Canadiens-français d'être représentés dans le cabinet et chercha à convaincre la Chambre que, s'ils ne

l'étaient pas, c'était leur faute, vu que leurs chefs avaient rejeté toutes ses avances. Il se faisait un plaisir et un devoir de reconnaître qu'il était d'abord prévenu contre les députés du Bas-Canada, mais que ses relations avec eux avaient fait tomber tous ses préjugés, qu'il avait trouvé en eux la courtoisie caractéristique de la nation chevaleresque dont ils étaient les descendants.

M. Baldwin répondit par un discours qui produisit une profonde impression. Il dit que les paroles de M. Draper étaient la justification de sa conduite et du conseil qu'il avait donné lord Sydenham, dix-huit mois auparavant, puisque le cabinet reconnaissait qu'il ne pouvait gouverner sans les Canadiens français. Il reprocha à M. Draper d'avoir attendu si longtemps pour rendre justice aux Bas-Canadiens et faire droit à leurs demandes et à leurs protestations ; il termina son discours en proposant un amendement qui était une déclaration de non confiance dans le gouvernement. Sa proposition fut *secondée* par M. J.-G. Barthe, député de Yamaska. Après un discours éloquent de l'honorable Denis-Benjamin Viger, M. Lafontaine prit la parole.

Il y eut un mouvement de curiosité dans la Chambre, et dans les galeries, lorsque M. Lafontaine se leva ; on voulait voir et entendre l'homme dont le nom depuis quelque temps était si puissant. La curiosité fit place à la surprise et au désappointement chez un grand nombre, lorsqu'on l'entendit s'adresser au président de la Chambre en français. M. Dunn lui ayant demandé de parler en anglais, il répondit ainsi :

“ L'honorable député a-t-il oublié que j'appartiens à la nationalité si injustement traitée par l'Acte d'Union ? Il me demande de prononcer dans une autre langue que ma langue maternelle le premier discours que j'aie à prononcer dans cette

Chambre. Je me défie de mon habileté à parler la langue anglaise, mais lors même que je la parlerais aussi facilement qu'un Anglais, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens-français, ne fût-ce que pour protester solennellement contre cette cruelle injustice de cette partie de l'Acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je dois cela à mes compatriotes, je le dois à moi-même."

Parlant ensuite de la part que doivent avoir les Canadiens-français dans le gouvernement, il s'exprima ainsi :

"L'honorable procureur-général reconnaît qu'il faut au gouvernement, pour rétablir la paix et le contentement général, la coopération active des Canadiens-français. Non seulement ce serait là un acte de justice, mais c'est encore un appui que la nécessité appelle. Oui, cette coopération est absolument nécessaire au gouvernement. Oui, il la lui faut et nous ne pouvons la lui refuser, mais dans des conditions qui ne puissent en rien diminuer ni affaiblir notre honneur et notre caractère. L'Acte d'Union, dans la pensée de son auteur, a été voté dans le but d'écraser la population française ; mais l'on s'est trompé, car les moyens employés n'auront pas ce résultat. Les deux populations du Haut et du Bas-Canada ont des intérêts communs, et elles finiront par sympathiser ensemble.

"Sans notre coopération active, sans notre participation au pouvoir, le gouvernement ne peut fonctionner de manière à rétablir la paix et la confiance qui sont essentielles au succès de toute administration. Placés par l'Acte d'Union dans une situation exceptionnelle d'infériorité politique, si nous devons succomber, nous succomberons du moins en nous faisant respec-

ter. Je ne recule pas devant la responsabilité que j'ai assumée, puisque dans ma personne le gouverneur-général a choisi celui par lequel il voulait faire connaître ses sentiments de libéralité et de justice envers mes compatriotes. Mais, dans l'état d'asservissement où la main de fer de lord Sydenham a cherché à tenir la population française, je n'avais, comme Canadien, qu'un devoir à remplir, celui de maintenir le caractère honorable qui a distingué nos compatriotes et auquel nos ennemis les plus acharnés sont obligés de rendre hommage. Ce caractère, monsieur le Président, je ne le terminerai jamais !

“ L'absence de tout nom français dans le ministère n'est-elle pas une circonstance qui comporte une injustice, même une insulte préméditée ? “ Mais, dira-t-on, vous ne voulez pas accepter d'emploi ! ” Ce n'est pas là une raison ; mes amis et moi, il est vrai, nous ne voulons pas en accepter sans des garanties ; mais puisque vous avez bien trouvé quelques Français pour siéger dans le Conseil, même pour faire partie de la cour martiale, ne pourriez-vous pas en trouver de même force pour siéger dans le cabinet ? ”

Le discours de M. Lafontaine électrisa le Bas-Canada ; partout on loua la noble fierté et le courage avec lesquels il avait plaidé la cause de ses compatriotes et affirmé les droits de la langue française.

Ce discours était un programme, un drapeau, le drapeau de la dignité et de l'égalité des races devant la constitution.

Il acheva de porter le désordre dans les rangs du parti tory et le désarroi dans le gouvernement.

Le lendemain, MM. Lafontaine et Baldwin entraient dans le ministère, le premier comme procureur-général du Bas-Canada,

le second comme procureur-général du Haut-Canada. M. Morin, qui venait d'être fait juge, donnait sa démission, et était nommé commissaire des terres de la Couronne. MM. Aylwin et Daly étaient les deux autres représentants du Bas-Canada dans le nouveau cabinet. MM. Hincks, Dunn, Killaly et Harrison gardèrent leurs portefeuilles, mais M. Sullivan dut remettre le sien. Tous les ministres étaient réformistes et s'engageaient d'ailleurs à accepter les principes du nouveau gouvernement.

L'avènement du ministère Lafontaine-Baldwin fut partout salué avec enthousiasme, surtout dans le Bas-Canada où il apparut comme l'aurore d'une ère nouvelle.

Les patriotes, qui avaient lutté et souffert pendant les mauvais jours de 1837 et 1838, se réjouirent avec raison du triomphe de la liberté politique et de la revanche de leur nationalité.

Les populations associaient, dans l'expression de leur reconnaissance, le nom de sir Charles Bagot à celui de leurs chefs vénérés.

Le parti tory, tous les vieux fossiles de l'ancien régime seuls furent mécontents, attristés ; ils se demandèrent, en branlant la tête, si les auteurs de l'Union ne s'étaient pas trompés.

Ils avaient à leur tête un homme de valeur et d'énergie, Allan McNab, destiné à jouer un rôle important dans la politique du pays ; ils se rangèrent sous son drapeau et se préparèrent à la lutte.

Déjà, en Angleterre comme au Canada, les esprits prévenus et violents avaient commencé à trouver la politique de sir Charles Bagot trop libérale, surtout trop favorable aux Canadiens-français ; mais on apprit bientôt que le cabinet anglais approuvait

cette politique et la trouvait conforme aux instructions données à sir Charles.

L'élection des nouveaux ministres fournit l'occasion de connaître le sentiment public. Ils furent tous réélus, moins M. Baldwin, qui fut battu, d'abord dans le comté de Hastings, et ensuite dans la seconde division de York.

Les Canadiens-français crurent l'occasion favorable de lui témoigner leur respect et leur reconnaissance, en mettant à sa disposition plusieurs comtés du Bas-Canada. Il accepta la candidature du comté de Rimouski, et fut élu par acclamation.

Alors on vit un spectacle étrange : le chef du Bas-Canada représentant un comté haut-canadien et le chef du Haut-Canada représentant un comté bas-canadien.

Cela donne une idée du respect et de la confiance dont jouissaient, à cette époque, les chefs du parti libéral, et l'on s'explique comment ces hommes remarquables ont pu ramener la paix et la modération dans les esprits bouleversés par plusieurs années de crises et de discordes ardentes.

Les nouveaux ministres se mirent immédiatement à l'œuvre ; mais comme il leur fallait s'occuper de leur réélection et préparer leur législation, la session fut de courte durée, assez longue cependant pour leur permettre de révoquer une bonne partie de la législation impopulaire de lord Sydenham et de faire adopter quelques lois importantes.

Pour mettre fin aux abus commis dans les élections et empêcher le renouvellement d'actes de violences et de fraude révoltants, ils firent décréter des lois rigoureuses et des châtimens sévères contre ceux qui les enfreindraient. Par exemple : vingt-cinq louis d'amende et trois mois de prison, ou l'une ou l'autre

pénalité contre ceux qui se rendaient coupables de voies de fait pendant une élection dans un rayon de deux milles du husting ; cinquante louis d'amende et six mois d'emprisonnement, ou l'une ou l'autre pénalité, contre ceux qui déploieraient des drapeaux, des insignes, des cocardes ou des affiches le jour de l'élection, ou quinze jours avant ou après ; des peines rigoureuses interdirent aussi en temps d'élection, toute dépense d'argent ordinaire, telle que le louage de voitures pour transporter les électeurs aux polls.

Quelques-unes de ces dispositions furent amendées et adoucies, mais on fut forcé d'y revenir plus tard et d'en adopter l'esprit sévère. Les lois adoptées sous lord Sydenham pour empêcher, dans certains comtés, la population canadienne-française d'exercer son droit de suffrage, en plaçant les polls aux extrémités des comtés et en changeant les limites des divisions électorales, furent abrogées. Il fut aussi résolu que Kingston n'était pas la ville la plus convenable pour être le siège du gouvernement.

Lorsque sir Charles Bagot prorogea les Chambres, le 12 octobre 1842, le meilleur esprit régnait dans la population et le vent de la faveur publique gonflait les voiles de la barque ministérielle.

Plus heureux que son prédécesseur, mais aussi plus sage, plus juste et plus modéré, le nouveau gouverneur commençait son règne sous les auspices les plus favorables. Il était mieux portant que jamais et plus jeune d'apparence qu'à son arrivée au Canada ; lorsqu'il prononça le discours de prorogation, on lui prédisait un long et heureux séjour dans le pays.

Pourtant son administration devait être presque aussi courte que celle de lord Sydenham ; le sort sous ce rapport ne lui fut pas plus favorable. La session était à peine finie que sir Charles

Bagot se sentit frappé d'une maladie mortelle, l'hypertrophie du cœur avec hydropisie.

On a prétendu que sa constitution délicate avait été affectée par des reproches venus du gouvernement anglais, vu que lord Stanley avait critiqué sa conduite à l'égard du ministère Draper. Il est certain que le *Times*, de Londres, lui reprocha amèrement d'avoir mis sa confiance dans un homme comme Lafontaine, *un homme dont la tête avait été mise à prix*, disait le puissant journal. Sa libéralité et sa bienveillance à l'égard des Canadiens-français lui avaient aussi fait, parmi les torys, des ennemis dont les attaques lui furent sensibles.

Les sympathies, les témoignages de respect et de confiance ne lui manquèrent pas, heureusement, de la part de la population canadienne-française et des membres du gouvernement.

Il aurait voulu aller mourir en Angleterre, mais n'ayant pu obtenir son rappel avant la fin de la saison navigable, il fut forcé de rester dans le pays. Comme sa maladie se prolongeait, ne voulant pas que le pays en souffrît, il suggéra au gouvernement anglais de nommer un nouveau gouverneur. Sir Charles Metcalfe fut choisi et partit pour le Canada.

Avant de remettre les rênes du pouvoir entre les mains de celui-ci, sir Charles Bagot réunit autour de lui les membres du ministère pour leur faire ses adieux.

La scène fut touchante, solennelle.

Il remercia ses ministres de la sympathie et de la bienveillance dont ils l'avaient entouré dans sa maladie et ses épreuves, et du zèle avec lequel ils l'avaient aidé à administrer les affaires du pays. Il dit que ses actes n'étaient pas agréables à tout le monde,

mais qu'il était convaincu d'avoir agi dans l'intérêt du pays et conformément aux principes du gouvernement constitutionnel.

“ Je cesse d'être votre gouverneur, dit-il, mais je vous laisse le soin de défendre ma mémoire, ce que vous ne pourrez mieux faire qu'en complétant l'œuvre que nous avons commencée.”

Parmi les personnes présentes, il y en eut que peu qui purent retenir leurs larmes.

Le noble malade languit encore quelque temps et mourut le 19 mai 1843.

Un an auparavant, c'était le Haut-Canada surtout qui pleurait la mort de lord Sydenham, cette fois, ce fut le Bas-Canada qui pleura le plus sincèrement la mort de sir Charles Bagot. C'était bien naturel ; pour la première fois depuis longtemps, le représentant de l'Angleterre montrait quelque sympathie aux Canadiens-français et les traitait comme les égaux des Anglais. L'histoire est juste pour lui comme il l'a été pour les Canadiens-français : elle reconnaît que non seulement il a été bon, bienveillant, franc et loyal, mais que sa conduite a été légale et constitutionnelle.

---

#### *Le Traité Ashburton.*

C'est pendant l'administration de sir Charles Bagot que fut signé ce fameux traité qui mit fin aux difficultés et aux négociations entre l'Angleterre et les Etats-Unis au sujet des frontières américaines. Depuis longtemps les diplomates anglais et américains se demandaient où était la véritable ligne entre le Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine. Le traité de Paris de 1763 n'était pas clair sur ce point, et ouvrait la porte à la discussion.

Des flots d'encre et de paroles coulèrent, des actes de violence et des escarmouches même eurent lieu entre les colons anglais et américains ; des commissaires furent nommés, à différentes reprises, pour régler la question, mais c'était toujours à recommencer, et la discussion devenait de plus en plus acrimonieuse ; au commencement de l'année 1842, même, on parlait sérieusement de guerre.

C'est alors que lord Ashburton fut envoyé par le gouvernement de sir Robert Peel aux Etats-Unis pour essayer de régler cette délicate et ennuyeuse question. Le fameux Webster, alors secrétaire d'Etat, représentait les Etats-Unis dans les négociations.

C'était un adversaire redoutable, dangereux à cause de sa vigueur d'esprit et de caractère, et de son immense talent d'avocat.

On prétend que lord Ashburton eut le dessous dans ce duel diplomatique, et fit à son puissant rival de sérieuses concessions.

On lui reproche d'avoir cédé aux Etats-Unis, au sud-est comme au nord-ouest, des territoires immenses et fertiles, qui faisaient partie indubitablement des possessions anglaises, pour n'accepter en retour que des terres marécageuses et stériles sur lesquelles les droits des Américains n'étaient pas même établis clairement.

Des calculs ont été faits pour montrer la valeur des avantages que le traité a fait perdre au Canada, pour établir en particulier que les grandes routes de l'Intercolonial et du Pacifique auraient été beaucoup plus courtes et auraient coûté moins cher, si on n'avait pas cédé aux Etats-Unis le territoire où elles auraient dû passer, et qui faisaient partie du domaine de l'Angleterre.

John Bull fronça le sourcil, gronda son commissaire, qu'il

accusa d'avoir fait une capitulation et non pas un traité, dénonça la supercherie des Américains, mais finit par acquiescer, et signer ce traité ; heureusement, plusieurs dispositions étaient populaires, entre autres celles qui concernaient la suppression de l'odieuse traite noire et supprimaient ce trafic dégoûtant de chair humaine.

Une autre clause importante avait trait à l'extradition des criminels, et contenait à ce sujet des dispositions qui mirent fin à une source de difficultés.

Lord Ashburton trouva aussi le moyen de calmer les colères suscitées par l'incendie du *Caroline* et l'arrestation de McLeod, en faisant une déclaration qui équivalait à des excuses.

---

## CHAPITRE IV

SIR JAMES METCALFE. — CONFLIT ENTRE LE GOUVERNEUR ET LE MINISTÈRE. — RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE. — DÉMISSION DU MINISTÈRE. — M. VIGER SE JOINT A M. DRAPER POUR FORMER UN MINISTÈRE. — ÉLECTIONS GÉNÉRALES. — NOUVEAUX DÉPUTÉS : CAUCHON, CHAUVEAU, DRUMMOND. — LÉGISLATION. — MORT DE LORD METCALFE.

Sir James Metcalfe arriva au Canada avec une grande réputation d'habileté, qu'il s'était faite aux Indes et à la Jamaïque, où il avait rempli avec succès les fonctions de gouverneur dans des circonstances difficiles.

Ses opinions libérales bien connues faisaient croire qu'il marcherait sur les traces de sir Charles Bagot, et continuerait sa politique d'apaisement et de conciliation, en se conduisant selon les principes du gouvernement constitutionnel.

Mais l'expérience qu'il avait acquise aux Indes et à la Jamaïque, où il avait exercé avec bienveillance un pouvoir presque absolu, ne l'avait pas préparé à jouer le rôle effacé d'un gouverneur agissant en toutes choses d'après l'avis de ses ministres.

M. Dent, appréciant la mission de sir James Metcalfe au Canada, se demande comment il se fait qu'il ait été nommé, lui, libéral bien connu, par un gouvernement conservateur, et il arrive à la conclusion que lord Stanley comptait sur lui pour

modifier le caractère trop libéral de la politique de sir Charles Bagot.

On le croyait assez habile pour opérer ce changement sans bruit, sans commotion ; on pensait que ses antécédents et sa réputation l'aideraient à remplir avec succès cette délicate mission.

Qu'il y ait eu entente ou non à ce sujet entre lui et le bureau colonial, un fait est certain, c'est qu'à peine arrivé au Canada, sir James Metcalfe fit voir immédiatement ses tendances et ses penchants. Il acceptait bien le principe de la responsabilité ministérielle tel que posé par lord Durham et lord John Russell, mais il refusait d'admettre que l'application de ce principe allât jusqu'à dépouiller le gouverneur, dans une colonie, de tout pouvoir, de toute initiative personnelle. En d'autres termes, il reconnaissait que les ministres étaient responsables à la Chambre de leurs actes, et ne pouvaient garder leurs portefeuilles sans posséder la confiance de celle-ci ; mais il prétendait que le gouverneur pouvait agir sans leur avis, dans certaines matières, dans l'exercice du patronage, par exemple, et qu'il n'était responsable de ses actes, dans ces cas, qu'au gouvernement impérial.

MM. Lafontaine et Baldwin n'étaient pas hommes à reculer, à sacrifier les avantages qu'ils avaient conquis ; ils se préparèrent à la lutte, et firent connaître au gouverneur leurs vues et leurs intentions.

Dans une entrevue célèbre avec le capitaine Higginson, secrétaire particulier du gouverneur, M. Lafontaine prétendit que la responsabilité du ministre s'appliquait à tous les actes du gouvernement relativement à des matières locales ou provinciales, et il déclara énergiquement que le jour où Son Excellence chercherait

à faire prévaloir ses vues personnelles, il se croirait obligé de donner sa démission.

La résistance de M. Lafontaine irrita le gouverneur, dont les sympathies pour les chefs conservateurs, surtout pour M. Gowan, le grand chef des orangistes, devenaient de plus en plus apparentes.

Pendant ce temps-là, Lafontaine et Morin n'oubliaient pas ceux qui expiaient dans l'exil leurs luttes généreuses pour ces libertés politiques dont le triomphe se trouvait consacré par l'avènement de leur parti.

Les procès entrepris contre les chefs patriotes furent discontinués, des lettres de grâce furent accordées, et Nelson, Brown, O'Callaghan, Duvernay et même Mackenzie et Papineau furent libres de revenir au pays. M. Papineau ne profita de cette faveur du gouvernement que deux ans plus tard.

Cet acte de réparation accrut la popularité du ministère dans le Bas-Canada, et fut accueilli avec enthousiasme par le parti libéral dans les deux provinces, mais souleva la colère du parti tory et des orangistes.

Tout portait à croire que la troisième session du parlement serait orageuse. Sir James l'ouvrit, le 28 septembre, par un discours qui produisit une excellente impression et ne froissa personne.

La discussion sur l'Adresse fut remarquable par l'altercation qui eut lieu entre sir Allan McNab et M. Baldwin. Le chef du parti tory ayant rappelé un épisode des événements de 1837 auquel le chef libéral avait été mêlé, chercha à démontrer que la conduite de celui-ci, en cette circonstance, n'avait pas été celle d'un sujet loyal. M. Baldwin se justifia complètement, et dans

un discours qui souleva les applaudissements de la Chambre, força ses adversaires à accepter ses explications.

L'opposition, trop faible pour lutter avec avantage, se borna à lancer des insinuations, à émettre des doutes sur la loyauté des membres du gouvernement, et à faire des allusions hostiles à leur politique à l'égard des patriotes de 1837-1838.

Comme on le voit, ce n'est pas d'hier que la loyauté du parti libéral est révoquée en doute.

La question la plus importante débattue à cette session fut celle du siège du gouvernement.

À la session précédente, une majorité de la Chambre s'était prononcée contre Kingston, et le gouvernement impérial avait été prié de choisir une autre capitale ; mais il avait refusé de donner sa décision et avait laissé ce choix à la Chambre.

Le ministère avait résolu de demander à la Chambre que Montréal fut choisi, malgré la démission de M. Harrison, qui sortit du cabinet plutôt que d'acquiescer à cette décision. La discussion fut vive, violente parfois, quelques députés libéraux du Haut-Canada se joignirent aux conservateurs pour protester contre le choix du ministère. On alla jusqu'à dire que l'Union n'aurait pas été acceptée aussi facilement dans le Haut-Canada, si lord Sydenham ne s'était pas engagé à y placer pour toujours le siège du gouvernement. D'autres disaient que choisir la capitale dans le Bas-Canada serait retarder la réalisation des vues et des espérances des auteurs de l'Union, savoir : l'anglification de cette province.

Le ministère l'emporta néanmoins par une forte majorité et Montréal devint la capitale du pays.

Les excès commis par les orangistes dans les élections, dans

leurs démonstrations publiques, effrayaient avec raison les amis de l'ordre et de la paix, et avaient inspiré au ministère l'idée de prévenir les dangers dont le fanatisme de cette association menaçait le pays, en proposant un bill contre les sociétés secrètes. Les libéraux du Haut-Canada eurent, sur cette question brûlante, le courage de voter encore avec le gouvernement. Le bill fut voté, mais sujet à l'approbation de la Reine, qui refusa de le sanctionner.

D'autres lois furent adoptées pour exclure de la Chambre les employés public et pour assurer l'indépendance des juges. C'était l'exécution du programme politique des patriotes de l'ancienne Assemblée législative du Bas-Canada ; tous leurs griefs disparaissaient, toutes les réformes qu'ils avaient demandées, pour lesquelles ils avaient lutté avec tant de courage et de patriotisme, s'accomplissaient.

Le pays respirait, les honnêtes gens étaient heureux et envisageaient l'avenir avec confiance, le Bas-Canada surtout croyait l'âge d'or revenu sur la terre.

Mais des nuages s'avançaient lentement à l'horizon, la tempête grondait dans le lointain et s'approchait.

Sir James Metcalfe refusait de renoncer à ce qu'il appelait ses prérogatives, dans l'exercice du patronage public, et persistait à faire des nominations sans consulter ses ministres ; il poussa l'indiscrétion jusqu'à offrir et même donner des emplois importants à des ennemis du ministère.

Il avait de plus réservé à la sanction royale la loi des sociétés secrètes sans même en donner avis à ses ministres. Ses relations intimes avec les chefs du parti tory orangiste, qui l'inspiraient et se vantaient de ses sympathies, devenaient intolérables.

Lafontaine et Baldwin avaient trop le sentiment de leur dignité et de leur devoir pour garder leurs portefeuilles au mépris de leurs droits et de la constitution, pour abandonner le terrain conquis au prix de si grands efforts. Le 23 novembre, ils apprenaient que M. Powell, un adversaire du gouvernement, avait été nommé greffier de la Cour de circuit de Dalhousie et que la présidence du Conseil législatif avait été offerte par le gouverneur à M. Sherwood, l'un des chefs du parti conservateur, et à M. Neilson, de Québec. Ils crurent que la mesure était pleine et qu'il était temps d'agir ; ils se rendirent auprès du gouverneur pour se plaindre de sa conduite et lui faire connaître leurs vues et leur intention bien arrêtée de ne plus souffrir de pareils empiètements sur leurs droits.

La discussion fut longue et animée.

Les ministres exigeaient que le gouverneur s'engageât à ne plus exercer le patronage sans les consulter. Sir James Metcalfe prétendait qu'il ne pouvait souscrire à un pareil engagement sans porter atteinte à la dignité de sa position et aux prérogatives de la Couronne. Il eut l'indiscrétion de déclarer que depuis son arrivée il avait constaté que ses opinions relativement à ces prérogatives ne s'accordaient pas avec celles de ses ministres. MM. Lafontaine et Baldwin lui reprochèrent, avec raison, d'être resté si longtemps sous l'empire de ce sentiment sans le leur avoir fait connaître.

L'obstination de sir James Metcalfe et ses déclarations compromettantes rendaient tout accord impossible. Le 26 novembre, tous les ministres moins un, M. Daly, donnaient leur démission. M. Daly se croyait né pour être ministre dans tous les gouverne-

ments, l'élasticité de ses principes lui permettant de faire partie de tous les ministères.

Le gouverneur ayant accepté la démission de ses ministres, M. Lafontaine en informa la Chambre dans un discours plein de dignité, mais ferme et vigoureux.

Une discussion orageuse s'éleva dans la Chambre et dura plusieurs jours, la grande majorité des représentants approuva la conduite et les opinions du ministère, et vota une adresse énergique au gouverneur.

Quarante-six députés votèrent pour l'adresse et vingt-trois contre ; trois Bas-Canadiens seulement, MM. Denis-Benjamin Viger, Neilson et Noël se trouvèrent dans la minorité.

Le vote de M. Viger affligea le Bas-Canada, mais l'étonnement et les regrets de la population furent bien plus grands, lorsqu'on apprit que ce bon et vieux patriote avait consenti à s'allier à M. Draper pour former un nouveau ministère.

Des protestations éclatèrent partout, des assemblées eurent lieu, des résolutions énergiques furent adoptées pour approuver le ministère Lafontaine et blâmer la conduite de M. Viger. Le vieux chef libéral, habitué à n'entendre que des paroles de respect et de confiance, fut sensible aux reproches qui lui arrivèrent de partout. Il tint tête à l'orage, cependant, et se hâta de faire connaître à ses amis et au pays les raisons qui l'engageaient à se séparer de ce parti libéral dont il était depuis si longtemps le soutien et l'ornement.

Il repoussa les accusations d'ambition et de jalousie en rappelant ses années de dévouement et de sacrifices pour la cause libérale, et chercha à démontrer qu'il avait été inspiré par le seul désir d'être utile à cette cause et au Bas-Canada, et de sauver le

gouvernement responsable en empêchant le gouverneur de se jeter entre les bras du parti conservateur.

Sir James Metcalfe était dans une position délicate, difficile ; il lui fallait un Conseil exécutif, et il ne pouvait le former sans le concours des députés du Bas-Canada. Il mit toute son habileté à convaincre M. Viger de ses bonnes intentions, et de son désir de s'entendre avec des hommes qui auraient sa confiance pour mettre en pratique les principes du gouvernement constitutionnel. Il n'y a pas de doute qu'il finit par faire, en différentes circonstances, des déclarations contraires à celles qui avaient amené la chute du ministère Lafontaine, et que sa conduite postérieure justifie jusqu'à un certain point M. Viger d'avoir cédé à ses instances et cru à ses promesses. Mais M. Viger n'a jamais pu répondre victorieusement au reproche sévère de s'être séparé de ses amis politiques et des chefs vénérés de son parti, lorsque cette séparation et l'acceptation d'un portefeuille des mains de sir James Metcalfe constituaient une approbation des principes anticonstitutionnels du gouverneur, et une condamnation de la conduite noble et honorable des chefs dont lui, M. Viger, avait toujours approuvé la politique et les idées.

L'histoire tenant compte de son passé irréprochable, de quarante années de dévouement et de désintéressement, peut bien reconnaître la pureté de ses motifs, mais elle ne peut s'empêcher de dire, avec les libéraux du temps, qu'il a commis une erreur.

Il eut beaucoup de peine à trouver des collègues dans la représentation du Bas-Canada ; il en trouva un pourtant, l'honorable Denis-Benjamin Papineau, frère du grand tribun, un homme estimable. Les autres ministres bas-canadiens furent MM. Smith et Daly, l'éternel Daly.

Le nouveau ministère ne fut définitivement formé et au complet que neuf mois après la démission du ministère Lafontaine, neuf mois de crise et d'agitation, pendant lesquels MM. Draper et Viger prirent la responsabilité d'administrer les affaires du pays sans dissoudre la législature.

Aujourd'hui, un pareil abus serait intolérable ; mais, tout en blâmant ceux qui l'ont commis, il ne faut pas oublier que le gouvernement responsable était encore à son aurore, à l'époque des tâtonnements.

Le fait que la conduite du ministère était approuvée par le gouvernement anglais, donnait à ses opinions une autorité considérable, surtout aux yeux de la population anglaise.

Mais la discussion qui eut lieu à ce sujet dans le parlement britannique fait voir que les renseignements sur lesquels on s'appuyait étaient bien incomplets et erronés ; ainsi lord Stanley prétendit que MM. Lafontaine et Baldwin avaient voulu obliger sir James Metcalfe à s'engager par écrit à ne faire aucune nomination sans leur consentement.

Il approuva aussi le gouverneur d'avoir refusé de renoncer au patronage de la Couronne, et d'avoir réservé à la sanction royale le bill des sociétés secrètes.

Enfin dans le mois de septembre 1844, le ministère Draper-Viger était complété, la Chambre était dissoute, et les brefs pour de nouvelles élections dans le mois de novembre étaient émis.

Durant deux mois, la tempête politique agita le pays ; le gouverneur, à l'exemple de son prédécesseur, se jeta dans la mêlée et eut recours aux mêmes moyens, à la fraude, à la corruption et à la violence pour remporter les élections.

Dans plusieurs comtés, à Montréal surtout, des bandes d'as-

sommeurs essayèrent d'éloigner des polls les partisans des candidats libéraux ; des bagarres eurent lieu, et les Canadiens-français firent reculer plus d'une fois leurs agresseurs. C'est dans cette élection que le grand Voyer, Joseph Montferrant et d'autres Canadiens-français, remarquables par leur force et leur courage, se distinguèrent en protégeant les polls, et commencèrent à se faire une renommée qui fut plus d'une fois utile à leurs compatriotes.

Le Bas-Canada, malgré tout, resta fidèle au parti libéral, à Lafontaine et Morin. M. Viger fut battu dans deux comtés et plusieurs de ses principaux partisans furent aussi défaits, entre autres MM. Barthe, Noël, Neilson et Cuvillier.

Mais, dans le Haut-Canada, le résultat fut bien différent. Dès cette époque, on put constater que l'influence nationale et religieuse l'emportait, dans cette province, sur l'esprit de parti et même sur les principes politiques, et que les chefs du parti libéral auraient à souffrir de leur esprit de justice et de leur libéralité envers le Bas-Canada.

La translation du siège du gouvernement à Montréal, et le bill des sociétés secrètes furent avantageusement exploités contre eux, et l'on souleva partout les préjugés nationaux et religieux en représentant ces patriotes comme les alliés d'hommes dont la loyauté était suspecte.

C'était le digne commencement des dénonciations violentes et des accusations extravagantes qui devaient marquer nos luttes politiques sous l'Union et se prolonger sous la Confédération.

M. Baldwin réussit à se faire élire, mais la plupart de ses collègues dans le ministère, et de ses partisans dans la Chambre, furent battus.

Le gouvernement avait une majorité, sir James Metcalfe triomphait.

Parmi les nouveaux députés, on remarquait, dans le Haut-Canada, M. Gowan, grand chef orangiste, ami et conseiller du gouverneur, et surtout le célèbre John-A. Macdonald.

Dans le Bas-Canada, plusieurs hommes de talent, appelés à jouer un rôle brillant, avaient aussi été élus, entre autres MM. Cauchon, Chauveau, Drummond et Wolfred Nelson, le chef des patriotes à Saint-Denis, en 1837, l'un des exilés des Bermudes.

Joseph Cauchon était déjà, à cette époque, à vingt-sept ans, l'un des polémistes les plus distingués et les plus vigoureux du pays. Il avait fait ses premières armes dans le *Canadien*, sous la direction du vétéran de la presse canadienne-française, Etienne Parent, et il avait ensuite fondé, avec son beau-frère, M. Côté, le *Journal de Québec*, qui devint entre ses mains une puissance.

M. Cauchon n'avait pas l'esprit littéraire, la délicatesse de sentiments et l'éloquence fleurie de son émule, M. Chauveau ; mais il avait une intelligence plus robuste, un caractère plus énergique, une plume plus acérée.

C'était un lutteur, un artilleur dont les batteries étaient toujours en feu, incommode souvent pour ses amis, terrible pour ses adversaires, toujours prêt à tirer sur les uns ou sur les autres suivant les circonstances et les besoins du moment.

Ambitieux, violent, aimant l'argent, les honneurs, le luxe, peu scrupuleux, actif, plein de ressources et de moyens, il était l'homme préparé d'avance pour jouer un rôle dans des temps difficiles où les expédients, l'énergie et l'audace devaient l'emporter sur les principes.

Il resta fidèle à Lafontaine jusqu'à la fin, et lui fut d'un grand

secours dans la Chambre et dans la presse ; mais après la retraite de ce grand politique, il alla d'un camp à l'autre, servit sous tous les drapeaux, obligea tous les gouvernements à compter avec lui.

On lui reproche d'avoir fait deux brochures, l'une contre et l'autre pour la Confédération. Il écrivit la première, lorsque le parti libéral était soupçonné d'avoir des sympathies pour ce projet ; il publia la seconde, pour détruire l'effet de la première, pour faire adorer ce qu'il avait brûlé.

Sa vie est pleine de ces contradictions.

Aussi, après avoir contribué grandement à lancer le clergé contre le parti libéral, plus tard, lorsque, devenu libéral, il eut à subir les foudres qu'il avait déchaînées, il fut le dénonciateur le plus vigoureux des mêmes abus qu'il avait approuvés, et rédigea le mémoire qui fut envoyé au Souverain Pontife, et dont le résultat fut l'envoi au Canada d'un délégué apostolique, Mgr Conroy.

Sa vie a été orageuse, tourmentée comme son caractère, remplie de revers et de succès. Après avoir été plusieurs fois ministre, président du Sénat, directeur de grandes entreprises, lieutenant-gouverneur au Manitoba, il mourut pauvre, isolé, abandonné dans un coin obscur du Nord-Ouest, dans une misérable bicoque.

Comme la plupart des fortes natures, il avait de grandes qualités et de grands défauts ; mais l'histoire ne peut oublier les services qu'il a rendus au pays, et elle doit reconnaître que c'était un homme de progrès, à l'esprit actif et pratique, une des fortes têtes d'une génération puissante.

Il a été, durant plusieurs années, l'avocat le plus puissant de la construction d'un chemin de fer sur la rive nord du Saint-Laurent ; et, malgré son amour du pouvoir, il a remis deux fois

son portefeuille pour rester fidèle à cette grande entreprise à laquelle son nom est attaché.

Ajoutons qu'au milieu de toutes ses variations sa plume est restée française et catholique.

Pierre-Joseph-Olivier Chauveau n'avait que vingt-quatre ans lorsqu'il fut élu dans le comté de Québec à la place de John Neilson, ce vétéran de la presse et de la Chambre, que ses accointances avec Metcalfe avaient rendu impopulaire.

Il s'était fait remarquer, à peine sorti du collège, par des poésies patriotiques où il avait flagellé les auteurs de l'Union, et surtout par des correspondances publiées dans le *Courrier des Etats-Unis*. Ecrivain en vers et en prose, orateur, doué d'un extérieur agréable, d'une physionomie intéressante, il était l'étoile la plus brillante de la jeunesse de son temps.

Il a été ministre, surintendant de l'instruction publique, premier ministre même de la province de Québec, après la Confédération, président du Sénat, et il est mort shérif de Montréal. Ce n'est pas la fin qu'il avait rêvée, l'idéal qu'il avait poursuivi, mais il a eu le sort de ceux qui, dans ce pays, se livrent aux lettres et à la politique.

Il était de l'école de Lafontaine, Viger et Morin ; il avait le même souci de sa conscience, de son honneur et de sa dignité.

Il n'avait ni le tempérament, ni la hardiesse, ni l'esprit vigoureux nécessaires aux chefs de parti. Les roueries et les violences répugnaient à sa nature sensible et délicate. Il se sentait déplacé, déclassé dans ce monde politique et passionné, plein de qualités et de défauts, et se hâtait d'en sortir aussitôt qu'il le pouvait, pour se livrer à ses chères études, à ses douces méditations. Il trouvait dans la compagnie de Virgile et d'Homère, de Racine et

de Fénelon, de Montalembert et de Lacordaire des jouissances que la politique ne lui procurait qu'à demi.

Ce n'était pas un homme d'action, mais un penseur, un poète vivant d'idéal et de sentiment, dominé par l'amour du beau et du vrai, plus sensible aux charmes d'une jolie pièce de vers qu'aux beautés froides et trop souvent incomprises d'une loi municipale ou électorale.

Il a été, pendant près d'un demi-siècle, l'orateur national par excellence, l'interprète des pensées et des sentiments de sa race, la personnification la plus vivante, la plus autorisée de nos traditions religieuses et nationales, de nos joies et de nos douleurs patriotiques, de notre enthousiasme pour les gloires du passé et de notre confiance dans la destinée.

Son éloquence constitue la meilleure part de sa gloire littéraire ; elle est éclatante et grandiose comme la nature au milieu de laquelle il est né ; on dirait que le souffle puissant, qui circule à travers les ruines de la vieille cité de Champlain, lui inspire les images brillantes, les figures frappantes dont ses discours sont émaillés.

Lewis-Thomas Drummond, Irlandais catholique, était un jeune avocat de taille et d'apparence superbes, à la parole éclatante et dramatique, doué de talents qui, grâce à un travail sérieux, l'auraient porté à la tête du pays.

Il était magnifique devant une cour d'assises ; ceux qui l'ont entendu au palais, dans des causes où il se croyait obligé de faire un grand effort, disent qu'il était difficile d'être plus imposant, plus impressionnant.

Après avoir été ministre plusieurs fois, il mourut juge de la Cour d'appel.

Son nom est resté attaché aux souvenirs émouvants des victimes de 1837-1838.

Les forces des deux partis se mesurèrent, à l'ouverture de la session, sur le choix de l'orateur.

Le gouvernement proposa sir Allan MacNab, et l'opposition, M. Morin. M. MacNab ne parlait pas le français ; plusieurs députés, entre autres MM. Chauveau et Cauchon, prétendirent avec énergie que le président de la Chambre devait parler les deux langues. La députation française accueillit avec sympathie les paroles éloquentes de ces deux jeunes députés dont les noms étaient déjà populaires et auxquels on prédisait un avenir brillant.

Pendant la discussion, un député du Haut-Canada, M. Erma-tinger, déclara qu'une Chambre, qui devait être anglaise de fait comme de nom, n'était pas obligée de choisir pour président un député parlant français.

Le candidat du gouvernement l'emporta par trois voix ; tous les députés français, moins un, M. de Bleury, votèrent pour M. Morin.

Le gouvernement eut six voix de majorité sur les amendements proposés par l'opposition à l'Adresse, mais il n'eut dans la représentation du Bas-Canada, à part celle des ministres, que la voix de M. de Bleury.

C'était une position humiliante pour MM. Viger et Papineau.

La session dura quatre mois qui leur parurent sans doute bien longs, car les pauvres ministres furent sans cesse harcelés et tenus sur le gril.

Cependant, il faut leur reconnaître le mérite d'avoir fait voter par la Chambre une adresse à la Reine, abrogeant la clause inique

de l'Acte d'Union qui proscrivait l'usage de la langue française dans les procès-verbaux et les procédures de la Chambre. Les Anglais eurent la bonne pensée de se joindre aux Canadiens-français, en cette circonstance ; de sorte que la résolution, proposée par M. Papineau et par M. Moffatt, fut votée par acclamation au milieu des applaudissements de toute la députation.

Il est vrai que la réponse du gouvernement impérial se fit longtemps attendre, et que l'ostracisme qui pesait sur la langue française ne disparut qu'en 1849 ; mais l'acte du ministère Draper-Viger fut une bonne note en sa faveur aux yeux du Bas-Canada.

Il eut aussi le mérite d'accueillir avec faveur les résolutions de M. Lafontaine demandant à la Reine une amnistie générale pour toutes les offenses politiques commises en 1837 et 1838.

Déjà, en 1843, comme nous l'avons vu, sous le ministère Lafontaine-Baldwin, le gouvernement impérial avait consenti à accorder des lettres de grâce aux chefs de l'insurrection, et à remettre en liberté les infortunés patriotes exilés en Australie, à la condition que leurs parents en feraient la demande et se chargeraient de les faire revenir à leurs dépens. Des souscriptions avaient été organisées.

Mais des complications de toute sorte entravèrent l'exécution de ce mouvement patriotique, et ce fut seulement en 1845 que la plupart de ces pauvres exilés virent la fin de leurs souffrances et purent regagner le sol natal.

Lord Metcalfe contribua puissamment au succès de cette noble croisade ; l'histoire doit le constater, il fit preuve, dans cette circonstance, comme dans plusieurs autres, de générosité et de charité.

C'est la même année, en 1845, que Papineau lui-même se

décida à rentrer dans le pays, à reprendre sa place au milieu de ses compatriotes.

Les Canadiens-français saluèrent avec joie le retour des hommes courageux qui avaient tout sacrifié pour la liberté et l'honneur de leur nationalité.

Lord Metcalfe et ses ministres espéraient que ces actes populaires leur feraient gagner du terrain dans le Bas-Canada et leur ramèneraient les sympathies des Canadiens-français, mais la députation resta compacte et solide autour des chefs du parti libéral.

Le gouvernement, néanmoins, fit passer plusieurs autres mesures pour encourager l'agriculture et la colonisation ; mais les députés du Bas-Canada lui reprochèrent de donner la part du lion au Haut-Canada. On a fait le même reproche à tous les gouvernements depuis l'Union ; on le fait encore sous la Confédération.

Une somme de \$40,000 fut accordée aux Haut-Canadiens pour les indemniser des pertes subies pendant l'insurrection, et les ministres promirent qu'on en ferait autant pour les Bas-Canadiens, quand on aurait constaté le chiffre de leurs pertes.

Les deux principales lois de la session furent celles concernant les municipalités et les écoles communes. Elles n'étaient, en réalité, que la reproduction des bills proposés, à la session précédente, par M. Morin ; mais le ministère Draper-Viger a le mérite de les avoir fait voter. L'acte municipal abrogeait l'ordonnance du Conseil Spécial et donnait le droit de nommer des conseils et des officiers municipaux pour administrer les affaires. En vertu de l'ordonnance de 1838, le maire et le trésorier de la municipalité étaient nommés par le gouvernement.

La loi des écoles mettait celles-ci sous le contrôle et la direction des commissaires élus par le peuple et du surintendant de l'instruction publique.

Comme on le voit, le principe libéral de l'administration des affaires publiques par le peuple faisait son chemin et pénétrait partout.

Le gouvernement réussit à traverser la session, grâce à l'appui presque unanime des députés du Haut-Canada, et à l'aide des libéraux du Bas-Canada qui votèrent patriotiquement pour quelques-uns de ses principaux actes de législation. Mais lord Metcalfe était trop clairvoyant pour ne pas comprendre que cet état de choses ne pourrait durer longtemps. Il avait beau chercher à gagner l'affection et la sympathie de la population du Bas-Canada dans l'intérêt de ses ministres, tout était inutile.

Les critiques acerbes de la presse libérale et surtout du *Canadien* de Québec, et du *Globe* de Toronto, rédigés, le premier par M. Cauchon et l'autre par M. George Brown, avec le talent et la vigueur qui les caractérisaient tous deux, le rendaient nerveux.

Et puis, comme ses deux prédécesseurs, chose étrange ! il se mourait, après quelques mois d'administration, d'un cancer qui lui dévorait la joue. Il aurait dû partir pour se reposer, se soigner ; mais il s'obstina ; homme d'énergie et de volonté, il ne voulut pas quitter le pays sans y avoir établi un gouvernement fort ayant la confiance des deux provinces. Il engagea M. Draper à effectuer une coalition avec les libéraux du Bas-Canada, par l'entremise de M. Caron, qui devint plus tard juge et gouverneur de la province de Québec.

Les négociations et les pourparlers durèrent plusieurs semaines.

Le gouverneur et son premier ministre étaient bien prêts à sacrifier M. Viger et M. Papineau ; mais le gouverneur s'opposait à l'entrée de M. Lafontaine dans le ministère, et les libéraux ne voulurent pas entendre parler de M. Daly, qui refusait de lâcher prise. M. Lafontaine avait consenti à s'effacer dans l'intérêt du pays, pour faire cesser un état de choses déplorable.

Mais la maladie de sir James Metcalfe s'aggrava tellement qu'enfin il se décida à donner sa démission et à partir, le 26 novembre 1845, pour l'Angleterre, où il mourut peu de temps après.

Le Canada, à cette époque, paraissait fatal à ses gouverneurs ; trois, dans l'espace de cinq ans, y avaient trouvé la mort et peu de bonheur, de tranquillité.

M. Turcotte mentionne, parmi les événements intéressants qui marquèrent l'administration de sir James Metcalfe, l'érection, en 1844, de la province ecclésiastique de Québec, le recensement du Bas-Canada fait la même année ; en 1845, les deux incendies qui détruisirent presque toute la ville de Québec ; l'établissement, aussi en 1845, des collèges de médecine de Québec et de Montréal ; la création de plusieurs sociétés ou clubs littéraires, de l'Institut Canadien de Montréal en particulier ; la publication de l'Histoire du Canada par Bibaud, dont le style et l'esprit laissent beaucoup à désirer ; d'un ouvrage de Joseph Crémazie sur les lois criminelles anglaises.

Lord Metcalfe fut remplacé par lord Cathcart, vieux militaire, dont les ancêtres, depuis trois ou quatre siècles, avaient conquis leurs titres de noblesse à la pointe de leur épée. Il avait lui-même fait et soutenu les campagnes du duc de Wellington contre Napo-

l'éon, et s'était distingué sur les champs de bataille de l'Espagne et à Waterloo, où il avait eu trois chevaux tués sous lui.

Le gouvernement anglais lui avait confié temporairement l'administration du pays, au départ de sir James Metcalfe ; mais, vu les difficultés que la question de l'Orégon menaçait de soulever entre l'Angleterre et les Etats-Unis, il jugea à propos de le nommer gouverneur général dans le mois de mars 1846.

Le nouveau gouverneur convoqua les Chambres, le 20 mars 1846, et ouvrit la session par un discours où il faisait l'éloge de son prédécesseur.

Les chefs de l'opposition étaient bien disposés à regretter la cause du départ de sir James Metcalfe, mais ils refusèrent de voter les éloges que l'Adresse contenait au sujet de la manière dont il avait administré les affaires du pays. Cette question souleva un débat chaleureux qui donna l'occasion à MM. Aylwin, Cauchon et Chauveau de dénoncer éloquemment la conduite de Metcalfe et de son premier ministre Viger.

Ce vieux lutteur regimba sous l'aiguillon puissant de ses jeunes adversaires, et se défendit avec la plus grande vigueur. Il prétendit que l'histoire rendrait justice à sir James Metcalfe et le vengerait lui-même des accusations injustes dont il avait été l'objet, en reconnaissant que le pays leur devait à tous deux l'établissement pratique du gouvernement constitutionnel.

Il n'y a pas de doute que sir James Metcalfe était revenu à des idées plus justes relativement à la responsabilité ministérielle, et que, même dans l'exercice du patronage, il ne se montra pas aussi exigeant que sous le ministère Baldwin-Lafontaine. M. Viger eut aussi raison de faire l'éloge de la charité de sir James Metcalfe et de sa générosité envers les exilés de 1837 ;

mais il ne put se justifier de s'être séparé de son parti à un moment si critique, et d'avoir gardé le pouvoir, pendant dix-huit mois, sans avoir un siège dans le parlement.

L'Adresse fut néanmoins adoptée telle qu'elle était par une majorité de seize voix.

Le gouvernement proposa plusieurs lois importantes qui auraient dû le rendre populaire, si on avait pu oublier sa tâche originelle, sa naissance inconstitutionnelle.

Parmi ces lois citons surtout celle qui eut pour effet de faire disparaître de l'Acte d'Union la clause qui enlevait à la Chambre le droit de contrôler le traitement des fonctionnaires publics, de voter le budget.

Au ministère Viger-Draper appartient donc l'honneur d'avoir arraché au gouvernement impérial le pouvoir absurde que l'Acte d'Union lui avait donné au mépris du droit sacré que possède le Parlement, sous la constitution anglaise, de disposer des deniers publics.

Le ministère Viger-Draper faisait bien ce qu'il pouvait pour faire pardonner son origine et justifier les promesses et les serments de M. Viger de rester fidèle au programme du parti libéral, aux principes du gouvernement constitutionnel, mais au lieu de gagner du terrain il en perdait tous les jours.

La fameuse question des biens des jésuites, si grosse d'orages et de tempêtes, n'eut pas pour effet de calmer les esprits, surtout parmi le clergé.

Depuis que la Couronne avait pris possession de ces biens, en 1800, le revenu en avait été affecté à l'éducation, dans le Bas-Canada, jusqu'à l'Union ; mais, depuis, le Haut-Canada avait

eu sa part, et l'on protestait contre une pareille interprétation de la loi.

Le gouvernement voulut régler cette difficulté au moyen d'un projet de loi attribuant au Bas-Canada seul le revenu de ces biens, qui s'élevait alors à environ \$25,000. Les évêques adressèrent à la Chambre une pétition dans laquelle ils prétendaient que ces biens appartenaient à l'Eglise, et en réclamaient l'administration et la disposition.

M. Morin fit un plaidoyer éloquent en faveur de la prétention du clergé et fut fortement secondé par MM. Lafontaine, Drummond, Cauchon et Chauveau. Mais le temps n'était pas encore arrivé d'accomplir cet acte de justice. Les libéraux anglais, même M. Baldwin, s'unirent aux conservateurs pour soutenir le projet du gouvernement. Il était réservé à un homme dont nous aurons à parler longuement, à M. Honoré Mercier, de régler cette épineuse question en soulevant contre lui, parmi les protestants et surtout les sectes orangistes, des sentiments d'hostilité qui lui furent funestes dans les mauvais jours.

Plusieurs autres lois importantes furent votées pendant cette longue session de 1846, qui dura onze mois.

Pour encourager l'éducation, on obligea les parents à payer la contribution mensuelle pour tous les enfants de sept à quatorze ans fréquentant ou non les écoles. Comme la loi n'atteignait auparavant que les parents dont les enfants allaient à l'école, beaucoup prétextaient la pauvreté pour les garder à la maison.

De violentes protestations s'élevèrent contre cet amendement salulaire, et même, dans certaines paroisses, on refusa, durant

quelque temps, de se soumettre à la loi. Les récalcitrants requrent le nom d'*éteignoirs*.

Des sommes d'argent assez considérables furent votées pour les canaux, les chemins publics et autres travaux d'une grande importance.

La session était à peine finie que M. Viger donnait sa démission. Sa défaite dans le comté de Richelieu, les reproches de ses amis et les intrigues de M. Draper avaient fini par lui ouvrir les yeux et lui faire comprendre qu'on lui faisait jouer un rôle indigne de son caractère et de sa position. Il comprit que, malgré sa bonne volonté et son intention d'être utile à son pays, il mettait en danger la réputation que lui avaient faite un demi-siècle de bonnes et belles actions, de vertu et de désintéressement.

La retraite de M. Viger acheva de ruiner le ministère Draper dans le Bas-Canada, et ranima le courage et les espérances du parti libéral.

Les chefs de ce parti demandaient toujours que le pays fût gouverné d'après les principes du gouvernement constitutionnel, et ils s'appuyaient sur la constitution pour réclamer justice égale pour toutes les races, toutes les religions, pour le Bas comme pour le Haut-Canada. Leur programme était large, généreux, et partant populaire.

---

## CHAPITRE V

LORD ELGIN. — SESSION DE 1847. — LIBRE-ÉCHANGE. — ÉMIGRATION IRLANDAISE. — LES RAVAGES DU TYPHUS. — LÉGISLATION. — ÉLECTIONS. — SESSION DE 1848. — CHUTE DU MINISTÈRE DRAPER. — MINISTÈRE BALDWIN-LAFONTAINE. — LOUIS-JOSEPH PAPINEAU. — COLONISATION. — MOUVEMENT INTELLECTUEL. — GEORGE-ÉTIENNE CARTIER.

On apprit, dans le mois de septembre 1846, que lord Cathcart quittait le pays et que lord Elgin avait été chargé de le remplacer.

James Bruce comte d'Elgin n'avait que trente-cinq ans et déjà il s'était distingué parmi les hommes d'Etat remarquables de l'époque. Descendant de l'antique famille des Bruce, il joignait à ses titres de noblesse des qualités, des talents, une maturité d'esprit, une éloquence et une largeur de vues qui faisaient présager une brillante et utile carrière.

Il n'était pas grand, mais il avait une belle et noble figure, des manières agréables, une physionomie où la dignité s'alliait à la douceur, une parole sympathique et brillante.

Elu au Parlement anglais en 1841, devenu peu de temps après membre de la chambre des Lords par la mort de son père et de son frère aîné, nommé gouverneur de la Jamaïque en 1842, il s'était fait partout aimer et admirer.

Deux mois avant son départ pour le Canada, il avait épousé en secondes noces lady Mary-Louisa Lambton, fille de lord Durham.

Il arriva à Montréal, le 29 janvier 1847, et alla s'établir à Monkland, dans le vieux et modeste château maintenant occupé par la célèbre communauté de la Congrégation Notre-Dame.

Le lendemain, eut lieu la réception publique ; elle fut brillante, enthousiaste. Le nouveau gouverneur conquit d'emblée les sympathies des Canadiens-français en répondant à l'une de leurs adresses dans le français le plus pur et le plus éloquent.

Son esprit juste et clairvoyant saisit en peu de temps la situation politique du pays, constata la position injuste qu'on y faisait aux Canadiens-français. Il appela l'attention du gouvernement sur cet état de choses et conseilla d'y porter remède en donnant à l'élément français la représentation à laquelle il avait droit dans le cabinet.

Il se fit même autoriser à entrer en négociations avec quelques-uns des chefs du parti libéral et s'adressa à MM. Morin et Caron pour les engager à travailler à la formation d'un ministère de coalition.

M. Morin refusa tout compromis qui aurait pour effet d'exclure les libéraux du Haut-Canada ; comme M. Lafontaine, il voulut rester fidèle à l'alliance contractée avec M. Baldwin. M. Caron crut pouvoir continuer les négociations, mais il constata bientôt l'inanité de ses efforts et renonça à la tâche.

La barque ministérielle, ballottée en tous sens par le souffle irrité de l'opinion publique, commençant à faire eau, plusieurs ministres jugèrent prudent de l'abandonner. M. Smith, le procureur-général, fut fait juge de la Cour du banc de la Reine, et M. Taschereau, juge de la Cour de circuit. M. Draper, dégoûté,

donna sa démission et fut remplacé, à la tête du ministère, par M. Sherwood.

Il ne restait plus, dans ce ministère disloqué et déconsidéré, qu'un seul homme pour représenter l'élément français, M. Denis-Benjamin Papineau.

M. Papineau aurait dû, lui aussi, se retirer dans l'intérêt de sa dignité et de sa réputation, au lieu de se cramponner au vaisseau qui sombrait.

John-A. Macdonald faisait partie du nouveau cabinet en qualité de receveur-général.

Lorsque lord Elgin ouvrit la session de 1847, le 2 juin, on ne croyait pas que le ministère pourrait résister longtemps aux efforts du parti libéral.

Les débats sur l'Adresse furent passionnés ; plusieurs amendements furent proposés et combattus par des discours énergiques. On vit aux prises, d'un côté, MM. Lafontaine, Baldwin, Aylwin, Chauveau, Cauchon ; et, de l'autre, MM. Gowan, Cayley, John-H. Cameron et John-A. Macdonald.

M. Lafontaine reprocha aux ministres d'avoir démis M. Caron comme président du Conseil législatif par vengeance, pour le punir de ne pas les avoir sauvés aux dépens de son honneur et de sa dignité, d'avoir méconnu les droits des Canadiens-français, dans la distribution du patronage public, et violé les principes du gouvernement constitutionnel, et, s'adressant à ceux qui représentaient l'élément français dans le cabinet, il termina son discours en leur reprochant, en termes amers, d'avoir tout sacrifié à l'amour du pouvoir.

L'Adresse fut votée par deux voix de majorité. Voici le résultat du scrutin :

POUR—MM. Badgley, Boulton, Brooks, Cameron, (Cornwall), Cayley, Chalmers, Christie, Colvile, Cummings, Daly, Dickson, Draper, Duggan, Ermatinger, Foster, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Lyon, MacDonald (Kingston), Macdonell (Dundas), McConnell, Moffatt, Monro, Murney, Papineau, Pettie, Riddell, Robinson, Seymour, Sherwood (Brockville), Smith (Frontenac), Stewart (Bytown), Stewart (Prescott), Viger, Webster, Williams, Woods. — 39.

CONTRE — MM. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Bertrand, Boutillier, Cameron (Lanark), Cauchon, Chabot, Chauveau, Conger, Desaulniers, DeWitt, Drummond, Fournier, Jobin, Lucoste, Lafontaine, Lantier, La Terrière, Laurin, Le Moine, Leslie, Macdonald (Glengary), Macdonell (Stormont) Merritt, Méthot, Morin, Nelson, Powell, Price, Prince, Rousseau, Scott, Smith (Wentworth), Thompson, Watts. — 37.

Deux Canadiens-français seulement, MM. Viger et Papineau, votèrent pour l'Adresse.

Le nom de M. Draper se trouve parmi les amis du gouvernement, mais ce fut son dernier vote dans la Chambre. Il avait, pendant la discussion de l'Adresse, annoncé sa retraite et fait ses adieux à la Chambre dans un discours qui avait causé beaucoup d'étonnement. Il avait en effet repoussé avec énergie toutes les accusations portées contre son gouvernement, et réclaté le mérite d'avoir administré les affaires du pays suivant les principes du gouvernement constitutionnel. Il déclara que c'était la seule forme de gouvernement acceptable pour le pays, que le patronage appartenait aux ministres, et qu'il aurait donné sa démission si quelque nomination avait eu lieu sans son avis.

Les députés se demandaient avec raison comment il pouvait

concilier son langage avec ses actions, comment il avait pu prendre la responsabilité de former un cabinet, dans un moment où c'était, de fait, prendre la responsabilité des actes d'arbitraire et d'absolutisme de sir James Metcalfe.

Les chefs du parti libéral ne purent qu'applaudir à des paroles qui étaient la justification de leur conduite et la consécration des principes pour lesquels ils avaient si vaillamment combattu.

Le gouvernement n'avait que deux voix de majorité, il fut constamment entre la vie et la mort durant toute la session, qui dura huit semaines ; il voulait se rendre aux élections générales de 1848, et il s'y rendit clopin-clopant, marchant la moitié du temps à reculons, retirant ses projets de loi du jour au lendemain, n'osant rien affirmer, rien proposer, de peur d'être battu. Cependant, il put, grâce à l'aide du parti libéral, faire voter les lois que l'adoption du libre échange en Angleterre rendait nécessaires dans l'intérêt canadien.

Le libre échange triomphait ; l'Angleterre, défiant la concurrence commerciale du monde entier, ouvrait ses portes toutes grandes aux produits de l'univers. Cette politique forçait les colonies à entrer en concurrence avec toutes les nations du monde et à renoncer aux avantages accordés jusqu'alors à quelques-uns de leurs produits sur le marché anglais. La crainte d'un changement qui bouleversait l'opinion publique en Angleterre devait naturellement se faire sentir dans ses colonies, moins fortes, moins capables de supporter les résultats d'une lutte commerciale. Deux hommes se distinguèrent dans la discussion de cette importante question, deux hommes dont la carrière commerciale et politique a été honorable et glorieuse, utile à Montréal et au pays : Luther-H. Holton et John Young.

Ils se firent les apôtres du libre échange et s'appliquèrent à détruire les craintes qu'il inspirait, à ranimer la confiance publique ébranlée.

Le gouvernement et la législature firent leur devoir, et prirent les moyens d'atténuer les défauts du nouveau régime économique en mettant fin aux avantages accordés jusqu'alors aux navires et au commerce anglais, et en demandant à l'Angleterre de permettre aux vaisseaux des autres nations d'entrer librement comme les siens dans les eaux du Saint-Laurent.

On adopta aussi un tarif uniforme frappant également les produits de l'Angleterre et ceux des autres nations.

Le gouvernement consentit à tout, et décréta l'abolition des droits sur les navires étrangers naviguant dans les eaux du Saint-Laurent.

L'Angleterre comprit qu'elle ne pouvait exiger aucune préférence de la part de ses colonies, puisqu'elle leur enlevait les avantages dont quelques-uns de leurs produits avaient joui jusqu'alors.

Le commerce canadien entre dans une ère de prospérité ; la nouvelle politique le gêne durant un certain temps, mais, grâce surtout à la libre navigation du Saint-Laurent, il se développe, étend ses ramifications du côté des Etats-Unis où il trouve bientôt un marché précieux.

Une autre question émouvante réclama l'attention de la Chambre et du gouvernement.

L'Irlande était en proie à la famine et aux maladies qu'elle engendre ; ses malheureux enfants quittaient par milliers son sol désolé pour chercher des rivages plus heureux. L'émigration

paraissait le seul remède à tant de maux et le gouvernement anglais l'encourageait.

Plus de cent mille Irlandais furent entassés dans de misérables vaisseaux et dirigés vers le Canada qui avait l'honneur et l'avantage d'être choisi pour être leur refuge et en débarrasser l'Angleterre. Les misères du voyage développèrent les germes de maladie qu'ils apportaient avec eux ; le typhus, le terrible typhus éclata dans les cales des vaisseaux où ils croupissaient. Ce fut terrible ; la tradition a transmis, de bouche en bouche, la description des horreurs, des désespoirs dont on fut témoin. Des familles entières jetées à la mer, souvent tous les enfants arrachés à leurs pères et mères, et, ce qui était pire encore, souvent les enfants laissés seuls ! Pauvres mères pleurant sur le corps de leurs enfants ! Quels cris lamentables elles ont fait entendre sur les rives de notre grand fleuve ! Jamais on n'en avait entendu de pareils, jamais la douleur humaine ne s'était manifestée d'une manière plus poignante.

Plus de cinq mille malheureux périrent et les restes de ces masses enfiévrées furent jetés sur nos rives dans l'état le plus pitoyable. On essaya de les retenir en quarantaine à la Grosse-Ile, mais le torrent était trop puissant pour être complètement arrêté, il déborda, semant partout la désolation, l'épouvante, la mort. On s'indigna d'abord contre ceux qui avaient soumis le Canada à de pareilles horreurs ; mais la pitié l'emporta sur la colère, la charité fit des prodiges de dévouement, la religion catholique donna une fois de plus une preuve éclatante de ce qu'elle peut faire pour le soulagement des infortunes humaines.

Nos prêtres et nos religieuses furent sublimes, et arrachèrent

des cris d'admiration au pays tout entier. Pendant plusieurs mois, on les vit, à Montréal, à Québec, à la Grosse-Ile et ailleurs, on les vit, la croix à la main, au milieu de ces épaves humaines, de ces corps en décomposition, de ces amas de chair dévorée par la fièvre, prodiguant les consolations et les secours de la religion, bravant tous les dangers, tombant souvent pour ne plus se relever, mais se remplaçant, se succédant, afin de remplir les vides faits par la mort.

Un bon nombre de prêtres et de religieuses, des laïques aussi, le maire de Montréal, M. Mills, un protestant, entre autres, furent victimes de leur dévouement. La charité publique ne se borna pas à soulager les malades, elle s'occupa des survivants, surtout des enfants laissés sans appui, sans soutien. Des comités de secours furent organisés, les protestants comme les catholiques souscrivirent généreusement ; et l'on vit, à la campagne comme à la ville, des familles canadiennes adopter les pauvres orphelins irlandais et s'engager à les élever ; le clergé catholique en plaça un grand nombre dans les asiles, les presbytères et les maisons d'éducation. Plusieurs de ces pauvres petits abandonnés devinrent plus tard des citoyens utiles et honorables.

La Chambre avait voté un fonds de secours, mais ce fonds fut bien insuffisant pour faire face aux besoins. Les devoirs de la charité une fois remplis, on demanda compte au gouvernement anglais des dangers et des dépenses auxquels il avait soumis le pays ; on lui reprocha d'avoir encouragé un mouvement d'émigration dans des conditions si déplorables, et on lui demanda de rembourser au gouvernement canadien les sommes considérables qu'il avait dépensées. Le gouvernement anglais s'exécuta de bonne grâce, et sa bonne volonté calma l'irritation publique.

Les autres questions importantes qui occupèrent l'attention de la Chambre, pendant la session de 1847, furent les suivantes :

Un nouvel acte municipal préparé par le procureur-général Badgley ; un projet de loi organisant la profession du notariat dans le Bas-Canada, et plusieurs actes constituant en corporation des compagnies pour l'exploitation des mines et la construction de lignes télégraphiques. A la fin de l'année 1847, les villes du Canada pouvaient se parler par le télégraphe, au grand ébahissement de la population, qui ne croyait pas que le génie humain pût aller au-delà de l'invention des chemins de fer et des bateaux à vapeur.

Enfin la prorogation eut lieu, le 28 juillet, au grand soulagement du ministère.

Lord Elgin voyait depuis longtemps d'un mauvais œil ce gouvernement impopulaire se cramponner au pouvoir en dépit des manifestations éclatantes de l'opinion publique. Il avait parcouru les deux provinces, recueillant partout les hommages enthousiastes de la population, et constatant aussi l'impopularité de ses conseillers.

Il avait fait la connaissance des Baldwin, des Lafontaine, des Morin ; il appréciait la largeur de leurs idées, la noblesse de leurs sentiments. Venu dans le pays avec des idées de sagesse, de modération et de justice, il était naturellement porté à s'entourer d'hommes dont les principes lui convenaient et qui possédaient la confiance publique. Aussi, il jugea à propos de devancer l'époque des élections et de dissoudre la législature, le 6 décembre 1847.

Le peuple était appelé à exercer son suffrage, le 24 janvier suivant.

On s'y attendait ; dès la clôture de la session, les deux partis étaient entrés en campagne et l'agitation populaire était partout considérable. Le Bas-Canada se préparait à affirmer ses droits et sa volonté, à assurer le triomphe des hommes qui l'avaient représenté avec tant d'honneur et de patriotisme.

M. Papineau avait fini par comprendre, comme M. Viger, la nécessité de céder au sentiment populaire, au désir de ses véritables amis ; il avait donné sa démission.

Les ministres anglais, convaincus qu'ils ne pouvaient se présenter devant le Bas-Canada avec un ministère où celui-ci ne serait pas représenté, réussirent à faire accepter des portefeuilles à deux Canadiens-français, M. François Bruneau, conseiller législatif, et M. Joseph Turcotte, un homme de talent dont nous aurons occasion de parler plus tard. Leur manœuvre, habile en apparence, n'eut pas l'effet qu'ils en attendaient ; elle déconsidéra les deux nouveaux ministres, et n'ajouta rien à la popularité du ministère.

La lutte fut vive, acharnée, violente même en plusieurs endroits. Le ministère avait pour appui les bandes orangistes, les restes de ce parti tory et bureaucrate de 1837-1838 qui ne voyait dans les chefs du parti que des rebelles, des ennemis de la Reine.

Mais les temps étaient changés ; une nouvelle génération pleine de force et de vitalité se levait ; née à une époque de troubles et de luttes violentes, elle avait grandi au milieu de l'agitation populaire, et s'était préparée, dans les écoles et les collèges, à combattre sous le drapeau des hommes dont les noms avaient bercé sa jeunesse.

Aux Lafontaine, aux Morin, aux Chauveau et aux Caron, était

venu se joindre Louis-Joseph Papineau, qui s'offrait aux suffrages des électeurs dans le comté de Saint-Maurice.

Les Canadiens-français n'avaient jamais été plus unis, plus capables de se faire respecter et d'obtenir le triomphe de leurs droits politiques.

Lafontaine, non content de briguer les suffrages du comté de Terrebonne, se décida à arborer son drapeau au cœur même du torysme, à Montréal. Cet acte de courage eut un grand effet. Comme Montréal avait le droit d'élire deux députés, le parti libéral choisit, comme collègue de Lafontaine, M. Holmes, ancien bureaucrate et *volontaire* de 1837-1838, converti à la cause libérale, celui-là même qui avait le courage de dire, un an plus tard, au sein de la Chambre, que les Patriotes avaient toute son admiration, et que les Canadiens leur devaient la liberté constitutionnelle.

Comme aux élections précédentes, il y eut des rixes, des émeutes ; les torys de Montréal appelèrent à leur secours les bandes orangistes qui s'étaient distinguées dans les comtés du Nord, surtout dans le comté de Terrebonne. On les appelait les *Glengary*, nom de l'endroit d'où elles venaient en grande partie.

Mais elles trouvèrent, pour leur barrer le chemin et protéger les polls, cette jeunesse énergique dont nous venons de parler, et qui s'était préparée à les recevoir.

A la tête de ces jeunes gens courageux, on remarquait les Papin, les Fortin, les Coursol, les Laviolette, Euclide Roy, etc. ; ils avaient derrière eux les Montferrant, les Viger, les Resther et autres, dont la force est restée légendaire.

Les rencontres furent quelquefois sanglantes ; plusieurs des émeutiers furent tués, et quelques Canadiens-français reçurent

des blessures graves. Mais les bandes orangistes furent chassées de tous les polls, les électeurs purent voter librement et les candidats libéraux, MM. Lafontaine et Holmes, furent élus par plus de huit cents voix de majorité. Le parti libéral triompha presque partout dans le Bas-Canada ; à peine cinq ou six conservateurs purent-ils se faire élire ; même dans le Haut-Canada, il l'emporta par une dizaine de voix de majorité. M. Turcotte, le seul des deux ministres canadiens-français que les électeurs pouvaient atteindre, vu que l'autre, M. Bruneau, faisait partie du Conseil législatif, fut battu dans le comté de Saint-Maurice.

Des réjouissances éclatèrent partout pour célébrer le triomphe du parti libéral ; la joie fut grande, surtout dans le Bas-Canada pour qui cette victoire éclatante était une revanche nationale.

Le ministère continua de se cramponner au pouvoir ; malgré sa défaite incontestable, il voulait que la Chambre lui donnât son congé en bonne et due forme.

Lord Elgin convoqua la troisième législature pour le 25 février 1848.

Le parti libéral affirma sa force, dès l'ouverture de la Chambre, à l'occasion du choix de l'orateur.

Lafontaine avait tenu un *caucus* dans lequel il avait exprimé à ses amis sa satisfaction et ses espérances, et les avait invités à faire le choix d'un orateur. Il n'y eut, à ces dernières paroles, qu'une voix parmi les membres pour crier : " Morin ! Morin ! "

Louis-Joseph Papineau, qui venait d'être élu, était là. Il quitta, dit-on, l'assemblée, l'air désappointé, et laissa même échapper quelques paroles de mécontentement.

S'attendait-il que la Chambre d'assemblée saluerait sa réapparition sur la scène publique en lui offrant le fauteuil présidentiel

qu'il avait honoré pendant vingt ans par son patriotisme et son indépendance ? Quelques-uns de ses contemporains l'affirment, et croient que cet acte de déférence et de gratitude aurait empêché une rupture dont les conséquences nous ont été si funestes. Mais M. Morin était adoré de la majorité pour ses vertus, son patriotisme, son abnégation et son dévouement inaltérable à la cause nationale. Il était pauvre, très pauvre, et cependant, malgré les offres les plus brillantes qui lui avaient été faites pour l'engager à se séparer de la majorité, en deux occasions, il avait tout refusé en disant qu'il avait un parti et un chef politiques, qu'il devait leur être fidèle.

M. Morin fut proposé pour la présidence de la Chambre par M. Baldwin et fut élu par cinquante-quatre voix contre dix-neuf.

Le ministère ne broncha pas, on aurait dit qu'il était cloué sur place ; il voulait mourir dans les plis de l'Adresse en réponse au discours du trône.

C'est M. Baldwin qui lui donna le coup de mort en proposant un amendement dans lequel il déclarait que le gouvernement n'avait pas la confiance de la Chambre.

Il prononça, à l'appui de son amendement, un discours où il dénonça l'origine inconstitutionnelle du ministère et sa résistance prolongée au sentiment populaire. Il termina en exprimant l'espoir que la Chambre allait mettre fin à une carrière si mal remplie.

La discussion fut plus courte et plus modérée qu'on ne s'y attendait.

Le vote donna le résultat suivant :

Pour l'amendement. — MM. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Beaubien, Bell, H.-J. Boulton, Boutillier, Burritt, M. Cameron,

Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, Drummond, Duchesnay, Dumas, DeWitt, Egan, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Gagy, Guillet, Hall, Holmes, Hincks, Jobin, Johnson, Lafontaine, La Terrière, Laurin, Lemieux, Leslie, Lyon, J.-S. McDonald, Marquis, McFarland, Merritt, Mongenais, Morrison; Nelson, Notman, Papineau, Price, Richards, Sauvageau, John Scott, James Smith, Hermanus Smith, Taché, Thompson, Watts et Wetenhall. — 54.

Contre. — MM. Badgley, Brooks, Cayley, Christie, Crysler, Daly, J.-A. Macdonald, McNab, Malloch, McConnell, McLean, Prince, Robinson, Seymour, G. Sherwood, H. Sherwood, Henry Smith, Stevenson, Webster et Wilson.—20.

Cette fois, les ministres lâchèrent prise ; ils remirent leurs commissions entre les mains du gouverneur, qui chargea aussitôt MM. Baldwin et Lafontaine de former un nouveau ministère.

La tâche fut plus difficile qu'on ne pensait ; les talents et les ambitions ne manquaient pas, et il fallait distribuer les portefeuilles de manière à satisfaire les exigences locales, religieuses et nationales.

MM. Baldwin et Lafontaine eurent un avant-goût des difficultés, des jalousies et des complications administratives et législatives auxquelles les gouvernements seraient sujets sous l'Union.

Ils réussirent, néanmoins, à former le ministère suivant :

*Bas-Canada.*

L.-H. Lafontaine, procureur-général, B. C. ;

James Leslie, président du Conseil exécutif ;

R.-E. Caron, président du Conseil législatif ;

E.-P. Taché, commissaire principal des Travaux publics ;

T.-C. Aylwin, solliciteur-général, B. C. ;

L.-M. Viger, receveur-général.

*Haut-Canada.*

Robert Baldwin, procureur-général, H. C. ;

R.-B. Sullivan, secrétaire-provincial ;

F. Hincks, inspecteur-général des comptes ;

J.-H. Price, commissaire des Terres de la Couronne ;

Malcolm Cameron, assistant-commissaire des Travaux publics ;

Wm H. Blake, solliciteur-général.

C'était un ministère solide, puissant, composé des meilleurs hommes des deux provinces. Le Bas-Canada était fier de ceux qui le représentaient dans ce grand ministère. C'étaient, outre Lafontaine, Caron, avocat distingué qui devint plus tard juge de la Cour d'appel et gouverneur de la province de Québec sous la Confédération ; Etienne-Pascal Taché, que nous verrons plus tard premier ministre ; Louis-Michel Viger, surnommé le beau Viger, avocat, cousin de Denis-Benjamin Viger ; tous des hommes de valeur qui, déjà, avaient fait leurs preuves dans la défense des droits du peuple. Les Anglais avaient, pour les représenter : James Leslie, riche marchand de Montréal, ancien membre de l'Assemblée législative de Québec avant l'Union, jouissant de l'estime générale, et Thomas Cushing Aylwin, membre de la Chambre depuis 1841, et du ministère Baldwin-Lafontaine en 1843, l'un des orateurs les plus puissants de son temps, jurisconsulte instruit que l'on vit plus tard siéger avec éclat à côté de Lafontaine dans le tribunal le plus élevé du pays.

M. Baldwin avait su s'entourer d'hommes non moins distingués : M. Hincks était un financier de premier ordre, et MM. Sullivan et Blake, des avocats d'une rare éloquence.

Lord Elgin ne pouvait choisir de conseillers plus dignes de lui, plus capables de l'aider à préparer l'avenir politique et matériel du pays dont l'administration lui avait été confiée.

C'était un grand ministère et un grand gouverneur auxquels tout semblait promettre une carrière heureuse et paisible, un avenir souriant.

Le vaisseau de l'Etat n'avait jamais paru naviguer sous un ciel plus clément, sur des flots plus favorables. Cependant, les tempêtes devaient le secouer terriblement et menacer plus d'une fois de le faire sombrer.

Pour permettre aux nouveaux ministres de se faire élire et de préparer leur programme politique, la Chambre résolut de se proroger ; tout allait bien et cette résolution paraissait ne rencontrer aucune opposition sérieuse, lorsque M. Papineau se leva pour prendre la parole. La Chambre et les galeries accueillirent, avec un sentiment de respect mêlé de curiosité, le grand tribun dont la voix avait, pendant longtemps, électrisé le Bas-Canada. On se demanda s'il allait retrouver les accents d'autrefois et reconquérir sa popularité et son empire sur ses compatriotes. On était curieux de voir quelle position il allait prendre dans le nouvel ordre de choses.

A ses premières paroles, on reconnut le tribun d'autrefois, l'homme d'opposition habitué à tonner contre le pouvoir. On aurait dit qu'il reprenait un discours interrompu par les événements de 1837, sans tenir compte des changements survenus, des exigences du nouveau régime. Il se prononça contre la prorogation, fit une revue peu flatteuse de la situation du pays, demanda des réformes et fit une charge à fond de train contre l'Union.

Malgré ses réticences et ses restrictions et même son apprécia-

tion favorable des hommes qui composaient le ministère, on ne se fit pas illusion. C'était un chef de parti qui se dressait devant la Chambre et le pays.

Les hommes sages hochèrent la tête et virent avec regret, dans ce discours, les germes de la division future des Canadiens-français. M. Cauchon prit la défense des ministres absents et démontra, avec sa vigueur et sa logique ordinaires, l'injustice et les dangers de la position prise par M. Papineau.

Le grand tribun ne produisit pas l'effet qu'il attendait ; la Chambre et le pays restèrent froids, impassibles, défiants même.

La prorogation fut votée, les ministres se firent tous réélire, et se mirent à l'œuvre consciencieusement pour répondre à l'attente publique et aux besoins du pays.

La première question qui fut mise à l'étude fut celle de la colonisation.

Depuis l'Union, des sommes considérables avaient été dépensées pour des canaux et des voies ferrées dont le Haut-Canada avait bénéficié, mais on n'avait presque rien fait pour la colonisation des terres incultes dans le Bas-Canada.

Aussi, pendant que le Haut-Canada se peuplait à vue d'œil, le Bas-Canada ne se développait pas dans les mêmes proportions, à cause de l'émigration de ses habitants aux Etats-Unis.

Le fléau de l'émigration avait commencé à exercer ses ravages ; les Canadiens-français quittaient par milliers le sol natal, poussés, en grand nombre, par l'esprit d'aventure, le goût des voyages, mais beaucoup par la nécessité, par la difficulté de s'établir sur les terres nouvelles.

Lorsqu'ils eurent colonisé les premières concessions des seigneuries situées sur les rives du Saint-Laurent, ils se trouvèrent

en face de forêts impénétrables, faute de chemins de communications, ou possédées par de grandes compagnies anglaises qui leur en interdisaient l'entrée.

Il y avait d'immenses étendues de terre dont on ne connaissait pas les propriétaires, et où l'on ne pouvait s'établir qu'au risque de se faire expulser.

Un bon nombre de colons couraient ce risque, défrichaient ces terres, et, après avoir beaucoup travaillé, étaient dépossédés et obligés de s'expatrier.

Il est incontestable que la politique du gouvernement, avant l'Union, était d'empêcher autant que possible les Canadiens-français de se répandre dans l'intérieur du pays, surtout de pénétrer dans les riches cantons de l'Est.

Cette injustice a été l'un des griefs les plus sérieux des Patriotes avant 1837.

On ne peut trop louer la croisade patriotique entreprise, en 1848, pour remédier à ces abus, mettre fin à ces injustices criantes, et opposer une barrière au fléau de l'émigration.

En face du danger menaçant la patrie, on vit encore une fois tous les Canadiens-français, mûs par le même sentiment national, unir leurs efforts pour assurer le triomphe de ce mouvement généreux.

On vit figurer, côte à côte, dans des assemblées publiques, l'évêque de Montréal, Mgr Bourget, et Louis-Joseph Papineau ; ils furent même tous deux chargés d'aller présenter à lord Elgin les résolutions adoptées.

Le clergé et la jeunesse libérale de l'époque firent noblement leur devoir dans cette campagne patriotique.

Le ministère, répondant à l'appel de la population, livra à la

hache du colon de grandes étendues de terre sur les bords du Saguenay, du Saint-Maurice, et dans les cantons de l'Est. Des trouées considérables furent faites dans des forêts encore vierges, et l'on y vit surgir de nombreux établissements qui forment aujourd'hui de belles et riches paroisses.

Une croisade non moins patriotique se faisait en même temps contre l'alcoolisme. Un jeune prêtre surtout se signala dans cette croisade, l'abbé Chiniquy. Grâce à un extérieur agréable, à une parole ardente, imagée, il obtint des succès étonnants. Il parcourut le Bas-Canada en triomphateur ; on accourait de tous côtés pour le voir et l'entendre, des paroisses entières se portaient au-devant de lui pour le recevoir, et arboraient l'étendard de la Tempérance. Quelques années plus tard, la même population jetait des pierres à ce prêtre devenu ministre protestant, à la suite de difficultés avec ses supérieurs ecclésiastiques. On brûla ses portraits suspendus aux murs de toutes les maisons, mais on resta fidèle, assez généralement, aux promesses inspirées par sa parole ardente.

On était à une époque d'effervescence intellectuelle ; le souffle de réforme, de liberté qui traversait le monde, jetant bas les trônes, élevant des républiques, avait pénétré sur nos rivages et remué l'âme de la jeunesse. *L'Avenir*, fondé par M. George Batchelor, devint l'organe de cette jeunesse brillante qui comprenait les Dorion, les Dessaulles, les Laberge, les Papin, les Labrèche-Viger, les Doutre, les Blanchet et les Laflamme.

L'Institut Canadien offrait aussi à ces jeunes gens d'avenir une tribune populaire où, tout en se formant à l'art de la parole, ils exprimaient leurs opinions sur toutes les questions du jour.

La population accourait autour de cette tribune, applaudissait les orateurs et choisissait ses futurs candidats pour le parlement.

Lorsque M. Papineau, après la session de 1848, déclara la guerre au gouvernement, dans des requisitoires véhéments, et formula son programme politique dont les principaux articles étaient le rappel de l'Union et la représentation basée sur le chiffre de la population, il devint le chef de la nouvelle école politique destinée à devenir plus tard le parti libéral.

Etrange coïncidence ! A ce moment même apparaissait sur la scène politique l'homme qui devait être le plus redoutable adversaire de la nouvelle école, celui dont le parti reconstitué des Lafontaine et des Morin devait suivre le drapeau victorieux pendant vingt-cinq ans.

George-Etienne Cartier venait de se faire élire dans le comté de Verchères.

Il avait trente-quatre ans ; il s'était fait remarquer, même avant d'être avocat, par la chaleur de son patriotisme, l'activité de son esprit et l'énergie de son caractère. C'est lui qui composait les chansons que les patriotes de 1837 chantaient, le soir, en revenant des assemblées publiques. On dit qu'il est aussi l'auteur du chant national *Avant tout je suis Canadien* qu'il chanta, lors du banquet donné, le 24 juin 1834, pour célébrer la naissance glorieuse de l'Association Saint-Jean-Baptiste.

En 1837, il était au premier rang parmi les *Fils de la liberté*, aussi jugea-t-il prudent de quitter la ville, quand il apprit que des mandats d'arrestation avaient été lancés contre les chefs patriotes. Il était à Saint-Denis, le 24 novembre 1837.

Après la bataille de Saint-Charles, M. Cartier se joignit à

ceux qui voulaient essayer de réparer ce désastre, en excitant les Patriotes à tenter une seconde fois le sort des armes à Saint-Denis. Mais ces braves gens, s'apercevant qu'il était difficile de faire la guerre avec des fourches et des bâtons contre des soldats bien armés, s'en retournèrent chez eux à l'approche des troupes anglaises.

M. Cartier partit alors pour la frontière en compagnie de Brown, de Nelson et de Marchessault ; rendus à un certain endroit, ils se séparèrent, et le bruit courut que M. Cartier était mort de froid ou de faim dans la forêt. Ses parents et ses amis pleurèrent son sort et le *Canadien* de Québec, rédigé par M. Etienne Parent, disait, en enregistrant son décès : "C'était un jeune homme doué au plus haut point des qualités du cœur et de l'esprit, et devant lequel s'ouvrait une brillante carrière."

Mais M. Cartier, qui n'était pas homme à se laisser mourir de faim ou de froid dans les bois, revint sur ses pas, pendant qu'on le disait mort, et alla se réfugier avec son cousin, Henri Cartier, chez un cultivateur de Verchères où il passa l'hiver.

M. Cartier retourna à Montréal, dans le printemps, se livra alors tout entier à l'exercice de sa profession d'avocat, et conquit, en peu de temps, une des premières places dans le barreau de Montréal.

Les plaideurs étaient émerveillés du soin, de l'énergie et du dévouement avec lesquels il défendait leurs intérêts ; les éclats de sa voix forte et stridente, ses passes-d'armes bruyantes avec les juges et les avocats, ses réparties promptes et rudes les charmaient. Esprit pratique, clair et lucide, il se retrouvait toujours dans le labyrinthe de la procédure judiciaire, et se faisait remar-

quer par la facilité avec laquelle il débrouillait ces arides questions de droit qui font le désespoir des jeunes avocats. On admirait sa ténacité indomptable, et sa fécondité de ressources et d'argumentation.

M. Cartier ne voulut pas se jeter dans les hasards et les vicissitudes de la politique avant de s'être fait, par l'exercice de sa profession, une position indépendante.

Mais il ne resta pas indifférent au succès de la grande œuvre politique que poursuivaient alors MM. Baldwin et Lafontaine, en travaillant à mettre le nouveau régime en opération d'une manière favorable aux droits des deux provinces par l'établissement du système responsable. Il fut l'un des premiers à accepter le programme de ces deux illustres chefs politiques, et fut, en dehors de la Chambre, l'un des plus utiles et des plus puissants champions de leur politique.

Enfin, en 1848, la nomination de M. James Leslie au Conseil législatif ayant rendu nécessaire une élection dans le comté de Verchères, M. Cartier se porta candidat et fut élu par une grande majorité. Il arrivait dans la Chambre fort, aguerri, avec un fonds considérable de connaissances légales et politiques, une grande expérience.

On admirait la vigueur, la vivacité et la justesse de son esprit, sa confiance en lui-même et son amour du travail ; mais on ne prévoyait pas que ce petit homme à la parole rude et cassante jouerait un si grand rôle.

Il n'avait pas l'élévation d'esprit, la dignité et la délicatesse de caractère des Lafontaine et des Morin ; mais il était plus hardi, plus audacieux, plus fertile en expédients, plus armé pour

la lutte corps à corps, pour les combats à outrance. Ce n'était pas un penseur, mais un homme d'action, un organisateur, un lutteur toujours prêt à sonner la charge, à se ruer sur l'ennemi.

Ces remarques aideront le lecteur à juger le rôle immense que Cartier a joué dans notre monde politique.

---

## CHAPITRE VI

LA SESSION DE 1849. — LE BILL D'INDEMNITÉ. — INCENDIE DU PALAIS LÉGISLATIF. — NOBLE CONDUITE DE LORD ELGIN. — LOYALISTES ET PATRIOTES. — LIGUE BRITANNIQUE. — PROJET D'ANNEXION AUX ÉTATS-UNIS.

La fameuse session de 1849 s'ouvrit le 18 janvier.

Lord Elgin fit grand plaisir aux Canadiens-français en lisant le discours d'ouverture en anglais et en français.

Ce discours était digne du nouveau gouvernement ; il était nourri, substantiel et annonçait les projets de loi les plus importants, entre autres : l'abolition des clauses odieuses de l'acte d'Union proscrivant l'usage de la langue française dans les procédures de la Chambre, une amnistie générale et complète en faveur des personnes impliquées dans les troubles de 1837 et 1838, l'augmentation de la représentation, la réorganisation du système de judicature, la réforme des lois municipales et scolaires, l'achèvement des canaux du Saint-Laurent, etc., etc.

M. Dumas, l'un des avocats les plus distingués de l'époque, et qui fut jusqu'à sa mort l'un des amis les plus intimes de Cartier, proposa l'Adresse, et une discussion intéressante s'ensuivit.

Le colonel Prince mit le feu aux poudres en blâmant le gouverneur d'avoir lu le discours du Trône en français. Ce témoi-

gnage de fanatisme souleva l'indignation des députés français, et déplut même à plusieurs députés anglais.

M. Papineau succéda au bouillant colonel, et fit en termes éloquents l'éloge du gouverneur, le félicita d'avoir eu le courage de rendre à la langue française l'honneur et les droits qui lui appartenaient ; mais il dénonça l'Union, se prononça pour la représentation basée sur le chiffre de la population, et reprocha vivement aux ministres de paraître antipathiques aux sentiments de liberté et d'émancipation qui agitaient les peuples de l'Europe, d'avoir une politique aussi rétrograde et aussi arriérée que celle de leurs prédécesseurs.

M. Papineau fut diffus, vague et souvent exagéré ; mais il se montra, comme de coutume, sarcastique, véhément, entraînant. " Il avait, dit M. Gérin-Lajoie, dans l'attitude, dans le geste et dans la voix quelque chose de fier, de solennel qui commandait l'attention."

Son discours était un défi, un cartel à l'adresse du chef du cabinet. Lafontaine releva le gant, et se leva aux applaudissements de ses amis, pour répondre à Papineau.

Le duel fut émouvant.

D'un côté, le tribun puissant, à l'imagination ardente, à la parole chaude ; de l'autre l'homme d'Etat, à la raison calme, à la parole froide, mais logique et pratique.

M. Lafontaine ressentait vivement depuis longtemps les attaques de M. Papineau, et le reproche qu'on lui faisait d'avoir entrepris de faire fonctionner le nouveau régime.

" Si, dit-il, au lieu d'accepter les offres qui leur donnaient les moyens de faire disparaître de l'acte d'Union la clause honteuse qui proscrivait la langue française, les Canadiens n'avaient ja-

mais pris part à l'administration, ils auraient été méconnus. Auriez-vous obtenu, avec ce système d'opposition à outrance, le rappel de cette clause de l'acte d'Union? Non, vous ne l'auriez jamais obtenu, et mes compatriotes seraient aujourd'hui écrasés...

“ Si, en 1842, nous avions adopté la politique de l'honorable député, aurions-nous été dans une position à solliciter, à presser, comme nous l'avons fait, le retour au pays de nos compatriotes exilés? Si nous n'avions pas accepté une place dans le cabinet, en 1842, aurions-nous pu obtenir, pour l'honorable député lui-même, la permission de rentrer dans sa patrie? Ne sait-il pas que pour vaincre les résistances de sir James Metcalfe, je n'ai pas hésité à offrir ma démission? Voilà cependant l'homme qui, obéissant à son ancienne habitude de déverser l'injure et l'outrage, ose m'accuser, ainsi que mes collègues, de vénalité, d'amour sordide des emplois, de servilité devant le pouvoir!”

M. Lafontaine s'éleva fermement contre les opinions émises par M. Papineau au sujet du remaniement de la représentation.

“ M. Papineau, dit-il, trouve injuste la clause de l'acte d'Union qui veut que l'une des provinces ne puisse pas avoir un plus grand nombre de députés que l'autre. Je dis moi que la seule clause dans l'acte d'Union qui puisse nous sauver, est celle qui déclare qu'il faudra les deux tiers de la Chambre, à la deuxième et à la troisième lecture d'un bill tendant à changer la représentation, pour le faire passer. Je déclare ici, que jamais je ne consentirai, quelle que soit la population respective des deux provinces, à ce que le Haut-Canada ait une représentation plus forte que la nôtre, de même que je n'en demanderai jamais une

plus forte pour le Bas-Canada. Je ne dirai pas, moi, pour jeter de la poudre aux yeux du pays : "Périssent la patrie plutôt qu'un principe" (paroles qu'il attribuait à M. Papineau), je dirai au contraire : "Que je périsse moi, s'il le faut, mais que ma patrie soit sauvée !"

M. Lafontaine répondit avec la même vigueur à toutes les accusations portées par M. Papineau.

Les discours de ces deux illustres rivaux soulevèrent dans tout le pays les discussions les plus animées ; mais on préféra généralement les raisonnements solides du grand ministre aux théories brillantes du grand tribun, et les hommes sages et bien pensants furent d'opinion que M. Lafontaine avait pris depuis l'Union la position que lui conseillaient la sagesse, la prudence et l'intérêt de ses compatriotes.

MM. Cauchon et Chauveau se distinguèrent dans la défense du gouvernement ; le premier surtout déploya une force d'argumentation vraiment remarquable, dans un discours qui contribua beaucoup à assurer son avenir politique.

Bref, les amendements proposés par M. Papineau ne rallièrent que deux ou trois voix, et l'Adresse elle-même fut votée par une grande majorité. Le ministère proposa et fit adopter tous les projets de loi qu'il avait promis dans l'intérêt de la colonisation, de la navigation, des chemins de fer, de la Justice et de l'Éducation. La session marchait glorieusement pour le ministère et rien ne faisait prévoir la tempête qui grondait sourdement.

Cependant un œil observateur aurait pu remarquer, dans certaines sphères, des ferments de discorde, des éléments de perturbation susceptibles de développements dangereux.

Le parti des Thompson et des Metcalfe, composé de riches

marchands, d'Anglais et de protestants actifs, intelligents, n'était pas désarmé ; il était mécontent, irrité, jaloux d'être supplanté par des hommes qu'il s'était habitué à regarder, du haut de sa grandeur, comme des rebelles, des ennemis de la Couronne.

Le patronage, les faveurs ministérielles et les honneurs leur échappaient, et les affaires étaient mauvaises, le commerce souffrait des changements intervenus dans le tarif, de la privation des privilèges accordés aux céréales des colonies sur le marché anglais. En sorte que le mécontentement allait des ministres jusqu'au gouverneur, jusqu'au gouvernement impérial lui-même. Les préjugés vaincus, les ambitions déguées et les intérêts froissés formaient une coalition de passions inflammables, d'éléments explosibles.

Le bill d'Indemnité précipita l'explosion, détermina l'incendie.

Les troubles de 1837-1838 étaient à peine éteints, que dans le Haut comme dans le Bas-Canada les citoyens restés fidèles à la Couronne demandaient d'être indemnisés des pertes provenant de l'insurrection. La législature du Haut-Canada avait voté deux lois à ce sujet, l'une en 1838 et l'autre en 1840 ; et après l'Union le parlement avait ratifié cette législation et en avait étendu les effets non seulement aux pertes causées par les rebelles, mais encore par les troupes de Sa Majesté. Cette loi resta cependant sans résultat pratique jusqu'en 1845, lorsque le ministère Draper résolut de pourvoir au paiement de l'indemnité accordée à ceux qui avaient subi ces pertes dans le Haut-Canada. Pour donner satisfaction au Bas-Canada, le gouvernement proposa et fit adopter par la Chambre une adresse au gouverneur le priant d'aviser aux moyens d'indemniser ceux qui, dans cette province, avaient souffert des dommages.



Une commission était nommée en même temps pour faire l'estimation de ces dommages, et recevait instruction de classer les réclamants et d'indiquer la part qu'ils pouvaient avoir prise à l'insurrection. Les commissaires ayant voulu connaître le principe qui devait les guider dans leur classification, le secrétaire d'Etat, M. Daly, leur avait répondu de s'appuyer sur les jugements des tribunaux. C'était reconnaître que tous les réclamants non frappés par la justice avaient droit à l'indemnité.

La commission constatait que les réclamations de toutes sortes s'élevaient à £250,000, mais qu'une somme de £100,000 suffirait pour indemniser ceux qui avaient droit de l'être.

Elle soumit son rapport à la Chambre, pendant la session de 1846, mais le ministère Draper jugea prudent d'ajourner cette question d'une session à l'autre.

Le parti libéral qui avait reproché au gouvernement conservateur son inaction et avait promis d'agir, s'il arrivait au pouvoir, voulut tenir sa promesse.

M. Lafontaine proposa un projet de loi basé sur le rapport de la Commission de 1845, et ayant pour but d'affecter la somme de £100,000 au paiement des dommages causés par la destruction injuste, inutile ou malicieuse des *habitations, édifices et propriétés*, et par la *saisie*, le *vol* ou l'*enlèvement des biens et effets des habitants*.

C'était simplement donner effet aux résolutions proposées par le ministère Draper, et au rapport de la Commission qu'il avait nommée.

Mais l'occasion était favorable, le prétexte bon pour agir sur les esprits prévenus, les têtes échauffées.

On cria à l'injustice, à la trahison, dans la plupart des jour-

naux anglais, et ce cri, répété par des milliers de bouches d'un bout du pays à l'autre, souleva des tempêtes de colère et d'indignation. "Voilà, disait-on, les résultats de la politique d'un ancien rebelle devenu premier ministre ; il veut taxer les citoyens loyaux pour récompenser et enrichir ses compagnons de révolte."

Le spectacle à la Chambre fut dramatique.

On vit aux prises, dans la mêlée, les anciens bureaucrates et les patriotes de 1837-1838, heureux enfin de se trouver face à face, pour régler leurs comptes. C'était la lutte commencée sur les champs de bataille, qui se terminait dans l'arène parlementaire par un combat moins dangereux, mais aussi acharné !

M. Sherwood, député de Sherbrooke, ouvrit le débat par un discours violent qu'il termina par les paroles suivantes :

"Je ne connais rien dans l'histoire d'aussi abominable que de s'adresser à ceux qui ont pris les armes pour la défense de leur pays, afin de récompenser des rebelles qui ont été la cause de l'effusion du sang ! Je défie qui que ce soit de trouver quelque chose de semblable dans l'histoire... Admettre le principe qu'il faille payer ceux qui ont pris les armes ou qui se sont engagés dans une rébellion, ce serait de fait inviter ouvertement à la révolte..."

M. Hincks répondit à M. Sherwood :

"L'honorable député, dit-il, s'est laissé emporter par son indignation contre les individus qui ont pris les armes en 1837 et 1838 ; mais je le demande : à qui la responsabilité de ces troubles, si ce n'est aux députés qui sont en face de moi, et au parti qu'ils appuyaient alors ? Des hommes d'Etat anglais ont admis que la manière inconstitutionnelle dont le gouvernement se

conduisait à cette époque justifiait pleinement l'insurrection. Ces messieurs ont vraiment bonne grâce de s'indigner, quand il est notoire que les événements de ces jours malheureux doivent leur être attribués..."

Sir Allan McNab mit le comble à l'indignation des députés libéraux en traitant les Canadiens-français de rebelles et d'étrangers.

Le docteur Wolfred Nelson, le chef des patriotes de Saint-Denis, était là.

Quand il entendit hurler à ses oreilles les cris de traître et de rebelle, il se leva comme un lion en furie, et lança à ses adversaires, d'une voix tremblante de colère et d'émotion, l'apostrophe suivante : —

" Je déclare à ceux qui nous appellent, mes amis et moi, des traîtres, qu'ils en ont menti par la gorge, et je suis prêt à prendre ici ou ailleurs la responsabilité de ce que je dis. Mais, M. l'Orateur, si l'amour que je porte à mon pays, si l'attachement que j'ai pour la couronne anglaise et notre glorieuse souveraine, constituent un crime de haute trahison, oh ! alors, vraiment je suis un rebelle. Mais je dis à ces messieurs en pleine figure que ce sont eux et leurs pareils qui font les révolutions, renversent les trônes, foulent aux pieds dans la poussière les couronnes et brisent les dynasties. Ce sont leurs iniquités qui soulèvent les peuples et les jettent dans le désespoir. Je renonce volontiers à toute réclamation pour les pertes considérables qu'on m'a si cruellement infligées, car j'espère, avec la grâce de la divine Providence, que je pourrai, à force de travail et malgré mon âge avancé, m'acquitter de mes obligations et payer ce que je dois. Mais indemnisez ceux dont on a détruit les biens

à cause de moi ; il y a des centaines de braves gens aujourd'hui réduits à la misère, dont le seul crime fut d'avoir confiance dans l'homme qu'ils aimaient ; rendez à ces infortunés ce qu'ils ont perdu, indemnisiez-les, je ne demande rien de plus."

M. Blake avait cédé la parole à Nelson, mais les sarcasmes et les apostrophes violentes de McNab l'avaient mordu jusqu'au sang et rempli de colère.

William Hume Blake était né en Irlande, où il avait étudié la chirurgie et la théologie. Venu au Canada en 1832, il était allé s'enfouir dans un township à moitié défriché du Haut-Canada. La vie de colon ne suffisant pas à son esprit ardent, avide de connaissances, il se rendit à Toronto, étudia le droit, se fit recevoir avocat, et conquit en peu de temps une des premières places dans le barreau de sa province. C'était l'orateur le plus entraînant de la Chambre, un tribun d'une éloquence brûlante, violente comme une cyclone.

"M. Blake avait, dit M. Gérin-Lajoie, dans le geste, dans l'attitude, dans l'action, quelque chose de théâtral ; sa manière ne plaisait pas d'abord, et faisait même quelquefois sourire, parce qu'elle ne semblait pas naturelle ; mais on finissait par s'y habituer, et lorsqu'il avait, une fois, monté l'esprit de ses auditeurs, il les électrisait par sa parole vibrante et pleine de feu. Les uns frissonnaient, les autres s'agitaient, malgré eux, sur leurs sièges. Sir Allan McNab s'était servi, à l'égard de ses adversaires, de l'épithète de rebelles, M. Blake releva le mot et prétendit qu'il s'appliquait parfaitement aux torys. "On peut, disait-il, être rebelle de deux manières, on peut être rebelle à son pays, et "comme vous avez été rebelles à ses désirs les plus légitimes, "vous êtes les vrais rebelles."

“ A ces mots prononcés avec une force dont il est impossible de donner l'idée, les députés torys bondirent de rage. Les uns vociféraient, d'autres montraient le poing. Sir Allan McNab apostropha vivement M. Blake, et lui demanda de retirer ces paroles ou qu'il l'en tiendrait responsable. — Jamais, s'écria M. Blake.

“ Alors la foule qui encombrait les galeries commença à s'agiter, les uns applaudissant, les autres sifflant ; bientôt des coups de poing et de bâton s'échangèrent au milieu d'un tumulte indescriptible. L'Orateur ordonna de faire évacuer les galeries, malgré l'opposition de certains députés, tandis que d'autres insistaient pour que cela se fit. Le sergent d'armes se mit en frais d'exécuter l'ordre de l'Orateur ; mais le tumulte était à son comble. Les députés quittèrent leurs sièges, et les dames qui assistaient à la séance vinrent se réfugier dans l'enceinte des délibérations. Enfin, l'ordre s'exécuta ; peu à peu la foule sortit des galeries, et les vociférations ne se firent plus entendre que dans les couloirs et le vestibule. La Chambre continua à siéger à huis clos. Le lendemain, M. Blake reprit son discours où il l'avait laissé la veille, et continua à accabler ses adversaires de sarcasmes et d'invectives. M. Robinson lui répondit avec modération, après quoi M. Merritt fit, dans le sens ministériel, un discours plein de logique et de bon sens. Tout à coup, sans qu'il y eût le moindre tumulte, l'Orateur ordonna de faire évacuer les galeries, et la Chambre continua de siéger à huis clos. On apprit bientôt la raison de cette mesure. Un cartel avait été envoyé à M. Blake par John-A. Macdonald, et un duel allait avoir lieu, si la Chambre ne s'interposait immédiatement. L'Orateur envoya le sergent d'armes avec la masse à la demeure

de M. Blake et à celle de M. Macdonald, leur enjoignant de comparaître immédiatement à leurs places. M. Macdonald comparut et déclara qu'il serait à son siège à la séance suivante, et que dans l'intervalle aucune rencontre n'aurait lieu. M. Blake ne put être trouvé ce jour-là, mais il fit son apparition peu de temps après, et l'affaire en resta là.

“Le lendemain, une grande démonstration eut lieu au marché Bonsecours. L'assemblée se composait d'environ quinze cents personnes. On y fit force discours incendiaires, après quoi la foule défila par la rue Notre-Dame et se rendit à la Place d'Armes, où elle brûla en effigie, au milieu d'un vacarme effroyable, le premier ministre M. Lafontaine.”

Pendant ce temps, le débat se continuait à la Chambre.

M. Papineau ne pouvait manquer de prendre la parole, car c'était sa cause qui se plaidait, ou plutôt la cause de ceux que ses discours avaient soulevés. Il fit l'histoire des abus de l'ancien régime, des injustices dont le Bas-Canada avait été accablé, raconta les souffrances des patriotes de 1837-1838, et termina en prononçant, d'une voix émue et solennelle, l'éloge de ceux qui étaient morts pour la liberté de leur pays.

“Compatriotes infortunés, s'écria-t-il, ils sont tombés victimes innocentes de la haine et des plus mauvaises passions ! Ont-ils cessé pour cela d'être chers à la patrie ? Leur mémoire est chère au peuple canadien et le sera toujours. Ils sont morts en braves comme ils avaient vécu, répétant à l'envi les mots : *Dieu, mon pays et sa liberté* ! Il faudrait bien peu de courage moral ou civil, pour ne pas applaudir au patriotisme constant dont ils ont donné la preuve éclatante....”

A M. Lafontaine incombait spécialement la tâche de défendre

le gouvernement : il le fit avec son sang-froid, sa modération et sa logique ordinaires. Après avoir fait l'historique des diverses mesures adoptées par les ministères précédents pour le paiement des pertes éprouvées pendant la rébellion, il démontra, de la manière la plus claire, que le gouvernement ne faisait que continuer l'œuvre de ses prédécesseurs. Il reprocha amèrement au parti tory de mettre le gouverneur en cause, de s'attaquer au représentant de la Couronne.

“C'est contre nous, dit-il, que vous devez lancer vos injures et vos accusations. Quel reproche pouvez-vous faire à lord Elgin ? Un seul, celui de n'avoir pas voulu être un homme de parti, d'avoir respecté la constitution.”

En réponse à M. McNab qui avait traité les Canadiens-français d'étrangers, il dit fermement :

“Quoi ! Monsieur l'Orateur, les Canadiens-français étrangers sur leur terre natale ! Ce serait une insulte si ce mot avait été prononcé avec préméditation ! Ce serait pour nous une insulte comme l'a été le mot malheureux de Syndhurst à l'adresse de cette partie de la population de l'Irlande qui, comme les Canadiens-français, est catholique : — étrangers par le sang, étrangers par la langue, étrangers par la religion ! L'honorable député qui se fait gloire d'être né canadien le serait-il si les Canadiens-français, lors de la guerre de l'indépendance américaine, n'avaient pas, par leur valeur et leur dévouement, conservé les Canadas à l'Angleterre ? N'eût été le courage des Canadiens-français en 1775 et en 1812, les Canadas feraient aujourd'hui partie de la confédération américaine, et l'honorable député ne serait pas ici pour jouer le rôle qu'il joue.”

Pour calmer les esprits et faire preuve de modération, M. La-

fontaine accepta l'amendement de M. Boulton à l'effet d'exclure des bénéfices du bill d'indemnité, les personnes trouvées coupables par les tribunaux de haute trahison, et en particulier, les exilés des Bermudes. Wolfred Nelson, sacrifiant son intérêt personnel à celui des braves gens qui, en 1837, avaient obéi à sa voix, se leva pour dire, au milieu des applaudissements émus de la Chambre, qu'il appuyait l'amendement de M. Boulton. Les conservateurs montrèrent leur mauvaise foi et leur parti pris de faire la guerre au gouvernement, en votant contre cet amendement qui pourtant faisait disparaître leur principal grief.

L'amendement fut adopté, mais M. Lafontaine déclara qu'en l'acceptant il ne reconnaissait en aucune manière la légalité de la cour martiale et de ses jugements.

M. Baldwin et les libéraux du Haut-Canada furent fidèles à leurs amis du Bas-Canada, et tinrent noblement tête à l'orage.

Enfin, après des jours et des nuits de discussion, d'interpellations et d'apostrophes sanglantes, de menaces et de tumulte, la loi fut votée par une majorité de vingt-cinq voix sur soixante et onze. Vingt-quatre députés anglais votèrent avec la majorité.

Alors on assista à un spectacle étrange, alors on eut la preuve de la sincérité de tous les prêcheurs de loyauté et de respect à la loi. Prenant plaisir, en quelque sorte, à se confondre eux-mêmes et à venger les Patriotes, ils devinrent rebelles par fanatisme. Vaincus dans la Chambre, ils descendirent dans la rue, ces défenseurs du trône et de l'autel, et marchant sur les traces de Colborne et des Volontaires de 1837 et 1838, ils eurent recours à l'émeute et à l'incendie pour se venger.

Le 25 avril, lord Elgin se rendit à la Chambre d'assemblée pour sanctionner le bill d'indemnité. Il fut accueilli, à son dé-

part, par des cris de mort, des sifflets et les insultes d'une foule ivre de haine et d'alcool, qui le reconduisit jusqu'à sa demeure et le couvrit d'œufs pourris.

Le soir, les émeutiers se réunirent sur le Champ-de-Mars et décidèrent d'adresser à la Reine une requête lui demandant de désavouer le bill d'indemnité et de rappeler lord Elgin. Enflammés par des discours incendiaires, ces forcenés se dirigent sur le palais législatif, ils pénètrent dans la Chambre en lançant une grêle de pierres sur les députés qui fuient en désordre, brisent les pupitres et les fauteuils, s'emparent de la masse, et un de leurs chefs proclame alors la dissolution de la législature. Après avoir tout saccagé, ils mettent le feu, et se retirent quand les édifices du parlement ne forment plus qu'un monceau de cendres et de décombres.

Pendant plusieurs jours, plusieurs semaines même, Montréal fut à la merci de la canaille, qui parcourait les rues, l'insulte à la bouche et la torche à la main.

Un soir, quelques centaines de ces enragés partirent pour aller brûler les maisons de MM. Lafontaine et Drummond. Ils se dirigèrent d'abord sur celle du premier ministre. Mais des amis courageux s'y étaient rendus pour le défendre, entre autres sir Etienne-Pascal Taché. Le chef de la bande tomba frappé d'une balle, au moment où il franchissait la grille du jardin : c'était un jeune forgeron du nom de Mason. Les émeutiers retraits à la hâte, emportant le cadavre de leur ami, qu'ils promènèrent en triomphe dans les rues de la ville au milieu d'un vacarme sans nom.

Une enquête eut lieu, à l'hôtel Nelson, sous la direction de MM. Jones et Coursol. M. Lafontaine, appelé comme témoin,

était à donner son témoignage, lorsque les cris de "Au feu ! au feu !" retentirent. Quelques minutes après, la maison était enveloppée dans un tourbillon de feu et de fumée. M. Lafontaine put s'échapper, grâce à la protection et au sang-froid de M. Coursol.

Au milieu de ces désordres coupables, de ces scènes révoltantes, lord Elgin et son premier ministre, M. Lafontaine, restaient calmes, impassibles. Malgré les conseils de leurs amis, ils refusaient d'avoir recours à la force pour se protéger, ou de sévir contre les émeutiers. Lord Elgin écrivait en Angleterre qu'il souffrirait les reproches de ses amis et toutes les avanies de ses adversaires, plutôt que de voir ses mains tachées de sang. Il ajoutait qu'il ne voulait pas assumer la responsabilité des conséquences graves que pourrait produire un conflit entre les troupes et la populace.

Plus tard, dans une autre lettre au ministre des Colonies, il se réjouissait d'avoir empêché le sang de couler et d'avoir vaincu l'émeute par la patience. Il disait qu'on finirait par lui rendre justice.

Il ne craint pas, le noble et généreux lord, de dire au gouvernement anglais que le fanatisme national, l'amour du pouvoir et la haine des Canadiens-français, inspiraient les chefs des émeutiers de 1849,—les McNab, les Sherwood, les Macdonald, les Prince, les Moffatt et leurs satellites, les marchands fanatiques et ruinés de Montréal.

Quand on compare les révoltés de 1849 aux Patriotes de 1837-1838, on trouve les premiers bien petits, bien misérables.

Quelle différence dans les motifs, dans les sentiments, la nature des griefs, la manière d'agir !

Les Canadiens-français avaient bien raison de dire en 1849 : “ Ah ! si c'était nous qui aurions commis ces outrages et ces crimes, il y a longtemps que les troupes auraient tiré sur nous ou qu'on nous aurait jetés dans les cachots.”

Lord Elgin rapportait ces paroles, dans une de ses lettres au gouvernement anglais, de manière à laisser entendre qu'il les trouvait justes, et pour signaler les difficultés de sa situation, il ajoutait, il est vrai, qu'il ne savait pas s'il pouvait compter sur les troupes ; il se demandait de quel côté elles se tourneraient dans un conflit dont le caractère serait, en grande partie, national.

Lord Elgin avait raison d'espérer qu'on finirait par lui rendre justice. En Angleterre comme au Canada, les voix les plus autorisées firent l'éloge de sa conduite, et reconnurent que sa sagesse et sa modération avaient probablement conjuré les dangers d'une guerre civile. Il n'y a pas de doute que les Canadiens-français n'attendaient qu'un mot, un signal, pour accourir de partout à la défense du gouvernement.

Comme les désordres continuaient, les citoyens de Montréal se décidèrent à s'organiser pour y mettre fin, pour protéger leurs propriétés et leurs vies. Mais il n'y eut pas de conflits, heureusement ; les émeutiers abandonnés par leurs chefs, dont quelques-uns avaient été emprisonnés, et condamnés par l'opinion de tous les honnêtes gens, cessèrent leurs actes de vandalisme.

Après l'incendie du palais législatif, les députés se réunirent au marché Bonsecours, où ils siégèrent sous la protection des autorités militaires.

Leur première pensée fut de voter une adresse au gouverneur pour protester contre les outrages dont il avait été victime. La discussion de cette proposition provoqua encore des violences de

langage. Les McNab, les Cayley, les Boulton et les Guky continuèrent d'être agressifs, arrogants et insulteurs à l'égard du gouverneur et de la population canadienne-française, et ils allèrent jusqu'à excuser les émeutiers. Le bouillant Guky, qui commandait une compagnie de Volontaires, au combat de Saint-Eustache, s'écria que dans le cas où la Reine sanctionnerait le bill d'indemnité, les habitants du Canada se trouveraient déliés de leur allégeance.

M. Papineau profita des circonstances pour réaffirmer la nécessité du rappel de l'Union et son hostilité au ministère, auquel il reprocha d'avoir manqué de prévoyance et d'énergie.

Sa critique acerbe et injuste des ministres froissa la majorité de la Chambre et de la population canadienne-française ; on l'accusa de se laisser dominer par ses rancunes, et de fournir des armes aux ennemis acharnés de ses compatriotes. Il eut pourtant de beaux mouvements d'éloquence, surtout quand, répondant aux attaques injustes, violentes, contre ses compatriotes, il s'écria :

“ On calomnie les Canadiens-français ; ils n'ont aucune haine contre leurs concitoyens anglais ; ils reçoivent sous leur toit sans distinction l'étranger, quelles que soient son origine et sa religion ; ils ne lui demandent pas compte de ses croyances ni de sa nationalité.”

L'adresse fut votée par une grande majorité, mais lorsque le gouverneur se rendit à l'hôtel du gouvernement pour la recevoir, et lorsqu'il retourna chez lui, il fut encore insulté, hué, assailli même, par une foule enragée que la force armée eut de la peine à contenir.

Ces désordres eurent pour effet de faire perdre à Montréal son titre de capitale ; les députés des autres villes en profitèrent pour

déclarer que le parlement ne pouvait plus s'exposer aux mêmes outrages, et après une longue discussion sur le mérite respectif des différentes villes, et plusieurs votes sur la question, la Chambre décida qu'elle siégerait alternativement à Québec et à Toronto.

La ville d'Ottawa, alors connue sous le nom de Bytown, fut proposée mais n'obtint que treize voix.

Enfin les Chambres furent prorogées, le 30 mai, par le major général Rowan, lord Elgin ayant jugé prudent, pour éviter de nouveaux désordres, de se faire remplacer.

La prorogation ne mit aucunement fin à l'agitation. Des pétitions demandant le rappel de lord Elgin, le désaveu de l'acte d'indemnité et la dissolution de la législature avaient été adressées au gouvernement impérial. Mais les agitateurs eurent la réponse qu'ils méritaient : le ministre des colonies refusa d'acquiescer à leur demande, et leur conseilla de respecter la loi et l'autorité du gouvernement de Sa Majesté.

Ils répondirent à ces sages conseils, en publiant dans leurs journaux des articles pleins d'amertume, et en organisant *La ligue Britannique de l'Amérique du Nord*, dont le programme demandait le rétablissement de la protection des produits canadiens sur le marché anglais, un tarif protecteur pour l'industrie nationale, la fédération des provinces anglaises et leur indépendance sous forme de république.

Le spectacle de ces défenseurs enthousiastes du trône et de l'autel, de ces prédicants de loyauté reniant leur passé et brisant leurs idoles, est vraiment réjouissant.

Les Patriotes de 1837-1838 étaient bien vengés.

Ce n'est pas tout : un bon nombre de ces hommes dévoyés ne

craignirent pas de se joindre à leurs adversaires les plus acharnés, les démocrates de l'époque, pour demander l'annexion du pays aux Etats-Unis.

Du moment que l'Union ne leur procurait pas la suprématie et la prospérité qu'ils avaient espérées, ils n'en voulaient plus, et l'Annexion, dont la pensée seule leur avait paru jusqu'alors un crime de lèse-majesté, devenait un remède à tous leurs maux.

D'un autre côté, Papineau et ses partisans, les libéraux avancés de l'époque, étaient heureux de profiter des circonstances pour briser l'Union et acquérir des avantages politiques et matériels que l'Annexion paraissait offrir.

Les partis subissaient une transformation remarquable ; pendant que les conservateurs attachés à la Couronne se rapprochaient des libéraux modérés, M. Papineau et ses partisans s'en éloignaient.

Jusqu'en 1848, le parti libéral, dans le Bas-Canada, s'était contenté de demander des réformes politiques, de conquérir le gouvernement constitutionnel ; mais, à cette époque mémorable, les esprits, entraînés par le mouvement général, demandent des réformes sociales, et cherchent dans les institutions républicaines la satisfaction de leurs aspirations.

La république américaine était l'idéal que tous les peuples, fatigués de la monarchie, poursuivaient dans leurs rêves de bonheur et de progrès.

La génération de 1848, vu les circonstances, ne pouvait échapper à la fascination générale ; après les troubles de 1837-1838 et de 1849, elle devait être naturellement portée à se soustraire au joug anglais, à considérer les Etats-Unis comme la terre promise

où elle trouverait toutes les libertés, tous les droits qu'elle enviait, ainsi que la prospérité matérielle.

Un manifeste annexioniste fut préparé et adressé au peuple canadien. Il était habilement rédigé et fortement charpenté. Il faisait contraster la prospérité commerciale et industrielle des Etats-Unis avec la dépression générale des affaires au Canada, énumérait les avantages que le marché américain nous procurerait, démontrait que l'Annexion ferait de nos fleuves et de nos canaux la grande voie commerciale des produits de l'Ouest, et du Bas-Canada, un pays manufacturier comme les Etats du nord, en y attirant les capitaux américains, détruirait une source de conflits entre l'Angleterre et les Etats-Unis, nous arracherait à l'état d'infériorité inhérent à une colonie, et mettrait fin à des dissensions désastreuses.

Le manifeste proclamait que l'Indépendance ne nous procurerait qu'à demi les avantages de l'Annexion.

Ce manifeste était signé par trois cents citoyens appartenant à tous les partis, à toutes les classes et nationalités de la population de Montréal. On y voyait les noms des Papineau, des Dorion, des Papin, des Doutre, des Laflamme, à côté de ceux des Torrance, des de Bleury, des Redpath, des Johnson, des Molson, des Rose et des Holton.

Il fit sensation, mais en dehors de Montréal, des townships de l'Est et de Québec, il recruta peu d'adhérents. Comme en 1776 et en 1812, les Canadiens restèrent froids et défiants ; ils suivirent les conseils du clergé, des Lafontaine et des Morin.

Grâce à l'esprit libéral de lord Elgin et du gouvernement anglais, ils venaient d'obtenir la consécration de leurs droits politiques, de faire la conquête définitive du gouvernement constitu-

tionnel, ils pensèrent que le moment était mal choisi pour donner le coup de pied à l'Angleterre, et se séparer des chefs vénérés qui les avaient conduits à la victoire.

Ils ne pouvaient voir sans défiance, à la tête du mouvement annexioniste, parmi les Anglais, leurs ennemis les plus acharnés, et, parmi leurs compatriotes, M. Papineau et son école dont les idées avancées les effrayaient.

Ils préféraient la politique de Lafontaine à celle de Papineau, le certain à l'incertain, le connu à l'inconnu, les conseils du clergé à ceux de l'*Avenir*.

Le clergé s'était d'abord rangé du côté de M. Lafontaine par esprit politique ; mais plus tard le zèle religieux se mit de la partie.

Les théories démocratiques de l'*Avenir*, l'organe de M. Papineau et de la jeunesse libérale du temps, en faveur du suffrage universel, de l'abolition du pouvoir temporel du pape et des dîmes, de l'éligibilité des magistrats et des fonctionnaires publics, son hostilité agressive et radicale à l'égard de l'Angleterre et de l'Union, son acceptation du principe de la représentation basée sur le chiffre de la population, avaient, au point de vue religieux comme au point de vue politique, aliéné au nouveau parti les sympathies du clergé.

Le manifeste annexioniste acheva de convaincre les évêques et les prêtres que leur devoir était de s'opposer de toutes leurs forces au progrès de ce parti.

C'est le commencement d'une lutte malheureuse, dont les abus et les excès ont été funestes au parti libéral et au pays, funestes au clergé et à la religion.

Les premiers torts ont été du côté des libéraux ; ayant perdu

la confiance du clergé, ils n'ont pu la regagner ; leur nom même est devenu un épouvantail, et on a cru pendant longtemps qu'on ne pouvait être catholique et libéral en même temps.

Pendant près d'un demi-siècle on verra les meilleurs hommes de ce parti lutter contre ce sentiment de défiance et d'hostilité dont les chefs conservateurs sauront profiter, quelquefois au détriment des véritables intérêts du pays, et lorsque ce sentiment n'avait plus sa raison d'être.

La campagne de l'Annexion n'eut pas plus de succès que celle de l'Indépendance ; la politique nationale et pratique du gouvernement donnait satisfaction à la partie sage et modérée de la population.

On essaya, pendant la session de 1850, d'entretenir l'agitation publique en provoquant les discussions sur ces questions brûlantes ainsi que sur le bill d'indemnité, l'incendie du palais législatif et la destitution des officiers de milice et des magistrats qui avaient signé le manifeste annexioniste. Le colonel Prince, M. Holmes, deux anciens bureaucrates, dont la loyauté ne paraissait pas avoir de bornes autrefois, proposèrent des résolutions, le premier en faveur de l'indépendance du pays, le second en faveur de l'Annexion.

Un seul Canadien-français, M. Papineau, vota pour ces résolutions.

---

## CHAPITRE VII

RÉFORMES DEMANDÉES. — ÉLÉMENTS DE DISCORDE ET DE DISSENSIONS. — RÉSERVES DU CLERGÉ. — TENURE SEIGNEURIALE. — LYON MACKENZIE. — SESSIONS DE 1850-1851. — DÉMISSION DE BALDWIN ET DE LAFONTAINE.

Le parti libéral se désagrégeait dans le Haut comme dans le Bas-Canada ; là aussi il se formait un groupe d'hommes qui trouvaient que le gouvernement n'avait pas une politique assez avancée.

Parmi les réformes demandées à grands cris, se trouvait la sécularisation des réserves du clergé.

L'acte constitutionnel de 1791 avait réservé le septième des Terres de la Couronne alors incultes et non concédées, dans les deux provinces, pour le soutien du clergé protestant. L'Eglise d'Angleterre fut seule, pendant longtemps, à jouir des avantages d'une concession faite surtout, il faut le dire, dans son intérêt.

Les autres sectes protestantes ne tardèrent pas à réclamer leur part du gâteau, et il s'ensuivit une discussion orageuse qui, commencée dans le Haut-Canada plusieurs années avant l'Union, se prolongea, en s'envenimant, jusqu'après l'établissement du nouveau régime, et fut une source d'ennuis pour tous les gouvernements.

Le nombre d'acres de terre ainsi réservés, dans le Haut-Canada, était de 2,395,687, et dans le Bas-Canada, de 934,000.

Comme le Haut-Canada était beaucoup plus intéressé que le Bas-Canada dans le règlement de cette question, c'est là surtout que l'agitation régnait.

M. Price, commissaire des Terres de la Couronne, entreprit de régler cette épineuse question en proposant de voter une adresse au parlement impérial pour lui demander d'autoriser la législature canadienne à disposer des revenus de ces terres, comme elle l'entendrait, en respectant les droits acquis des personnes jouissant de ces revenus en vertu de statuts passés à différentes époques. Les résolutions proposées par M. Price furent adoptées après un débat intéressant qui dura plusieurs jours, mais le parlement impérial prit son temps et la question ne reçut sa solution définitive que quatre ans plus tard, en 1854.

Puis vint la fameuse question de la tenure seigneuriale qui, elle, intéressait spécialement le Bas-Canada.

Le système féodal qui avait régné depuis l'établissement du pays, ne répondait plus aux besoins de l'agriculture et de l'industrie. Certes, il faut l'avouer, il ne méritait par le mépris, et ne manquait pas de grandeur, ce système que la France avait apporté sur nos rives avec sa langue et sa religion, et sous lequel elle avait vécu avec gloire, pendant plusieurs siècles.

Il était intimement lié à l'origine du Canada, à l'histoire de son établissement. Les seigneurs dotés par les rois de France de vastes domaines en récompense de leurs services, divisaient ces domaines et donnaient des terres aux soldats qui avaient fait, sous leurs ordres, la guerre contre les sauvages et les Anglais.

Ces seigneurs étaient souvent des héros, intéressés à coloniser

le pays où ils étaient venus braver tous les dangers, toutes les souffrances, pour se créer sur les bords du Saint-Laurent une nouvelle patrie.

C'étaient les de Vaudreuil, les de Lotbinière, les de Boucherville, les Joliette, les de Rouville, les de Salaberry... les plus grands noms de notre histoire !

C'était un noble spectacle que celui de ces guerriers réunissant autour de leurs manoirs les braves soldats qui les avaient aidés à conquérir leurs titres et leurs biens, et les transformant en colons, en défricheurs de ce sol arrosé de leur sang. Ces manoirs devenaient autant de citadelles que défendaient en temps de guerre des hommes forts, courageux.

Mais les temps héroïques passèrent ; tous ces grands seigneurs amollis par la paix, ruinés par le luxe, perdirent leur prestige, et virent souvent leurs biens passer en des mains étrangères.

Leurs privilèges commencèrent à paraître exorbitants, et les charges et obligations des censitaires trop lourdes.

Voici quelques-unes de ces charges :

1o Les cens et rentes, redevances annuelles de tant par arpent, que le censitaire payait à son seigneur, et qui variaient suivant les circonstances et la volonté de celui-ci.

2o Les lods et ventes, impôt onéreux qui forçait le censitaire à payer au seigneur, à chaque mutation de sa propriété, le douzième de la valeur de cette propriété.

3o La banalité, qui donnait au seigneur le droit exclusif de bâtir des moulins et d'y moudre les grains de ses censitaires en retenant le quatorzième minot.

4o Le droit de retrait en vertu duquel le seigneur pouvait con-

traindre l'acheteur d'une propriété sujette à ces droits, à la lui céder, lorsqu'elle avait été achetée à bas prix.

5o Corvées de toutes sortes et obligation du censitaire de fournir au seigneur la pierre et le bois de construction dont celui-ci pouvait avoir besoin.

6o Obligation de payer la dîme sur le poisson pris dans les rivières, dans les ruisseaux ou les lacs dont les grèves étaient situées dans les limites de la seigneurie.

Ajoutons que le seigneur avait seul le droit de se servir des cours d'eau et de les exploiter.

Les hommes d'Etat, la plupart seigneurs eux-mêmes, comprirent que tous ces privilèges, vestiges du régime féodal, ne convenaient plus ni aux besoins ni aux idées du temps.

Toute la question était d'opérer cette réforme importante selon les règles de la justice et de la prudence, de tenir compte des droits acquis.

Lafontaine, toujours sage et prudent, entreprit de régler la question sur une base large et libérale. Il avait, pendant la session de 1850, proposé des résolutions ayant pour but de mettre fin graduellement au régime seigneurial, en accordant aux seigneurs une juste indemnité. Dans un discours qu'il prononça à l'appui de ces résolutions, il disait :

“ Il y a des personnes qui veulent détruire l'ancien système sans indemniser les seigneurs, mais la Chambre doit déclarer qu'il ne pourra y avoir de commutation sans indemnité légitime.”

M. Papineau protesta avec véhémence contre la réforme demandée, et prétendit que le seigneur avait le droit de refuser de concéder ses terres, d'augmenter ou de baisser le taux des rentes

à son gré et s'écria que l'agitation de cette question était l'œuvre de mendiants de popularité.

Le peuple vit avec peine le grand agitateur se faire l'avocat des privilèges seigneuriaux. Il crut que, chez lui, l'intérêt du seigneur l'emportait sur les sentiments du patriote.

M. Cartier fit sur cette question un discours qui accrut considérablement son prestige d'avocat et d'homme d'Etat. Il s'attacha à démontrer que le régime seigneurial avait fait son temps et devait être aboli dans l'intérêt du seigneur comme du censitaire.

Un comité fut nommé pour étudier la question et faire rapport, à la session de 1851.

Le comité s'acquitta de sa tâche avec zèle et talent, et proposa, à cette session, deux projets de loi qui suscitèrent une longue et intéressante discussion. Quelques députés, entre autres M. Cartier, voulaient en finir, et M. Lafontaine était d'opinion qu'il valait mieux procéder plus lentement, afin de pouvoir élaborer une loi qui serait un règlement final et complet de cette question.

Sa temporisation déplut à quelques-uns de ses partisans, qui allèrent jusqu'à mettre en doute sa sincérité. Il fut très sensible à ces reproches injustes, à ces attaques inconsidérées, à ces soupçons, qui eurent malheureusement l'effet de l'engager à quitter la vie publique. Lafontaine avait déjà prouvé qu'il ne tenait pas assez au pouvoir pour chercher à le conquérir ou à le garder aux dépens de ses principes ou de sa dignité.

La majorité de la Chambre fut néanmoins de son avis ; la question fut ajournée et ne fut définitivement réglée qu'en 1854.

Les sessions de 1850 et 1851 furent bien remplies : les lois les

plus propres à favoriser le progrès de l'instruction, de la colonisation, de l'agriculture et du commerce, à faire disparaître les entraves au développement intellectuel et matériel du pays, furent discutées et votées. Des sacrifices considérables furent faits pour compléter les canaux du Saint-Laurent et encourager la construction de chemins de fer destinés à relier entre eux les principaux centres commerciaux du pays, et à les mettre en communication avec les Etats-Unis. Citons le Grand-Tronc, le Great Western, de Montréal à Richmond, à Saint-Jean et à Portland.

Toutes ces entreprises donnèrent au commerce une poussée vigoureuse qui calma les mécontentements, et adoucit les amertumes que la crise financière avait jetées dans le monde des affaires. Mais le mouvement des esprits politiques était toujours animé, le désir de réformes toujours ardent.

L'entrée dans le parlement de Lyon Mackenzie, le chef de l'insurrection de 1837-1838, dans le Haut-Canada, activa ce mouvement.

La réunion de Papineau et de Mackenzie sur le parquet de la Chambre ne manquait pas d'intérêt ; leur place y était marquée d'avance ; ayant été à la peine, il était juste qu'ils fussent à l'honneur. Ces libertés constitutionnelles, dont le pays jouissait, étaient bien, après tout, le fruit de leurs luttes et de leurs sacrifices. Ils se ressemblaient sous certains rapports : ils avaient la même ardeur pour la lutte, le même besoin de combattre les abus, mais Papineau, grand démocrate en politique, était socialement aristocrate de goût, de sentiment et d'apparence. Il faisait une distinction entre l'égalité politique et l'égalité sociale, il voulait bien la première, mais n'aimait pas la seconde.

Mackenzie était vraiment un démocrate, un réformateur, dans

l'ordre social comme dans l'ordre politique, un homme du peuple, désintéressé dans l'application de ses principes.

Tous deux étaient des hommes d'opposition et de combat plutôt que de gouvernement, plus faits pour prêcher les réformes que pour les mettre en pratique, plus capables d'agiter que d'administrer, n'ayant su ni l'un ni l'autre s'oublier suffisamment pour se contenter de jouir du triomphe des principes pour lesquels ils avaient combattu si vaillamment, et de montrer leur sincérité et leur clairvoyance, en contribuant modestement à assurer le bon fonctionnement du nouveau régime.

Au lieu d'aider généreusement les Baldwin et les Lafontaine à compléter leur œuvre, à faire fonctionner le gouvernement constitutionnel, ils les combattirent, se firent les instruments des adversaires turbulents de ces deux hommes illustres, et contribuèrent à dégoûter ceux-ci de la politique.

En effet, c'est à l'occasion d'une proposition faite par M. Mackenzie, pendant la session de 1851, que Baldwin annonça sa retraite de la politique. La question n'était pas très importante ; il s'agissait simplement de la nomination d'un comité chargé de rédiger un projet de loi pour supprimer la Cour de chancellerie du Haut-Canada.

M. Baldwin s'opposa fortement à la nomination de ce comité, et la majorité de la Chambre fut de son avis ; mais plusieurs de ses partisans l'abandonnèrent sur cette question, et il se trouva en minorité dans sa province. M. Baldwin tenait à la Cour de chancellerie ; c'est lui qui venait de la créer et de l'organiser, il la croyait bonne, nécessaire, et elle était condamnée par une majorité des députés de la province où elle exerçait la justice ; il ressentit vivement le coup porté à cette institution ; le vote signi-

fiait pour lui qu'il avait perdu la confiance du parti libéral du Haut-Canada, et qu'il ne pouvait plus compter sur l'appui de ses partisans. Sans poser comme principe qu'un ministère, pour rester au pouvoir, devait commander, dans tous les cas, la majorité dans les deux provinces, il crut que sur une question comme celle dont il s'agissait, il ne pouvait ignorer la volonté de la sienne. Riche, indépendant, d'une santé délicate, n'ayant pas d'ambition personnelle, il ne tenait pas à rester au pouvoir aux dépens de sa dignité et de ses principes. Il donna sa démission et l'annonça à la Chambre dans quelques paroles qui produisirent une profonde sensation, et provoquèrent chez les députés comme dans le pays une explosion de regrets unanimes.

En vain l'on chercha à le faire revenir sur sa décision, en vain les libéraux du Haut-Canada lui exprimèrent leur regret d'être la cause involontaire de sa détermination, tout fut inutile.

M. Lafontaine fit, en termes émus, l'éloge de son illustre et digne ami, et termina ses remarques en annonçant à la Chambre consternée qu'il se proposait lui-même de se retirer de la vie publique après la session. Comme M. Baldwin, Lafontaine avait été blessé par les impatiences et les murmures de quelques-uns de ses amis ; comme lui, il restait au pouvoir par devoir, pour servir son pays dans la glorieuse indépendance de son caractère et de son esprit, dans l'auréole du respect et de la confiance de ses compatriotes.

Il était libéral, partisan des bonnes et saines réformes, mais il voulait procéder lentement, sagement, sans secousses, sans désordre, en tenant compte des droits acquis, des traditions du passé.

Il avait assuré à son pays les bienfaits du gouvernement cons-

titutionnel et lui avait donné les lois nécessaires à son développement moral et matériel.

Il crut qu'il avait fait sa part, que sa mission était remplie, son règne fini.

Au mois d'octobre 1851, il mit sa démission entre les mains de lord Elgin qui l'accepta avec regret, fit ses adieux à ses collègues affligés et retourna tranquillement à Montréal pour exercer sa profession d'avocat. En 1853, il était nommé juge en chef de la Cour d'appel, et, l'année suivante, la Reine lui conférait le titre de baronnet.

Il fut comme magistrat ce qu'il avait été comme premier ministre de son pays, irréprochable, inattaquable, un modèle pour les générations futures, une gloire nationale.

M. Baldwin se présenta aux élections de 1851 dans le comté d'York, et — il faut le dire, à la honte de ce comté — fut battu par un homme médiocre ; l'une des principales causes de sa défaite fut son esprit de justice, son impartialité à l'égard des Canadiens-français. Il rentra dans la vie privée pour ne plus jamais en sortir.

On verra plus tard d'autres hommes d'Etat anglais, entre autres Edward Blake, souffrir de leur esprit de justice envers les Canadiens-français, et malheureusement ceux-ci ne leur en ont pas toujours tenu compte.

Le grand ministère était brisé, le parti libéral décapité, l'opinion publique déconcertée, les hommes sages inquiets et affligés.

---

## CHAPITRE VIII

LE MINISTÈRE HINCKS-MORIN. — ÉLECTIONS DE 1851. —  
GEORGE BROWN. — SESSIONS DE 1852, 1853, 1854.  
— DÉFAITE DU MINISTÈRE HINCKS-MORIN. — ÉLEC-  
TIONS GÉNÉRALES.

M. Hincks fut chargé par lord Elgin de former un nouveau cabinet. C'était un habile financier, un homme d'un talent incontestable, mais il n'avait ni le prestige ni la hauteur de vues de Baldwin. Il s'adressa à M. Morin qui était le successeur naturel et légitime de M. Lafontaine. M. Morin choisit pour ses collègues dans le Bas-Canada, MM. Drummond, Young, Caron et Taché. M. Chauveau fit aussi partie du gouvernement comme solliciteur-général sans portefeuille. Dans le Haut-Canada, M. Hincks chercha à réunir toutes les forces libérales en prenant deux de ses ministres dans le groupe avancé des *clear grits*, savoir : MM. Rolph et Malcolm Cameron ; les autres représentants du Haut-Canada étaient MM. Richards, Morris et John Ross, ce dernier sans portefeuille.

La composition du nouveau ministère fut favorablement accueillie par la population, surtout dans le Bas-Canada. MM. Drummond, John Young, Caron, Taché et Chauveau étaient tous des hommes populaires qui avaient conquis leurs épaulettes dans les récentes luttes nationales et politiques.

Les élections générales de 1851 donnèrent au gouvernement

une forte majorité, grâce surtout au Bas-Canada, où les candidats ministériels emportèrent les trois quarts des comtés. M. Papineau, battu à Montréal, se fit élire aux Deux-Montagnes, mais presque tous ses partisans furent vaincus. En réalité ce fut la politique de Lafontaine qui triompha, la politique libérale modérée, celle qui convient le mieux au caractère et au tempérament de la population canadienne-française.

Le clergé qui aimait M. Morin pour son caractère religieux et moral, pour ses idées justes et raisonnables, et redoutait de plus en plus M. Papineau et sa suite, donna au gouvernement le secours puissant de ses sympathies. Parmi les nouveaux députés élus dans le Bas-Canada, on remarquait MM. Sicotte, Tessier et Chapais, et dans le Haut-Canada, George Brown, dont le nom, les écrits et les discours devaient, durant vingt ans, soulever tant de tempêtes.

Robuste au physique comme au moral, écrivain puissant, orateur véhément, propriétaire du *Globe*, il s'était d'abord rendu populaire en combattant pour la politique de Baldwin et Lafontaine; mais emporté par sa nature et son ambition, il s'était jeté, avec sa fougue ordinaire, dans la controverse religieuse, dans une croisade violente contre tout ce qui n'était pas anglais et protestant. Le *Globe* retentissait tous les jours de ses dénonciations emportées contre l'Eglise catholique, le clergé, les communautés religieuses, les écoles séparées, contre la domination française (*French domination*). Pour rendre justice au Haut-Canada et lui donner sa part légitime d'influence dans les affaires publiques, il demandait que la représentation fût répartie d'après le chiffre de la population. Ce fut son cri de guerre durant vingt-cinq ans,

et il ne se tut qu'après avoir inscrit en tête de l'Acte Fédéral cet article fondamental.

Le programme des nouveaux ministres était tout tracé: c'était le développement de la politique virile et prudente de leurs prédécesseurs, le règlement de la question des réserves du clergé et de la tenure seigneuriale, et l'achèvement à tout prix des lignes de chemin de fer projetées et commencées sous le ministère précédent.

Ils firent une courte session en 1852 et se préparèrent à mettre devant les Chambres, à la session de 1853, un programme des plus sérieux. Dans l'intervalle, la démission de M. John Young leur causa quelque embarras. M. Young était un homme d'une indépendance d'esprit et de caractère quelquefois exagérée. Libre échangiste intransigeant, il ne voulut pas consentir à l'imposition de droits différentiels sur les vaisseaux américains naviguant dans les canaux canadiens.

C'est alors qu'il fut question, pour la première fois, de faire entrer dans le ministère, George-Etienne Cartier. Mais le futur chef du parti conservateur crut que son heure n'était pas encore arrivée, il refusa.

La session de 1853 fut harassante pour les ministres ; l'opposition fortement secondée par George Brown et Lyon Mackenzie, leur causa beaucoup d'ennuis.

M. Morin réussit, cette fois, à faire passer son bill pour augmenter la représentation de 84 à 130 députés, 65 pour chaque province. Cette mesure fit naturellement surgir dans la discussion la brûlante question de la représentation basée sur le chiffre de la population. Le recensement de 1852 venait de constater que la population du Haut-Canada l'emportait de 60,000 âmes

sur celle de l'autre province. Le Bas-Canada avait eu depuis l'Union jusqu'à cette époque la majorité, et, en dépit de M. Papi-neau, il était resté soumis à la constitution. Mais le Haut-Canada n'avait pas la même patience, le même esprit de résignation. C'était une question populaire ; George Brown en fit son drapeau, son programme, son marche-pied ; mais elle lui fit perdre dans le Bas-Canada ce qu'elle lui avait fait gagner dans le Haut. Les McNab et les Macdonald ne voulurent pas trop se compromettre sur cette question ; ils laissèrent le maniement de cette bombe dangereuse à leur fougueux allié. Les députés du Bas-Canada protestèrent énergiquement contre l'injustice dont leur province était menacée, et votèrent en grande majorité contre la proposition de M. Brown, demandant l'abrogation de la clause de l'Acte d'Union, qui exigeait le vote des deux tiers de la Chambre pour changer le chiffre des députés.

Puis vint la question de la tenure seigneuriale. M. Drummond présenta un projet de loi qui réduisait les rentes des seigneurs et facilitait le rachat des droits que leur payaient les censitaires. Malgré une violente opposition de la part du parti McNab-Brown, du Haut-Canada, le bill fut voté, mais pour aller s'échouer au Conseil législatif. Ce vote de la Chambre haute fut le dernier coup porté à son prestige. Une adresse à la Reine demandant l'élection des conseillers législatifs par le peuple fut votée par une grande majorité de la Chambre.

C'est à l'occasion de cette adresse que le parlement impérial commit un abus de confiance, un déni de justice dont l'histoire a le droit de lui demander un compte sévère. Au lieu de se borner à accorder ce que la Chambre canadienne lui demandait au sujet de la transformation du Conseil législatif, il ajouta une clause

pour permettre de changer le nombre des représentants de l'Assemblée législative par une simple majorité. La clause de l'Acte d'Union qui exigeait, dans ce cas, le vote des deux tiers de la Chambre et constituait pour le Bas-Canada une protection efficace, disparaissait.

Quel est ou quels sont les auteurs de cet acte de mauvaise foi, de supercherie ? On n'a jamais pu le savoir et on ne le saura probablement jamais.

L'extension de la franchise électorale, la constitution en corporation de la compagnie du Grand-Tronc, et de plusieurs autres compagnies de chemins de fer, l'établissement d'une ligne de vapeurs transatlantiques, et l'organisation d'un ministère de l'Agriculture signalèrent la session de 1853, et rendirent témoignage à l'activité du gouvernement.

Le ministère perdait des forces sous les coups vigoureux des conservateurs et des libéraux ligués contre lui. La majorité variait, oscillait.

Les critiques acerbes, les philippiques violentes de George Brown produisaient leur effet sur la députation du Haut-Canada.

Le farouche tribun exploita avec succès le refus du gouvernement de régler la question des réserves du clergé, après y avoir été autorisé par le gouvernement impérial, ainsi que les soupçons qui planaient sur certaines spéculations de M. Hincks et sur ses relations avec la compagnie du Grand-Tronc. Il tonna aussi contre les subsides accordés aux écoles séparées, aux collèges et aux couvents, et lança, à ce sujet, des accusations qui blessèrent profondément les catholiques.

On reprochait à M. Hincks son audace et à M. Morin sa faiblesse.

Un incident déplorable vint activer le feu de la discorde et du fanatisme. Un moine italien défroqué, du nom de Gavazzi, fit, à Québec et à Montréal, des discours qui provoquèrent des émeutes sanglantes. Le fameux moine s'était signalé, à Rome, par son zèle pour la cause de la révolution de 1849 contre la papauté, et avait ensuite traversé le monde au milieu des applaudissements des ennemis de l'Eglise et des imprécations des catholiques.

Le soir du 9 juin 1853, des milliers de catholiques, des Irlandais surtout, entourèrent l'église protestante où Gavazzi pérorait, et voulurent l'empêcher de parler ; une bagarre s'ensuivit, les troupes furent appelées et tirèrent sur la foule. Plusieurs personnes furent tuées et blessées.

Ce malheureux incident déclencha une tempête de colères, de récriminations et d'accusations.

Qui avait donné ordre à la troupe de faire feu ?

On ne put le constater, et même, vu les témoignages contradictoires qui furent rendus, on se demanda si la troupe n'avait pas fait feu d'elle-même ; ce fut l'opinion exprimée par M. Hincks. Mais comme M. Wilson, maire de Montréal, à cette époque, était catholique, et comme M. Hincks était un des principaux membres de la société Saint-Patrice, on souleva les préjugés contre eux et contre le gouvernement, auquel on reprocha de ne pas avoir fait la diligence nécessaire pour connaître et arrêter les coupables.

Lorsque se termina la session, quelques jours après, le gouvernement était considérablement affaibli.

Pendant ce temps, lord Elgin consacrait son talent et son habileté à la négociation d'un traité de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis, et au règlement de la question des pêche-

ries. Dès son arrivée au Canada, il s'était convaincu que le mauvais état des affaires était l'une des principales causes de l'agitation publique et de l'affaiblissement des sentiments de loyauté de la classe mercantile.

Il se rendit compte de l'effet produit sur le commerce par la perte des privilèges dont les Canadiens avaient joui sur le marché anglais, et comprit qu'il fallait leur offrir des compensations, en abrogeant toutes les lois restrictives relativement à la navigation, et en leur procurant les avantages du marché américain.

Sa correspondance avec le gouvernement impérial fait foi de sa sollicitude à cet égard, et de sa clairvoyance remarquable. Même au milieu des émeutes de 1849, quand il a raison de croire sa vie en danger, il ne cesse de répéter que si l'on veut maintenir la loyauté des Canadiens, il faut leur donner la prospérité, les avantages commerciaux que possèdent leurs voisins, faire en sorte que leurs produits se vendent aussi avantageusement au Canada qu'aux Etats-Unis.

La liberté politique et la liberté commerciale étaient à ses yeux les seules assises durables de la fidélité des Canadiens. Afin de faire triompher la première et d'établir, d'une manière définitive, le principe de la responsabilité ministérielle, il souffrit toutes les humiliations, brava tous les dangers. Pour assurer la victoire de l'autre, il alla à Londres et à Washington, conquît toutes les sympathies, renversa tous les obstacles, et revint avec un projet de réciprocité que le sénat et le congrès américains ratifiaient, et que le parlement canadien devait bientôt adopter avec enthousiasme.

Le gouvernement aurait voulu ne mettre devant la Chambre, à la session de 1854, que cette importante et populaire question.

Mais plusieurs libéraux, entre autres MM. Cauchon et Sicotte, se joignirent aux conservateurs pour réclamer le règlement de la tenure seigneuriale et des réserves du clergé. Afin de renverser le ministère, les conservateurs du Haut-Canada votèrent pour des amendements contraires aux principes qu'ils avaient toujours professés, et commencèrent dès lors à laisser voir le parti qu'on pourrait tirer de leur amour du pouvoir.

Le ministère, abandonné par les libéraux du Haut-Canada, fut battu, mais le Bas-Canada resta fidèle à M. Morin.

Lord Elgin croyant l'opposition incapable de former un gouvernement stable, prit le parti de dissoudre la Chambre et d'en appeler au peuple.

La lutte se fit dans le Bas-Canada entre les libéraux de l'école de Lafontaine et Morin, et les libéraux de l'école de Papineau, de *l'Avenir* et du *Pays*, et dans le Haut-Canada entre trois partis bien distincts : les torys, partisans de sir Allan McNab, les libéraux dont George Brown était le chef, et les libéraux modérés de l'ancienne école de Baldwin restés fidèles au gouvernement Hincks.

M. Papineau ne se présenta pas lui-même aux suffrages des électeurs. Il eut le bon esprit de ne pas continuer à se dépopulariser, en s'immobilisant dans une situation fausse, dans des idées qui ne convenaient plus au temps et aux circonstances. Il comprit qu'il devenait un embarras et un élément de faiblesse pour ce jeune parti libéral dont il avait été le parrain sinon le père. Son opposition au règlement de la tenure seigneuriale, ses sympathies pour la répartition de la représentation d'après le chiffre de la population, et ses opinions avancées en matières religieuses, en faisaient un chef compromettant.

Son rôle politique, après son retour de l'exil, n'a rien ajouté à sa réputation, à la gloire d'un passé dont l'éclat aurait dû lui suffire dans sa vieillesse.

Le dieu, en descendant du piédestal dans l'arène politique, avait paru moins grand, plus accessible à la critique. On avait attribué à l'amour-propre froissé ses attaques acerbes contre le gouvernement, et à l'intérêt personnel ses sympathies pour le régime suranné de la tenure seigneuriale.

On ne savait comment concilier sa conduite avec ses principes.

Il se retira, comme avait fait son illustre père, sur les bords de l'Ottawa, dans le manoir de Montebello, où il vécut jusqu'en 1871, dans l'étude et les tranquilles jouissances de la vie de famille.

Lafontaine et Papineau disparus, il ne restait plus des vétérans de nos anciennes luttes politiques que M. Morin dont la carrière achevait. Une nouvelle génération arrivait avec de nouvelles idées, de nouvelles méthodes, de nouveaux chefs.

La plupart des jeunes libéraux battus en 1851 réussirent à se faire élire aux élections de 1854 ; et parmi eux on remarquait des hommes distingués, des avocats, des écrivains, des orateurs formés à l'école de l'*Avenir* et de l'*Institut Canadien*, habitués aux luttes du palais et du forum. Leur parole ardente, éloquente, réussit à les faire accepter par le peuple, malgré l'opposition du clergé et les défiances d'une forte partie de la population.

C'étaient, dans le district de Montréal, les deux Dorion, Antoine-Aimé, le futur chef, et Jean-Baptiste-Eric, surnommé l'*Enfant Terrible*, Papin, le Danton du nouveau parti, Laberge, qui en était le rossignol, Charles Daoust, écrivain peu ordinaire, J.-O.

Bureau, B.-H. Jobin et G.-M. Prévost, tous trois notaires distingués et populaires.

A Québec et dans les autres parties du pays les jeunes libéraux furent moins heureux. Les Fournier, les Plamondon, les Letellier ne purent se faire élire, mais l'un de leurs amis les plus dévoués et les plus utiles, Pierre-G. Huot, qui les abandonna plus tard, fut élu par le comté de Saguenay.

Le ministère obtint pourtant la majorité dans le Bas-Canada, mais il fut battu dans le Haut-Canada. M. Morin, vaincu à Terrebonne, fut obligé d'aller se faire élire à Chicoutimi.

---

## CHAPITRE IX

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS DE 1854. — DÉMISSION DU MINISTÈRE HINCKS-MORIN. — COALITION ET FORMATION DU MINISTÈRE MCNAB-MORIN. — LORANGER, SICOTTE, DORION, PAPIN, LABERGE. — CONTINUATION DE LA SESSION DE 1854. — TENURE SEIGNEURIALE. — TRAITÉ DE RICIPROCITÉ. — DÉPART DE LORD ELGIN. — DÉMISSION DE MORIN.

Le ministère fut défait, à l'ouverture de la session de 1854, sur la nomination de l'orateur, par le vote coalisé des différentes fractions de l'opposition. M. Cartier fut proposé par le gouvernement ; l'opposition avait deux candidats : MM. Sanfield MacDonald et Sicotte. Celui-ci fut élu.

Ce vote devait avoir un grand effet sur l'avenir politique du pays et sur la transformation des partis.

Quelques jours après, le ministère donnait sa démission.

Mais comment former un gouvernement avec des éléments si divers et si opposés ? Toutes sortes de pourparlers, de combinaisons eurent lieu, mais le seul projet qui parut acceptable, fut celui d'unir les deux groupes les plus puissants de la Chambre, savoir, le groupe tory du Haut-Canada, commandé par McNab, et le groupe des anciens libéraux, dont M. Morin était le chef.

Pour empêcher la faction Brown d'arriver, M. Hincks favori-

sait cette coalition si étrange en apparence, dont il avait été question déjà, mais que les anciens libéraux avaient toujours repoussée. Etrange coalition en effet que celle qui unissait le parti des McNab, des Macdonald et des émentiers de 1849 au parti des Lafontaine et des Morin !

Pourtant, elle paraissait, dans le Bas comme dans le Haut-Canada, le seul moyen efficace de former un gouvernement stable et d'échapper à la domination de George Brown et des clear-grits, qui avaient divisé et perdu le vieux parti libéral de Baldwin.

Dans les deux provinces on préférait McNab à Brown.

Mais il s'agissait de faire accepter au parti tory la politique du parti libéral sur la question de la tenure seigneuriale et sur celle des réserves du clergé.

John-A. Macdonald, dont l'habileté perçait de jour en jour, contribua puissamment à écarter tous les obstacles, à vaincre les résistances et à faire accepter le programme libéral sur ces questions.

Pendant ce temps, George-Etienne Cartier faisait un travail analogue dans le Bas-Canada. Etrange coïncidence ! Tous deux travaillaient à la formation d'un parti dont ils devaient être les chefs invincibles durant vingt-cinq ans. Etait-ce une simple coïncidence ? Ambitieux tous deux, plein de confiance en eux-mêmes, n'est-il pas permis de supposer qu'ils durent penser qu'en fondant ce nouveau parti, ils préparaient leurs destinées ?

Le 11 septembre 1854, le pays apprit avec stupeur que le ministère McNab-Morin était formé et que ce ministère avait

l'appui des forces coalisées des anciens libéraux du Bas et du Haut-Canada, et des torys de cette dernière province.

Cette malheureuse coalition était le résultat des violences de George Brown et de ses partisans, et des exagérations du jeune parti libéral.

Le Haut-Canada était représenté, dans le ministère, par MM. McNab, John-A. Macdonald, W. Cayley. R. Spence et John Ross ; le Bas-Canada, par MM. Morin, Drummond, Chauveau E.-P. Taché et Chabot.

Le parti conservateur ou libéral-conservateur était né et commençait sa carrière sous les plus heureux auspices, au milieu des acclamations d'une grande majorité de la Chambre et du pays. Son programme était celui du vieux parti libéral dont la politique triomphait, grâce à l'appui de ses anciens adversaires.

On voyait autour de son berceau, pour le défendre et le protéger, les Cartier, les Loranger, les Sicotte, les Turcotte, les Cauchon.

Thomas-Jean-Jacques Loranger était un avocat habile, retors, instruit, un orateur populaire, entraînant, à l'esprit fin, incisif, plein de saillies et de reparties qui égayaient la Chambre et les foules. Il était petit, mais robuste, vigoureux ; sa voix était grêle, sifflante, mais il savait la rendre presque agréable en la pliant à sa volonté, à son esprit, en la maniant avec une grande dextérité. Il y avait de la magie dans sa manière de parler. C'était un adversaire redoutable devant les tribunaux, le peuple et la Chambre. Il a plaidé devant les cours d'assises des causes retentissantes avec un éclat, une verve et une vigueur d'argumentation admirables. Il était l'un des avocats des censitaires devant

la cour seigneuriale et l'on peut voir sa figure vivante dans le tableau bien connu qui représente une séance de ce tribunal.

Il a été pendant longtemps l'un des champions les plus utiles du parti conservateur, mais il n'a pas vécu toujours en bonne intelligence avec Cartier, dont la rudesse lui déplaisait, et qui se défiait de lui.

M. Sicotte était de Saint-Hyacinthe. Il était avocat, lui aussi, et jouissait de l'estime publique. Il n'avait ni la vivacité d'esprit ni l'éloquence de Loranger, mais il avait un extérieur imposant, plein de dignité, une figure et des manières distinguées, une belle tête et un esprit légal et philosophique. Toujours calme, réservé, sentencieux, drapé dans sa dignité, parlant peu et paraissant penser beaucoup, il avait un air de sphynx mystérieux qui lui donnait du prestige.

Quelques coups de crayon maintenant pour faire connaître leurs dignes adversaires, les étoiles du nouveau parti libéral.

C'était d'abord Antoine-Aimé Dorion, avocat et orateur parlementaire de premier ordre, parlant aussi habilement l'anglais que le français, doué d'un esprit pratique, positif et logique, d'un jugement calme, d'une âme droite, d'un caractère irréprochable ; l'une des illustrations les plus pures du parlement canadien.

Il était de taille médiocre, mais d'apparence agréable et imposante, d'une grande distinction de manières et de maintien.

Etrange anomalie ! le parti qu'on disait composé de démagogues avait pour chef l'homme le plus modéré, le plus sage, le plus courtois, le plus juste de la Chambre.

Au moral comme au physique, tout était chez lui mesuré, réglé, méthodique, régulier ; il était la correction personnifiée.

Sous le rapport de la dignité, de la distinction et de la tour-

nure d'esprit, de l'élévation du caractère et du désintéressement personnel, il'était l'héritier naturel et direct des Viger, des Lafontaine et des Morin.

Il aurait dû être leur successeur et le serait devenu, s'il n'avait pas entrepris de porter la responsabilité des exagérations des jeunes gens de l'*Avenir*, et surtout de l'impopularité méritée de George Brown.

Ce fut la grande erreur politique de sa vie et la cause des échecs de sa carrière. Durant vingt ans, son alliance avec George Brown a attiré sur sa tête les foudres religieuses et nationales, et a permis à ses habiles adversaires de profiter et d'abuser des défiances naturelles du clergé à l'égard du nouveau parti.

Un homme plus actif, plus ambitieux, plus remuant, moins philosophe, aurait fini par se débarrasser du manteau de plomb qui l'écrasait. Mais non, Dorion subit son sort fatalement, calme et résigné au milieu des injures, des accusations et des dénominations qui pleuvaient sur lui, fidèle à ses amis, à ses alliés politiques, ne répudiant rien, acceptant tout en apparence, toujours respectueux envers les prêtres qui le foudroyaient, et ne condamnant, en termes mesurés, que les abus incontestables de leur influence spirituelle.

Comme la plupart des hommes dont la raison domine tous les actes, toutes les paroles, il paraissait froid et manquait de chaleur, d'enthousiasme dans l'expression de ses sentiments religieux et nationaux. Cette froideur ressemblait à de l'indifférence.

Ajoutons à cela sa répugnance pour la cabale, l'intrigue, les machinations inavouables qui s'introduisaient rapidement dans les mœurs politiques, et l'on s'expliquera ses insuccès. C'était

une victime fatalement vouée au sacrifice, dans une lutte contre des hommes habiles, hardis, entourés de toutes les influences humaines.

Le véritable porte-drapeau des jeunes gens de l'*Avenir* et de l'*Institut Canadien* était Joseph Papin, un colosse, un type superbe de force physique et intellectuelle, dont l'âge, la réflexion et l'étude auraient pu faire un homme d'Etat, un orateur puissant. Sa grande taille, sa forte voix, son éloquence robuste, éclatante comme une fanfare, avait un grand effet sur les masses. Ses luttes gigantesques contre Siméon Morin, dans le comté de l'Assomption, sont restées légendaires. Son vote en faveur des écoles communes et ses opinions indépendantes à l'égard du clergé, brisèrent sa carrière politique, de même que ses campagnes électorales et ses écarts de régime ruinèrent sa santé. Il fut défait, aux élections de 1857, par Siméon Morin, fut nommé avocat de la ville de Montréal, et mourut à l'âge peu avancé de trente-sept ans.

Charles Laberge avait l'air d'un enfant à côté de Papin ; il était petit, délicat, gracieux comme une jeune femme, avocat, lui aussi, orateur séduisant, écrivain nerveux, élégant, libéral, mais très religieux, excellent chrétien.

Jean-Baptiste-Eric Dorion, surnommé l'*Enfant Terrible*, à cause de son air jeune et de l'énergie de son caractère, de la vigueur de son esprit ; le plus enthousiaste des Dorion, le plus ardemment démocrate et dévoué aux intérêts du peuple, patriote en paroles et en actions. Après avoir rédigé l'*Avenir* durant plusieurs années, il quitta la plume pour la hache du défricheur, s'enfonça dans les forêts des cantons de l'Est et fonda le village appelé l'Avenir ; et, comme il ne pouvait vivre sans écrire, il éta-

blit un journal qu'il appela *Le Défricheur*. Il a été l'un des apôtres les plus utiles de la colonisation dans ce pays ; son exemple, ses écrits et ses discours ont laissé dans les esprits des germes féconds de progrès. Les gens de la campagne ne pouvaient s'empêcher d'admirer un homme qui mettait si bien ses enseignements en pratique, et donnait si bien l'exemple du courage, du devoir et du vrai patriotisme. Aussi, ils le consultaient sur toutes choses, l'élevaient au parlement, lui imposaient toutes les charges politiques ou municipales, l'accablaient, l'écrasaient de leur confiance. Un homme de forte santé n'aurait pu résister à un pareil surmenage ; or il était faible, frêle comme un roseau ; il mourut à un âge peu avancé, laissant un souvenir ineffaçable dans le cœur des populations qu'il avait politiquement évangélisées.

Comme son frère Aimé, il était honnête, désintéressé, sobre, vertueux ; ils avaient bien, tous deux, le droit de sourire amèrement, lorsqu'ils s'entendaient dénoncer comme des démagogues dangereux par des hommes qui souvent ne les valaient pas.

Charles Daoust était avocat et l'un des meilleurs écrivains du parti ; il rédigeait le *Pays*.

Derrière ces hommes de talent, il y avait, dans le district de Montréal, les Cherrier, les Doutre, les Laflamme, les Fabre, Wilfrid Dorion, tribun puissant, avocat de talent qui mourut juge ; Louis Dessaulles, un polémiste et un savant dont la plume frappait dru et fort ; Félix Geoffrion, L.-A. Jetté, depuis lieutenant-gouverneur pour la province de Québec ; les Marcil, les Prevost ; dans le district de Québec, les Fournier, les Plamondon, tous deux avocats distingués, écrivains de talent, deux futurs juges ; les Tessier, les Caron, les Letellier, les Pelletier, et un

peu plus tard Fréchette, Langelier et Henri Taschereau (ces deux derniers maintenant juges).

Les deux partis étaient habilement commandés par des chefs dignes de confiance.

Pourquoi combattaient-ils ? Sur quoi différaient-ils d'opinions ?

Sur toutes les grandes questions politiques, la tenure seigneuriale, les réserves du clergé, la réciprocité avec les États-Unis, les relations du Canada avec l'Angleterre, ils s'accordaient. La différence était plutôt dans leurs tendances que dans leurs programmes.

L'effervescence de 1848-1849 était un peu calmée ; les jeunes gens de l'*Avenir* avaient mûri, ils étaient devenus plus sages, plus modérés, mais l'esprit qui avait flotté sur leur berceau politique continuait de les inspirer. Ils ne parlaient plus d'Annexion, de parlements annuels, de république universelle, mais ils paraissaient plus influencés que leurs adversaires par le mouvement des idées européennes, plus enclins à aborder imprudemment les questions d'ordre social et religieux.

Les nouveaux ministres ayant été élus, le ministère McNab-Morin continua la session de 1854, et, fidèle à ses promesses et à son programme, soumit à la Chambre des projets de lois sur les trois grandes questions qui depuis si longtemps agitaient l'opinion publique, savoir : la sécularisation des réserves du clergé, l'abolition de la tenure seigneuriale et le traité de réciprocité douanière avec les États-Unis.

Le bill relatif aux réserves décrétait que le produit de la vente de ces terres serait distribué également entre les différentes municipalités du Canada, proportionnellement à la population, et

formerait un fonds séparé appelé : “ Fonds des municipalités du Haut et du Bas-Canada.” Certains droits acquis en vertu de l’Acte de 1840 en faveur des membres du clergé protestant, furent réservés. Ce règlement fut accepté par la Chambre et approuvé par l’opinion publique.

Le bill de la tenure seigneuriale abolissant les lods et ventes, la banalité et autres charges qui pesaient sur le censitaire et grevaient sa propriété, accordait aux seigneurs une indemnité et créait une commission chargée de faire les cadastres et l’estimation de la banalité, des lods et ventes, etc. Une cour seigneuriale devait être nommée pour décider les points de droit qui guideraient les commissaires dans leur travail.

Le projet de loi, après avoir été habilement discuté par la Chambre, et considérablement amendé par le Conseil législatif, fut définitivement approuvé par le parlement.

Les anciens conservateurs du Haut-Canada, devenus ministériels, votèrent, sans broncher, en faveur de la politique du gouvernement sur cette question comme sur celle des réserves. John-A. Macdonald leur avait déjà appris à savoir oublier et pardonner ; il les avait initiés au secret d’une politique d’expédients où les principes et les opinions doivent se plier au temps et aux circonstances.

Les anciens libéraux, en voyant leurs alliés si solides au feu, se félicitèrent de leur alliance avec eux.

M. Dorion et ses amis se firent les avocats des censitaires et réclamèrent avec énergie l’extinction complète et entière de la tenure seigneuriale ; mais la majorité de la Chambre fut convaincue que le ministère était allé aussi loin que la justice et les circonstances le permettaient.

Le projet de loi ministériel, amendé par le Conseil législatif et interprété plus tard par la cour seigneuriale, n'était pas en effet une mesure radicale, mais il était juste, libéral, pratique ; il délivrait l'agriculture et l'industrie des entraves qui s'opposaient à leur développement, des servitudes qui les étouffaient ; il rendait le cultivateur, le colon maître et seigneur du sol arrosé de ses sueurs.

Cette œuvre de progrès et d'émancipation s'accomplissait sans secousses violentes, sans injustices, au milieu des acclamations unanimes du peuple canadien.

Le commerce lui aussi demandait depuis longtemps la liberté dont il avait besoin pour s'étendre, se développer, et tirer parti des avantages immenses que le Canada possédait. Depuis longtemps il voulait briser les entraves qui l'empêchaient d'écouler les produits de notre sol sur le marché américain, et ce désir alla jusqu'à lui faire souhaiter l'Annexion. Lord Elgin, comme nous l'avons vu, s'était voué en arrivant au pays à cette œuvre difficile et glorieuse. Il avait attaché son nom à l'abolition des réserves du clergé et de la tenure seigneuriale, et surtout à l'établissement définitif du gouvernement responsable dans le pays ; il voulut achever l'œuvre de conciliation, de réforme et de progrès qu'il avait entreprise, en négociant un traité de réciprocité commerciale avec les Etats-Unis.

Ses efforts et ses travaux furent couronnés de succès ; le 5 juin 1854, il signait avec joie, au nom de l'Angleterre, ce traité de réciprocité qui ouvrait le marché des Etats-Unis aux produits naturels et agricoles du Canada et des autres colonies anglaises de l'Amérique du Nord, concédait aux Canadiens le droit de navigation sur le lac Michigan et sur les canaux américains, et

réglait les difficultés suscitées par la question des pêcheries dans le golfe Saint-Laurent.

Lord Elgin crut que sa mission au Canada était finie, qu'il pouvait retourner en Angleterre, jouir d'un repos et d'honneurs bien mérités. L'illustre lord pouvait partir, il avait assez fait pour le progrès et le bonheur du Canada, pour l'honneur et la gloire de l'Angleterre, pour assurer à la Couronne anglaise la loyauté de ses possessions dans l'Amérique du Nord. Beaucoup d'hommes, dont la réputation est plus retentissante, n'ont pas fait autant pour leur patrie. Lord Elgin a donné une preuve éclatante de la grandeur des résultats que peuvent obtenir la droiture de l'esprit et la bonté de l'âme unis à une intelligence vive, pratique et cultivée.

Lorsqu'on sut, au parlement comme dans le pays tout entier, que lord Elgin avait donné sa démission, et qu'il devait partir à la fin du mois de décembre, un sentiment profond de regret traversa le cœur du pays. Les Chambres s'ajournèrent, le 18 décembre jusqu'au 23 février suivant, après avoir présenté à lord Elgin une adresse émue à laquelle il répondit avec son éloquence ordinaire, en faisant des vœux sincères pour le bonheur du pays. Le lendemain, 19 décembre, il remettait les rênes de l'administration entre les mains de son successeur, et trois jours après, il partait, laissant sur le sol canadien des traces ineffaçables de son passage. Il partait pour remplir d'autres missions importantes, pour aller en Chine, au Japon, aux Indes, réparer, comme au Canada, les injustices, concilier les esprits et faire accepter, aimer même la politique de l'Angleterre.

Après avoir rempli avec le plus grand succès toutes les mis-

sions qui lui furent confiées, il fut nommé vice-roi des Indes, où il mourut en 1863.

Quelques semaines après son départ, M. Morin donnait sa démission et devenait juge de la Cour supérieure.

Avec M. Morin, le Canada voyait avec regret disparaître toute une génération, la grande génération des hommes d'Etat qui, de 1840 à 1854, a illustré ce pays par leurs vertus, leurs talents, leur patriotisme et leur dévouement, et par une législation pleine de clairvoyance et de sagesse, par des réformes et des œuvres immortelles.

Il ne faut pas, sans doute, dédaigner la génération qui arrive pour prendre la place de ces hommes illustres ; elle est pleine de sève, de talent et d'énergie, mais les temps sont changés, les grandes questions politiques ayant moins d'empire, les esprits dépensent leur activité dans des luttes acharnées souvent injustes et stériles.

L'intérêt du parti l'emporte souvent sur l'amour du principe ; le désintéressement est moins grand, l'ambition plus ardente ; les caractères ont moins de dignité, la vertu moins d'empire. La politique devient une carrière, un métier, le patronage une puissance ; le vote de l'électeur est moins désintéressé, et celui du député moins indépendant. On commence à faire un usage néfaste de la religion, de l'argent, des emplois publics, de toutes les influences indues pour séduire l'électorat.

Afin de garder le pouvoir ou de le conquérir, pour satisfaire des alliés dangereux, on fera sans scrupule des sacrifices de dignité personnelle ou d'honneur national.

## CHAPITRE X

SIR EDMUND HEAD, GOUVERNEUR. — LE MINISTÈRE MCNAB-TACHÉ. — L'UNIVERSITÉ LAVAL. — LA "CAPRICIEUSE". — MANIFESTATIONS PATRIOTIQUES. — CRÉMAZIE. — MONUMENT DE SAINTE-FOYE. — SESSION DE 1855-1856. — LÉGISLATION, LES ÉCOLES SÉPARÉES, LE SIÈGE DU GOUVERNEMENT, DÉFAITE DU MINISTÈRE. — JOHN-A. MACDONALD. — MINISTÈRE TACHÉ-MACDONALD.

Sir Edmund Head avait remplacé lord Elgin.

C'était un homme de talent, instruit, qui avait occupé avec honneur la charge de lieutenant-gouverneur au Nouveau-Brunswick. Il était parent de sir Francis Bond Head, ancien gouverneur du Haut-Canada, dont la légèreté fut l'une des principales causes de l'insurrection de 1837 dans cette province.

Il était à peine installé, lorsque la démission de M. Morin provoqua une crise ministérielle en obligeant tous les membres de la section bas-canadienne du ministère à donner leur démission.

Il s'agissait d'abord de remplacer M. Morin, de lui donner un successeur digne de lui. Des ouvriers de la première heure, des compagnons d'armes les plus utiles et les plus dévoués des Lafontaine et des Morin, il restait encore un homme qui depuis 1841 avait siégé dans le parlement et fait partie du gouverne-

ment depuis 1848. Il appartenait à une famille dont le nom est intimement lié à l'histoire religieuse et nationale du pays. Il était de Saint-Thomas, dans le comté de Kamouraska, où il s'était fait une grande réputation comme médecin.

Etienne-Pascal Taché avait affirmé sa loyauté, en prenant part à la guerre de 1812 contre les Américains, et son patriotisme, en se rangeant sous le drapeau des Patriotes en 1837.

Il avait été, à cette époque mémorable, le chef du mouvement national dans le district de Québec.

En 1849, il était dans la maison de M. Lafontaine, quand les émeutiers menacèrent de la saccager, et l'on prétend que le coup de fusil qui tua Mason fut tiré par lui.

Il n'avait pas les connaissances légales et politiques des Lafontaine et des Morin, mais il était de leur école, et possédait comme eux l'estime et la confiance publiques. Actif, énergique, homme du monde, doué d'un esprit vif et d'un jugement sain, il était à sa place partout et faisait honneur au nom canadien.

Il décida Drummond à garder son portefeuille, et fit entrer Cartier et Cauchon dans son ministère, à la place de Chauveau et Chabot. Chauveau remplaçait M. Meilleur, comme surintendant de l'Education ; M. Chabot était nommé commissaire de la tenure seigneuriale, et devint ensuite juge de la Cour supérieure.

Le ministère McNab-Taché arriva à la session de 1855, avec un programme varié de lois plus pratiques que brillantes concernant le système municipal, la milice, les bureaux d'enregistrement, la franchise électorale, les écoles séparées. Il fut aussi question de fixer d'une manière définitive le siège du gouvernement, mais le système alternatif l'emporta, et les députés décidèrent que la session suivante aurait lieu à Toronto.

L'année 1854 fut remarquable par l'inauguration de l'Université Laval qui eut lieu le 21 septembre.

Le séminaire de Québec, fondé par l'illustre évêque de Laval, avait commencé bien avant le traité de cession l'œuvre de l'éducation de la jeunesse ; il avait donné à la religion et à la patrie des prêtres admirables, de grands citoyens qui en ont fait la force et la gloire. Le séminaire de Montréal, les collèges de Nicolet, de Saint-Hyacinthe, de Sainte-Thérèse et de l'Assomption étaient venus l'aider à accomplir sa noble tâche. Le clergé canadien continuait l'œuvre de protection, de conservation et de dévouement commencée au berceau de la Nouvelle-France.

Depuis plusieurs années déjà, il reconnaissait la nécessité de procurer à la jeunesse catholique et française les bienfaits de l'éducation universitaire. Les évêques de la province pensèrent qu'il appartenait au vieux et vénérable séminaire de Québec de compléter la longue chaîne de ses bienfaits et de ses sacrifices par la fondation d'une université.

Le séminaire avait accepté cette lourde charge, et, grâce au dévouement et à l'habileté de son éminent supérieur, M. Louis Casault, et à l'aide puissante de lord Elgin, il avait réussi à obtenir en 1852 une charte royale.

Les épreuves ne lui ont pas manqué ; il eut à soutenir une lutte formidable contre Mgr Bourget et ceux qui voulaient avoir, à Montréal, une université indépendante. Le litige fut porté à Rome, et pendant plusieurs années, il divisa le clergé et les catholiques en deux camps acharnés. On se fit une lutte de corsaires, on se cribla d'accusations et d'insinuations qui frappaient souvent les têtes élevées, et servirent plus tard les libéraux à convaincre

Rome de la facilité avec laquelle on abusait de la religion au Canada.

Le Souverain Pontife finit par ramener la paix dans les esprits; et le résultat fut l'établissement, à Montréal, d'une université quasi indépendante unie à Laval par un fil léger.

Quoi qu'il en soit, le séminaire de Québec a réussi, au prix de sacrifices admirables, à fonder une institution qui fait autant de bien que d'honneur à la province de Québec, et procure à la jeunesse l'enseignement supérieur, les connaissances scientifiques, théologiques et philosophiques dont elle a besoin pour servir la religion et la patrie.

A Montréal comme à Québec, les fortes études commencent à manifester leurs heureux résultats, à élever le niveau des intelligences, à agrandir les horizons de la pensée, à élargir le cercle des idées.

C'est en 1855 que l'Exposition universelle de Paris eut lieu. Le gouvernement voulut que le Canada y fût dignement représenté et que ses produits y fussent remarqués. Ses efforts furent couronnés de succès, l'Exposition canadienne attira l'attention du monde sur la richesse de nos produits naturels. Joseph-Charles Taché, l'un des commissaires nommés par le gouvernement, remplit ses fonctions avec le plus grand zèle et publia sur les ressources du Canada une brochure qui eut un heureux effet.

Le gouvernement français eut, pour la première fois, l'idée de nouer des relations commerciales avec son ancienne colonie; il chargea M. de Belvèze, commandant de la *Capricieuse* de venir au Canada étudier la situation et faire rapport sur les meilleurs moyens de donner suite à cette idée.

C'était la première fois, depuis la cession du pays à l'Angle-

terre, qu'un vaisseau de guerre français pénétrait dans les eaux du Saint-Laurent. Ce fut un événement national ; il réveilla les vieux souvenirs endormis, raviva les sentiments d'affection assoupis et provoqua d'un bout du pays à l'autre des manifestations émouvantes. Partout la *Capricieuse* fut saluée, à son passage, par des feux de joie, des décharges de fusil et de canon, par les manifestations les plus enthousiastes.

A Québec et à Montréal, le commandant de Belvèze, ses officiers et ses matelots furent reçus, accueillis et fêtés comme des frères perdus et retrouvés ; les adresses, les banquets, les réceptions, les réjouissances se succédèrent sans interruption. Nos poètes, nos journalistes et nos orateurs célébrèrent à l'envi, chantèrent sur tous les tons les gloires du passé, les traditions émouvantes de notre origine.

Une voix surtout se fit entendre sur les bords du Saint-Laurent, une voix dont les accents poétiques remuèrent profondément toutes les âmes et firent pleurer les cœurs français. C'était la voix triomphante et baignée de larmes de notre grand poète Crémazie, faisant vibrer l'âme de la nation dans des chants immortels.

M. de Belvèze et ses marins furent émerveillés de retrouver si loyale et si française cette Nouvelle-France qu'ils croyaient bien devenue à moitié étrangère ; mais ils ne purent s'empêcher, en même temps, de rendre hommage au bon esprit et à la générosité de la population anglaise que cette explosion nationale aurait bien pu, après tout, offusquer.

La mission de M. de Belvèze eut pour résultat l'établissement d'un consulat français au Canada et la reprise de relations commerciales dont l'importance s'accrut de jour en jour.

C'est pendant l'année 1855 qu'eut lieu l'inauguration du monument élevé à la mémoire des soldats anglais et français tombés dans la dernière bataille des plaines d'Abraham, et inhumés dans une fosse commune.

C'était le développement de la noble pensée qui avait inspiré l'érection du monument patriotique élevé à la gloire de Wolfe et de Montcalm.

Cette entente cordiale était, en grande partie, le résultat de la guerre de Crimée où Français et Anglais mêlaient leur sang et leur gloire sur des champs de bataille à jamais célèbres.

M. de Belvèze et ses marins étaient présents à l'inauguration du monument de Sainte-Foye. Sir Edmund Head y était aussi, entouré d'un brillant état-major, des descendants de la tribu huronne et de l'élite de la société canadienne. Le spectacle était éblouissant, grandiose, digne d'inspirer un orateur. M. Chauveau fut à la hauteur des circonstances ; il prononça un discours d'une inspiration soutenue, éclatant comme une fanfare guerrière, poétique comme le panorama qui se déroulait à ses regards, plein de mouvement, de vie et d'images saisissantes.

La session de 1856 se signala surtout par l'adoption d'une loi rendant le Conseil législatif électif. Ce changement, depuis si longtemps désiré, fut agréable à l'opinion publique, mais l'esprit de parti l'empêcha de produire tout le bien qu'on en attendait ; cependant le nouveau système valait mieux que l'ancien.

Des sommes d'argent furent votées pour l'ouverture des chemins de colonisation, de canaux et de voies ferrées, pour venir en aide au Grand-Tronc, pour l'instruction élémentaire, l'établissement d'écoles normales.

Des modifications importantes furent apportées à l'acte des

écoles communes, et un projet de loi créant un Conseil d'instruction publique, fut adopté.

George Brown et ses amis demandèrent l'abrogation des lois autorisant les écoles séparées dans le Haut-Canada, et soulevèrent une discussion passionnée. Quelques libéraux, M. Papin, entre autres, se prononcèrent en faveur de l'établissement d'écoles mixtes où les enfants de toute race et de toute religion pourraient recevoir la même éducation, sans être blessés dans leurs croyances et leurs convictions religieuses.

Les opinions de M. Papin sur cette question ruinèrent son avenir politique et compromirent gravement son parti. M. Dorian et ses amis se firent encore beaucoup de mal en demandant que le revenu des biens des Jésuites fût consacré à l'instruction primaire au lieu d'être employé uniquement à l'instruction supérieure.

Le parti libéral ne s'efforçait guère, il faut l'avouer, de calmer les craintes qu'il inspirait au clergé et à la population catholique.

Il est vrai que la proposition de M. Papin en faveur des écoles mixtes ne réunit que trois ou quatre votes libéraux, et que le parti libéral, comme corps, ne partageait pas les opinions exprimées par quelques-uns de ses membres. Mais c'étaient des membres importants, des chefs qui donnaient ainsi raison à leurs adversaires et alimentaient les défiances du clergé prévenu contre leur parti.

Le clergé avait certainement raison de redouter des hommes qui s'alliaient à leur ennemi acharné, George Brown, pour demander des écoles mixtes. Ces exagérations libérales ne justifient pas les abus qu'un grand nombre de prêtres ont fait de leur

influence spirituelle, surtout à des époques où leurs craintes n'avaient plus de raison d'être, mais elles les expliquent.

Il est naturel que le clergé se soit tourné presque en masse vers le parti conservateur, dont les chefs lui offraient alors plus de garanties sous le rapport religieux, et se montraient partout les avocats dévoués et les fermes soutiens des intérêts religieux et de l'influence cléricale.

Comme dans tous les conflits, dans toutes les luttes politiques, il y a eu exagération de part et d'autre.

Si on ajoute à cela que l'opposition faite par les libéraux aux demandes réitérées de subsides de la compagnie du Grand-Tronc, permettait au parti conservateur de les accuser d'hostilité envers les grandes entreprises destinées à favoriser le progrès du pays, on s'expliquera la défaveur dont ils ont souffert pendant si longtemps.

La division seule pouvait mettre les conservateurs en danger.

La question du siège du gouvernement la fit éclater dans leurs rangs pendant la session de 1856.

Le système alternatif avait fait son temps, il était une source d'embarras et de dépenses ; on voulut essayer de choisir une capitale. C'était donner l'éveil à toutes les jalousies, à toutes les ambitions.

Une majorité de la Chambre avait, grâce à l'union des députés de Québec et de Montréal, déclaré que Québec serait le siège permanent du gouvernement ; mais lorsque le ministère demanda l'autorisation de dépenser \$200,000 pour y ériger des édifices publics, Papin et Holton proposèrent des résolutions blâmant la conduite du gouvernement.

Le gouvernement eut la majorité dans le Bas-Canada, mais il fut battu dans le Haut.

Les conservateurs, qui désiraient depuis longtemps remplacer sir Allan McNab par un chef plus jeune, plus vigoureux, profitèrent de ce vote pour forcer le vieux chef à se retirer. Tous les ministres du Haut-Canada donnèrent leur démission, et ceux du Bas-Canada en firent autant, pour la forme. Sans reconnaître le principe que le gouvernement devait avoir la majorité dans les deux provinces, ils prétendaient que, dans les circonstances, il fallait en tenir compte.

Sir Allan McNab protesta contre la cabale qui le décapitait, et jura de se venger, mais il donna sa démission.

M. Taché fut appelé à le remplacer, et tous ses collègues, moins M. Drummond, consentirent à faire partie du nouveau cabinet.

John-A. Macdonald devint le chef de la section haut-canadienne. Depuis plusieurs années, l'opinion publique le désignait comme l'homme de l'avenir. On avait remarqué ce grand jeune homme au nez proéminent, à la figure diplomatique, à l'esprit fin, souple, rusé et pratique, aux manières engageantes, qui ressemblait à Disraëli.

Il avait commencé sa carrière en cherchant la popularité dans le fanatisme religieux et national, en se faisant l'avocat des sectes orangistes ; mais comme il était naturellement modéré, conciliant, plus ou moins sceptique, et avant tout ambitieux et clairvoyant, il ne mit pas de temps à comprendre que son intérêt était dans l'alliance de son parti avec le parti Lafontaine-Morin. Il donna à sa barque une nouvelle orientation, et laissant à George Brown la haute mer politique avec ses tempêtes religieu-

ses et nationales, il cingla vers les eaux plus calmes, plus douces où la fortune l'attendait.

Né en Ecosse, il était venu au Canada, à l'âge de six ans, avec sa famille, qui s'établit à Kingston. Admis au barreau, il s'était fait, en peu de temps, une réputation d'avocat habile, instruit, brillant et logique. Elu député de Kingston en 1844, il avait été ministre, deux ans après, et s'était fait remarquer en parlant peu, mais chaque fois en homme d'Etat, en orateur parlementaire de premier ordre.

C'était surtout un diplomate, un tacticien, un stratéliste, un meneur d'hommes qui aurait eu du succès sur les plus grandes scènes politiques du monde, un opportuniste toujours prêt à tendre sa voile à tous les vents de l'opinion publique, à arborer tous les drapeaux qui pouvaient le conduire à la victoire, et même, s'il le fallait, à accepter et à faire triompher la législation qu'il avait combattue avec le plus d'ardeur.

L'homme qui a pu, durant quarante ans, se concilier les sympathies des orangistes, des Irlandais, des Canadiens-français, du clergé catholique, et garder en même temps la confiance du gouvernement anglais, ne pouvait être un homme ordinaire.

Sans doute, ce n'était pas un Baldwin ; le souci de sa conscience, des principes et de la moralité publique ne le gênait pas dans l'exécution de ses projets, et dans l'administration des affaires. Les défauts des hommes politiques les servent quelquefois plus que leurs qualités ou leurs vertus.

Il ne faut pas chercher, dans John-A. Macdonald, un moralisateur, un réformateur désireux de faire des lois pour rendre le peuple meilleur ; il ne dirigeait pas l'opinion publique, il la

suivait. Il était de son temps, prenait les hommes tels qu'ils étaient, et tirait parti de leurs faiblesses comme de leurs qualités.

Une seule idée paraît avoir eu de l'empire sur lui, celle de faire du Canada une portion importante de l'empire britannique, et de préparer dans l'Amérique du Nord l'avenir d'une nation canadienne, mais anglaise en même temps.

Personne n'a su mieux que lui travailler au succès de cette politique en suivant les instructions de lord Durham, en procédant lentement par voie de conciliation et d'influence discrète et prudente, par le prestige des honneurs et des faveurs du pouvoir, par le respect de toutes les convictions, de tous les sentiments.

C'était une grande idée politique dont la Confédération aurait été le triomphe complet, si John-A. Macdonald avait réussi à lui donner le caractère d'une union législative en faisant disparaître les législatures provinciales.

Il est naturel que les Durham, les Sydenham, les Metcalfe, les Macdonald et les Brown aient cherché à faire du Canada un pays anglais, de même qu'il est également naturel que les chefs de la population canadienne-française aient combattu tous les projets d'unification.

M. Drummond, mécontent de ce que M. Macdonald prenait sa place comme *leader* de la Chambre, refusa de faire partie du nouveau cabinet, et devint l'un des chefs du parti libéral. M. Cartier le remplaça comme procureur-général.

M. McNab ne put pardonner à ses amis politiques de l'avoir éconduit si cavalièrement ; il en voulait surtout à M. Macdonald qu'il accusait de trahison. La goutte qui le torturait et l'avait cloué à sa chambre, une partie de la session, le rendait plus impa-

tient, plus violent que de coutume. Deux ou trois jours après sa démission, croyant que les nouveaux ministres allaient donner à la Chambre des explications sur les changements survenus, il se fit envelopper d'ouate et transporter au parlement pour donner ses propres explications. On s'attendait à une scène émouvante, mais la plupart des ministres ne parurent pas à leurs sièges, ce jour-là, et le bouillant colonel fut forcé de remettre à plus tard son explosion.

Les explications ministérielles eurent lieu le 26 mai, et provoquèrent un débat orageux.

Le gouvernement l'emporta par une majorité de quatre voix seulement, et sa minorité dans le Haut-Canada fut plus considérable qu'avant les changements intervenus. C'était une position assez fausse pour ceux qui avaient décapité M. McNab et démoli son ministère, parce qu'il n'avait pas la majorité dans les deux provinces.

M. Loranger et M. Galt se joignirent à l'opposition pour reprocher aux ministres d'avoir violé le principe qu'ils avaient invoqué pour reconstituer le gouvernement.

Proclamer comme principe que le gouvernement sous l'Union devait avoir la majorité dans les deux provinces, était évidemment contraire à la constitution qui, des deux provinces, n'en avait fait qu'une ; c'était créer une source inépuisable de complications et d'embarras, et donner raison à ceux qui avaient dénoncé les dangers et les imperfections du nouveau régime. Toutefois, il était sage de se conformer en pratique autant que possible à ce principe, de tenir compte de l'opinion et de la volonté de la majorité, dans chaque province.

C'était la seule solution pratique des difficultés, le seul *modus*

*vivendi* capable d'éviter les conflits, d'apaiser les jalousies nationales et provinciales, de contrecarrer les projets de représentation d'après le nombre et de fédération des provinces.

Mais c'était un remède éphémère, puisque l'application en était laissée à la discrétion ou à l'intérêt des partis.

A tout événement, le ministère Taché-Macdonald traversa la crise qui faillit le tuer à sa naissance, et put terminer les travaux de la session de 1856.

Les élections des douze premiers conseillers législatifs eurent lieu dans l'automne, et furent favorables au gouvernement. La lutte fut partout aussi acharnée que s'il se fût agi de l'élection des membres de la Chambre. Le gouvernement que l'opposition criblait de coups et sommait de faire des élections générales, avait grand intérêt à montrer sa force. Il ne put réussir, cependant, à empêcher Louis Dessaulles de se faire élire dans la division Rougemont. Louis Dessaulles était riche, érudit, allié aux Papineau, aux Laframboise. Il était l'écrivain, le polémiste le plus fort du parti libéral, le rival de Joseph Cauchon, l'un des hommes les plus instruits du pays et l'un des chefs les plus influents des jeunes gens de *l'Avenir* et de *l'Institut Canadien*. Ses connaissances générales lui permettaient d'aborder tous les sujets, de traiter toutes les questions sociales et religieuses, et il le faisait avec une vigueur, une fougue, une indépendance de pensée et une abondance d'arguments souvent captieux qui contribuèrent beaucoup à compromettre la popularité du parti libéral et à effrayer justement le clergé.

Sa vie a été accidentée, semée d'épines, pleine de tribulations. Audacieux et imprudent en affaires comme en politique, il se ruina, et chercha, durant trente ans, à refaire sa fortune en se

jetant dans les entreprises les plus risquées. Il avait la manie des inventions, des découvertes scientifiques, et se croyait toujours à la veille de devenir millionnaire. Comme Crémazie, il se vit forcé de s'expatrier, et comme lui, il alla vivre péniblement et mourir tristement en France.

---

## CHAPITRE XI

SESSION DE 1857. — CODIFICATION DES LOIS CIVILES DU BAS-CANADA. — DÉCENTRALISATION JUDICIAIRE. — SIÈGE DU GOUVERNEMENT. — DÉMISSION DE M. TACHÉ. — MINISTÈRE MACDONALD-CARTIER. — ÉLECTIONS GÉNÉRALES. — NOUVEAUX DÉPUTÉS. — HECTOR LANGEVIN, LOUIS-SIMÉON MORIN, GÉDÉON OUMET, STARNES, MCGEE. — SESSION DE 1858. — LE MINISTÈRE BROWN-DORION.

Le ministère arriva à la session de 1857 avec un programme chargé de projets de loi importants. Signalons entre autres la codification des lois civiles du Bas-Canada, la décentralisation judiciaire, l'introduction des lois françaises dans les cantons de l'Est, l'établissement de maisons de réforme dans le Haut comme dans le Bas-Canada.

La codification est une des œuvres politiques les plus importantes et les plus méritoires de M. Cartier ; c'est l'œuvre d'un homme d'Etat, d'un patriote convaincu de l'importance de réunir et de conserver nos vieilles lois françaises, l'un des éléments de notre nationalité.

Depuis longtemps on se plaignait des difficultés qu'offrait l'étude de nos lois civiles éparses, disséminées dans des statuts et des recueils d'ordonnances et de coutumes. Classifier, coordonner ces lois et les présenter, sous une forme claire, concise, était

le moyen de les conserver, de les faire connaître et aimer, d'en faire briller la sagesse même aux yeux de nos concitoyens d'origine anglaise.

M. Cartier confia cette tâche importante à une commission composée des juges Morin, Day et Caron ; M. Lafontaine refusa malheureusement, pour des raisons de santé, de faire partie de cette commission. MM. Beaudry et Ramsay (devenus juges plus tard), furent nommés secrétaires.

Ce travail commencé en 1859 et terminé en 1864 honore ceux qui l'ont fait et l'homme d'Etat qui en eut l'idée. Ce petit recueil, modeste en apparence, est un monument national.

L'introduction des lois françaises dans les cantons de l'Est, où l'application de certaines lois anglaises jetait la confusion dans l'administration de la justice, fut aussi une œuvre méritoire ; elle fit disparaître l'un des sujets de répugnance que la population canadienne-française avait de s'établir dans cette riche contrée, et créa l'uniformité de nos lois civiles dans le Bas-Canada.

L'acte de la décentralisation judiciaire divisait le Bas-Canada en dix-neuf districts judiciaires, ayant chacun droit à une cour de justice, à une prison, à un juge résidant, donnait à ce juge le droit d'administrer la justice civile et criminelle en dehors de Montréal et de Québec, et nommait une Cour d'appel composée de cinq juges siégeant alternativement dans ces deux dernières villes.

On peut se faire une idée de la popularité d'un projet qui intéressait toutes les parties du Bas-Canada et créait un patronage considérable. Si ce n'est pas la meilleure des œuvres de Cartier, c'est certainement celle qui a le plus contribué à sa popularité.

On s'est souvent demandé si cette décentralisation n'a pas été

prématurée et exagérée, s'il n'eût pas été plus sage de l'introduire graduellement en tenant compte surtout des besoins de certains centres éloignés.

On se plaint que les grandes villes n'ont pas assez de juges et que la campagne en a trop.

Des statistiques ont établi qu'un juge, à Montréal, avait plus à faire que quatre ou cinq juges des districts ruraux. Il a même été question d'enlever à plusieurs de ces districts leurs juges résidents et de les forcer à demeurer à Montréal où l'administration de la justice souffre depuis longtemps. Mais on a crié aux droits acquis, presque au sacrilège, et les gouvernements se sont contentés de donner aux juges des grandes villes la faculté de se faire aider par les juges des districts ruraux. Quoi qu'il en soit, l'idée a pu être exagérée dans son application, en favorisant trop la campagne aux dépens des grandes villes, mais elle était bonne et nécessaire à l'administration de la justice, en certains endroits.

L'activité, l'énergie et la puissance de travail déployées par M. Cartier, pendant la session de 1857, pour préparer, expliquer et faire accepter ces actes de législation étendirent au loin sa réputation. Ce n'est pas tout, pourtant ; il fut l'auteur et l'avocat de plusieurs autres projets de loi importants, celui, par exemple, qui avait pour but de venir en aide au Grand-Tronc, dont les coffres étaient toujours vides comme le tonneau des Danaïdes. Ce projet de loi donna lieu à une crise ministérielle. M. Cauchon qui depuis longtemps travaillait à la construction du chemin de fer de la rive Nord, refusa d'accorder des subsides au Grand-Tronc, si l'on n'aidait pas l'entreprise qu'il avait tant à cœur. Le ministère

n'ayant pas acquiescé immédiatement à sa demande, M. Cauchon donna sa démission.

Puis vint la brûlante et dangereuse question du siège du gouvernement.

Malgré le vote d'une majorité de la Chambre en faveur de Québec, le ministère proposa que la Reine fût invitée à faire le choix de la capitale. Les ministres prétendirent que le Conseil législatif ayant refusé de voter les sommes nécessaires pour la construction des édifices, la question était encore ouverte et l'appel à la Reine était le seul moyen pratique de régler cette épineuse question. La lutte s'engagea de nouveau, les droits des principales villes furent plaidés avec éloquence, mais aucune ne put réunir une majorité, et le projet ministériel triompha.

La session de 1857 occupe une place éclatante dans l'histoire du parlement sous l'Union. George Brown agita de nouveau le spectre de la représentation répartie d'après la population, et pleura sur le sort du Haut-Canada, qu'il disait condamné à être gouverné par une majorité du Bas-Canada.

On lui aurait pardonné plus facilement ses tirades enflammées sur ce sujet, s'il n'avait pas profité de la présentation de projets de loi concernant certaines communautés religieuses pour exprimer ses antipathies contre nos institutions catholiques. Les libéraux du Haut-Canada, heureux d'avoir enlevé à leurs adversaires torys et orangistes la grosse caisse du fanatisme religieux, la battaient à tout rompre, au risque de tuer leurs alliés du Bas-Canada. Leurs ennemis jubilaient au fond de leurs cœurs, mais ne disaient rien pour ne pas mettre en danger leur alliance ; ils étaient plus prudents, plus politiques que les grits.

Ce fut pendant la session de 1857 que Lyon Mackenzie pro-

posa le vote au scrutin secret, qui fut rejeté, et que M. Brown soumit un projet de loi concernant les élections, afin d'éviter les abus qui grandissaient et se multipliaient, à chaque élection.

Dans la discussion de ces projets de loi, M. Dorion se prononça pour le suffrage universel, et demanda pourquoi on refusait le droit de vote à des personnes recevant des gages élevés ainsi qu'aux fils de cultivateurs vivant avec leurs parents, pendant qu'on le donnait à des gens bien moins capables souvent de l'exercer sagement.

On fit presque un crime à M. Dorion d'avoir exprimé des idées aussi avancées, et ses amis eurent à s'en défendre jusqu'au jour où les conservateurs, à Québec comme à Ottawa, les adoptèrent et les firent approuver par la Chambre et le pays.

La loi actuelle est un système bâtarde, compliqué, équivalant au suffrage universel ; mais dont l'application est hérissée de difficultés. L'inscription, dans les grandes villes, sur la liste des électeurs de milliers de commis et d'ouvriers gagnant \$300 par année, et dont les noms ne se trouvent pas sur les rôles d'évaluation et les listes municipales, donne lieu à des difficultés sans nombre.

Lorsque le parlement fut prorogé, le 10 juin, le ministère poussa un profond soupir de satisfaction, et les députés se dispersèrent joyeux comme des écoliers en vacances.

L'année 1857 a laissé des souvenirs douloureux dans la mémoire des hommes de cette époque. Des accidents terribles et une crise commerciale désastreuse jetèrent partout le deuil et le malaise.

Dans le mois de mars, un train de chemin de fer passait à travers le pont du canal Desjardins, dans le voisinage de la ville de

Hamilton, et cet accident coûtait la vie à soixante-dix personnes. Dans le mois de juin, le *Montréal*, magnifique bateau à vapeur, faisant le service entre Montréal et Québec, prit feu près du Cap-Rouge, et deux cent cinquante personnes périssaient noyées ou brûlées, par une nuit épouvantable.

La guerre de Crimée avait été une ère de prospérité pour le commerce et l'agriculture, mais elle avait aussi été une époque d'imprudence et d'extravagance. On oublie toujours dans la prospérité les dangers de la réaction, les conseils de la fourmi du bon Lafontaine.

La crise atteignit toutes les classes de la société, et le gouvernement lui-même dont la popularité et les revenus diminuèrent sensiblement.

M. Taché crut que le temps était arrivé de donner sa place à un homme plus jeune, plus actif, plus capable de lutter contre des adversaires redoutables.

On le verra pourtant répondre plus tard à l'appel de ses amis, dans des circonstances critiques.

La démission de M. Taché amenant naturellement la dissolution du cabinet, le gouverneur choisit John-A. Macdonald pour former un nouveau ministère, et M. Macdonald pria M. Cartier de l'aider à accomplir sa tâche.

La première pensée de M. Cartier fut d'essayer d'opérer une coalition avec quelques-uns des chefs du parti libéral ; il offrit des portefeuilles à MM. Sicotte et Belleau, et leur permit de faire des propositions à M. Dorion.

Les deux premiers acceptèrent ; mais M. Dorion refusa, disant qu'il ne pouvait abandonner ses amis et sacrifier ses principes et ses opinions.

La vraie raison est que la plupart de ses amis refusaient de le suivre, et ne voulaient à aucun prix s'allier à M. Cartier, qu'ils détestaient. Quant aux principes, M. Dorion se jugeant d'après ceux qui l'entouraient, se croyait beaucoup plus démocrate qu'il n'était. Il eut fait un excellent ministre conservateur, plus conservateur peut-être que M. Cartier, de même que si les circonstances avaient jeté M. Cartier dans l'opposition, il fut devenu un libéral plus avancé que M. Dorion.

L'auteur de la *Pléiade Rouge*, brochure célèbre publiée à cette époque, faisait dire à M. Dorion : " Il faut bien que je les suive, puisque je suis leur chef." C'est vrai, il suivait ses amis politiques plutôt qu'il ne les commandait.

Il est regrettable que l'alliance rêvée par M. Cartier n'ait pas eu lieu ; elle aurait opéré une heureuse transformation des partis, réuni des hommes faits pour s'entendre dans l'intérêt du pays, et évité des exagérations et des excès dont la religion, la morale et la société ont souffert.

A la suite de MM. Dorion, Sicotte et Loranger, tous les hommes modérés et sages du parti libéral auraient donné leur appui à la coalition, et ils auraient cessé de porter la responsabilité d'opinions et de théories qu'ils ne partageaient pas. Le gouvernement eut été plus fort, plus indépendant des mauvaises influences, moins soumis à l'esprit de parti, moins obligé, pour rester au pouvoir, d'avoir recours à des influences démoralisatrices.

La Confédération aurait pu être probablement évitée.

Le premier ministère Macdonald-Cartier était fortement organisé pour la lutte, surtout dans le Bas-Canada. Il était à peine au pouvoir que le parlement était dissous et des élections

générales avaient lieu. Ce que les Sicotte, les Belleau et les Lorranger avaient prévu arriva : les libéraux furent écrasés dans le Bas-Canada ; l'alliance de leurs chefs avec George Brown, leurs votes et leurs discours regrettables sur certaines questions nationales et religieuses furent des armes terribles entre les mains de M. Cartier et de ses amis.

Les Papin, les Doutre, les Plamondon, les Fournier, les Letellier, les Holton et autres furent défaits. M. Dorion retourna au parlement, à la tête d'une poignée de partisans. D'un autre côté, George Brown triomphait dans le Haut-Canada, battait trois ministres et obtenait une majorité, mais pas assez forte pour compenser les pertes du parti libéral dans le Bas-Canada.

Toutes les fraudes, toutes les violences, toutes les influences indues et illégales furent mises en œuvre pour démolir les candidats libéraux.

L'argent et les faveurs ministérielles achevaient de convaincre les âmes que les motifs religieux n'avaient pas complètement converties.

Dans la ville de Québec et dans plusieurs comtés, le nombre des votants dépassa celui des électeurs ; on fit voter les morts, les absents, des milliers de gens qui n'avaient jamais existé.

Parmi les nouveaux députés on remarquait MM. Hector Langevin, Gédéon Ouimet, Louis-Siméon Morin, Henry Starnes, tous conservateurs, Maurice Laframboise, beau-frère de M. Dessaulles, l'un des hommes les plus estimés et les plus généreux du parti libéral, et le célèbre Thomas D'Arcy McGee.

M. Langevin était avocat et journaliste, doué d'un esprit pratique, d'un caractère souple, énergique, insinuant, ambitieux et patient. Appartenant à une importante et respectable famille

qui a fourni à l'Eglise du Canada des évêques et des prêtres, très religieux lui-même, il ne pouvait manquer de jouer un rôle important, à une époque où le clergé avait une si grande influence sur la politique.

Comme il avait d'ailleurs un talent d'administration incontestable, il devint une valeur politique que des hommes comme Macdonald et Cartier ne pouvaient manquer d'apprécier. On lui confia en grande partie la mission d'alimenter la caisse du parti conservateur au moyen du patronage ministériel. C'était une charge dangereuse qui finit par lui être fatale.

Gédéon Ouimet était un avocat de Montréal, capable, instruit, respectable, qui devint premier ministre de la province de Québec après l'établissement de la Confédération, plus tard surintendant de l'instruction publique et membre du Conseil législatif.

Louis-Siméon Morin était aussi avocat, à Montréal. Doué d'un talent oratoire fort remarquable, il avait battu Papin, le puissant tribun du parti libéral, après une lutte émouvante où il avait déployé une éloquence entraînante. Son nom était dans toutes les bouches et le peuple courait partout après lui pour l'entendre. C'était une étoile de première grandeur qui paraissait destinée à illuminer notre monde politique ; malheureusement, elle a passé comme un météore sans laisser de traces de son passage. Comme Papin, Morin fut victime de ses imprudences.

Thomas D'Arcy McGee était un des membres les plus brillants de la bouillante jeunesse irlandaise de 1848, qui, trouvant la politique d'O'Connell trop modérée, s'était lancée à la suite d'O'Brien, dans l'insurrection. Le mouvement ayant échoué, McGee était parti pour les Etats-Unis où il avait fondé plusieurs

journaux, et s'était fait une brillante réputation d'orateur et d'écrivain. Mais ses attaques contre le clergé irlandais auquel il reprochait en termes amers d'avoir entravé le mouvement de 1848, lui causèrent beaucoup d'ennuis. Il changea de tactique, se réconcilia avec le clergé et vint, en 1857, planter sa tente à Montréal où il avait beaucoup d'admirateurs. Il s'enrôlait, en arrivant, dans le parti libéral, se portait candidat avec MM. Dorian et Holton pour Montréal, et se faisait élire.

Pauvre, ambitieux, il ne tardait pas à voir que le succès et l'avenir n'étaient pas du côté des libéraux ; il les abandonnait pour devenir l'un des chefs du parti conservateur. Il fut l'un des avocats les plus ardents de la Confédération, devint ministre en 1864, et tombait sous la balle d'un assassin, un soir qu'il revenait de la Chambre, au moment où il mettait le pied sur le seuil de sa maison. L'assassin, un nommé Whelan, fut trouvé coupable de cet horrible meurtre et fut exécuté.

Le désir de venger les Fénéens que McGee avait flagellés, l'avait poussé à commettre ce crime.

La question de la représentation, la double majorité, le tarif, la colonisation, la modification des lois électorales occupèrent l'attention de la Chambre pendant la session de 1858.

La discussion de l'Adresse dura quinze jours et fut orageuse ; tous les amendements qui pouvaient embarrasser le gouvernement furent proposés et rejetés ; mais John-A. Macdonald était en minorité dans le Haut-Canada. George Brown reprocha avec plus de violence que jamais au ministère de maltraiter cette province, de la faire gouverner par le Bas-Canada et il proposa encore comme remède à la situation la représentation basée sur le chiffre de la population. Il ne put réunir en faveur de sa pro-

position que trente-deux députés du Haut-Canada ; tous les Canadiens-français votèrent contre son projet.

Le gouvernement triomphait sur toute la ligne, lorsque la question du choix de la capitale vint jeter le désarroi dans les rangs de ses amis.

Ottawa, petite ville sans importance alors, presque un village, l'avait emporté sur toutes les autres villes du Canada ; la Reine l'avait sacrée capitale du pays. Cette décision avait partout mis le feu aux poudres et profondément agité l'opinion publique. La population de Montréal, de Toronto, de Québec et même de Kingston, criait au favoritisme, à l'injustice et rendait le gouvernement responsable du jugement de la Reine. La tempête longtemps retardée éclata. Plusieurs résolutions furent proposées, mais ce fut l'amendement proposé par M. Piché, député de Berthier, un homme de talent, qui l'emporta. Il était court et ne prêtait pas le flanc à l'attaque ; il décrétait :

“ Que dans l'opinion de cette Chambre la cité d'Ottawa ne doit pas être le siège du gouvernement de cette province.”

Soixante-quatre députés contre cinquante votèrent pour cet amendement.

Le ministère était battu, mais la majorité était composée, en grande partie, d'hommes profondément dévoués aux chefs conservateurs et hostiles à George Brown. Aussi, lorsque le chef libéral déclara que ce vote était une condamnation de la conduite du gouvernement et demanda l'ajournement de la Chambre, le gouvernement obtint une majorité d'une dizaine de voix. Mais comme cette majorité se recrutait surtout dans le Bas-Canada, John-A. Macdonald crut que, cette fois, il ne pouvait plus convenablement rester au pouvoir : il donna sa démission.

M. Galt ayant décliné l'honneur de former un gouvernement, sir Edmund Head appela M. Brown qui accepta la tâche et forma un ministère où figuraient des hommes de talent dont quelques-uns étaient appelés à jouer un rôle brillant dans la politique : c'étaient MM. Dorion, John-Sanfield Macdonald, Olivier Mowat, L.-T. Drummond, Chs Laberge.

Les conservateurs, les amis de M. Cartier surtout, furent désolés ; ils ne s'attendaient pas à un pareil résultat et jurèrent que le nouveau ministère ne vivrait pas longtemps.

Leur haine pour George Brown, leur amitié pour M. Cartier et l'amour du pouvoir et de ses faveurs les poussèrent à accueillir favorablement toutes les propositions qu'on leur fit pour étouffer le nouveau gouvernement à son berceau.

Aussi, lorsque M. Patrick fit connaître à la Chambre les noms des nouveaux ministres, et demanda que des mandats fussent émis pour leur réélection, M. Langevin proposa à la Chambre de déclarer qu'elle n'avait pas confiance dans le nouveau gouvernement.

Soixante et onze députés votèrent pour cette proposition, et trente et un contre.

Le ministère Brown-Dorion était battu par une majorité de quarante voix ; il était même en minorité de deux voix dans le Haut-Canada. Ce fut un coup de foudre pour les ministres, qui ne s'attendaient pas à ce qu'on profiterait de leur absence de la Chambre pour leur jouer un pareil tour de Jarnac.

Le procédé était, il faut l'avouer, inusité et discourtois ; ce fut l'opinion de M. Cauchon, qui refusa de le sanctionner par son vote.

Les chefs conservateurs, comptant sur les sympathies du gou-

verneur, savaient-ils, lorsqu'ils demandèrent à la Chambre de voter non confiance dans le nouveau ministère, que le parlement ne serait pas dissous ? C'est possible, probable même. A tout événement, la demande fut faite et rejetée. Le gouverneur avait demandé et obtenu que M. Brown mît par écrit les motifs de cette demande. Il y répondit, dans un document fortement charpenté, où chaque raison alléguée par M. Brown était discutée et combattue avec une force incontestable. Il disait : — 1o que des élections générales venaient d'avoir lieu, et que rien n'était survenu pour faire croire à un changement dans l'opinion publique ; 2o que l'hostilité entre le Haut et le Bas-Canada était, il est vrai, très vive, ainsi que l'alléguait M. Brown, mais il ne pouvait accorder, pour ce motif, la dissolution de la législature sans savoir comment le gouvernement rétablirait la paix et la concorde ; 3o que si les élections avaient été entachées de corruption et ne donnaient pas une juste idée de l'opinion publique, de nouvelles élections, faites dans les mêmes conditions et sous l'empire des mêmes lois, n'auraient pas plus de valeur ; 4o que rien ne l'autorisait à croire à l'impossibilité de former un gouvernement capable de continuer les travaux de la session et d'administrer les affaires du pays, à la satisfaction de la Chambre.

Ces raisons justifient la conduite de sir Edmund Head, au point de vue constitutionnel ; il est resté dans la lettre de la loi, mais le point faible dans ses procédés est celui-ci :

En supposant qu'il n'ait rien dit pour faire espérer à M. Brown une dissolution de la Chambre, il savait, à tout événement, que le chef du nouveau ministère n'avait pas de majorité dans la Chambre ; pourquoi alors l'avoir appelé à former un gouvernement ?

Le gouverneur ayant refusé la dissolution, il ne restait plus au ministère qu'à donner sa démission ; c'est ce qu'il fit au milieu d'une grande agitation.

Le lendemain, le gouverneur s'adressait à M. Galt qui déclinait l'honneur de former un gouvernement, et appelait M. Cartier, le chef du groupe le plus puissant de la Chambre, et le ministère Cartier-Macdonald était reconstitué tel qu'il était, moins cependant MM. Loranger et Cayley, qui consentaient à s'effacer en faveur de MM. Galt et Sherwood.

Pour ne pas être obligé de se faire réélire, les ministres profitèrent de la loi qui exemptait de la réélection un ministre abandonnant un portefeuille pour en accepter un autre avant l'expiration d'un mois. Ils changèrent tous de portefeuille, et, un mois après, ils reprenaient ceux qu'ils avaient avant la crise.

Ainsi, pendant que les membres du ministère Brown-Dorion, qui n'avaient été au pouvoir que quarante-huit heures, étaient obligés de se faire réélire, les ministres conservateurs, qui avaient donné leur démission et formé un nouveau ministère, trouvaient moyen d'échapper aux ennuis et aux dangers d'une réélection, grâce à l'interprétation judaïque d'une loi dont ils violaient l'esprit sinon la lettre ; car cette loi avait pour unique but de permettre, dans certaines circonstances, à un ministre de changer de portefeuille dans l'intérêt de l'administration des affaires du pays, mais non à tout un ministère de se former et de reprendre le pouvoir, après l'avoir quitté, sans aller devant le peuple.

La conduite du gouvernement et des chefs conservateurs souleva dans la Chambre et le pays des tempêtes de récriminations et de protestations.

Le *Globe* et toute la presse libérale accusèrent sir Edmund

Head d'avoir conspiré avec ses ministres favoris pour éluder la loi, d'avoir dégradé la constitution et violé tous les usages parlementaires. Il y eut même des assemblées publiques dans lesquelles on adopta des résolutions demandant son rappel en Angleterre.

Tout en tenant compte des exagérations de l'esprit de parti, il faut bien reconnaître que les chefs libéraux avaient raison de se croire maltraités, de dénoncer surtout la subtilité légale au moyen de laquelle les chefs conservateurs avaient violé l'esprit de la constitution en formant un nouveau ministère sans se faire réélire, et joué avec leurs serments d'office en jurant de remplir fidèlement des charges qu'ils n'avaient pas l'intention de garder.

Quant au vote de la Chambre et au refus du gouverneur d'accorder la dissolution de la législature, il ne faut pas oublier que les chefs libéraux s'étaient exposés au danger en acceptant le pouvoir sans avoir une politique définie, sans être sûrs d'obtenir des élections. George Brown et ses amis avaient trop exaspéré leurs adversaires pour compter sur leur bonne volonté, leur courtoisie même. Ils ne devaient rien laisser au hasard ou à la mauvaise volonté d'une majorité dont ils connaissaient la force et les sentiments.

La conduite de la Chambre et du gouverneur manquait d'égards, de courtoisie, mais elle était excusable dans les circonstances. Il faut, en particulier, tenir compte de la position du gouverneur qui se croyait obligé de faire respecter la décision de la Reine relativement au choix d'une capitale, et de favoriser, en conséquence, autant que possible, la politique des chefs conservateurs sur cette question.

Mais le procédé connu sous le nom de *double shuffle* par lequel

les chefs conservateurs réussirent à reprendre le pouvoir et leurs portefeuilles sans se faire réélire, fait plus honneur à leur esprit qu'à leur conscience. Ce procédé était plus digne d'avocats retors aux abois qu'à des hommes d'Etat soucieux de leur réputation. Il marquait bien la fin d'une ère pleine de grandeur et de dignité et le commencement d'une époque où l'habileté, l'astuce et la violence devaient souvent l'emporter sur la vertu et les principes.

Il est vrai que dans les actions pénales intentées contre plusieurs ministres conservateurs les tribunaux jugèrent que la conduite de ces ministres avait été strictement légale, mais ils eurent le soin de dire qu'ils n'étaient pas appelés à se prononcer sur le côté moral et politique de la question. Ils déclarèrent même qu'ils ne croyaient pas tenir compte du fait qu'après la démission de ces ministres, un autre ministère avait été formé.

C'est vrai ; un acte politique peut être strictement légal, mais immoral et contraire à l'esprit et au bon fonctionnement de la constitution.

Les explications données par les chefs libéraux, devant leurs électeurs et plus tard devant la Chambre, sur le programme politique qu'ils avaient en vue en formant un gouvernement, ne dissipèrent point les craintes et les défiances qu'ils inspiraient au Bas-Canada.

Il est évident que, sur les questions de la représentation et des écoles, M. Dorion et ses amis avaient fait des concessions dont le caractère n'a jamais été clairement défini, mais qui ont permis aux conservateurs de dire que les intérêts nationaux et religieux du Bas-Canada auraient été sacrifiés, et de chercher à se faire

pardonner plus tard leurs propres concessions, leurs transactions avec le même George Brown.

Les deux partis, évidemment, songeaient à trouver dans un changement constitutionnel un remède aux difficultés de la situation politique. Ceux au profit de qui l'Union avait été faite n'en voulaient plus du moment qu'elle ne leur donnait pas ce qu'ils avaient espéré.

Elle leur avait pourtant procuré les capitaux dont ils avaient eu besoin pour échapper à la banqueroute, et ensuite pour construire leurs chemins de fer, pour développer les ressources de leur province et augmenter sa population. La prospérité ne suffisait plus à leur bonheur, il leur fallait la suprématie du Haut sur le Bas-Canada.

Ils avaient réussi à faire disparaître de l'acte Fédéral, on ne sait comment, la clause qui exigeait le vote des deux tiers de la Chambre pour changer la représentation ; ils croyaient que, grâce à l'appui de quelques députés anglais du Bas-Canada ou de quelques traîtres canadiens-français, ils réussiraient à se créer une majorité.

Les chefs du Bas-Canada n'auraient-ils pas dû tenir, à l'origine même de ce mouvement antifrçais, le langage suivant :

“ L'Union nous a été imposée, nous l'avons acceptée, vous n'en voulez plus ; très bien, séparons-nous, et comme nos intérêts commerciaux sont communs, ayons une simple union douanière, si vous le désirez.”

Ne croit-on pas que ce langage énergique aurait jeté de l'eau froide sur le feu des agitateurs et les aurait engagés à se réconcilier avec l'ordre de choses existant. Mais non, au lieu de les décourager, on leur donna raison d'espérer qu'ils finiraient par

l'emporter d'une façon ou d'une autre. Il y eut, après 1857, dans les deux partis, dans la Chambre et dans la presse, des hommes importants qui, tout en protestant contre les appels de George Brown au fanatisme de ses compatriotes, admettaient qu'il fallait changer la constitution et préparaient les voies au triomphe des agitateurs, sous une forme quelconque.

Le rêve de lord Durham se réalisait : la Confédération perçait à travers l'Union, elle faisait son chemin insensiblement, l'union législative elle-même souriait aux ennemis du Bas-Canada.

Pendant que M. Dorion exprimait l'opinion qu'il était possible de modifier la constitution de manière à donner satisfaction aux deux provinces, tout en acceptant le chiffre de la population comme base de la représentation, MM. Parent, J.-C. Taché, deux des journalistes les plus populaires et les plus forts du parti conservateur, se prononçaient en faveur d'une confédération des provinces anglaises.

Le ministère Cartier-Macdonald, lors de sa fondation, préconisait la même idée, et, après la session de 1858, trois ministres, MM. Cartier, Galt et Ross se rendaient en Angleterre pour en assurer le triomphe. Le refus des provinces maritimes de prêter l'oreille aux propositions du gouvernement canadien fit ajourner le projet à une époque plus favorable.

En attendant que cette importante question revienne sur la scène politique, on verra le pays en proie plus que jamais à l'esprit de parti.

---

## CHAPITRE XII

SESSION DE 1859-1860. — AGITATION DE LA QUESTION DE REPRÉSENTATION. — VISITE DU PRINCE DE GALLES. — SYSTÈME DE LA DOUBLE MAJORITÉ. — ÉLECTIONS GÉNÉRALES DE 1861. — NOUVEAUX DÉPUTÉS. — BILL DES ÉCOLES SÉPARÉES. — BILL DE MILICE. — MINISTÈRE MACDONALD-SICOTTE.

Après la session de 1858, M. Sicotte sortit du cabinet ; il était d'opinion que le vote de la Chambre rejetant le choix de la Reine relativement au siège du gouvernement, devait être respecté.

Les motifs de sa retraite le rendirent populaire dans le Bas-Canada, que le choix d'Ottawa mécontentait. Il devint le chef d'un petit groupe de conservateurs et de libéraux modérés auxquels le joug de M. Cartier pesait, mais que l'alliance des chefs libéraux avec George Brown et leurs idées trop démocratiques effrayaient justement.

Ce fut la première tentative faite pour calmer les fureurs de l'esprit de parti et forcer le parti libéral à entrer dans une voie plus sage, plus prudente.

Malheureusement, M. Sicotte n'avait pas l'activité, l'éloquence et surtout l'esprit d'intrigue nécessaires pour jouer un pareil rôle, pour lutter contre des hommes si aguerris, si habiles.

On verra ce qui advint de cette généreuse tentative.

La question du siège du gouvernement revint encore devant la Chambre, à la session de 1859, mais, malgré les efforts faits par M. Sicotte, M. Langevin et quelques autres conservateurs du Bas-Canada, le choix de la Reine fut définitivement ratifié, grâce au vote d'un grand nombre de libéraux du Haut-Canada qui préférèrent le siège du gouvernement au pouvoir. Le ministère aurait été battu sans leur appui, car il n'obtint qu'une majorité de cinq voix.

M. Sicotte fut désappointé, et le ministère Cartier-Macdonald heureux d'avoir enfin réglé l'épineuse question qui depuis plusieurs années le tenait entre la vie et la mort.

La question de la tenure seigneuriale fut l'objet d'un débat intéressant. Pour compléter la législation de 1854 et donner effet aux décisions de la Cour seigneuriale, M. Cartier demanda à la Chambre de voter une somme additionnelle de £500,000 et d'appliquer les dispositions de la loi aux seigneuries de Saint-Sulpice, du lac des Deux-Montagnes et de Montréal. Il proposa que la somme requise fût prise sur le fonds consolidé d'emprunt municipal, et qu'une compensation fût accordée aux municipalités de la province d'Ontario qui n'étaient pas endettées.

Mais ces concessions ne calmèrent pas le mécontentement des députés du Haut-Canada, de George Brown surtout et de ses amis, qui se séparèrent de leurs alliés bas-canadiens sur cette question et crièrent à la tyrannie, au vol.

En vain, on leur rappela la libéralité du Bas-Canada, lors du règlement de la question des réserves du clergé qui intéressait surtout le Haut-Canada, en vain on leur mit sous les yeux les sommes considérables qu'ils avaient tirées du fonds d'emprunt municipal et tous les avantages qu'ils avaient obtenus depuis

l'Union, ils ne voulurent rien entendre et profitèrent de cette question pour amener le Haut-Canada. Ils allèrent encore jusqu'à menacer de briser l'Union.

Pourquoi les représentants du Bas-Canada ne les prirent-ils pas au mot ?

La discussion sur cette question fut marquée par un incident qui fit sensation et faillit amener une rupture contre les *clear-grits* et les libéraux du Bas-Canada.

M. Brown ayant été sommé de dire comment son ministère aurait réglé la question de la tenure seigneuriale, il répondit que l'argent nécessaire aurait été fourni par le Bas-Canada au moyen d'un fonds local formé on ne sait comment.

M. Laberge, l'un des chefs libéraux que le fanatisme de George Brown fatiguait depuis longtemps, contredit formellement M. Brown et affirma que le rachat des droits seigneuriaux devait se faire au moyen des fonds publics. Il s'ensuivit une discussion épicée au cours de laquelle MM. Drummond et Thibaudeau confirmèrent les dires de M. Laberge.

M. Cartier réussit toutefois à faire voter cette loi, grâce à l'appui d'un bon nombre de libéraux et de ses alliés politiques du Haut-Canada.

Le ministère avait à peine échappé à ce danger qu'il lui fallut faire face à une autre crise.

Cette fois, c'est le Conseil législatif qui en fut la cause en refusant de voter le budget, parce qu'il contenait une allocation pour les frais de translation du siège du gouvernement de Toronto à Québec. Les membres du Conseil prétendaient qu'il valait mieux rester à Toronto jusqu'à ce que les édifices publics fussent construits à Ottawa.

Le ministère était d'opinion que Toronto ayant eu le siège du gouvernement pendant quatre ans, Québec avait droit de le posséder en vertu de l'alternative fixée par la loi jusqu'à ce que la nouvelle capitale fût en état de recevoir le gouvernement.

La presse et la députation conservatrices s'élevèrent contre les prétentions du Conseil législatif avec une énergie qui l'engagea à se soumettre pour éviter un conflit dangereux.

La Chambre s'était sérieusement occupée de remanier le tarif, pendant la session de 1858, de manière à augmenter le revenu et à favoriser l'industrie nationale ; elle continua ce travail pendant la session de 1859, et remplaça le droit spécifique, savoir le droit basé sur la quantité, par le droit *ad valorem* basé sur la valeur.

Cette question donna lieu à une discussion animée et l'on vit encore George Brown et ses amis du Haut-Canada combattre énergiquement une politique qui devait d'après eux favoriser le Bas-Canada au détriment de leur province.

L'esprit de parti et le point de vue provincial ou national dominaient toutes les questions, envenimaient les esprits : c'était toujours le Haut contre le Bas-Canada.

Après la session, George Brown organisa contre le ministère et le Bas-Canada une campagne alarmante, et dans le mois de novembre eut lieu, à Toronto, une immense convention dans le but d'apporter un remède à la situation. Les résolutions adoptées à cette convention déclaraient que l'Union n'avait pas produit les résultats prévus et espérés, qu'elle n'avait plus de raison d'être, qu'il fallait la remplacer par une fédération quelconque qui permettrait à chaque province de se gouverner à sa guise,

et laisserait à un parlement ou congrès général le contrôle des matières d'un intérêt commun.

C'était le temps pour les chefs du Bas-Canada de s'unir pour accepter l'offre qu'on leur faisait, de rompre l'Union, pour rendre à chaque province son indépendance et sa liberté d'action et accepter l'idée d'une simple union douanière.

Mais non, les conservateurs se contentèrent de protester contre les projets de George Brown, et les libéraux réunis en convention mais divisés, acceptèrent en principe les résolutions de la convention de Toronto.

La session de 1860 fut bien remplie ; les projets de loi les plus utiles furent étudiés et adoptés. Citons entre autres l'acte municipal de la province de Québec, l'œuvre de l'infatigable Cartier, l'acte des Statuts Refondus du Bas-Canada, l'acte concernant les bureaux d'enregistrement aussi préparé par Cartier, l'acte réduisant les droits sur les vins de trente à vingt pour cent afin de favoriser les relations commerciales avec la France, et plusieurs autres lois dans l'intérêt du commerce, de la navigation et de l'agriculture.

Vers la fin de la session, George Brown agita encore la Chambre en proposant à sa considération les résolutions de la convention de Toronto. Il obtint une majorité dans le Haut-Canada, mais fut écrasé dans le Bas-Canada par le vote uni des conservateurs et des libéraux.

MM. Dorion, Drummond et McGee furent les seuls libéraux qui votèrent pour le projet de fédération de M. Brown. Ce vote fut un coup sérieux porté à l'influence du grand chef *clear grit* et une preuve éclatante de son impopularité dans le Bas-Canada.

Le Canada eut l'honneur d'être visité en 1860 par des person-

nages illustres, entre autres, le prince de Galles. Le parlement avait voté, en 1859, une adresse invitant la famille royale à assister à l'inauguration du pont Victoria. La reine heureuse de donner à ses fidèles sujets du Canada un témoignage éclatant de ses sympathies et de sa confiance, avait chargé son fils aîné de la représenter.

Le passage du prince à travers le pays provoqua partout les ovations les plus enthousiastes, les manifestations les plus grandioses.

Le prince avait dix-neuf ans, une jolie figure, une taille moyenne mais élégante, une physionomie agréable et bienveillante, des manières affables. C'était un beau prince qui n'aurait pas été déplacé dans un conte de fée.

Le voir, l'entrevoir, fut le désir ardent de toute la population, depuis l'enfant jusqu'au vieillard. Le gouvernement, les corporations municipales, les associations nationales et religieuses rivalisèrent de zèle et d'enthousiasme.

Un seul incident désagréable marqua le voyage du prince. Les orangistes de Kingston ayant voulu le recevoir avec leurs bannières, leurs insignes et leurs emblèmes odieux aux catholiques, et ayant refusé de modifier leur programme, le duc de Newcastle, qui accompagnait le prince, refusa de le laisser entrer dans cette ville. Les orangistes, furieux, promirent de venger sur le gouvernement canadien l'affront qu'ils avaient reçu.

La visite du prince de Galles contribua beaucoup à resserrer les liens qui unissaient le Canada à l'Angleterre, et à faire connaître et apprécier ce pays dans le grand monde européen.

La famille royale fut si contente de la conduite des Canadiens envers le prince de Galles, que le prince Alfred, deuxième

fil de la Reine, venait, l'année suivante, au Canada recueillir les mêmes hommages.

Les Canadiens-français eurent le plaisir de recevoir aussi, en 1860, le prince de Joinville, troisième fils de Louis-Philippe, et M. Rameau, l'auteur de *La France aux Colonies*.

M. Rameau fut partout salué, reçu et acclamé comme un ami, un bienfaiteur, un représentant de la France, de cette France au moins qui connaît notre histoire, et apprécie nos luttes et nos sacrifices pour l'honneur de son nom et la conservation de sa langue et de ses institutions.

Les animosités nationales et politiques que la présence de ces grands personnages avait un moment calmées, reprirent, plus ardentes que jamais, à la session de 1861. Les députés libéraux du Haut-Canada ouvrirent le feu en voulant tenir le ministère responsable de la déconvenue des orangistes de Kingston, et proposèrent des résolutions de blâme qui furent rejetées par de grandes majorités. Les ministres n'eurent pas de peine à établir que le gouvernement impérial avait seul la responsabilité de la conduite du duc de Newcastle, dans cette affaire. Puis vint encore la question de la représentation avec ses orages, et celle de la double majorité. Quelques libéraux du Haut-Canada, à la tête desquels était John-Sanfield Macdonald, voulaient mettre fin aux difficultés de la situation en adoptant comme principe et comme règle qu'aucun ministère ne pût rester au pouvoir sans avoir la majorité dans les deux provinces.

C'était le résultat pratique du travail qui se faisait depuis quelque temps dans les esprits pour mettre de côté George Brown et former un nouveau parti dont M. Sanfield Macdonald devien-

drait le chef dans le Haut-Canada, et M. Sicotte, le chef dans notre province .

L'absence de M. Brown, que la maladie retenait chez lui, favorisait les projets de ceux qui voulaient secouer son joug. Mais il y avait pour le représenter, les Fergusson, les MacDougall, et plusieurs autres *clear grits* qui prononcèrent les discours les plus violents contre le Bas-Canada, et allèrent jusqu'à prédire la révolution et l'Annexion, si l'on continuait de ne pas faire droit aux demandes du Haut-Canada. Ils trouvaient le système de la double majorité insuffisant, et réclamaient purement et simplement la représentation répartie d'après la population. Leurs propositions furent repoussées par la députation presque entière du Bas-Canada, mais elles obtinrent une majorité considérable dans l'autre province. Deux ministres et plusieurs conservateurs votèrent avec les *clear grits*. Les Cartier, les Cauchon, les Loranger, les Sicotte, les Langevin, les Dorion, les Morin et les Laberge s'unirent pour la défense de leur province, et protestèrent dans des discours remplis de force et d'éloquence contre les prétentions du Haut-Canada. Plusieurs affirmèrent énergiquement qu'ils demanderaient la séparation des deux provinces plutôt que de consentir à mettre la leur sous la domination de l'autre.

Pourquoi ne gardèrent-ils pas cette position patriotique ?

D'autres questions mirent plus d'une fois le gouvernement en danger. Il y avait dans les deux partis des hommes forts, énergiques, éloquents, habiles et passionnés, toujours prêts à faire flèche de tout bois. Les chefs libéraux demandèrent à la Chambre de passer condamnation sur le gouvernement pour avoir gardé depuis deux ans, comme ministre, M. Morisson qui avait

vainement essayé de se faire élire depuis son entrée dans le ministère.

Une majorité de onze voix approuva le gouvernement, qui invoqua les précédents et plaida les circonstances atténuantes. M. Dorion proposa aussi de censurer le ministère pour avoir avancé de l'argent au Grand-Tronc sans l'autorisation de la législature.

Le ministère, dans ce cas comme dans l'autre, s'était écarté des principes du gouvernement responsable ; mais sa faute, eu égard aux circonstances, n'était pas suffisante pour entraîner sa chute. Cependant les ministres eurent de la peine à se justifier devant le peuple.

Les élections générales de 1861 furent favorables au ministère, qui perdit quelques voix dans le Bas-Canada, mais en gagna plusieurs dans le Haut ; elles furent aussi agréables à ceux qui croyaient pouvoir former un nouveau parti, car les deux chefs du parti libéral, MM. Dorion et Brown, furent battus, le premier à Montréal et le second à Toronto.

M. Siméon Morin, qui faisait partie du ministère depuis 1860, en qualité de solliciteur-général, fut aussi défait à Terrebonne ; mais il se fit élire à Laval, à la place de M. Petrus Labelle, qui lui céda son siège.

Parmi les nouveaux députés, on remarquait Alexander Mac-Kenzie, qui, de simple et pauvre ouvrier, était en train de devenir, par le travail et l'honnêteté, le premier ministre de son pays ; Jean-Baptiste-Eric Dorion, l'*Enfant Terrible*, réélu à Drummond et Arthabaska, où il était allé s'établir comme colon ; Henri-Gustave Joly, destiné à briller au premier rang ; Henri-Elzéar Taschereau, devenu juge de la Cour suprême ; Joseph-Goderic Blanchet, etc.

Peu de temps après les élections, sir Edmund Head remettait l'administration du pays entre les mains de son successeur, Charles Stanley vicomte Monck, né en Irlande, et descendant d'une vieille famille normande du nom de Lemoyne, un homme sage et modeste. Le nouveau gouverneur était à peine installé que des complications diplomatiques menacèrent de brouiller l'Angleterre avec ses anciennes colonies américaines.

La guerre civile venait d'éclater aux Etats-Unis : la question de l'esclavage avait fini par mettre le Nord et le Sud aux prises.

Le capitaine Wilkes, qui commandait le *San Jacinto*, avait arrêté à bord du *Trent*, vaisseau anglais naviguant sous le drapeau britannique, deux délégués que le gouvernement du Sud envoyait en Europe.

Le gouvernement britannique protesta contre cette arrestation qui était une violation du droit des neutres et une véritable insulte au pavillon anglais, et exigea la remise des deux délégués. Comme la République américaine refusait d'acquiescer à cette demande, on crut que cet incident allait provoquer une guerre, et l'on s'y prépara au Canada comme en Angleterre. D'un bout du pays à l'autre les Canadiens rivalisèrent de zèle et de loyauté, et tous s'organisèrent pour la défense du pays.

Des corps de volontaires surgirent partout comme par enchantement. Les Américains finirent par se rendre aux demandes du gouvernement anglais, et l'incident n'eut pas de suite ; mais il démontra à l'Angleterre qu'elle pouvait compter sur la loyauté des Canadiens-français comme en 1776 et en 1812. La mort du prince Albert, le digne et noble époux de la Reine, fit encore éclater cette constante loyauté en donnant aux Canadiens l'occasion de manifester leur amour pour leur Souveraine affligée.

Lorsque le ministère convoqua les Chambres, dans le mois de mars 1862, il avait subi des remaniements assez considérables. Quatre ministres du Haut-Canada avaient donné leur démission et avaient été remplacés par des partisans de la représentation basée sur le chiffre de la population. On remarquait parmi les nouveaux ministres, M. Cauchon qui avait réussi à remplacer M. Ross comme ministre des Travaux publics.

Le parti adverse voulut connaître ses forces, à l'ouverture de la session, en opposant M. Sicotte à M. Turcotte comme président. Le gouvernement eut treize voix de majorité, et traversa sain et sauf les tempêtes que la discussion de l'Adresse et les nombreux amendements qui l'accompagnaient, soulevaient alors. La question de la représentation ne fut pas oubliée dans ces amendements ; mais, comme à l'ordinaire, on vit les députés du Haut-Canada d'un côté, et les députés du Bas-Canada de l'autre.

La question de la colonisation provoqua une discussion intéressante. On se plaignait, depuis plusieurs années, que le gouvernement ne faisait pas assez de sacrifices pour le défrichement des terres nouvelles, pour empêcher l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis et pour attirer sur nos bords une immigration catholique.

Le gouvernement avait, pour donner satisfaction au Bas-Canada, confié le portefeuille de l'Agriculture et de la Colonisation à sir Narcisse-Fortunat Belleau, que le prince de Galles venait de créer chevalier de l'ordre du Bain.

La discussion de cette question dévoila des lacunes et des vices sérieux dans la législation et dans l'application des lois à ce sujet ; des comités furent nommés à la Chambre et au Conseil législatif, et des amendements utiles proposés. J.-B.-Eric Dorion se

distingua dans ce débat et plaida la cause des colons, des défricheurs du sol, avec une chaleur et une énergie qui impressionnèrent la Chambre. Il démontra les abus résultant de la vente et de l'exploitation des coupes de bois, qui enrichissaient le marchand et ruinaient le colon. Il demanda des amendements qui furent rejetés alors, mais adoptés plus tard pour protéger le colon contre l'avidité des spéculateurs.

Un projet de loi important fut proposé par M. Scott, député libéral et catholique du comté d'Ottawa, pour régler la question des écoles séparées ; la majorité de la députation l'accepta et les ministres promirent de le mettre à exécution.

Le coût énorme des édifices publics d'Ottawa fournit à l'opposition des armes dangereuses contre le gouvernement. M. Cauchon qui venait de remplacer M. Ross, fut forcé d'avouer des erreurs et des irrégularités, dont il n'était pas responsable personnellement, mais qui affaiblirent considérablement son parti.

Le projet de loi proposé par John-A. Macdonald pour réorganiser la milice fournit aux conservateurs mécontents l'occasion de s'affirmer.

Ce bill autorisait le gouvernement à établir une force active de trente à cinquante mille hommes, à la soumettre à vingt-huit jours de service militaire, tous les ans, et à créer des arsenaux. Il souleva dans la population, surtout dans le Bas-Canada, les plus énergiques protestations et jeta le désarroi dans les rangs du parti conservateur. On disait que le pays n'était pas en état de faire les sacrifices et de supporter les charges que l'exécution de cette loi entraînerait.

MM. Sicotte et Loranger se firent les interprètes du sentiment populaire, et s'élevèrent fortement contre le projet de loi

ministériel, qui obtint une majorité de sept voix dans le Haut-Canada, mais fut rejeté par une majorité de treize voix dans le Bas.

Le gouvernement n'était battu que par une faible majorité, et plusieurs de ceux qui avaient voté contre le bill de la milice seraient retournés au bercail, si les ministres avaient demandé un vote direct de confiance.

Mais M. Cartier, blessé de la conduite de ses partisans, préférerait tomber sur cette question plutôt que sur toute autre.

Il était convaincu que le parti libéral n'était pas en état de former un ministère durable, et que les conservateurs reviendraient bientôt au pouvoir.

Le ministère ayant donné sa démission, lord Monck appela John-Sanfield Macdonald à former un gouvernement.

M. Sicotte, invité à l'aider, accepta la tâche et s'adressa à M. Dorion qui, mettant de côté tout sentiment de jalousie, consentit à accepter le modeste portefeuille de secrétaire d'Etat.

Le nouveau ministère fut finalement constitué comme suit :

*Haut-Canada.*

John-Sanfield Macdonald, procureur-général ;

H. Foley, ministre des Postes ;

W.-P. Howland, ministre des Finances ;

Wm-P. MacDougall, commissaire des Terres ;

John Morris, receveur-général ;

A. Wilson, solliciteur-général.

*Bas-Canada.*

L.-V. Sicotte, procureur-général ;  
A.-A. Dorion, secrétaire d'Etat ;  
N.-T. Tessier, commissaire des Terres ;  
F. Evanturel, ministre de l'Agriculture ;  
J.-J.-C. Abbott, solliciteur-général.

M. Tessier et M. Evanturel étaient des membres estimés du barreau de Québec, appartenant à des familles honorables, et possédant la confiance publique. M. Tessier devint plus tard juge de la Cour d'appel.

On ne croyait pas que M. Sanfield Macdonald aurait la force et le prestige nécessaires pour former un gouvernement dans des circonstances si difficiles, surtout pour décider des députés libéraux du Haut-Canada à entrer dans son cabinet, en renonçant, au moins pour un certain temps, à leur programme relativement à la représentation.

M. Sanfield Macdonald avait fait preuve de capacité dans les différentes positions qu'il avait occupées, soit comme solliciteur-général dans le ministère Lafontaine, soit comme président de la Chambre en 1852.

Il était député de Cornwall depuis 1841, et avait traversé toutes les crises et les luttes politiques, sans perdre un instant sa liberté d'action et sa popularité.

L'esprit d'indépendance et le caractère énergique qui l'avaient fait quitter le toit paternel, à l'âge de onze ans, pour vivre de son travail, et qui le décidèrent plus tard à abandonner le commerce pour étudier le droit, avaient caractérisé sa carrière poli-

tique. Quoique catholique, il avait combattu les écoles séparées, et malgré son désir de parvenir, il n'avait pas craint de se mettre en travers du sentiment général de ses concitoyens sur la question de représentation, et de combattre la politique violente de George Brown.

Aussi, il avait à peine formé son ministère que le grand chef *clear grit* tirait sur lui à boulets rouges et accusait les autres ministres haut-canadiens, les MacDougall et les Morris, d'avoir sacrifié leurs convictions et les droits de leur province.

Cependant, il finit par se calmer, et consentit, ainsi que les Mackenzie, les Mowat, les Rymal et autres chefs du parti libéral, à donner au nouveau ministère une chance de mettre sa politique devant la Chambre.

Les conservateurs en firent autant et laissèrent réélire les nouveaux ministres sans opposition.

MM. Wallbridge et Loranger furent chargés de faire connaître la politique du ministère en attendant la réélection des nouveaux ministres.

M. Loranger remplit cette tâche avec un talent et une habileté qui démontrèrent que les chefs du nouveau cabinet avaient eu tort de ne pas lui donner un portefeuille.

Le principal article du programme du gouvernement était l'application du système de la double majorité.

Le ministère Macdonald-Sicotte se hâta de faire adopter les plus nécessaires, entre autres, un bill de milice beaucoup moins onéreux que celui de l'ancien gouvernement, et prorogea les Chambres.

## CHAPITRE XIII

LE MINISTÈRE LIBÉRAL, SES EMBARRAS. — DÉMISSION DE M. DORION. — ÉCHEC DU SYSTÈME DE LA DOUBLE MAJORITÉ. — ATTITUDE DE GEORGE BROWN. — SESSION DE 1863. — RECONSTRUCTION DU CABINET, SICOTTE SACRIFIÉ. — ÉLECTIONS GÉNÉRALES. — SESSION DE 1864. — DÉMISSION DU MINISTÈRE LIBÉRAL.

Les ministres employèrent les vacances à accomplir les réformes qu'ils avaient promises dans l'administration des affaires publiques, mais ils ne purent réduire les dépenses sans faire beaucoup de mécontents. La presse conservatrice leur faisait une guerre à mort, surtout dans le Bas-Canada, et ils avaient peu de journaux pour les défendre.

La question du chemin de fer Intercolonial vint tout à coup compliquer la situation.

Le ministère, pressé par les autorités impériales, s'était décidé à mettre devant les Chambres un projet de loi recommandant la construction de cette voie ferrée. M. Dorion était d'opinion que la situation financière du Canada ne permettait pas de faire les sacrifices demandés pour un chemin de fer dont l'utilité devait être plus militaire que commerciale.

N'ayant pu réussir à faire adopter son opinion, M. Dorion qui n'était pas homme à sacrifier ses convictions pour un portefeuille,

donna sa démission. Ce fut un rude coup porté au gouvernement, car il n'y avait pas dans la Chambre un homme plus estimé que M. Dorion, un homme dont le talent et le caractère fussent plus généralement admirés.

Malheureusement, M. Loranger refusa de le remplacer comme secrétaire d'Etat ; il préféra accepter le poste de juge à Sorel.

C'était une perte irréparable pour M. Sicotte ; c'était presque décapiter le nouveau parti qu'il voulait former, lui enlever l'homme le plus capable par son éloquence et son habileté de faire triompher sa politique dans la Chambre et dans la province.

M. Sicotte devait tout faire pour le garder, l'a-t-il fait ? On l'affirme, mais Loranger, dont la situation financière était délabrée, ne crut pas la fortune du nouveau gouvernement assez sûre pour s'y attacher. Autant l'on avait loué le désintéressement de M. Dorion, autant l'on blâma M. Loranger de quitter le champ de bataille où ses services étaient si nécessaires. Il donnait un exemple que son chef devait suivre bientôt dans des conditions beaucoup plus regrettables.

M. Bureau, député de Napierville, hérita du portefeuille de M. Dorion.

Le ministère arriva, éclopé et traînant de l'aile, à la session de 1863, et peu en état de faire face à une opposition si habilement dirigée. La question de la représentation fut le premier écueil qu'il eut à traverser. M. Cameron proposa des résolutions identiques à celles que M. MacDougall, le nouveau commissaire des Terres, avait lui-même présentées, à la session précédente. La situation était embarrassante pour les ministres et

les députés libéraux du Haut-Canada qui avaient voté pour ces résolutions.

Aussi, la plupart de ces députés, répudiant le programme de la double majorité, que le gouvernement avait entrepris de substituer à celui de la représentation basée sur le chiffre de la population, restèrent fidèles à leur opinion, et les résolutions de M. Cameron obtinrent quarante-deux voix dans le Haut-Canada.

Sur ces entrefaites, George Brown, qui avait réussi à se faire élire dans le comté d'Oxford, prit son siège dans la Chambre, au grand contentement des conservateurs.

Il eut bientôt l'occasion de faire connaître ses opinions, lorsque M. Scott présenta son célèbre bill des écoles séparées. Les ministres, fidèles à leurs promesses, se prononcèrent en faveur du règlement de cette brûlante question.

Le vieux chef libéral détrôné lança ses foudres contre eux, et leur reprocha en termes amers de sacrifier à l'amour du pouvoir leurs opinions et leurs principes d'autrefois.

Le ministère tint bon et l'emporta par une bonne majorité dans le Bas-Canada ; mais il fut battu dans le Haut-Canada.

Une grosse question se dressait devant la Chambre et le pays. Le ministère allait-il, pour mettre en pratique ses principes sur la double majorité, donner sa démission ?

John-Sanfield Macdonald se contenta de dire que pour être efficace ce vote devait être suivi d'un autre vote direct de non confiance. C'était un assez pauvre moyen d'éluder la question et de dissimuler l'abandon du principal article du programme ministériel, qui était d'ailleurs impraticable.

Il faut savoir gré, cependant, à M. Sicotte et à ses collègues du Bas-Canada d'avoir eu le courage de faire rendre justice aux

catholiques du Haut-Canada, en s'exposant à la colère et au ressentiment de la fraction la plus dangereuse de leurs partisans dans le Haut-Canada.

Il faut aussi reconnaître qu'ils avaient réussi à museler, au moins pour un certain temps, quelques-uns des plus féroces champions du remaniement de la représentation. On se demande si le Bas-Canada n'aurait pas dû tenir compte de leur généreuse tentative et de leur succès partiel, et leur donner l'appui dont ils avaient besoin pour compenser les pertes que leur politique modérée leur causait dans le Haut-Canada.

L'esprit de parti l'emporta ; ce fut une faute aux yeux de ceux qui croient que cette politique de paix et de conciliation aurait empêché l'avènement de George Brown et le triomphe de ses idées.

Une motion générale de non confiance, proposée par John-A. Macdonald fut votée par une majorité de cinq voix.

M. Sicotte n'avait obtenu, dans le Bas-Canada, que le vote des libéraux partisans de M. Dorion ; tous les conservateurs indépendants l'avaient lâché.

Le résultat permit à George Brown d'imposer sa volonté, et d'exiger une reconstruction du cabinet avec M. Dorion comme chef du Bas-Canada. M. Sicotte fut sacrifié, refusa de servir sous M. Dorion, et rentra dans les rangs du parti conservateur où il fut accueilli plus ou moins froidement.

M. Dorion s'associa, comme collègues dans le Bas-Canada, MM. Holton, Isidore Thibaudeau, Letellier de Saint-Just et Huntingdon.

L'élément libéral modéré, représenté par MM. Sicotte, Tessier et Evanturel, était disparu.

M. Macdonald fit aussi quelques changements dans la section haut-canadienne ; il remplaça MM. Foley et Wilson par MM. Mowat et Wallbridge.

M. Sanfield Macdonald avait demandé et obtenu des élections générales.

Le programme politique du nouveau ministère laissait libre la question de représentation, renonçait à la double majorité et au chemin de fer Intercolonial, et promettait des réformes dans l'administration.

Ce qui était facile à prévoir arriva : le ministère l'emporta dans le Haut-Canada, mais fut écrasé dans le Bas-Canada.

La réapparition de George Brown, la décapitation de M. Sicotte et la ruine de son parti, fournirent au clergé et au parti conservateur des armes dont ils se servirent avec succès.

Le peuple fut appelé à défendre la religion et la nationalité en danger, et le vieux cri de guerre : " A bas George Brown ! " retentit d'un bout de la province à l'autre.

Placé entre George Brown, sans lequel Sanfield Macdonald ne pouvait compter sur les libéraux du Haut-Canada, et M. Sicotte, dont l'appui ne lui paraissait pas aussi nécessaire, il avait sacrifié ce dernier.

Le ministère Macdonald-Dorion avait aussi perdu l'appui de M. McGee qui, mécontent d'avoir été mis de côté, s'était allié aux conservateurs, et avait contribué à faire battre MM. Dorion et Holton, à Montréal. M. Drummond avait aussi été vaincu dans deux comtés. MM. Dorion et Holton se firent élire ailleurs. M. Drummond céda son portefeuille à M. Laframboise, et fut fait juge, quelques mois plus tard.

Lorsque la Chambre se réunit, le 13 août 1863, Sanfield Mac-

donald s'aperçut bientôt que, malgré toute son habileté et ses combinaisons ingénieuses, il n'avait pour gouverner qu'une faible majorité prise dans le Haut-Canada. Parmi ses adversaires les plus implacables, il voyait se dresser devant lui les Sicotte, les McGee, les Foley et les Abbott, que le dépit avait jetés dans l'opposition.

On était à une époque où l'ambition, l'esprit de parti et les soucis de l'existence faisaient commettre aux hommes politiques des actes peu compatibles avec l'honneur et les principes.

M. Sanfield Macdonald, rusé, intrigant, plein de ressources et d'énergie, tendit ses filets à droite et à gauche. Un jour, il venait de triompher par une majorité de trois voix seulement, lorsqu'une étrange rumeur circula dans la députation. On disait que M. Sicotte avait quitté son poste à la Chambre, pour accepter une place de juge. On refusait de le croire, et pourtant c'était vrai. Ses amis même ne pouvaient s'expliquer un pareil acte de faiblesse chez un homme dont la vie avait été jusqu'alors si pleine de dignité. La presse conservatrice l'écrasa de sarcasmes et d'invectives.

Hier encore, il dénonçait la politique du gouvernement, et demandait à la Chambre de le condamner, et ce même gouvernement lui fermait la bouche et lui faisait désertir son poste en le nommant juge !

Ce fut une cruelle déception pour ses amis, un mauvais exemple pour le peuple et la jeunesse. Sa seule excuse fut sa pauvreté ; la politique l'avait ruiné et il avait une nombreuse famille. Ajoutons qu'il était désappointé, désillusionné, blessé de la manière dont la Chambre et ses amis même l'avaient traité.

Il avait voulu fonder un nouveau parti, réunir tous les hommes modérés pour résoudre les difficultés politiques, éviter des conflits dangereux ; il avait réussi à régler la troublante question des écoles séparées et à calmer considérablement l'agitation religieuse et nationale ; et, cependant, ses compatriotes n'avaient pas répondu à son appel ; l'esprit de parti avait brisé tous ses projets ; les libéraux qu'il avait fait monter au pouvoir l'avaient mis de côté, et il luttait contre eux pour des hommes dont il avait perdu la confiance.

Il crut que les circonstances lui permettaient de quitter le monde politique, où tout lui manquait, pour assurer l'avenir de sa famille.

Il faut beaucoup pardonner à l'homme politique placé dans de pareilles conditions.

Bien plus coupables sont ceux qui, pour arriver ou rester au pouvoir, adorent ce qu'ils ont brûlé, renient tout un passé de déclarations ardentes, de professions de foi enthousiastes, de dénonciations foudroyantes.

Le ministère réussit à traverser la session, grâce aux défections de quelques autres députés qui tombèrent dans les filets de Sanfield Macdonald. Il se fit beaucoup de mal dans le Bas-Canada en réduisant les subsides en faveur de la colonisation et des institutions charitables, en se prononçant en faveur du libre-échange, et en annonçant qu'il avait l'intention de pourvoir à certaines dépenses publiques au moyen d'une taxe directe sur les municipalités.

En dépit de ses efforts pour renforcer son gouvernement, pendant les vacances, et pour le populariser, Sanfield Macdonald en-

treprit la session de 1864 dans les conditions les moins favorables.

Après avoir tout essayé, voyant qu'il ne pouvait se maintenir qu'en ne bougeant pas, en ne proposant aucune loi importante, il se décida à donner sa démission.

---

## CHAPITRE XIV

MINISTÈRE TACHÉ-MACDONALD. — CHUTE DU MINISTÈRE TACHÉ. — L'HEURE DE GEORGE BROWN. — COALITION DANS LE BUT DE FAIRE LA CONFÉDÉRATION. — LA CONFÉRENCE DE QUÉBEC. — LE PROJET DE CONFÉDÉRATION. — AGITATION DANS LE BAS-CANADA. — SESSION DE 1865, DISCUSSION DU PROJET MINISTÉRIEL, DISCOURS REMARQUABLES. — VOTE DE LA CHAMBRE. — DÉLÉGATION A LONDRES. — MORT DE M. TACHÉ. — AUTRE SESSION EN 1865. — TRAITÉ DE RÉCIPROCITÉ. — DÉMISSION DE GEORGE BROWN.

Comment former un gouvernement capable de se maintenir dans une Chambre également divisée ?

Le gouvernement s'adressa à M. Blair, qui échoua, puis à M. Dorion qui n'eut pas plus de succès, et à sir Etienne-Pascal Taché. Celui-ci avait déjà refusé de rentrer dans la politique, mais les instances du gouverneur et de M. Cartier le décidèrent à accepter la tâche de former un nouveau cabinet.

Quelques jours après, on apprenait la formation du ministère suivant :

### *Bas-Canada.*

Sir E.-P. Taché, 1er ministre, receveur-général ;

George-E. Cartier, procureur-général ;

Alexander-T. Galt, ministre des Finances ;

J.-C. Chapais, commissaire des Travaux publics ;  
Thomas-D. McGee, ministre de l'Agriculture ;  
Hector-L. Langevin, solliciteur-général.

*Haut-Canada.*

John-A. Macdonald, procureur-général ;  
Alex. Campbell, commissaire des Terres ;  
M.-H. Foley, ministre des Postes ;  
I. Buchanan, président du Conseil exécutif ;  
John Simpson, secrétaire d'Etat ;  
James Cockburn, solliciteur-général.

Les libéraux furent indignés de voir, dans le nouveau cabinet, deux des membres du ministère Macdonald-Sicotte ; mais les deux partis souffraient alternativement du mal de l'époque.

Les esprits affolés erraient à l'aventure sans boussole ; chacun pensait à soi.

Les nouveaux ministres, après s'être fait réélire, cherchèrent à se créer une majorité dans la Chambre en promettant de renouveler le traité de réciprocité, de reprendre les négociations au sujet du chemin de fer Intercolonial, en abolissant les droits de péage que le ministère Macdonald-Dorion avait établis sur les canaux, en remaniant le tarif de manière à augmenter les revenus et à favoriser la culture du tabac et l'exploitation des mines.

Mais la barque ministérielle, ballottée en tous sens, menaçait de sombrer à chaque instant.

Un vote de censure proposé par M. Dorion, à l'occasion d'un prêt de \$100,000 fait à la ville de Montréal et non remboursé comme il aurait dû l'être, suffit, malgré son peu d'importance, pour déterminer la chute du gouvernement.

Les ministres demandèrent une dissolution de la Chambre et l'obtinent ; mais ils hésitaient, trouvant la situation grave et l'avenir sombre, peu convaincus que des élections générales auraient l'effet désiré.

L'heure de George Brown avait sonné.

Quelques jours avant la résignation du ministère Macdonald-Dorion, M. Brown avait obtenu qu'un comité composé de vingt membres fût nommé pour aviser aux meilleurs moyens de remédier aux difficultés de la situation politique et d'assurer le fonctionnement du gouvernement.

Le 14 juin, le jour même de la chute du ministère Taché-Macdonald, M. Brown faisait rapport que le comité paraissait d'opinion que le seul remède applicable était une union fédérale soit des deux provinces ou de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, et il demandait que le comité fût autorisé à continuer ses travaux.

Chose étrange ! le comité avait été nommé, malgré l'opposition de MM. John-A. Macdonald et Cartier, et lorsque son rapport fut présenté, Macdonald en demanda le rejet.

Il paraissait difficile que M. Brown pût faire accepter son projet, dans de pareilles circonstances. Il crut pourtant l'occasion favorable et s'en ouvrit à MM. Morris et Pope, deux amis du gouvernement, qui en parlèrent à M. John-A. Macdonald et à M. Galt. Une entrevue fut arrangée entre ces messieurs. Brown soumit son projet et s'engagea à appuyer le gouvernement qui promettrait de le mettre à exécution.

Macdonald et Galt s'engagèrent à tout, mais insistèrent pour que M. Brown entrât dans le ministère. M. Brown promit de consulter ses amis ; il les consulta et déclara que pour mener

le projet à bonne fin, il devait entrer dans le ministère avec deux autres libéraux, MM. Mowat et MacDougall.

Le 30 juin, la coalition était formée, et le pays apprenait, avec un sentiment de stupeur, que George Brown était devenu le collègue de John-A. Macdonald et de George-Etienne Cartier.

Dans le Bas-Canada accoutumé à entendre les imprécations du parti conservateur contre le fougueux chef *clear grit*, on refusa de croire à un pareil miracle.

On se demandait comment M. Cartier et ses amis, après avoir, depuis si longtemps, fait un crime à M. Dorion d'être l'allié de l'ennemi le plus redoutable de la province de Québec, avaient pu se décider à donner à celui-ci le baiser de paix, à accepter ses projets de fédération.

Lequel des deux, disait-on, a sacrifié ses principes, ou de M. Cartier ou de M. Brown ? Qui triomphe ?

Comment M. Brown lui-même avait-il pu se décider à se séparer de M. Dorion pour s'unir aux hommes qu'il avait tant dénoncés et vilipendés ?

On assure qu'il s'adressa d'abord à M. Dorion pour l'engager à accepter son projet, et que celui-ci refusa en disant qu'il ne pourrait jamais faire approuver par le Bas-Canada un pareil changement constitutionnel, que M. Cartier seul en était capable.

Que cette conversation ait eu lieu ou non entre les deux chefs libéraux, il est certain que c'était l'opinion de M. Dorion, et il avait raison.

Une pareille proposition faite par un ministère Brown-Dorion aurait été repoussée avec indignation par le Bas-Canada, comme les projets de même nature l'avaient été depuis l'Union.

Pendant que George Brown disait, pour rassurer ses amis, qu'il

ne pouvait refuser de se joindre à ses ennemis pour assurer le triomphe de sa province, M. Cartier disait et faisait répéter partout que son alliance avec George Brown n'avait pour but que d'arracher le Bas-Canada aux dangers qui le menaçaient, de mettre en sûreté ses droits les plus sacrés.

M. Cartier était à l'apogée de sa puissance politique, il avait la confiance du clergé et de la population, il n'eut pas de peine à démontrer qu'une confédération était le seul moyen d'échapper à la représentation d'après le nombre, de briser l'alliance dangereuse des libéraux et des *clear grits*, de les empêcher d'arriver au pouvoir, d'assurer l'avenir du parti conservateur, et, par conséquent, de la nationalité et de la religion du Bas-Canada.

MM. Sicotte et Loranger disparus, il ne restait plus dans la Chambre que deux partis, deux chefs, Cartier et Dorion. Or Dorion avait beau faire la distinction entre l'Union fédérale des deux Canadas qu'il avait acceptée et la confédération de toutes les provinces anglaises, sa voix manquait d'autorité, et le peuple, en face d'un chaos de contradictions, ne savait trop que penser et qui croire.

Après la session, le 10 octobre 1864, avait lieu, à Québec, la célèbre conférence des représentants du Canada et des provinces maritimes dans le but d'arriver à une entente sur les bases d'un projet de fédération.

La conférence de Québec a inspiré à l'un des historiens de la Confédération, l'honorable John-Hamilton Gray, les réflexions suivantes :

“ L'endroit choisi pour la conférence avait un cachet historique. A l'ombre du cap Diamant, sur les ruines du vieux château Saint-Louis, en face du grand fleuve et des plaines d'Abraham,

de la rivière Saint-Charles et de ses flots argentés coulant à travers un paysage grandiose, plein de souvenirs de la vieille France, tout près de ces champs de bataille fameux où, un siècle auparavant, la fleur de lys et la croix de Saint-George s'étaient rencontrées dans un combat mortel, les descendants des deux nations vaillantes qui avaient héroïquement combattu, se réunissaient, la main dans la main, sous l'empire de la même idée, pour le triomphe de la même cause et la gloire de la même patrie."

L'historien anglais a le droit de trouver réjouissant le spectacle du couronnement de la politique anglaise dans la ville la plus française de l'Amérique, sur le théâtre des luttes héroïques soutenues pour la conservation du drapeau et des traditions de la France.

Le Canada français était représenté, à cette conférence, par MM. Cartier, Taché, Langevin et Chapais ; les autres provinces par vingt-neuf ou trente de leurs hommes les plus distingués, de leurs avocats les plus habiles. Parmi les Canadiens-français, Cartier était le seul légiste capable de discuter avec autorité les questions légales et constitutionnelles que la création d'une constitution devait nécessairement entraîner.

Aussi, la discussion fut presque complètement monopolisée par les représentants des autres provinces.

John-A. Macdonald et plusieurs de ses collègues anglais avaient voulu créer une union législative en ne donnant à toutes les provinces qu'un seul exécutif, un parlement unique. C'était le projet favori de lord Durham, dans son fameux rapport, mais l'opposition énergique des représentants du Bas-Canada le fit rejeter.

Les délégués adoptèrent, comme principe fondamental, que l'union serait fédérale, et que chaque province aurait son exécutif et sa législature locale, mais que ces législatures auraient des droits restreints et délégués, et que la souveraineté appartiendrait au gouvernement général. Les lieutenants-gouverneurs étaient nommés par le gouvernement central, qui pouvait aussi les destituer.

Le gouverneur général avait aussi le droit de désavouer les lois adoptées par les législatures provinciales.

Le gouvernement fédéral se composait d'un gouverneur nommé par la Reine, d'un sénat de soixante-seize membres, dont vingt-quatre pour Ontario, vingt-quatre pour Québec et vingt-quatre pour les provinces maritimes réunies, et d'une Chambre des communes où la représentation des provinces serait basée sur le chiffre de leur population.

Le Bas-Canada était le pivot de la représentation ; il entrait dans la Confédération avec soixante et cinq députés et il restait cloué à ce chiffre pour toujours ; mais c'est la population de Québec divisée par ce chiffre de *soixante et cinq* qui devait déterminer celui de la représentation des autres provinces.

D'après ce calcul, le Haut-Canada avait droit à quatre-vingt-deux députés, la Nouvelle-Ecosse à dix-neuf et le Nouveau-Brunswick à quinze et, à chaque recensement, tous les dix ans, une nouvelle répartition devait avoir lieu sur ces bases.

Le gouvernement fédéral avait le droit de légiférer sur le commerce, le tarif, la navigation, les banques, les canaux, les chemins de fer, l'immigration, le service postal, le mariage, la milice, sur toutes les questions intéressant le commerce et l'industrie et en

général sur toutes les matières non spécialement attribuées aux législatures provinciales.

Les provinces recevaient du gouvernement fédéral un subside de quatre-vingts *cents* par tête, qui devait, avec les revenus des terres publiques, des permis, etc., suffire à leur budget.

Elles avaient aussi le droit d'imposer des impôts directs.

Leurs principales attributions étaient la colonisation, l'agriculture, la propriété et les droits civils, les terres publiques, la législation municipale, l'Education et l'administration de la justice.

Lorsque les résolutions adoptées, à la conférence de Québec, furent connues, la bataille s'engagea sur toute la ligne avec acharnement.

Il y avait alors, à Montréal, un homme, jeune encore, fils d'un patriote de 1837, avocat et journaliste, orateur éloquent, écrivain énergique, M. Médéric Lanctôt. Il entreprit contre la constitution projetée une croisade violente dans le journal dont il était le propriétaire et le rédacteur. Il signala, dans des écrits enflammés, les dangers de la Confédération, et demanda à la jeunesse de s'unir pour la combattre.

La jeunesse conservatrice était inquiète, nerveuse ; élevée dans la crainte de George Brown et de ses projets, encore tout imprégnée des enseignements de l'Histoire, elle ne pouvait s'expliquer le revirement soudain qui s'était opéré dans les sentiments des hommes qu'elle avait appris à respecter.

Après des réunions agitées, des discussions animées, un certain nombre de jeunes conservateurs se décidèrent à aider Lanctôt dans la campagne qu'il menait contre le nouveau projet. Lanctôt transforma son journal, qu'il appela l'*Union Nationale*.

et autour duquel il groupa un comité de collaboration, composé de MM. Ludger Labelle, L.-A. Jetté, D. Girouard, H.-F. Rainville, J.-X. Perrault, J.-M. Loranger, C. de Lorimier, M. Audet, A. Longpré, M. Letendre et L.-O. David.

Ils combattirent vaillamment par la plume et la parole, convoquèrent des assemblées publiques, dans plusieurs comtés, et firent signer des pétitions protestant contre le projet de confédération et demandant qu'au moins il ne fût pas adopté sans l'assentiment du peuple.

Ils disaient :

1o La Confédération est la réalisation des projets engendrés, couvés, depuis un siècle, pour soumettre le Bas-Canada à la domination et à l'influence d'une majorité anglaise.

2o Avec le droit de désavouer les lois provinciales, de nommer et de destituer les lieutenants-gouverneurs, avec tous les droits et pouvoirs non spécialement délégués aux législatures provinciales, le gouvernement fédéral sera souverain et pourra contrôler, à son gré, la législation et l'administration des provinces.

C'est une union législative déguisée.

3o Le pouvoir accordé aux provinces anglaises d'augmenter leur représentation d'après le système proposé pendant que le Bas-Canada est condamné à n'avoir plus que soixante et cinq députés, mettra cette province à la merci d'une majorité qui ira toujours grossissant dans le parlement fédéral et finira par l'écraser.

4o De même que l'Union a préparé lentement les esprits à accepter la Confédération, de même celle-ci les conduira insensiblement à l'Union législative, suivant les prévisions de lord Dur-

ham, qui disait qu'une fédération *tendrait graduellement à devenir une Union législative complète.*

5o L'ambition, l'amour des honneurs et des hautes positions engageront les hommes de talent à faire des concessions et des sacrifices pour se rendre agréables à la majorité anglaise, pour jouir des avantages et des faveurs du pouvoir.

6o La langue française, noyée dans un parlement composé aux trois quarts de députés qui ne la comprendront pas, finira par disparaître.

7o Les députés des provinces anglaises, divisés sur des questions d'intérêt, s'uniront toutes les fois qu'il s'élèvera un conflit national et religieux.

8o Le Bas-Canada, après avoir fait la fortune du Haut-Canada sous l'Union, va maintenant contribuer puissamment à la prospérité de trois ou quatre autres provinces, dont l'influence lui sera plus tard funeste, pendant qu'il manquera lui-même des ressources nécessaires pour garder sa population et défricher ses terres.

9o Les législatures provinciales, déconsidérées, manquant d'argent et d'autorité, finiront par paraître des objets de luxe trop dispendieux et trop embarrassants pour être conservés.

10o En temps de guerre le Bas-Canada sera à la merci du gouvernement fédéral, qui pourra le forcer à prendre les armes contre son gré et ses affections.

Ces objections firent impression sur le peuple ; mais que pouvait faire le parti libéral, aidé de quelques jeunes conservateurs à peine connus, contre les influences réunies du clergé, du gouvernement, de la grande majorité des Anglais du Haut et du Bas-Canada, et de l'Angleterre, contre les séductions des places,

des honneurs et des faveurs que la Confédération offrait en perspective à ses avocats et partisans ?

Parmi les anciens sortis des luttes politiques, un seul, M. C.-S. Cherrier, de Montréal, héritier des vertus, du patriotisme et de la fortune de Louis-Benjamin Viger, eut le courage de quitter sa retraite pour dénoncer publiquement les dangers de la Confédération.

Presque tous les journaux du Bas-Canada, moins le *Pays* et le *Défricheur* se déclaraient en faveur de la politique du gouvernement. La *Minerve*, qui avait autrefois combattu avec acharnement tous les projets de fédération, changeait d'opinion et acceptait le projet ministériel. M. Cauchon le recommandait énergiquement dans le *Journal de Québec* ; et même, pour détruire l'effet de sa brochure de 1858 contre tout projet de fédération, il en publiait une autre dans laquelle il se réfutait avec un talent et une force d'argumentations incontestables. Il disait, pour expliquer son changement d'opinion, qu'il ne croyait pas qu'il fût possible de formuler un projet de fédération acceptable au Bas-Canada, avant de connaître celui qui serait adopté à la conférence de Québec.

Plusieurs de ceux que sa première brochure avait impressionnés demeurèrent convaincus que, des deux opinions exprimées par M. Cauchon, la première était la meilleure, la plus nationale, la plus indépendante.

Personne plus que M. Cauchon n'a dû être séduit par le mirage des perspectives brillantes du nouveau régime.

D'ailleurs, il faut bien l'avouer, les circonstances étaient critiques, la situation hérissée de difficultés, et les raisons données par M. Cartier et ses amis pleines de plausibilité en apparence.

Ajoutons que les Taché, les Cartier, les Langevin et les Chapais avaient mérité jusqu'alors, sous le rapport national et religieux, la confiance et l'estime du clergé et de la population. Ils s'étaient toujours posés comme les champions de la religion et de la nationalité, et on ne les croyait pas capables de trahir les intérêts sacrés confiés à leur garde.

On doit croire que ces hommes distingués étaient sincères, et qu'ils voyaient réellement dans le projet fédéral la seule solution pratique des difficultés de la situation politique et la sauvegarde des intérêts religieux et nationaux de leur province.

L'esprit de parti et de domination de M. Cartier, son ambition et son désir naturel d'attacher son nom à une grande œuvre, ne l'ont-ils pas porté à exagérer les difficultés de la situation, à se faire illusion sur les avantages du nouveau régime au point de vue national, à n'en considérer surtout que le côté matériel, les résultats généraux ?

Tout était-il perdu parce que le parti conservateur était menacé de perdre encore une fois le pouvoir ?

Fallait-il changer la constitution parce que George Brown agitait toujours le drapeau de la représentation d'après le nombre ?

Les Anglais du Haut-Canada n'avaient-ils pas démontré plus d'une fois que, pour arriver au pouvoir et le garder, ils étaient toujours prêts à modifier leurs vues et leurs sentiments ? Les torys, pour former une coalition avec M. Morin en 1852, n'avaient-ils pas renoncé à leur croisade violente contre le Bas-Canada ? Les *clear grits* les plus violents n'avaient-ils pas consenti à entrer dans le ministère Macdonald-Sicotte, en laissant dormir la fameuse question de la représentation ?

Ne peut-on pas raisonnablement supposer que l'amour et les

avantages du pouvoir les auraient engagés encore à faire des concessions et à se calmer, si surtout ils avaient vu les hommes de la province de Québec déterminés à lutter jusqu'à la fin et à exiger la séparation des deux provinces plutôt que de se soumettre à d'injustes demandes ?

Quand auraient-ils réussi à avoir la majorité ?

Et, en supposant qu'ils eussent réussi à l'avoir, ne valait-il pas mieux subir la représentation basée sur le chiffre de la population, comme Lafontaine et Morin avaient subi l'Union, que de consentir à un changement, plus acceptable en apparence, mais aussi désastreux en réalité ?

Enfin, s'il fallait un changement, la constitution adoptée était-elle la meilleure ? M. Cartier et ses amis n'auraient-ils pas dû choisir et faire accepter l'un des projets suivants :

1o Un Zollverein ou une simple union douanière.

2o Une véritable fédération, comme celle des Etats-Unis, où la souveraineté réside dans les Etats.

3o Une simple fédération du Haut et du Bas-Canada, comme le voulait M. Dorion.

4o Enfin la séparation pure et simple ou tout autre système qui aurait laissé au Bas-Canada son autonomie, son indépendance législative et ses droits de douane, sa principale source de revenus, dont il avait si grand besoin pour se développer ?

Les Anglais avaient raison de vouloir l'Union législative ; c'était le moyen le plus sûr d'atteindre leur but, de créer une nation anglaise, de faire disparaître les distinctions nationales ; c'était, peut-être, au point de vue général, le système le plus pratique, le plus économique. Ne pouvant l'obtenir, ils avaient encore raison d'adopter la constitution qui s'en rapprochait le

plus. Mais comment se fait-il que M. Cartier et ses amis n'aient pas compris que la Confédération était la contradiction de leurs opinions passées, le renversement de leurs doctrines sur la création et la conservation d'une nationalité distincte, la répudiation d'un siècle de combats pour échapper aux dangers de l'absorption ? N'auraient-ils pas dû profiter de l'occasion qui s'offrait à eux de reprendre la politique des Papineau, des Viger, des Lafontaine et des Morin, en repoussant, comme eux, tout projet d'union ou de fédération destiné à soumettre le Bas-Canada à la domination d'une majorité anglaise ?

L'occasion n'était-elle pas bonne pour travailler à refaire la situation nationale de la province de Québec, en posant, à ceux qui voulaient un changement de constitution, des conditions qui auraient probablement été acceptées, en créant un ordre de choses qui nous aurait laissés maîtres de nos destinées pendant au moins vingt ans, et nous aurait permis d'employer nos revenus à empêcher le dépeuplement du Bas-Canada, en donnant à nos compatriotes les moyens de défricher notre sol, de coloniser notre vaste et riche territoire ?

Nous n'aurions pu espérer avoir la jouissance de tous les droits de douane prélevés dans nos ports de mer, mais lors même que nous n'aurions obtenu que la portion de ces droits prélevés sur les marchandises consommées dans le Bas-Canada, que de millions nous seraient restés pour l'agriculture, la colonisation et l'éducation, pour développer ces éléments fondamentaux de nos destinées nationales ?

Voilà ce que l'on disait ; mais aucune voix autorisée ne s'élevait pour faire réfléchir les députés, les ministres et le clergé.

Les adversaires de la Confédération espéraient qu'au moins

ils obtiendraient que le projet fût modifié, et qu'avant d'être définitivement adopté, il fût soumis au peuple. Ils croyaient que les représentants du Bas-Canada ne consentiraient pas à établir un précédent dangereux mais utile à ceux qui, plus tard, voudraient transformer la Confédération en Union législative, sans consulter le peuple.

Ils se trompaient.

La Confédération devait être, comme sa mère l'Union, imposée au Bas-Canada, mais avec cette différence que les représentants de cette province devaient, cette fois, prendre la responsabilité du changement de constitution.

A l'ouverture de la session de 1865, le gouvernement soumit à la Chambre le projet de confédération adopté à la conférence de Québec, en déclarant qu'il ne pourrait être amendé par la Chambre ni soumis à l'approbation des électeurs. C'était un traité qu'il fallait accepter ou rejeter en entier, vu que s'il était amendé, il faudrait obtenir le consentement des parties contractantes, et tout serait à recommencer.

On avait dit pourtant, avant la session, la *Minerve* elle-même avait cherché à calmer les esprits inquiets en disant que le projet pourrait être modifié par la Chambre.

On refusa même le délai d'un mois que M. Dorion demanda pour donner à la Chambre le temps d'étudier un projet dont la portée et les résultats devaient exercer une si grande influence sur les destinées du peuple canadien.

Les ministres et leurs amis alléguaient de bonnes raisons pour démontrer la nécessité de la Confédération au point de vue politique, et son utilité au point de vue militaire, commercial et anglais.

Ils s'appliquèrent à démontrer qu'elle favoriserait le commerce entre les différentes provinces anglaises et les mettrait en état de se défendre et de se protéger contre les Etats-Unis, à faire voir qu'en mettant la suprématie ou la souveraineté dans le pouvoir central, ils avaient voulu éviter les conflits et les complications qui avaient troublé les Etats-Unis et produit la guerre civile. Il faut avouer que la guerre entre le Nord et le Sud des Etats-Unis fournissait un argument et un exemple puissants à ceux qui voulaient que le pouvoir central dans la Confédération eût la suprématie. Mais cette suprématie était un danger pour le Bas-Canada, et les ministres répondirent faiblement aux objections faites par leurs adversaires à ce sujet.

Ce n'était pas la première fois qu'on se servait du fantôme de l'Annexion pour influencer l'opinion du peuple et du clergé, et l'on devait en faire un usage abusif durant longtemps encore.

A ceux qui redoutaient les dangers d'une coalition des provinces protestantes, lorsque surgiraient, dans le parlement fédéral, des questions religieuses et nationales, MM. Cartier, Langevin et Taché répondirent que cette coalition n'était pas à craindre, que le jeu des partis et les intérêts distincts des provinces assureraient à notre province des alliances efficaces.

Avec une bonne foi naïve, ils répétaient constamment que la paix et la justice règneraient dans la Confédération, et que la province de Québec aurait, pour la protéger dans le parlement fédéral contre les abus et les empiètements, ses soixante et cinq députés.

Ils connaissaient moins la nature humaine que lord Durham ; ils oubliaient que sur ces soixante et cinq députés, il faut déduire au moins quinze députés anglais, et que sur les quarante-cinq

autres Canadiens-français restant, un certain nombre, par passion, par intérêt personnel ou par esprit de parti, voteraient dans des circonstances critiques avec la majorité.

Ils oubliaient que les quarante-cinq ou cinquante députés canadiens-français auraient plus tard à lutter contre six ou sept provinces représentées dans le parlement fédéral par deux cents députés et même plus. M. Cartier comptait sur l'appui du Manitoba, qu'il croyait appelé à devenir une province française et catholique. Il a vécu assez longtemps pour assister à la ruine de ses espérances.

Les ministres ne furent pas plus heureux dans leurs prévisions relativement aux dépenses et aux revenus du Bas-Canada.

M. Langevin spécialement s'appliqua à prouver que ces revenus seraient de \$1,500,000, et les dépenses d'environ \$1,240,000, ce qui laisserait à la province un excédant de \$260,000.

On affirmait que le Bas-Canada devait se contenter de ce revenu insignifiant et tout à fait insuffisant pour son développement matériel, pour faire face aux besoins de l'éducation, de l'agriculture et de la colonisation, pendant que les millions provenant de ses droits de douane tomberaient dans le trésor fédéral au bénéfice, en grande partie, des autres provinces.

Aussi, la Confédération avait à peine vécu que déjà ces calculs étaient complètement renversés, les déficits remplaçaient les excédants prédits, et la province s'endettait pour faire face aux choses les plus indispensables à sa prospérité.

Nous croyons juste de reproduire textuellement les principales raisons données par M. Cartier pour justifier sa conduite et faire accepter ses opinions. Après s'être étendu longuement sur les avantages de la Confédération au point de vue militaire et com-

mercial, pour éviter l'annexion du Canada aux Etats-Unis, M. Cartier, combattit dans les termes suivants, les objections faites par les adversaires de la Confédération relativement à l'autonomie et aux droits nationaux du Bas-Canada : (1)

“ Monsieur l'Orateur,

“ On s'est opposé à notre projet à cause des mots “nouvelle nationalité” qui s'y rencontrent. Si nous nous unissons, nous formerons une nationalité politique, indépendante de l'origine nationale et de la religion des individus. Des hommes ont regretté qu'il y eût diversité de races et ont exprimé l'espoir qu'avec le temps cette diversité disparaîtrait. La fusion des races en une seule est une utopie ; c'est une impossibilité. Les distinctions de cette nature existeront toujours ; la dissemblance paraît être d'ordre physique, moral et politique. Quant à cette objection, que nous ne pouvons former une grande nation, parce que le Bas-Canada est principalement français et catholique, que le Haut-Canada est anglais et protestant, et que les provinces maritimes sont mixtes, elle est, à mon avis, de la dernière futilité.

“ Prenons pour exemple le Royaume-Uni, habité par trois grandes races. (Ecoutez ! écoutez !) La diversité de races a-t-elle mis obstacle aux progrès, à la richesse de l'Angleterre ? Chacune d'elles n'a-t-elle pas généreusement contribué à la grandeur de l'Empire ? Les trois races unies n'ont-elles pas par leurs aptitudes combinées, leur énergie et leur courage, contribué chacune

(1) Ce discours a été tiré du recueil des discours de M. Cartier, publié par M. Tassé.

à la gloire de cet Empire, à ses lois si sages, à ses succès sur terre et sur mer ? (Applaudissements.)

“ Dans notre Confédération, il y aura des catholiques et des protestants, des Anglais, des Français, des Irlandais et des Ecos-sais, et chacun, par ses efforts et ses succès, ajoutera à la prospérité, à la puissance, à la gloire de la nouvelle Confédération. (Ecoutez ! écoutez !) Nous sommes de races différentes, non pas pour nous faire la guerre, mais pour travailler ensemble à notre propre et commun bien-être. (Applaudissements.) Nous ne pouvons, par une loi, faire disparaître ces différentes races ; mais, j’en suis persuadé, les Anglo-Canadiens et les Français sauront apprécier les avantages de leur position propre. Placés les uns à côté des autres comme de grandes familles, leur contact produira un heureux esprit d’émulation. La diversité des races contribuera, croyez-le bien, à la prospérité commune. Toute la difficulté consiste dans la manière de rendre justice aux minorités. Dans le Haut-Canada, les catholiques seront en minorité ; dans le Bas-Canada, les protestants seront en minorité, pendant que dans les provinces maritimes les deux communions s’égaleront entre elles.

“ Est-il possible de supposer alors que le gouvernement général ou les gouvernements provinciaux pourraient se rendre coupables d’actes arbitraires ? Quelle en serait la conséquence, en supposant qu’un des gouvernements provinciaux le tentât ? Des tentatives de ce genre seraient, à coup sûr, répudiées par la masse du peuple. Il n’y a donc pas à craindre que l’on cherche jamais à priver une minorité de ses droits. Sous le système de la fédération qui laisse au gouvernement central le contrôle des grandes questions d’intérêt général, auxquelles les différences de races

sont étrangères, les droits de race ou de religion ne pourront pas être méconnus. Nous aurons un parlement général pour régler les questions de milice, de douane, d'accise, de travaux publics, et toutes les matières relatives aux intérêts individuels. Maintenant je le demanderai à ces autres défenseurs de nationalités qui m'ont accusé d'échanger et de troquer cinquante-huit comtés du Bas-Canada avec mon collègue assis près de moi (l'honorable M. Brown) ; comment des injustices pourraient-elles être faites aux Canadiens-français par le gouvernement général ? (Ecoutez ! écoutez !)

“ J'aborde la question des gouvernements provinciaux. Après les difficultés que le pays a éprouvées au temps de M. Papineau par rapport à certaines lois relatives au commerce, je comprends facilement les craintes que le projet de confédération peut avoir inspirées à quelques Anglais du Bas-Canada. Les difficultés étaient grandes, et M. Papineau, qui n'était pas versé dans les affaires commerciales, ne comprenait pas bien l'importance de semblables lois. Je pense aussi que M. Papineau avait droit et sujet de lutter contre l'oligarchie alors au pouvoir ; mais je n'ai jamais approuvé l'attitude qu'il prit à l'égard des affaires commerciales ni son opposition à des mesures propres à favoriser les progrès du pays. Ce fait, néanmoins, ne saurait servir ici de fondement à cette objection, d'autant que les affaires de commerce seront du ressort du gouvernement central.

“ Il ne saurait exister aucune grave raison de craindre que la minorité ait à souffrir de l'adoption de lois touchant la propriété. Mais le cas échéant, la constitution projetée offrirait un remède. C'est peut-être parce que le présent projet est grand, que ceux

qui ne l'ont pas examiné de près le redoutent ; mais quand nous le discuterons article par article, je serai prêt à soutenir et à démontrer qu'aucun intérêt ne sera mis en danger par la Confédération, si elle est adoptée. Il est une chose à remarquer, c'est l'étrange manière dont les partis extrêmes s'unissent et travaillent de concert pour en faire avorter le projet. (Rires.) Par exemple, voilà le parti composant jadis ce qu'on appelait la queue de M. Papineau, qui s'est joint à la queue de M. John Dougall, du *Witness* de Montréal. (Acclamations et rires.)"

M. J.-X. Perrault. — "Et le clergé aussi qui est opposé au projet ? (Ecoutez ! écoutez !)"

M. Cartier. — "L'honorable député se trompe beaucoup, le clergé l'appuie ; mais l'honorable député pourra prendre la parole après moi, s'il le désire. Oui, le projet est approuvé par tous les gens modérés. Les hommes des partis extrêmes, les socialistes, les démocrates et les annexionistes sont seuls à le combattre. Ses ennemis, parmi les Canadiens-français, affectent de craindre, que leurs droits religieux ne reçoivent des atteintes sous la nouvelle constitution. C'est une chose plaisante, assurément, de voir le célèbre Institut Canadien de Montréal, qui a pour chef le citoyen Blanchet, prendre la religion sous sa protection. (Rires.) M. MacDougall a proclamé bien haut que la minorité des Anglais protestants serait à notre merci. Il me semble que les craintes exprimées par les jeunes membres du parti démocratique français sur les dangers que courront leur religion et leur nationalité, devraient pourtant calmer ses frayeurs. Le *True Witness*, journal catholique, lui aussi un adversaire du projet, est d'avis que, s'il était adopté, les Canadiens-français seraient anéantis ; tandis que son confrère en violence,

le *Witness*, protestant, assure que ce seraient plutôt les protestants. (Ecoutez ! écoutez ! et rires.)

“ On a vu à une assemblée récente à Montréal, M. Cherrier, s'enrôler sous la bannière des adversaires de la Confédération. Pour ma part, je n'ai jamais entendu dire que M. Cherrier fût un homme politique d'une grande force. Cependant, il paraît qu'il a quitté sa retraite, pour aller combattre “ ce projet monstrueux, tendant à détruire la nationalité et la religion des Canadiens-français, lequel a été proposé par ce Cartier, que Dieu “ confonde ! ” (Rires et acclamations.)

“ On a fait allusion tout à l'heure à l'opinion du clergé. Eh bien ! je dis qu'elle est favorable à la Confédération. (Ecoutez ! écoutez !) Ceux qui sont élevés en dignité, de même que les membres du bas clergé, se déclarent pour la Confédération, non seulement parce qu'ils y voient toute la sécurité possible pour les institutions qu'ils chérissent, mais aussi parce que leurs concitoyens protestants y trouveront des garanties comme eux. Le clergé en général est ennemi de toute discussion politique, et s'il est favorable au projet, c'est qu'il voit dans la Confédération une solution des difficultés qui existent depuis si longtemps. La guerre que des adversaires aussi opposés de sentiments pour l'ordinaire, que le *True Witness*, M. Dougall du *Witness*, et les jeunes membres de l'Institut Canadien font à la nouvelle constitution, pour des raisons diamétralement contraires, constitue l'un des plus solides arguments que l'on puisse apporter en faveur de la Confédération. (Ecoutez ! écoutez !)

“ Nous avons pour nous les hommes modérés, les hommes respectables et intelligents. (Ecoutez ! écoutez ! et Oh ! oh !) Je

ne veux pas assurément dire que nous n'avons pas d'adversaires respectables ; mais je prétends que la nouvelle constitution a l'approbation à peu près générale des hommes sages, honorables et intelligents.

“ Je suis opposé au système démocratique qui prévaut aux Etats-Unis. En ce pays, il nous faut une forme propre de gouvernement, où se retrouve l'esprit monarchique. Quand nous serons confédérés, notre gouvernement, nous pouvons en être sûrs, sera plus imposant et commandera davantage le respect. (Ecoutez ! écoutez !)

“ Le grand mal aux Etats-Unis, c'est l'absence d'une personification de l'autorité exécutive qui impose le respect à tous. Comment le chef du gouvernement des Etats-Unis est-il élu ? Des candidats se mettent sur les rangs, et aussitôt ils sont chacun vilipendés, conspués par le parti opposé. L'un d'eux triomphe, le voilà au fauteuil présidentiel ; mais même alors, il ne sera pas plus honoré de ceux qui ont combattu son élection, et qui auraient voulu calomnieusement le faire passer pour l'homme le moins digne de confiance, le plus méprisable du monde.

“ Sous le système anglais, les ministres peuvent être dénigrés, même insultés, mais les insultes n'atteignent jamais la souveraine. Que nous ayons pour chef suprême, un roi ou un vice-roi, et quel que soit le nom que l'on donne à notre nouvelle constitution politique et sociale — nous avons la certitude d'acquérir, par le seul effet de la Confédération, un prestige nouveau, qui rehaussera encore plus grandement notre crédit à l'étranger. Pour moi, mon plus ardent désir est de voir cette Chambre adopter le principe de la Confédération ; comme l'a dit mon collègue, l'ho-

norable procureur-général Macdonald, si nous perdons cette occasion favorable, qui sait si elle se présentera jamais de nouveau ?

“ Nous savons que l’approbation du gouvernement impérial nous est assurée. Or, si le Canada adopte ces résolutions, comme je n’en ai aucun doute, et si les autres colonies suivent son exemple, le gouvernement impérial sera aussitôt appelé à nous donner un gouvernement central, constitué sur des bases larges et solides, et des gouvernements provinciaux sous la sauvegarde desquels seront placés les personnes, les propriétés et les droits civils et religieux de toutes les classes de la société. (Acclamations prolongées.) ”

M. Rose. — “ J’ai entendu exprimer, dans ma propre circonscription électorale la crainte . . . — je ne veux pas dire que je la partage, je la mentionne seulement en toute franchise — que, sous la Confédération, les Canadiens-français ne soient en position de faire une division des districts telle qu’elle rendrait impossible l’élection de tout candidat anglais. Je serais très obligé à mon honorable ami, le procureur-général du Bas-Canada, s’il voulait bien me donner des éclaircissements sur ce point. Il est dit, dans les résolutions, que si le gouvernement local venait à exercer son influence et son autorité d’une manière injuste en pareille matière, le gouvernement fédéral pourrait exercer son droit de veto, quoique le pouvoir du gouvernement provincial ne soit pas restreint par la constitution. ”

M. Cartier. — “ Certainement, si la législature locale du Bas-Canada voulait jamais changer les divisions actuelles de manière à commettre une injustice envers les Anglais du Bas-Canada, le

gouvernement central ayant droit de veto, en ferait usage pour annuler toute loi votée à cet effet."

M. Holton. — "Recommanderiez-vous alors d'employer ce mode d'action?"

M. Cartier. — "Assurément, dans le cas d'injustice. (Ecoutez!)"

M. Rose. — "Je suis sûr que mon honorable ami ne consentirait jamais à une pareille injustice. Mais j'ai une autre question à adresser à l'honorable procureur-général du Bas-Canada, et je le prie de me faire une réponse explicite au nom du gouvernement. Il s'agit encore de la 23e résolution que je viens de lire. Je voudrais savoir si par le mot de *législature* qui s'y trouve, on entend la législature actuelle du Canada; ou si les limites des districts électoraux seront changées pour les fins de la représentation à la première session du parlement fédéral?"

M. Cartier. — "En ce qui regarde le Bas-Canada, il n'y aura pas de changement, parce que le nombre de ses représentants au parlement général demeurera toujours le même. Mais pour le Haut-Canada, comme sa représentation sera augmentée, il devra y avoir un nouveau sectionnement."

M. Rose. — "Il est donc entendu que, dans le Bas-Canada, les districts électoraux seront pour le premier parlement fédéral ce qu'ils sont maintenant?"

M. Cartier. — "Oui, ce qu'ils sont maintenant."

M. Rose. — "Et qu'en ce qui concerne la représentation dans la législature provinciale, la division des districts électoraux sera sujette au veto du parlement général?"

M. Cartier. — "Oui, si une injustice était commise. (Ecoutez!)"

M. Cartier. — “Permettez-moi une observation. L'honorable monsieur a cité un passage d'un discours de l'honorable M. Tilley, dans lequel ce dernier supposait le cas où le Haut-Canada, poussé par des motifs égoïstes, chercherait à faire passer quelque loi exclusivement favorable à son agrandissement. “En pareil cas,” a dit l'honorable M. Tilley, “vous aurez les soixante-cinq députés “du Bas-Canada et vos quarante-sept représentants pour vous “défendre.” C'est pour ce motif que l'honorable député d'Ontario-Nord est opposé à la Confédération. Mais dans une Union législative, il trouverait le même inconvénient, et s'il est opposé à l'une, il ne devait pas être plus favorable à l'autre.”

Comme on le voit, M. Cartier admettait que le gouvernement fédéral aurait le droit de protéger la minorité anglaise en désavouant toute législation injuste adoptée par la législature provinciale, mais il n'ajouta pas que juste ou injuste toute loi votée par la Chambre de Québec pourrait être annulée de la même manière, et que ce droit de veto, lorsqu'il s'agirait des intérêts des Français catholiques serait entre les mains d'Anglais protestants.

Dans un banquet qui avait eu lieu à Montréal, le 29 octobre 1864, M. Cartier avait cru devoir donner des explications sur son alliance avec George Brown et sur le projet de Confédération ; il avait dit :

“Messieurs,

“Donc, sans être indiscret, je vous dirai ici, pour commencer, ce que tout le monde sait, que je suis allié maintenant à l'honorable George Brown, avec lequel j'ai été en antagonisme presque continuél durant près de quinze ans. Jusqu'à présent,

dans les grandes questions d'intérêt public, nous étions toujours opposés l'un à l'autre, toujours en guerre, lui au nom du Haut-Canada, et moi au nom du Bas. Cette guerre allait s'éternisant ainsi, sans profit pour personne, quand enfin nous tâchâmes un jour de nous entendre sur ce grand projet de Confédération fait pour unir sous un seul gouvernement les provinces de l'Amérique britannique. En faisant alliance avec l'honorable M. Brown, je n'ai pris l'avis ni de mes compatriotes, ni de mes amis politiques. J'avoue ici que dans tous les actes importants de ma vie politique, je n'ai jamais consulté personne."

Cette remarque ayant naturellement excité les rires, M. Cartier s'explique comme suit :

" Sous l'empire du système britannique, je sais bien qu'un homme d'Etat doit se laisser guider surtout par l'opinion publique, lorsqu'il conseille Son Excellence le gouverneur général ; mais je pense, en même temps, qu'un homme dans cette position ne doit pas avoir uniquement à cœur de refléter les préjugés vulgaires ; il doit tâcher de diriger lui-même l'opinion. C'est ainsi que je comprends le système constitutionnel anglais — le ministère se tient entre la couronne et le peuple, et si quelque chose venait rompre l'équilibre du gouvernement monarchique, ce serait à lui de rétablir l'ordre. Je n'entends pas dire que l'homme public ne doit pas écouter l'opinion publique ; mais je distingue entre l'opinion publique et les préjugés publics. Quand il y a une tempête sur l'océan, le navire serait ballotté en tous sens, s'il n'était pas habilement gouverné, alors c'est au pilote seul à diriger, et si le pilote sait faire son devoir, il pourra vaincre la tempête, et sauver le vaisseau. Je dois dire, après avoir ainsi parlé de mon alliance avec M. Brown, que ce dernier a gardé fidè-

lement sa parole, en toutes circonstances, depuis la formation de la coalition.

“ J’ignore ce que M. Brown pense de moi, et d’ailleurs j’ai une assez bonne opinion de moi-même pour ne me préoccuper que fort peu de ce que l’on pense de ma personnalité. (Rires.)

“ En politique, il est manifeste que nous avons des intérêts généraux qui peuvent être confiés à un gouvernement général de toute l’Amérique britannique du Nord. Comme Bas-Canadien, je reconnais que l’union du Haut et du Bas-Canada a fait beaucoup de bien. J’avoue, et je l’ai déjà dit plusieurs fois, que cette union a opéré des merveilles pour la prospérité des deux provinces, et que cette prospérité aujourd’hui se recommande d’elle-même à l’attention de l’Angleterre et du monde entier. Je ne suis pas de ceux qui voudraient voir le Haut et le Bas-Canada séparés de manière qu’ils eussent tous deux le droit de régler leur tarif indépendamment l’un de l’autre. Si un pareil état de choses devait exister, quelle en serait la conséquence ? La ville de Montréal se trouverait isolée. Je n’hésite pas pour ma part à reconnaître que la prospérité de Montréal est due dans une plus grande mesure au Haut-Canada qu’au Bas-Canada. Nous devons apprécier les événements sous leur vrai jour. Je vous déclare donc, comme l’un de vos représentants, que je n’acquiescerai jamais à aucun projet qui permettrait au Haut et au Bas-Canada d’adopter une politique différente relativement au tarif et au commerce du pays. Ne voyons-nous pas aujourd’hui un grand parti, autrefois opposé à l’Union, la défendre maintenant de toutes ses forces ? Pourquoi ? Parce que, je le répète, l’Union a contribué beaucoup à la prospérité des deux provinces. En présence de ce résultat, l’homme d’Etat canadien ne doit-il pas employer ses talents et son énergie

à résoudre cette question de représentation qui menace d'amener une rupture entre le Haut et le Bas-Canada ? Maintenant, suffirait-il d'aplanir cette difficulté ? Je suppose que l'on y mette fin demain, par la fédération des deux Canadas, ne resterions-nous pas comme par le passé "bloqués" par la glace durant six mois de l'année, comme le faisait observer tout à l'heure l'un des représentants du Nouveau-Brunswick ? Cette Union fédérale aurait pour effet de donner une nouvelle base aux opérations politiques dans la Chambre basse de la législature, mais nous laisserait dans la même position vis-à-vis des provinces du Golfe. Il resterait encore entre nous les bureaux de douane, qu'il faut supprimer. Les délégués que nous avons entendus ce soir ont assigné un rôle trop modeste à leurs provinces. Je dois leur répéter ce que je leur ai dit dans certaines circonstances antérieures, que trois éléments constituent la puissance, la grandeur d'un peuple : le territoire, la marine et la population. Je leur ai dit aussi que le Canada possédait le premier et le second de ces éléments, mais qu'il avait besoin du troisième.

"C'est un fait connu : durant six mois de l'année nous sommes forcés de frapper à la porte de nos voisins, et de transporter nos marchandises à travers leur territoire. Ce qui convenait, il y a vingt ans à notre commerce, ne lui convient plus maintenant que notre population et que notre territoire défriché se sont accrus dans des proportions étonnantes. Il faut donc que la confédération de toutes les provinces britanniques s'effectue, sans quoi nous tombons dans la confédération américaine." (Des cris de "jamais, jamais" interrompirent l'orateur.)

"Je savais que vous répondriez ainsi, reprend M. Cartier, et je suis content de vos protestations. Je sais que le désir de toutes les

personnes présentes est d'achever cette grande œuvre nationale, qui liera en un même faisceau tous les principaux intérêts des colonies, et qui fera de nous une véritable nation. Je ne veux pas prétendre que cette nation sera distincte de la mère patrie. Mais lorsque je parle de former une Confédération, j'entends que les pouvoirs accordés aux différentes provinces par le gouvernement impérial seront combinés ensemble pour être confiés à un seul gouvernement central. Et si cela s'accomplit, je croirai avoir mis la main à une œuvre excellente. Je suppose maintenant que plusieurs ici voudraient savoir quelles sont mes suppositions au sujet du gouvernement central. Eh bien ! ne sera-ce pas lui qui règlera les questions de tarif ?

“ Etait-il convenable que les douanes d'une province fussent toujours en opposition avec le commerce des autres ? Doit-il y avoir des différences dans leur cours monétaire ? Les poids et mesures ne devraient-ils pas être les mêmes ? Les lois de naturalisation ne doivent-elles pas être les mêmes ? Le service postal ne doit-il pas être le même ? Est-il avantageux qu'il y ait une plus ou moins grande différence sur tels ou tels points qu'il serait superflu d'énumérer ici ? Mais au-dessus de toutes ces questions, il en est une autre bien plus importante, celle de la défense du pays. Les îles de Terre-Neuve et du Prince-Edouard, et les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse, peuvent-elles séparément organiser un système de milice capable d'empêcher une invasion américaine ? non, certainement. En cas d'invasion de ces provinces par une armée ou une flotte américaine, il resterait donc entièrement à l'Angleterre de décider s'il est opportun d'envoyer des forces pour défendre ces îles et ces provinces, nécessaires pourtant à la couronne anglaise. Je sais

qu'il y a en Angleterre une école politique qui dédaigne les possessions coloniales et qui en contestent la valeur pour la métropole. MM. Cobden et Bright en sont les chefs, mais en dépit d'eux, l'opinion du peuple est, en général, que ces colonies ne doivent pas être abandonnées. Si les provinces britanniques étaient confédérées, et que le territoire fût envahi par une armée américaine, leurs milices plus nombreuses et mieux organisées seraient partout appelées par le gouvernement central à repousser l'ennemi, et l'Angleterre, connaissant nos apprêts, voyant nos efforts pour la défense de tout le pays, se hâterait de venir à notre secours avec sa marine et son armée.

“Je n'ignore pas les objections qui se produisent contre la nouvelle forme de gouvernement, surtout parce que nous n'établissons pas tout de suite une Union législative. Mais, à cette époque critique, nous n'avons pas à tenir compte des opinions et des intérêts différents, peut-être même hostiles qu'on oppose à cette Union; et si nous présentons aux législatures des provinces et au gouvernement impérial un projet portant la création d'un gouvernement général, ce sera notre devoir de protéger également toutes les races et de ménager les intérêts de chacune d'elles. Si nous y réussissons nous aurons beaucoup fait. On m'a dit que dans le Bas-Canada, il existait une forte opposition à ce projet, parce que la population anglaise s'y trouverait à la merci de la population française. Que répondre ? Les Anglais nés dans le Bas-Canada pourraient-ils céder à de semblables arguments ? Qu'ils réfléchissent que si les Français ont la majorité au gouvernement provincial, ils seront, à leur tour, en grande minorité au gouvernement fédéral.

“La population française, en confiant ses intérêts à un gouver-

nement fédéral, fait preuve de confiance en nos compatriotes anglais. Est-ce trop demander à la race anglaise qu'elle se fie à la libéralité et à l'esprit de justice de la race française dans le gouvernement provincial ? A qui seront remis les intérêts les plus importants pour les deux éléments de population du Bas-Canada ? Est-ce au gouvernement fédéral ou au gouvernement provincial ? Pour ma part, j'avoue hautement aujourd'hui que la prospérité des deux Canadas est due à l'esprit d'entreprise de la race anglaise principalement ; mais pourquoi celle-ci s'opposerait-elle à la formation d'un gouvernement provincial où les Canadiens-français seraient représentés en raison de leur nombre ? En tous cas, je n'hésite pas à proclamer que je ne souffrirai jamais, tant que je serai ministre de la Couronne, qu'une injustice soit faite, en vertu de la constitution ou autrement, à mes compatriotes soit anglais, soit catholiques ; pas plus que je ne souffrirais que mes compatriotes, les Canadiens-français, fussent injustement traités parce qu'ils appartiennent à une race et à une religion différentes de celles du Haut-Canada. On a longuement parlé des races à propos de cette grande Confédération. Que l'on regarde aujourd'hui l'Angleterre, et l'on verra qu'avec l'union des trois royaumes par le lien législatif, il existe là des religions et des nationalités différentes qui se coudoient sans conflit.

“ Tous ceux qui connaissent l'histoire des hauts faits de l'Angleterre sur terre et sur mer, n'en séparent pas les trophées conquis par la bravoure, le courage et la constance des dignes enfants de l'Ecosse. D'autre part, se trouverait-il quelqu'un qui voudût contester à l'Angleterre les triomphes d'éloquence remportés par les enfants d'Erin ? Je crois bien sincèrement que l'Angleterre n'aurait jamais acquis la richesse et la gloire dont elle jouit,

si elle n'avait pas eu à son service trois nationalités différentes. Pourquoi donc essayer ici de susciter des embarras à la formation d'une nouvelle nation parce qu'elle serait de races et de religions diverses ?

“ L'Angleterre a fait plus de grandes choses peut-être qu'aucune autre nation. Il est incontestable que son armée et sa marine ont ajouté très considérablement à sa puissance, en lui conquérant des colonies, et que les Chambres des lords et des communes ont décrété nombre de lois remarquables par leur sagesse. En comparant la Grande-Bretagne avec Rome, on a trouvé que la première avait beaucoup des qualités qui ont distingué la seconde, par exemple son amour des conquêtes ; mais la première a de plus son élément commercial. Sans rabaisser aucunement les progrès de l'armée et de la marine de l'Angleterre, ou les résultats de la sagesse de sa législation, il faut admettre cependant que sa puissance ne saurait être appréciée à toute sa grandeur qu'en tenant compte de l'élément commercial. Immédiatement après la conquête d'une colonie, arrivent les marchands anglais qui consolident l'œuvre. Ils s'y établissent, y travaillent, et généralement deviennent si prospères après quelques années, que l'Angleterre se voit intéressée à les protéger de son armée et de sa marine. Le Canada a grandi, lui, par l'union des deux provinces, et aujourd'hui son commerce contribue à enrichir les Etats du nord de la République voisine, au lieu qu'il devrait enrichir les colonies-sœurs du Golfe, y compris les ports de Saint-Jean et d'Halifax. A l'égard de l'île de Terre-Neuve, dont M. Shea a parlé avec éloquence, elle est située à l'embouchure du Saint-Laurent, et entretient des relations commerciales avec tous les pays. Son union avec le Canada lui donnerait de très grands

avantages. On a affirmé que les colonies peuvent obtenir les mêmes résultats par un zollverein que par une union politique. Cela ne suffira pas ; il serait impossible d'arriver à la prospérité au moyen d'un zollverein comme celui de l'Allemagne. Le grand courant commercial gouverne partout. La capitale de l'Angleterre a tout l'univers pour client, et tout l'univers se rattache à elle et ressent son influence.

“La Confédération produira un accroissement de commerce entre les provinces d'abord, puis entre ces dernières et l'Angleterre. Pour répondre aux objections que font et le parti canadien-français extrême et le parti annexioniste ou américain, je dirai que si le parti du mouvement actuel réussit, il y aura un gouvernement central dont les attributions embrasseront tous les intérêts généraux ; et des gouvernements locaux auxquels seront dévolues les affaires et propriétés provinciales : administration de la justice, Terres de la Couronne, pénitenciers, hôpitaux, maisons de charité, etc., matières plus importantes que celles qui étaient soumises à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, sous le système d'autrefois. A cette époque, la Chambre n'avait le pouvoir de s'occuper ni du commerce, ni du service des postes et ni du revenu des Terres de la Couronne.

“Sous l'empire du nouveau système dont j'ai parlé, le Bas-Canada aura son gouvernement local, et presque autant de pouvoir législatif qu'auparavant. A Montréal et ailleurs, on s'est efforcé de préjuger l'opinion publique, en avançant qu'il faudrait augmenter les taxes pour le soutien d'un gouvernement local, dans le Bas-Canada. Il n'en sera rien. Dans la Confédération, le gouvernement provincial sera soutenu par le gouvernement général. Il aura en outre un revenu d'au moins \$1,500,000, produit par

ses ressources territoriales, et il n'y aura pas lieu de recourir à la taxe directe, si ses hommes sont sages et prudents. J'ai déclaré être d'avis que cette Confédération ne devrait pas se réaliser, si elle devait faire disparaître ou seulement affaiblir le lien qui nous attache à la Grande-Bretagne. Je suis pour la Confédération, parce que je pense que l'établissement d'un gouvernement central donnerait plus de force encore à ce lien qui nous est cher à tous. Et je pense que chacun de nous est d'avis que la nouvelle forme de gouvernement doit être propre à accroître l'influence et le prestige des principes monarchiques dans notre système politique, pour avoir chance de succès. (Applaudissements prolongés.)"

Voici maintenant les principaux passages du discours prononcé par M. Dorion : (1)

"Monsieur l'Orateur,

"Ce projet est soumis pour deux motifs : d'abord, à cause de la nécessité de faire face aux difficultés constitutionnelles qui sont survenues entre le Haut et le Bas-Canada au sujet de la représentation basée sur le chiffre de la population et, en second lieu, à cause de la nécessité de mettre le pays sur un meilleur pied de défense qu'il n'est aujourd'hui. Ce sont là les deux seuls motifs que l'on nous ait donnés pour justifier les propositions qui nous sont soumises, et je vais tâcher d'expliquer mes opinions sur ces deux sujets, ainsi que sur le projet en général.

"On s'est servi de mon nom sous différents prétextes. On a

(1) Tous les extraits de discours publiés dans ce volume sont des traductions qui laissent souvent à désirer. Nous les avons reproduits textuellement autant que possible tels que nous les avons trouvés dans les documents publics du temps.

dit parfois que j'étais entièrement favorable à la représentation d'après la population ; en d'autres temps, on a dit que j'étais partisan acharné de la confédération des provinces ; et je vais maintenant essayer de dire aussi explicitement que possible quelles ont toujours été et quelles sont encore mes opinions sur ces sujets. (Ecoutez !) La première fois qu'il a été question en cette Chambre, de représentation d'après la population, de la part du Haut-Canada, c'est, je crois, durant la session de 1852, alors que le parti conservateur s'en empara, et que sir Allan McNab proposa des résolutions en faveur de ce projet. Nous voyons qu'à cette époque tout le parti conservateur était en faveur de ce changement constitutionnel. La question avait été agitée auparavant de la part du Bas-Canada, mais les députés du Haut-Canada s'y étaient tous opposés. Je pense que deux votes ont été pris en 1852, et dans l'une de ces occasions, l'honorable procureur-général de l'Ouest (M. J.-A. Macdonald) a voté en faveur du principe. La question était survenue d'une manière incidente. En 1854, la coalition McNab-Morin eut lieu, et l'on n'entendit plus parler de représentation d'après le chiffre de la population de ce côté, c'est-à-dire, de la part du parti conservateur qui, depuis cette époque, s'y est constamment opposé. Elle fut cependant reprise par l'honorable président du Conseil actuel (M. Brown), qui, apportant au service de cette cause l'énergie et la vigueur qui le distinguent, fit une telle agitation qu'elle nous menaça presque d'une révolution. A mesure que l'agitation augmentait dans le pays, le vote de cette Chambre s'accrut en proportion, et j'ai plus d'une fois exprimé mon opinion sur ce sujet. Je n'ai jamais éludé la question ; je n'ai jamais hésité à dire qu'il fallait faire quelque chose pour satisfaire les justes récla-

mations du Haut-Canada, et qu'en principe la représentation basée sur le chiffre de la population était juste. Mais en même temps j'ai toujours dit qu'il y avait des raisons qui empêchaient le Bas-Canada de pouvoir y consentir, et j'engageais les représentants du Bas-Canada à se montrer prêts à répondre aux demandes du Haut-Canada en faisant une contre-proposition.

“ En 1856, lorsque le parlement siégeait à Toronto, je suggérai pour la première fois que l'un des moyens de surmonter les difficultés serait de substituer à l'Union législative actuelle une confédération des deux Canadas, au moyen de laquelle les questions locales seraient soumises aux délibérations des législatures locales, avec un gouvernement central ayant le contrôle sur les questions commerciales et autres questions d'intérêt commun. Je dis que, considérant les différences de race, de religion, de langage et de lois qui existaient dans les deux sections du pays, c'était là le meilleur moyen de faire disparaître ces difficultés, — c'est-à-dire, de laisser à un gouvernement central les questions de commerce, de banque, de cours monétaire, de travaux publics d'un caractère général, etc., et de laisser à la décision des législatures provinciales, toutes les questions locales. En même temps, je disais que si ces vues n'étaient pas acceptées, je serais certainement en faveur de la représentation basée sur le chiffre de la population, avec des conditions et garanties qui protégeraient les intérêts de chaque section du pays et conserveraient au Bas-Canada les institutions qui lui sont chères. (Ecoutez !) Ce discours a été torturé et tourné en tous sens. Je l'ai vu cité pour prouver que j'étais en faveur de la représentation basée sur la population pure et simple ; je l'ai vu cité pour prouver que j'étais en faveur de la confédération des provinces, et pour prou-

ver beaucoup d'autres choses, suivant les besoins de l'occasion ou de ceux qui le citaient. (Ecoutez ! rires.)

“ La question a été mise à une épreuve pratique pour la première fois, en 1858. Lors de la résignation du gouvernement Macdonald-Cartier, le gouvernement Brown-Dorion fut formé, et il fut convenu entre ses membres que la question constitutionnelle devait être abordée et réglée, soit au moyen d'une Confédération des deux Canadas, soit par la représentation basée sur le chiffre de la population avec des contrepoids et des garanties qui assureraient la foi religieuse, les lois, la langue et les institutions particulières de chaque section du pays contre tout empiètement de la part de l'autre. Ce sujet se présenta de nouveau à la fin de 1859, lorsqu'eut lieu la Convention de Toronto. Je dois dire, cependant, que lorsque l'honorable président du Conseil insistait aussi fortement pour que la représentation basée sur le chiffre de la population fût prise comme moyen de régler la question constitutionnelle, je voyais, d'un autre côté, la difficulté de l'accepter, même avec ces contrepoids et garanties, et je proposai la Confédération des deux provinces. Mais notre administration fut de si courte durée que nous n'eûmes pas le temps de discuter la question à fond. Cependant, il avait été entendu que si nous pouvions en arriver à une décision sur l'un des deux modes, le résultat de nos délibérations serait présenté comme la solution des maux dont se plaignait le Haut-Canada ; mais il était bien entendu aussi que je ne m'engageais pas à faire passer un semblable projet dans la Chambre, sans être sûr que je serais soutenu par une majorité du Bas-Canada. Je n'aurais jamais voulu essayer de faire un changement dans la constitution du pays sans m'assurer si la population

de la section de la province que je représentais était en faveur d'un pareil changement. (Ecoutez !) Mais pour en revenir à la Convention de Toronto, je dirai que j'avais été invité à y assister, mais bien que je n'aie pu le faire, certaines communications furent échangées ; une assemblée des députés libéraux du Bas-Canada eut lieu, et un rapport fut fait à la suite de cette réunion, et signé par l'honorable ministre de l'Agriculture (M. McGee), l'honorable M. Dessaulles, l'honorable M. Drummond et moi-même. Ce document fut publié afin d'exposer les opinions que nous entretenions sur le règlement des difficultés. De prétendus extraits de ce document ainsi que de mon discours ont été donnés et falsifiés, dans la presse et ailleurs ; mais je puis démontrer clairement que la proposition qu'il contient était exactement la même que celle qui avait été faite en 1858, savoir : la confédération des deux provinces, avec une autorité collective pour la régie des affaires générales des deux provinces. A cette époque, de même qu'à l'époque de la formation du ministère Brown-Dorion, plusieurs suggestions furent faites pour mettre à effet le plan de confédération des deux Canadas. Quelques-uns pensaient qu'il vaudrait mieux former deux législatures distinctes : une pour le Bas-Canada, l'autre pour le Haut-Canada, et une législature générale pour les deux. D'autres suggéraient l'idée que la même législature pourrait répondre à tous les besoins ; que le même corps pourrait se réunir et délibérer sur les questions d'intérêt commun, et que les membres de chaque section pourraient alors se séparer et discuter toutes les affaires locales. D'autres disaient encore que l'on obtiendrait le même résultat en n'ayant qu'une seule législature, mais en insistant pour qu'aucune loi affectant exclusivement l'une ou l'autre section de la province, ne pût être

votée à moins de réunir en sa faveur une majorité des représentants de la section qu'elle affecterait. Le document dont j'ai parlé tout à l'heure, et publié en octobre 1859, contenait ce qui suit sur le sujet :

“ Votre comité s'est donc convaincu que, soit que l'on considère les besoins présents ou l'avenir du pays, la substitution d'un gouvernement purement fédéral à l'Union législative actuelle offre la véritable solution de nos difficultés, et que cette substitution nous ferait éviter les inconvénients tout en conservant les avantages que peut avoir l'Union actuelle. La proposition de former une Confédération des deux Canadas n'est pas nouvelle. Elle a été souvent agitée dans le parlement et dans la presse depuis quelques années. L'exemple des Etats voisins, où l'application du système fédéral a démontré combien il était propre au gouvernement d'un immense territoire, habité par des peuples de différentes origines, croyances, lois et coutumes, en a sans doute suggéré l'idée ; mais ce n'est qu'en 1856 que cette proposition a été énoncée devant la législature, par l'Opposition du Bas-Canada, comme offrant, dans son opinion, le seul remède efficace aux abus produits par le système actuel.”

Le document disait plus loin :

“ En définissant les attributions des gouvernements locaux et du gouvernement fédéral, il faudrait ne déléguer à ce dernier que celles qui seraient essentielles aux fins de la Confédération, et, par une conséquence nécessaire, réserver aux subdivisions des pouvoirs aussi amples et aussi variés que possible. Les douanes, les postes, les lois pour régler les cours monétaires, les brevets d'invention et droits d'auteurs, les terres publiques, et ceux d'entre les travaux publics qui sont d'un intérêt commun pour tou-

“tes les parties du pays, devraient être les principaux, sinon les  
“seuls objets dont le gouvernement fédéral aurait le contrôle ;  
“tandis que tout ce qui aurait rapport aux améliorations pure-  
“ment locales, à l'éducation, à l'administration de la justice, à  
“la milice, aux lois de la propriété et de police intérieure, serait  
“déféré aux gouvernements provinciaux, dont les pouvoirs, en un  
“mot, s'étendraient à tous les sujets qui ne seraient pas du res-  
“sort du gouvernement central.”

L'honorable procureur-général Macdonald.—“ Quel est le do-  
cument que cite mon honorable ami ? ”

L'honorable A.-A. Dorion.—“ Je traduis du document publié  
par les libéraux du Bas-Canada en 1859. Je continue :

“ Le système que l'on propose ne pourrait aucunement dimi-  
“nuer l'importance de cette colonie, ni porter atteinte à son cré-  
“dit, tandis qu'il offre l'avantage précieux de pouvoir se prêter à  
“toute extension territoriale que les circonstances pourraient,  
“par la suite, rendre désirable, sans troubler l'économie générale  
“de la Confédération.”

“ Eh bien ! monsieur l'Orateur, je n'ai pas un seul mot de tout  
ceci à rétracter. J'ai encore les mêmes idées, les mêmes opinions.  
Je pense encore qu'une union fédérale du Canada pourrait s'éten-  
dre plus tard de manière à englober d'autres territoires à l'est  
ou à l'ouest ; qu'un pareil système est parfaitement adapté à la  
possibilité d'un accroissement de territoire sans troubler l'écono-  
mie du gouvernement fédéral ; mais je ne puis comprendre  
comment cette phrase si claire peut avoir été interprétée par  
l'honorable président du Conseil, comme étant une indication  
que j'aie jamais été en faveur d'une Confédération avec les autres  
provinces britanniques. Il n'y a absolument rien dans tout ce

que j'ai dit ou écrit qui puisse être interprété comme démontrant que j'aie jamais été en faveur d'une pareille proposition. Au contraire, chaque fois que la question s'est présentée, je l'ai combattue. J'ai toujours dit qu'une pareille Confédération ne pouvait causer que trouble et embarras ; qu'il n'y avait ni relations sociales, ni relations commerciales entre les provinces que l'on veut unir, en un mot qu'il n'y avait rien qui pût justifier leur union dans les circonstances actuelles. Nécessairement, je ne veux pas dire que je serais toujours opposé à une telle confédération. La population peut s'étendre et couvrir les forêts vierges qui existent aujourd'hui entre les provinces maritimes et le Canada, et les relations commerciales peuvent s'accroître de manière à rendre cette confédération désirable. Mes discours ont été parodiés dernièrement dans tous les journaux ministériels ; ils ont été tronqués, mal traduits et même falsifiés, afin de faire croire au public qu'autrefois j'avais des opinions différentes de celles que j'ai maintenant. Un journal français a dit que "j'appelais "de tous mes vœux la Confédération des provinces." Mais je dis ici, comme je l'ai dit en 1856, et comme je l'ai dit en 1861, que j'ai toujours été et que je suis encore opposé à la Confédération. Je vois dans le *Mirror of Parliament*, qui contient un rapport de mon discours, — bien que ce rapport soit très mauvais, — que j'ai dit en 1861 : "Il peut venir un temps où il sera nécessaire "d'avoir une confédération de toutes les provinces... mais le "temps n'est pas encore arrivé pour un pareil projet." C'est là le discours que l'on a représenté comme signifiant que j'appelais la Confédération de tous mes vœux, que rien ne me ferait plus plaisir. Eh quoi ! j'ai dit explicitement que bien qu'il pourrait arriver un temps où la Confédération pourrait être nécessaire,

elle n'était pas désirable dans les circonstances actuelles ! (Ecoutez ! ) ”

M. Dorion traita ensuite la question de la défense du pays :

“ J'en viens maintenant à un autre point. L'on dit que cette Confédération est nécessaire afin d'établir de meilleurs moyens de défense pour ce pays. Il peut y avoir des gens qui pensent qu'en additionnant deux et deux ensemble on obtiendra cinq ; mais je ne suis pas de ceux-là. Je ne puis découvrir comment, en ajoutant les 700,000 ou 800,000 âmes des provinces d'en-bas aux 2,500,000 habitants du Canada, on peut les multiplier de manière à en faire une force pour défendre le pays beaucoup plus grande que celle que l'on a aujourd'hui. Nécessairement, nos relations avec l'empire britannique sont le lien au moyen duquel toutes les forces de l'empire peuvent être réunies pour la défense. (Ecoutez !) Mais la position que nous fera la Confédération est bien évidente ; vous ajouterez quatre ou cinq cents milles de frontières à celles que vous avez déjà, et une étendue de pays dans une proportion incommensurablement plus grande que l'augmentation de population que vous aurez obtenue, et s'il y a là quelque avantage pour la défense du pays, ce sera au profit des provinces maritimes, mais non pour nous. Nous sommes sur le point d'encourir de très grandes dépenses pour mettre le pays en état de défense, — la chose a été formellement annoncée par le président du Conseil dans un discours à Toronto, — et comme le Canada doit contribuer pour les dix douzièmes de toutes les dépenses, les autres provinces n'en payant que deux douzièmes, il s'ensuit que le Canada aura à payer aussi les dix douzièmes de ces dépenses qui seront beaucoup plus considérables que si nous restions seuls, puisqu'il nous faudra dé-

fendre la grande étendue de territoire que l'on ajoutera au nôtre. Je trouve ce qui suit dans le discours de l'honorable président du Conseil :

“ Je ne puis terminer sans dire un mot de quelques autres  
“ sujets qui ont reçu l'attention sérieuse de la conférence. Et le  
“ premier point sur lequel je désire attirer l'attention, est le fait  
“ que les délégués ont unanimement résolu que les provinces  
“ unies seront placées le plus tôt possible en état de défense com-  
“ plète. Les attaques qui ont été faites contre nous ont créé l'im-  
“ pression que ces provinces sont dans un état de faiblesse et de  
“ débilité ; si donc nous voulons faire disparaître cette fausse  
“ impression et nous placer sur un pied ferme et solide aux yeux  
“ de l'Union, nous devons mettre notre pays dans un tel état de  
“ défense que nous puissions regarder l'ennemi en face. C'est un  
“ plaisir pour moi de pouvoir dire,—et je suis convaincu que ce  
“ sera un plaisir pour tous ceux qui sont ici présents de l'entendre  
“ dire,—que la conférence de Québec ne s'est pas séparée sans  
“ prendre l'engagement de mettre les provinces unies dans l'état  
“ de défense le plus complet et le plus satisfaisant, tant sur terre  
“ que sur mer.”

L'honorable A.-A. Dorion.—“ Il paraît donc que ce que nous  
avons à faire, c'est d'avoir une force armée et une marine qui  
soient sur le pied le plus complet et le plus satisfaisant. Mainte-  
nant, je vois par ces résolutions que le gouvernement général  
aura le contrôle de l'armée et de la marine ; mais le coût de ces  
dépenses n'est pas mentionné. Eh bien ! si le gouvernement gé-  
néral doit pourvoir aux dépenses nécessaires pour défendre toutes  
les provinces, il nous faudra accroître notre milice, former une  
marine et payer cinq fois plus que toutes les provinces inférieures

ensemble ne paieront pour toutes ces dépenses, tout en n'obtenant aucun accroissement dans nos moyens de défense en ce qui regarde le Canada. (Ecoutez !) Prenez la ligne qui divise le Nouveau-Brunswick du Maine, et vous verrez qu'elle sépare d'un côté 250,000 habitants répandus sur un vaste territoire, et de l'autre côté 750,000 habitants qui forment une population compacte et puissante. Il faudra que le Canada défende ces 250,000 et il lui faudra employer ses ressources pour trouver les moyens de défendre cette immense frontière. (Ecoutez !) Et si la rumeur n'est pas en défaut, le chemin de fer Intercolonial — cette prétendue nécessité militaire — ne doit pas suivre la ligne tracée par le major Robinson le long de la rive sud du Saint-Laurent. Des journaux généralement bien informés ont dit que l'on avait trouvé une nouvelle route qui devait contenter — si elle ne mécontente pas — tout le monde ; et, pendant que j'en suis sur ce chapitre, je dois dire qu'il est très singulier que nous soyons appelés à voter ces résolutions et à nous engager à payer les dix douzièmes du coût de ce chemin de fer, sans que nous sachions s'il y en aura dix milles ou cent milles sur le sol canadien, et sans savoir s'il coûtera dix millions ou vingt millions.

“ Nous avons tant entendu parler de cette question de milice et de défense, depuis deux ou trois ans, que je crois qu'il est temps que nous ayons enfin des explications claires à ce sujet. (Ecoutez !) Nous avons entendu, l'autre jour, l'honorable député de Montréal-Ouest (M. McGee) — et je suis toujours heureux de le citer, parce qu'il est si exact, — nous dire qu'en moins d'un an l'armée des Etats du Nord s'était accrue de 9,000 hommes à 8,000,000, et qu'en moins de quatre ans le gouvernement américain avait pu mettre sur mer une flotte égale

à toute la force maritime de l'Angleterre. L'honorable député aurait pu aller plus loin et faire voir que dans une période de quatre ans, les Etats du Nord avaient appelé au service actif 2,300,000 hommes, — c'est-à-dire à peu près autant de soldats que nous avons d'hommes, de femmes et d'enfants dans les deux Canadas réunis, — et cela sans diminution apparente de la population qui se livre à l'agriculture et à l'industrie. L'on nous dit qu'en face de ces faits, il est de notre devoir de nous mettre en état de défense. Eh bien ! monsieur, je le dis ici avec conviction : nous sommes tenus de faire tout en notre possible pour protéger le pays, mais nous ne sommes pas obligés de nous ruiner dans l'expectative d'une invasion que nous ne pourrions pas repousser si elle avait lieu, même avec tous les secours que l'Angleterre pourrait nous procurer. Les batailles pour la défense du Canada n'auront pas lieu sur nos frontières, mais en pleine mer et auprès des grandes villes sur les bords de l'Atlantique. Ce ne serait rien moins qu'une folie pour nous d'épuiser nos ressources, de dépenser de quinze à vingt millions par année pour lever une armée de 30,000 à 50,000 hommes dans le but de résister à une invasion. Ce que le Canada a de mieux à faire, c'est d'être paisible, et de ne donner aucun prétexte de guerre à nos voisins. (Ecoutez ! ) Que l'opinion publique de ce pays force la presse à cesser ses attaques contre le gouvernement des Etats-Unis, et ensuite si la guerre surgit entre l'Angleterre et les Etats, elle aura lieu sans qu'il y ait de notre faute, et si nous avons à y prendre part, nous le ferons courageusement en aidant l'Angleterre dans la mesure de nos forces et de nos ressources ; mais en attendant, il est parfaitement inutile pour nous de lever ou d'entretenir aucune espèce d'armée permanente."

L'honorable procureur-général Macdonald. — “ L'honorable député me permettra-t-il de lui demander comment nous pourrions aider à l'Angleterre à combattre sur la mer si nous n'avons pas de marine ? ”

L'honorable A.-A. Dorion. — “ L'honorable député de Peterborough (M. Haultain) a dit, l'autre jour, et avec raison, je crois, que la place de nos milices devait être derrière les fortifications de nos places fortes, où elles seraient là de quelque utilité. Il n'y a aucun doute de cela ; mais, monsieur, il est absurde de parler de défendre le pays avec une force comme celle que nous pourrions entretenir, lorsque nous avons devant les yeux l'exemple récent d'un pays, en Europe, qui possédait une armée régulière de 30,000 hommes, et qui a été effacé de la carte du globe par une armée d'invasion de 75,000 à 80,000 hommes. Le royaume du Danemark ne consiste plus que de deux petites îles, beaucoup moins grandes que certains de nos grands comtés ; et ce démembrement a eu lieu nonobstant son armée permanente de 30,000 hommes et malgré que toute la population fût enthousiaste pour la guerre. (Ecoutez !) Je n'emploie pas cet argument pour chercher à démontrer que nous ne devons rien faire à propos de notre milice ; je veux bien que nous fassions des sacrifices, s'il est nécessaire, afin de l'organiser sur un bon pied ; mais je suis fortement opposé à une armée permanente, et je ne pense pas que nous pourrions maintenant soutenir une armée qui serait de quelque utilité contre celle que l'on pourrait lancer contre nous, dans le cas d'une guerre avec nos voisins. Nous avons envoyé 2,000 hommes sur les frontières, dont les services nous coûteront, pour un an, \$1,500,000 ; et à ce prix, 50,000 hommes nous coûteraient plus de \$30,000,000. Eh bien ! si tout

le poids de la défense doit retomber sur nous, je demande un peu que ferait une pareille armée ? (Ecoutez ! ) ”

M. Dorion aborda ensuite la question du droit de *veto* accordé au gouvernement fédéral :

“ Maintenant, monsieur l'Orateur, lorsque j'examine les dispositions de ce projet, j'en trouve encore une qui est parfaitement inacceptable. C'est celle qui donne au gouvernement central le contrôle sur tous les actes des législatures provinciales. Quelles difficultés ce système ne fera-t-il pas surgir ? Sachant que le gouvernement général sera un gouvernement de parti, ne pourra-t-il pas, par esprit de parti, rejeter des lois votées par les législatures provinciales et réclamées par la grande majorité de ceux qu'elles devront affecter ? Ce pouvoir conféré au gouvernement central a été comparé au *veto* qui existe en Angleterre à l'égard de notre législation ; mais nous savons que les hommes d'Etat anglais ne sont pas mus par les préjugés et les jalousies qui existent dans les colonies. Lorsqu'une loi adoptée par une législature coloniale leur est envoyée, si elle n'est pas en contradiction avec la politique de l'empire en général, elle n'est pas désavouée, et surtout depuis quelques années le gouvernement impérial a eu pour principe de laisser les colonies faire ce qu'elles désirent sous ce rapport, pourvu que leurs vœux soient exprimés d'une manière constitutionnelle. Aussi leurs décisions inspirent maintenant plus de confiance qu'autrefois et elles sont généralement respectées. La règle d'après laquelle ils paraissent agir, c'est que le moins ils entendent parler des colonies, le mieux c'est. (Ecoutez !) Mais voyez quelle différence il y aura lorsque le gouvernement central exercera son *veto* sur les actes des législatures provinciales. Ne

voit-on pas qu'il est très possible qu'une majorité dans un gouvernement provincial soit opposée au gouvernement central, et que dans ce cas la minorité demandera au gouvernement central de désavouer les lois décrétées par la majorité ? Les hommes qui composeront le gouvernement central ayant besoin de l'appui de leurs partisans politiques dans les législatures provinciales, pourront être poussés à désavouer des lois que la majorité de la législature provinciale trouvera bonnes et nécessaires. (Ecoutez !) Quel sera le résultat d'un pareil état de choses, si ce n'est un esprit d'animosité accompagné de récriminations et d'une agitation dangereuse. (Ecoutez !)

M. Dorion termine comme suit son discours :

"Il est évident, d'après ce qui a transpiré, que l'on a l'intention de former plus tard une Union législative de toutes les provinces. Les gouvernements locaux, à part le gouvernement général, deviendront un tel fardeau, qu'une majorité de la population anglaise demandera au gouvernement impérial une Union législative. (Ecoutez !) Et je demande s'il y a quelque député du Bas-Canada d'extraction française qui soit prêt à voter pour une Union législative. L'honorable député de Sherbrooke a dit au banquet donné aux délégués à Toronto, après avoir approuvé tout ce qui avait été dit par l'honorable président du Conseil :

" Nous pouvons espérer que dans un avenir assez rapproché, nous consentirons à entrer dans une Union législative au lieu d'une Union fédérale comme celle qui est aujourd'hui proposée. Nous aurions tous désiré une Union législative, et voir le pouvoir concentré entre les mains du gouvernement central, comme la chose existe en Angleterre, un pouvoir étendant l'égide de sa protection sur toutes les institutions du pays ; mais nous

“avons vu qu’il était impossible de le faire de suite. Nous avons  
“vu qu’il y avait des difficultés qui ne pouvaient être sur-  
“montées.”

“Les honorables députés du Bas-Canada sont avertis que tous les délégués désiraient une Union législative, mais qu’elle ne pouvait avoir lieu immédiatement. Cette Confédération est le premier pas vers son accomplissement. Le gouvernement britannique est prêt à accorder de suite une Union fédérale, et lorsqu’elle aura eu lieu, l’élément français se trouvera complètement écrasé par la majorité des représentants anglais. Qui empêchera alors le gouvernement fédéral de faire voter une série de résolutions comme on le fait aujourd’hui pour les résolutions qui sont devant la Chambre — sans les soumettre au peuple — demandant au gouvernement impérial de mettre de côté la forme fédérale de gouvernement et de nous donner, pour la remplacer, une Union législative ? (Ecoutez !) Il peut se faire que le peuple du Haut-Canada soit d’opinion qu’une Union législative serait très désirable, mais je puis assurer ses représentants que les Canadiens-français sont attachés à leurs institutions par des liens assez forts pour frustrer toute tentative de les leur enlever par un pareil moyen. Ils ne consentiront jamais, pour aucune considération quelconque, à changer leurs institutions religieuses, leurs lois et leur langue. Un million d’habitants peuvent ne pas avoir une grande importance aux yeux du philosophe qui entreprend de rédiger une constitution du fond de son cabinet. Il peut être d’opinion qu’il vaudrait mieux qu’il n’y eût qu’une seule religion, une seule langue et un seul code, et il se met à l’œuvre pour créer un nouveau pacte social dont l’effet serait d’amener l’état de choses qu’il désire : l’assimilation complète de différentes na-

tionalités. L'histoire de tous les pays démontre que la force même des baïonnettes n'a jamais réussi à opérer de tels changements. (Ecoutez ! écoutez !) Nous avons l'histoire de la Grèce, dont la population, après avoir atteint le chiffre élevé de six millions, est descendue par suite de persécutions inouïes à sept cent mille, et s'est, après plusieurs siècles, levée contre ses persécuteurs pour revendiquer ses droits. (Ecoutez ! écoutez !) L'histoire de la Belgique nous offre un exemple analogue. Elle fut unie à la Hollande dans le but d'assimiler les deux pays, mais quinze ans s'étaient à peine écoulés après cette union, que les populations belges se levèrent en masse pour protester contre cette union et pour affirmer leur nationalité distincte. (Ecoutez ! écoutez !) L'histoire du passé, monsieur l'Orateur, n'est pas la seule qui puisse nous fournir une leçon à ce sujet ; les circonstances dans lesquelles se trouvent placées les générations actuelles doivent aussi nous servir de guide. Je suis surpris de voir l'honorable député de Montréal-Ouest appuyer une mesure qui doit aboutir à une Union législative, et dont l'objet est d'asservir le peuple du Bas-Canada à la population dominante dans les provinces britanniques. Dans le pays même de l'honorable député, ce système n'a eu d'autre effet que de créer un mécontentement général et de le porter à la révolte. Est-il désirable alors que nous adoptions, dans ce pays-ci, un projet dont l'effet sera de déplaire à un million de ses habitants ? Vous pouvez vous assurer de ce qu'il en coûte pour écraser ainsi un peuple en vous reportant aux scènes qui se sont déroulées et qui se déroulent aujourd'hui de l'autre côté de la frontière, où un cinquième de la population des Etats-Unis s'est levé et a fait fondre depuis quatre ans plus de misères et de malheurs sur ce pays que des siècles

d'une législation paisible et de compromis n'auraient produits. Monsieur l'Orateur, si l'on ose espérer une Union législative des provinces de l'Amérique britannique, il se produira nécessairement dans cette section de la province une agitation plus grande qu'à aucune époque de notre histoire. Vous verrez le peuple du Bas-Canada uni comme un seul homme pour résister par tous les moyens légaux et constitutionnels à cette tentative de lui arracher les institutions qu'il possède. Ses représentants iraient comme un seul homme au parlement, votant en corps, et ne se souciant que de protéger ces institutions et ces lois, auxquelles il est profondément attaché. Ils rendraient à peu près impossible le fonctionnement du gouvernement. Les quatre-vingt-dix membres irlandais de la Chambre des communes en Angleterre, — qui compte près de sept cents membres, — ont réussi, en s'unissant, à faire sentir leur influence, à l'occasion des subsides au collège de Maynooth et sur certaines autres questions. La même chose aurait lieu pour le peuple du Bas-Canada, et il en résulterait inévitablement un état de choses vraiment déplorable. La majorité se trouverait forcée par la minorité à faire ce qu'elle n'aurait jamais pensé à faire dans d'autres circonstances. C'est là un état de choses si peu désirable que, bien que je sois fortement opposé à l'Union fédérale projetée, je le serais encore plus à l'Union législative. Ceux qui désirent une Union législative peuvent maintenant se faire une idée des éléments discordants avec lesquels ils auraient à compter dans cette Union, et des malheurs qu'ils amasseraient sur le pays en l'accomplissant. (Ecoutez !) Je sais que la population protestante du Bas-Canada craint que, même avec les pouvoirs restreints laissés aux gouvernements

locaux, leurs droits ne soient pas protégés. Alors, comment peut-on espérer que le Bas-Canada puisse avoir une grande confiance dans le gouvernement général, qui aura des pouvoirs si immenses sur les destinées de cette province ? L'expérience démontre que les majorités sont toujours agressives et portées à être tyranniques, et il n'en peut être autrement dans ce cas-ci. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que le peuple du Bas-Canada, d'origine britannique, soit prêt à employer tous les moyens possibles pour empêcher qu'il ne soit placé dans la législature locale à la merci d'une majorité française et catholique. Je crois avec eux qu'ils ne doivent pas s'appuyer sur de simples promesses, pas plus que nous, Bas-Canadiens-français, nous devons le faire relativement au gouvernement central, quelque parfaits que puissent être aujourd'hui nos rapports mutuels.

“ Je dois demander pardon à la Chambre de l'avoir retenue si longtemps sur cette question, et je dois aussi remercier la Chambre de m'avoir écouté avec tant d'attention. (Voix : continuez ! continuez !) je me bornerai à ajouter que je crains fortement que le jour où cette Confédération sera adoptée ne soit un jour néfaste pour le Bas-Canada. (Applaudissements) Ce jour figurerait dans l'histoire de notre pays comme ayant eu une influence malheureuse sur l'énergie du peuple du Haut et du Bas-Canada, (Ecoutez ! écoutez !) et si le projet ministériel était adopté sans la sanction du peuple de cette province, le pays aura plus d'une occasion de le regretter. (Ecoutez !) Pourquoi un pareil empressement ? Plus cette constitution est importante, plus elle doit être examinée avec soin. Je trouve, M. l'Orateur, qu'en 1839, lorsque lord John Russell mit devant la Chambre des communes son premier projet pour l'union des provinces,

il exprima son intention de le soumettre à la Chambre, de lui faire subir une seconde lecture et de le renvoyer à la session suivante, afin de donner au peuple du Haut et du Bas-Canada l'occasion de faire connaître ses opinions. (Ecoutez ! écoutez !) Et ce ne fut qu'à la session suivante, et après qu'il eût subi des modifications considérables que l'Acte d'Union fut passé. Ce délai était parfaitement juste ; mais ici il semble que le peuple doive être traité avec moins de respect, moins d'égards par ses propres mandataires qu'il ne l'a été par le parlement anglais en 1840, lorsque la constitution du Bas-Canada était suspendue ; il semble que la mesure actuelle va être adoptée avec une précipitation indécente. (Ecoutez ! écoutez !) Quinze comtés du Bas-Canada ont fait des assemblées publiques et ont déclaré qu'on ne devrait pas adopter ce projet avant de le soumettre au peuple. (Ecoutez ! écoutez !) Dans le comté de Rouville, une seconde assemblée a eu lieu, à la demande de l'honorable député qui représente ce comté, mais le verdict de cette assemblée a été encore plus emphatique que la première fois. (Ecoutez ! écoutez !) Des assemblées ont eu lieu avec résultats semblables dans les comtés de Saint-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Richelieu, Chambly, Verchères, Bagot, Saint-Hyacinthe, Iberville, Saint-Jean, Napierville, Vaudreuil, Drummond et Arthabaska, ainsi que dans la ville de Montréal."

(L'honorable député prend son siège au milieu d'applaudissements chaleureux.)

M. Dorion prit plusieurs fois la parole dans le cours de ce débat mémorable qui dura quatre semaines, et déploya, chaque fois, une force d'argumentation remarquable. Il discutait toujours avec un rare talent d'avocat les questions légales et consti-

tutionnelles, mais, cette fois, il fut chaud, pathétique parfois, et signala les dangers et les résultats de la Confédération avec une clairvoyance que le temps fera briller de plus en plus.

Il reprocha à M. Cauchon, en termes amers et sarcastiques, son changement d'opinion, et lui demanda comment il pouvait accepter la Confédération après avoir dit dans sa brochure de 1858 :

“ Pour nous, nous n'en voulons pas, parce que nous ne voulons pas de l'Union (législative) sous aucune forme, parce qu'elle atteindra toujours le même but quelle que soit la forme que vous lui donniez.”

Dans l'un de ces discours, M. Dorion protesta vigoureusement contre la création d'un sénat nommé à vie par la Couronne, et dénonça les dangers, les abus et les conflits qui en résulteraient.

Il rappela les luttes d'autrefois contre les abus et les empiètements du Conseil législatif, reprocha au ministère de ne pas tenir compte des leçons du passé, et termina son éloquent discours par les paroles prophétiques suivantes :—

“ Ce que je trouve d'excessif et de trop conservateur dans la constitution du Conseil législatif de la Confédération, c'est qu'aucun pouvoir n'en pourra changer la composition dans le cas d'un conflit entre lui et la Chambre des communes. Les conseillers seront nommés à vie, et leur nombre sera fixe. Par quel moyen empêcherons-nous le Conseil législatif d'enrayer la marche des affaires s'il vient en conflit avec la Chambre basse ? L'honorable député de Montmorency dit que l'on brisera l'obstacle ; mais si l'on ne pourvoit pas à d'autre remède que celui-là, je dis que le principe est défectueux. Il ne faut pas laisser subsister des obsta-

cles qu'on ne peut surmonter qu'en les brisant, quand on fait une constitution. En Angleterre, où la Chambre des lords est très conservatrice, la Couronne a le pouvoir de nommer de nouveaux pairs. Et c'est précisément ce pouvoir qu'elle possède de créer de nouveaux pairs qui a empêché de briser l'obstacle, qui a empêché une révolution en 1832."

M. Dorion fut fortement secondé par MM. Joly, J.-X. Perrault, Elzéar Taschereau (juge aujourd'hui de la Cour suprême), Letellier de Saint-Just, Pâquette, Laframboise, Dorion (*l'Enfant Terrible*).

M. Joly fit appel, dans un langage entraînant, au patriotisme des députés du Bas-Canada, qu'il conjura de réfléchir avant de signer la condamnation de leur passé, de l'œuvre nationale de leurs ancêtres.

"En résumé, dit-il en terminant, je m'oppose au projet qui nous est proposé, premièrement comme Canadien, secondement comme Canadiens-français ; d'un point de vue comme de l'autre je considère ce projet comme une erreur fatale, et je prie mes compatriotes canadiens-français de se rappeler qu'ils ont entre les mains un héritage précieux sanctifié par le sang de leurs pères et que c'est leur devoir de le transmettre intact à leurs enfants comme ils l'ont reçu."

M. Perrault, dont la vie a été toute consacrée à la glorification de l'idée française au Canada, ne pouvait manquer de trouver des accents énergiques pour condamner la Confédération. Il rappela les malheurs de l'Irlande depuis le jour fatal où ses représentants avaient consenti à l'abolition du parlement de Dublin, et reprocha à M. McGee de vouloir jeter le Bas-Canada dans les mêmes malheurs. Il rappela que l'idée de la Confédération

avait été lancée, la première fois, par le juge Sewell vers 1816, pour se venger des graves accusations portées contre lui par la Chambre d'assemblée, et reprocha aux ministres canadiens-français de se faire les exécuteurs des projets néfastes des ennemis les plus acharnés du Bas-Canada. Ses prévisions sur la position humiliante que cette province occuperait, dans le cas de conflit, méritent d'être rapportées :

“ On nous a dit :—la section canadienne-française résignera si l'Exécutif fédéral veut être injuste envers les Canadiens-français. Eh bien ! monsieur le président, je veux bien supposer qu'elle, résigne et qu'elle ne puisse être remplacée (ce qui est encore plus improbable), j'aimerais savoir où nous conduira cette résignation et quelle espèce de remède elle apportera à notre position humiliante ? Nous aurons quarante-huit députés français dans le parlement central contre cent quarante députés anglais, c'est-à-dire que nous serons dans la proportion de un contre quatre. Que pourra faire cette infime minorité pour obtenir justice ? Evidemment, la démission des ministres français la rendra plus impuissante encore, et il lui faudra accepter les dictées tyranniques de ses adversaires. Les membres français du gouvernement actuel, eux-mêmes, motivent la nécessité des changements proposés sur le fait que la constitution actuelle ne nous offre pas de garanties suffisantes. Mais, alors, quelle espèce de garanties aurons-nous sous la Confédération qu'ils veulent nous imposer et qui nous mettra dans une minorité deux fois plus grande ? Supposons le cas très probable où notre législature locale viendrait en conflit avec le gouvernement fédéral, et qu'une législation adoptée par la province du Bas-Canada serait rejetée par le parlement général, dans quelle position nous

trouverions-nous ? Rappelons-nous que l'Exécutif fédéral a la haute main sur la législation criminelle du pays et possède tous les pouvoirs souverains. Eh bien ! Monsieur le Président, je le dis sans hésitation, en cas de conflit, nous nous trouverons complètement à la merci de la majorité hostile fédérale ; et elle peut nous opprimer, assimiler nos lois, suspendre nos juges, armer la milice contre nous et nous envoyer à l'échafaud ou à l'exil de la manière qu'il lui plaira, malgré nos protestations et celles de la minorité canadienne-française dans le parlement fédéral. Cela s'est déjà vu, l'histoire est là pour le dire, et tout nous porte à croire que les mêmes tentatives d'agression fanatique se renouvelleront de nos jours, si ce projet de fédération est adopté."

M. Taschereau fut le seul député conservateur qui eut le courage de se séparer de ses amis politiques sur cette question de la Confédération. Il dit qu'il hésitait beaucoup à se séparer de ses chefs et à les combattre, qu'il croyait à leur bonne foi, mais que l'amour de son pays le poussait à condamner une constitution qui mettait en danger ce qu'il avait appris à vénérer.

Il protesta contre les moyens adoptés pour empêcher la discussion et la modification du projet dans la Chambre en posant la question préalable, demanda que le peuple fût consulté, exprima l'opinion que la Confédération n'était qu'un acheminement vers l'Union législative, et termina ses remarques en disant :

"Je dirai, au contraire, que l'on s'apercevra bientôt que cette Confédération sera la ruine de nos institutions, et que le jour où l'on votera cette constitution, on donnera le coup de mort à notre nationalité, qui commençait à prendre racine sur cette terre de l'Amérique britannique du Nord. Nos descendants, au

lieu de nous avoir de la reconnaissance pour ce que nous faisons en ce moment, diront que nous nous sommes grandement trompés, et que nous avons fatalement erré en leur imposant ce pacte néfaste.”

M. Letellier de Saint-Just qui était, à cette époque, membre du Conseil législatif, fit un des discours les plus véhéments contre la nouvelle constitution. Il dit que l'Union des deux Canadas, la Confédération et l'Union législative marquaient les trois étapes que l'anglicisation du Bas-Canada devait traverser avant de produire ses résultats définitifs.

“ Nous sommes rendus, dit-il, à la Confédération, qui nous conduira infailliblement à l'Union législative.”

Ce fut un des députés conservateurs les plus distingués du Haut-Canada, Hyliard Cameron, qui proposa que le projet de confédération fût soumis aux électeurs. Voici quelques-unes des raisons qu'il apporta à l'appui de sa proposition :

“ Monsieur l'Orateur, j'entends dire, dans cette Chambre et en dehors de cette Chambre, que le peuple du Bas-Canada est opposé à la confédération. Si tel est le cas, s'il y est aussi fortement opposé qu'on le dit, serait-ce une conduite sage de notre part de la lui imposer contre sa volonté ? (Ecoutez ! écoutez !) Nous voulons créer une existence gouvernementale entièrement nouvelle, et nous proposons de soumettre une immense étendue de pays à cette nouvelle forme de gouvernement. Nous voulons et prétendons qu'elle ait sa meilleure et plus ferme base dans le cœur du peuple. Si vous voulez édifier ce monument d'une nouvelle nationalité sur les véritables sentiments et le cœur du peuple, il faut que le peuple soit consulté. Vous pouvez dire qu'il s'élèvera des difficultés — que l'on soulèvera d'autres questions —

que les élections ne se feront pas sur la question elle-même—pour la Confédération ou contre la Confédération. Mais vous ne devez rien craindre, si le peuple est aussi favorable à ce projet que vous le dites. (Ecoutez ! écoutez !) Le mérite des candidats sera mis de côté, et le vote sera pris sur les mérites de la Confédération ; — autrement le peuple ne serait pas digne d'être consulté. On en a appelé à l'histoire et l'on a dit que des appels au peuple sur des questions de cette nature sont inconnus sous la constitution anglaise. Le cas de l'union entre l'Angleterre et l'Ecosse, et celui de l'union des Canadas eux-mêmes, ont été cités ; et l'on a demandé si, dans aucun de ces cas, l'on en avait appelé au peuple—et on a répondu négativement. Je ne suis pas prêt à accepter cette réponse, bien qu'elle soit vraie sous le rapport des faits. Dans le premier de ces cas, où la résistance était peut-être la plus forte, un appel au peuple eut lieu. Ce ne fut que longtemps après que la question eût été débattue, que l'union entre l'Angleterre et l'Ecosse fut consommée. L'on se demanda alors — exactement comme en 1799 relativement à l'annexion de l'Irlande,—si le parlement écossais avait le pouvoir de livrer les droits électoraux du peuple entre les mains du parlement anglais. Quant à l'union de l'Ecosse avec l'Angleterre, la question fut soumise au peuple, non pas d'une seule ou de deux manières, mais de plusieurs manières. Il fut nommé des commissaires et des conventions, et il fut fait plusieurs tentatives pour amener cette union avant qu'elle eût définitivement lieu. Elle fut tentée dans le temps de Jacques Ier, dans le temps de Cromwell, et encore sous le règne du roi Guillaume, et finalement conclue sous le règne de la reine Anne. La proclamation convoquant le parlement écossais de 1702 déclara

rait que, entre autres choses, il devait s'occuper de l'union de l'Ecosse avec l'Angleterre. (Ecoutez ! écoutez !) Nous trouvons encore dans les livres le texte même de cette proclamation, qui déclarait que ce parlement était convoqué en Ecosse dans le but exprès de traiter cette question. Ce parlement ne déclara rien de définitif sur la question, mais le parlement suivant le fit, et l'Union fut consommée. Et ce parlement était exactement dans la position de celui de 1702, ayant été convoqué par une proclamation exactement semblable. (Ecoutez ! écoutez !) Cette question de l'union entre l'Angleterre et l'Ecosse fut, je crois, la seule qui fut discutée ; et, bien qu'ensuite la plus grande hostilité s'élevât contre cette mesure, et qu'il fallût envoyer des troupes du nord de l'Ecosse, ce ne fut qu'après que ce parlement eût été réuni pendant quelque temps, qu'il y fût présenté des requêtes des bourgs contre l'Union. (Ecoutez ! écoutez !) L'on vous a dit dans le cours de ce débat que la plus grande satisfaction règne dans tout le pays à propos de cette mesure. Permettez-moi de vous dire que, dans beaucoup de localités, c'est le silence de l'apathie, et non une preuve de satisfaction. Cela provient non pas de ce que le peuple ne prend aucun intérêt à la question, mais de ce que l'on a exercé une pression sur lui de différentes manières, et qu'il a eu à lutter contre un grand nombre de difficultés de différente nature, résultant d'une absence de prospérité sans exemple. (Ecoutez ! écoutez !) Il paraît donc attendre quelque chose — n'importe quoi — qui le fera sortir des difficultés de sa position actuelle. Je dis ceci, bien que je serais heureux si ce n'était pas l'apathie, ni le calme de la mort, mais le contentement d'un bout à l'autre du pays, qui conduirait à l'acceptation générale de cette mesure. Je crois que dans

la partie occidentale du pays — je ne puis rien dire de la partie orientale, à moins que ce ne soit d'après les pétitions qui nous ont été envoyées et les opinions qui ont été exprimées dans cette Chambre par les honorables députés du Bas-Canada — mais dans la partie occidentale du pays, je suis convaincu, d'après ce que je sais personnellement du sentiment qui y règne, qu'une grande majorité des députés, égale sinon supérieure à celle qui a voté l'autre soir dans cette Chambre, serait nommée dans une nouvelle élection en faveur de ce projet. Et c'est parce que je le crois, et que je ne voudrais pas que l'on pût dire que le peuple n'a pas eu l'occasion de se prononcer, au moyen d'une élection, sur une matière d'une importance aussi vitale, que je prétends qu'elle devrait lui être soumise, afin qu'il puisse déclarer par son vote s'il est en faveur de cette mesure ou non. (Ecoutez ! écoutez !) En parlant de l'union de l'Ecosse, de l'union de l'Irlande, et de l'union des Canadas, nous devons nous rappeler que les mêmes circonstances existaient jusqu'à un certain point. Dans le cas de l'Union écossaise, il y avait ces désolantes guerres entre l'Angleterre et l'Ecosse, durant lesquelles le meilleur sang des deux pays avait été versé, et il existait depuis longtemps des querelles et des hostilités perpétuelles qui avaient fait de la frontière — aujourd'hui si riante et si fertile — un désert aride et désolé. Puis encore, lorsque l'union de l'Irlande avec l'Angleterre eut lieu, l'on venait justement de comprimer une rébellion, — il y avait 40,000 hommes de troupes dans le pays, — il y avait cent seize fonctionnaires publics dans la Chambre. La même chose avait eu lieu dans ce pays. L'Union avait été décrétée, lorsque les cendres de l'insurrection de 1837-1838 étaient encore chaudes dans différentes parties du

pays, et il y avait en conséquence de fortes raisons pour lesquelles, au milieu du trouble et de l'agitation — lorsqu'il pouvait être difficile d'avoir des élections conduites avec pureté et sans intervention de la part de l'Exécutif — une pareille question ne devait pas être soumise au peuple. Mais, aujourd'hui, nous n'avons rien de semblable à craindre. L'on nous dit que le peuple est heureux, content et prospère, bien qu'il désire un changement, — et par conséquent il n'existe aucune cause d'excitation pour empêcher l'expression libre et entière de la volonté populaire, au moyen d'une élection générale, — rien pour empêcher que la question ne soit franchement posée devant le peuple, — rien pour empêcher qu'il ne choisisse des représentants à cause de leurs opinions sur la question de confédération, et sur cette question seule. Vous n'avez rien pour empêcher que ce nouveau système ne soit inauguré sur la seule et véritable base sur laquelle il devrait être fondé — le vœu populaire — et ne reçoive en conséquence, dès l'abord, la force que le vœu populaire seul peut lui donner, étant accepté par ceux qui ont droit d'envoyer des représentants en cette Chambre. (Écoutez ! écoutez ! ) On a prétendu que la motion proposée enlève à la législature, de fait, le pouvoir qu'elle possède, en lui niant le droit de faire un pareil changement. Je ne veux rien dire contre le pouvoir de la législature. La législature a, dans les limites qui lui sont assignées, tous les droits que sa charte lui confère. Mais je ne puis m'empêcher de croire que, en nous occupant de cette question, nous la traitons d'une manière bien différente de celle dont elle a été traitée, soit par le parlement indépendant de l'Ecosse, soit par le parlement indépendant de l'Irlande. Nous agissons en vertu d'une charte et d'une cons-

titution limitées — n'ayant aucun droit nous-mêmes de rien décider finalement par aucun acte qui nous soit propre — n'ayant que le droit de nous en occuper au moyen de ces résolutions, et non pas de rien décréter qui ait l'autorité de la loi. (Écoutez ! écoutez !) Nos pouvoirs sont donc limités dès l'abord, tellement limités qu'il a été décidé à Terre-Neuve que les privilèges qui appartiennent à la Chambre des communes et à la Chambre des lords en Angleterre n'appartiennent pas entièrement à nos corps législatifs, que ces privilèges ont crû avec le temps jusqu'à ce qu'ils soient devenus parties intégrantes de l'existence même du parlement impérial, tandis que nous possédons nos privilèges d'une manière tout à fait différente, ne les tenant pas d'une main aussi ferme que la Chambre des communes. Il est clair que nous n'avons pas les mêmes pouvoirs que le parlement impérial, — autrement nous ne serions pas obligés d'aller devant ce corps pour lui demander de sanctionner ces résolutions. Il y a même des limites au pouvoir du parlement impérial lui-même, auxquelles nous sommes aussi assujétis. Nous ne pouvons rendre aucun de nos actes permanent, pas plus que nous ne pouvons nous rendre permanents nous-mêmes, parce qu'un autre parlement a le droit d'abroger ce que nous avons fait. Nous ne pouvons de nous-mêmes décréter que cette mesure sera loi. Nous pouvons offrir ces résolutions — nous avons le pouvoir de faire cela — et le gouvernement et le parlement anglais ont sans doute le droit d'en faire ce que bon leur semble. Mais la question est celle-ci : — Est-il sage de donner force de loi à ces résolutions, est-il convenable de le faire, est-ce la conduite la plus juste envers le peuple de ce pays, de déclarer que dans une matière de cette importance nous légiférerons pour lui, jus-

qu'au point de changer complètement la constitution, de décréter que la Chambre haute qu'il a déclaré devoir être élective cesserait de l'être et serait nommée par la Couronne, — sans le consulter ? ”

M. M.-C. Cameron, député lui aussi du Haut-Canada, appuya la résolution de M. Hyliard Cameron dans un discours éloquent dont nous détachons les remarques suivantes :

“ Monsieur l'Orateur, bien qu'il diffère d'avec moi dans ses conclusions, j'adopte l'opinion de l'honorable député de Peel ; car si nous imposons ce projet au peuple sans son consentement, lorsque les lourdes charges qu'il n'avait jamais prévues le feront sortir de l'apathie où il semble aujourd'hui plongé, il se déclarera contre l'Union avec bien plus de force que s'il l'avait lui-même acceptée ; et j'appréhende que le mécontentement que produira chez lui le poids du fardeau immense dont on l'aura chargé aura pour le pays de très fâcheux résultats. (Ecoutez ! écoutez !) Il est encore une autre raison qui milite en faveur de l'appel au peuple : les autres provinces ont rejeté le projet, et je présume que leurs gouvernements n'oseront pas insister sur son adoption contrairement au désir du peuple. Cependant, lorsque les honorables messieurs de l'autre côté de la Chambre ont présenté ce projet, ils ont déclaré qu'ils ne permettraient pas qu'un seul amendement y fût fait, et cela parce qu'il fallait tenir la promesse faite aux provinces inférieures de l'adopter dans toute son intégrité. J'aime à voir que l'honorable président du Conseil ne se sent pas aussi empressé à manquer à ses promesses envers ces provinces qu'il l'était, il y a deux ans, à l'égard d'un des points les plus essentiels de ce projet, le chemin de fer Intercolonial. (Ecoutez ! écoutez !) J'aime, mon-

sieur l'Orateur, que l'on tienne à ses engagements, mais je ne pense pas que pour les tenir à l'égard de ce projet, il soit nécessaire que la Chambre l'adopte ainsi que le veut le gouvernement, — car, comme les gouvernements des autres provinces, il n'était tenu que de soumettre le projet au parlement et il devait le laisser libre d'en faire ce qu'il voudrait. Il n'était nullement nécessaire qu'il vînt dire à la Chambre qu'il lui fallait ou l'adopter ou le rejeter dans son entier. Tout ce qu'il avait à faire — ses membres n'ayant pas été délégués à la convention par le peuple ni même nommés par le parlement, — tout ce qu'il avait à faire c'était de convenir de quelque plan et de laisser à la Chambre de décider sur son mérite ; il n'avait aucun pouvoir de mettre cette législature dans l'impossibilité de refuser ou d'amender le projet adopté par la convention. (Ecoutez ! écoutez !) Nous voyons des honorables messieurs qui plaident en faveur de cette mesure, déclarer en même temps qu'elle est loin d'être parfaite, mais qu'il est néanmoins nécessaire d'accepter cette constitution difforme parce qu'il est des difficultés qu'il faut à tout prix faire disparaître. Conçoit-on cela ? On admet son imperfection, mais on nous refuse le droit de dire si ses dispositions sont bonnes ou mauvaises. A mon sens, agir ainsi c'est faire insulte à l'intelligence des membres de cette Chambre et commettre une erreur que ces honorables messieurs auront plus tard lieu de regretter. (Ecoutez ! écoutez !) Plusieurs ont travaillé en faveur de cette mesure avec zèle et sincérité, et aussi, je pense, avec le patriotique désir de servir avantageusement les intérêts du pays. Il y a, par exemple, l'honorable député de Lanark-Sud (M. Morris) qui, il y a bien des années, dans un de ces rêves que nous savons

par expérience appartenir au jeune âge, a conçu l'idée qu'une union de ces provinces serait éminemment avantageuse à leurs populations ; et comme cette idée lui est en quelque sorte venue avant que ses compatriotes y eussent songé, il a cru que pour notre prospérité il était absolument nécessaire qu'elle se réalisât ; mais il oublie que pour assurer le bon fonctionnement du système fédéral, il est nécessaire d'en bien ajuster les rouages, ou, au lieu d'avoir cette Confédération qui serait avantageuse au peuple, il n'aura qu'un simulacre d'Union et très peu de ses avantages. Si cet honorable monsieur était laissé à son choix, je ne doute nullement qu'il saurait choisir un système à la fois puissant et stable, et non celui qui n'aurait que les qualités contraires ; car, ainsi que l'a dit l'honorable député de Peel et d'autres honorables collègues, le projet qui nous est offert n'est qu'une mesure temporaire, un expédient à l'aide duquel on compte surmonter nos difficultés, un projet d'Union qui suffira pour le présent, mais sur la durée duquel on ne compte pas. (Ecoutez ! écoutez !) De fait, nous n'aurons pas là une constitution qui pourra durer, mais une œuvre qu'il faudra modifier de temps en temps jusqu'à ce qu'on soit parvenu à la détruire de fond en comble ou à en faire quelque chose de passable. (Ecoutez ! écoutez !) Il me semble, monsieur l'Orateur, que lorsque le gouvernement responsable a été donné à ce pays, et que l'on a appris à son peuple qu'à l'avenir il allait exercer le droit de penser par lui-même, il me semble, dis-je, que ce droit est foulé aux pieds, lorsqu'un certain nombre d'hommes du Canada passent un contrat avec les représentants des provinces inférieures, —au nombre de trente-trois,—qu'ils le signent et déclarent ensuite que les députés de ces provinces devront d'abord s'y sou-

mettre, et après eux le peuple ; que ni le peuple ni ses représentants n'auront le pouvoir de le changer ou modifier, et que si nous insistons sur notre droit de le modifier, nous allons retomber dans les difficultés que ces honoables messieurs se sont plu à exagérer ; car on a été jusqu'à dire que le pays était à la veille d'une révolution, qui éclaterait certainement si la mesure n'était pas acceptée dans son entier. (Ecoutez ! écoutez ! ) Je pense que cette proposition ne passera pas, qu'elle ne sera pas acceptée avec autant d'empressement que se l'imaginent les honorables messieurs. Le peuple est trop intelligent, pour confier le règlement d'une question aussi importante que celle-ci, — car elle est intimement liée à sa prospérité et à son bonheur futurs, — à un petit nombre d'hommes quelque puissent être leurs talents et leur capacité ; et si le projet est accepté sans que le peuple ait eu l'occasion de se prononcer à ce sujet, les honorables messieurs, lorsqu'ils retourneront auprès de leurs électeurs, s'entendront dire que le peuple a des droits qui doivent être respectés ; qu'il aime à être consulté sur le caractère de la constitution qui doit le gouverner, et qu'avant qu'elle ne soit définitivement adoptée, il tient à dire si elle lui convient et s'il est satisfait de ceux qui se chargent d'agir pour lui."

Les deux Cameron avaient raison de dire que les députés avaient été élus pour maintenir la constitution et non pas pour la renverser ; qu'en votant pour la Confédération sans la soumettre à leurs électeurs, ils outrepassaient le mandat qui leur avait été confié et manquaient à leur devoir.

M. Archambault, député du comté de l'Assomption, l'un des lieutenants de M. Cartier, avait longtemps hésité à accepter le

projet ministériel. Il laissa percer ses hésitations et ses craintes dans les remarques suivantes :

“ Monsieur l'Orateur,

“ Mon intention en me levant maintenant n'est pas d'entretenir cette honorable Chambre pendant longtemps, ni de discuter les mérites de la question qui nous est soumise. Je ne veux qu'expliquer les motifs du vote que je me propose de donner sur cette question, et le faire en aussi peu de mots que possible. Je dois avouer de suite que lorsque je suis arrivé à Québec, au commencement de la session, j'étais opposé au plan de Confédération, et que j'y étais tellement opposé que j'en étais venu à la détermination de voter contre. Mais après avoir sérieusement examiné la question, les explications que j'ai entendu donner sur le projet du gouvernement m'ont, sinon convaincu que j'avais tort, du moins que je ne devais pas le repousser uniquement parce qu'il ne satisfaisait pas absolument toutes mes opinions. Après avoir entendu la discussion et les explications des membres du gouvernement, j'ai compris que ce projet était un compromis et qu'il ne pouvait par conséquent rencontrer les idées de chacun de nous, pas même celles des messieurs qui l'ont adopté. Je conçois que ceux qui sont opposés à toute confédération, et qui préféreraient la représentation basée sur la population, ou l'annexion du Canada aux Etats-Unis, peuvent s'opposer au projet du gouvernement et le repousser ; mais quant à ceux qui, comme moi, n'y sont pas opposés quand même, — et qui en sentent la nécessité dans les circonstances actuelles, et qui comprennent en même temps les avantages qui peuvent en résulter pour le pays, — je crois qu'ils ne doivent pas, qu'ils

ne peuvent pas le repousser seulement parce que certains détails ne sont pas parfaitement conformes à toutes leurs idées ; car, avant tout, nous devons nous demander si des changements constitutionnels sont nécessaires, et je crois que chacun devra dire qu'ils le sont. D'ailleurs, les chefs politiques des deux partis qui divisent cette Chambre en ont parfaitement reconnu la nécessité. Il ne s'agit donc maintenant que de savoir quels changements il faut faire. Les membres du ministère actuel ont résolu cette question en proposant la confédération de toutes les provinces de l'Amérique britannique du Nord. Ils se sont entendus avec les provinces-sœurs, et viennent aujourd'hui avec leur plan de Confédération. Il ne s'agit pas de savoir si les détails de ce plan s'accordent parfaitement et en tous points avec nos idées particulières, mais si le changement est nécessaire et si le plan proposé est bon et acceptable dans son ensemble ; — car le plan étant un compromis entre diverses parties dont les intérêts sont différents, le gouvernement qui le propose doit se tenir responsable de ses détails et de tout ce qu'il contient. Un amendement fait à ce projet serait en réalité un vote de non confiance dans le gouvernement, et par conséquent il nous faut adopter ce projet tel qu'il est ou voter non confiance dans le ministère actuel. Or, je ne suis pas prêt, pour ma part, à voter non confiance dans les hommes du pouvoir. Pour me décider à le faire, il faudrait que je visse chez leurs adversaires plus de garanties qu'ils n'en offrent pour les intérêts du pays.

Jusqu'ici je ne crois pas qu'ils aient offert, ni qu'ils offrent ces garanties. Au contraire, si l'on doit les juger par leurs actes antérieurs, si on doit les juger par leur passé, il faut convenir que nous ne pouvons pas leur accorder notre confiance, et

qu'ils ont montré une grande incapacité à gouverner et à administrer les affaires du pays. Lorsqu'ils étaient au pouvoir, ils n'avaient pas de politique arrêtée, ils ne pouvaient résoudre aucune grande question, mais ils vivaient au jour le jour. Leurs actes administratifs étaient marqués au coin de la vengeance et de l'injustice envers leurs adversaires ; ils faisaient des enquêtes, par exemple, contre des employés publics afin d'avoir un prétexte pour les destituer et faire place à leurs créatures affamées. Et puis, d'ailleurs, ont-ils aujourd'hui à nous offrir un meilleur plan que celui proposé par le gouvernement ? Non ! Ils nous offriraient peut-être la représentation basée sur la population ou l'annexion aux Etats-Unis ; mais je crois que ce ne sont pas là les remèdes qui nous conviennent. Dans ces circonstances, je n'hésite pas à déclarer que je voterai pour le plan de confédération qui nous est soumis par le gouvernement, bien qu'il ne soit pas parfait et qu'il n'offre pas toutes les garanties que j'aimerais à y trouver, et bien que je ne le crois pas propre, tel qu'il est, à protéger les intérêts des diverses provinces et à assurer la stabilité dans le fonctionnement de l'union que l'on propose. Comme ma position ne me permet pas d'agir assez fortement sur l'opinion publique pour forcer le gouvernement à faire à ce plan les modifications que je croirais nécessaires, je me range avec les hommes en qui j'ai toujours eu confiance et avec lesquels j'ai toujours marché, parce que je me fie à leur honnêteté et à leur patriotisme. J'aime à croire que sur cette grande question, qui embrasse d'aussi grands intérêts et qui affecte notre avenir national et social, ils ont agi avec le patriotisme qui les a toujours guidés par le passé." (Applaudissements.)

Les Cartier, les Macdonald, les Brown, les McGee, les Cauchon, les Taché, les Langevin, les Campbell, les MacKenzie, les MacDougall, les Beaubien, les Blanchet, les Bellerose et les Archambault (Louis) défendirent avec un talent digne d'une meilleure cause les positions ministérielles, et surent tirer parti des points forts du projet de confédération.

Tous les amendements proposés par les membres de l'opposition, demandant que le peuple fût consulté, que la Chambre eût le droit de modifier certaines clauses du projet, entre autres celles qui donnaient au gouvernement fédéral le droit de légiférer sur le divorce et le mariage, que la minorité catholique dans le Haut-Canada fût mise sur le même pied, quant à l'Education, que la minorité protestante dans le Bas-Canada, furent repoussés par de fortes majorités.

M. Dorion et ses amis ne purent même obtenir que l'Acte impérial sanctionnant le projet de confédération fût soumis à la Chambre après avoir été voté par le parlement anglais. En vain M. Dorion rappela ce qui s'était passé en 1856, lorsque la Chambre s'adressa au parlement impérial pour lui demander l'autorisation de rendre le Conseil législatif électif. Une main, inconnue jusqu'à ce jour, introduisit dans l'Acte impérial une clause faisant disparaître de l'Acte d'Union celle qui exigeait les deux tiers de la Chambre pour changer la représentation.

Tout fut inutile, les amendements furent repoussés par de fortes majorités, et le projet adopté par les trois quarts des membres de la Chambre. Le Haut-Canada fut presque unanime ; dans le Bas-Canada sur quarante-neuf députés français, vingt-six approuvèrent le projet, et vingt-deux le condamnèrent.

Voici leurs noms respectifs :

POUR. — Archambault, Beaubien, Bellerose, Blanchet, Brousseau, Cartier, Cauchon, Chapais, Cornellier, De Boucherville, Denis, De Niverville, Dufresne, Evanturel, Gaucher, Gaudet, Harwood, Huot, Langevin, Le Bouthilier, Poulin, Rémillard, Robitaille, Sylvain, Raymond, Ross.

CONTRE. — Bourassa, Caron, Coupal, A.-A. Dorion, A. Dufresne, Fortier, Gagnon, Geoffrion, Houde, Joly, Labrèche-Viger, Laframboise, Lajoie, Pâquette, Perrault, Pinsonneault, Pouliot, Taschereau, Thibaudeau, Tremblay, J.-B.-E. Dorion, Duckett.

Le résultat du vote fut accueilli par des acclamations enthousiastes, et M. Cartier entonna l'un des premiers le *God save the Queen*.

C'était juste, car c'était une grande victoire anglaise.

George Brown était heureux, et il avait raison de l'être, car il ne faut pas faire erreur, c'est à lui qu'appartient spécialement la paternité du nouveau régime ; c'est lui qui l'avait préparé et rendu nécessaire par sa croisade en faveur du changement de la représentation.

MM. Macdonald, Galt et Cartier avaient bien, il est vrai, accepté l'idée, et on la trouve consignée dans le discours du Trône prononcé sous le ministère Cartier-Macdonald, en 1858 ; mais le parti conservateur paraissait y avoir renoncé, et c'est George Brown qui la réveilla et l'offrit comme planche de salut au ministère Taché-Macdonald, en 1864.

John-A. Macdonald, qui venait de voter contre le projet, était trop clairvoyant pour ne pas changer d'opinion, pour refuser de

considérer une constitution qui faisait à sa province, le Haut-Canada, une si belle position.

La session terminée, MM. John-A. Macdonald, Cartier et Brown se rendirent à Londres pour engager le gouvernement à accepter et à soumettre au parlement le projet fédéral, à garantir l'emprunt nécessaire pour la construction du chemin de fer Intercolonial, pour s'entendre avec lui sur le traité de réciprocité, la défense du pays et la cession du territoire du Nord-Ouest. Ils réussirent dans leur mission, revinrent au Canada, et firent convoquer les Chambres pour le mois d'août.

La mort de sir Etienne-Pascal Taché, le chef du cabinet, venait tout à coup plonger le parti conservateur dans le deuil. M. Taché avait beaucoup hésité, en 1864, à braver les dangers et les fatigues de la politique, à un âge où il avait besoin de repos. Mais ses amis politiques l'avaient convaincu qu'il ne pouvait refuser de se rendre à leur désir dans l'intérêt de son pays et de son parti. Ce qu'il avait prévu arriva : il succomba à la tâche, et mourut, laissant le souvenir d'une carrière active, laborieuse, honorable et utile.

Sa vie fut mouvementée, et offre, comme celle de sir George-Etienne Cartier, un exemple frappant de l'efficacité des procédés suggérés par lord Durham pour amener insensiblement les chefs du Bas-Canada à adopter une politique anglaise.

Le chef le plus actif de l'insurrection de 1837, dans le district de Québec, mourait chargé d'honneurs, après avoir attaché son nom, comme premier ministre, à une constitution essentiellement anglaise, après avoir déclaré que le dernier coup de canon tiré en Amérique en faveur de l'Angleterre le serait par une main canadienne-française.

M. Morin mourait presque en même temps, et M. Lafontaine était mort, l'année précédente. Une grande génération disparaissait, une constellation brillante s'éteignait au firmament de la patrie.

MM. Lafontaine et Morin auraient-ils accepté la Confédération ? Il est difficile de répondre à cette question ; mais tout porte à croire qu'ils n'auraient pas au moins refusé de soumettre la nouvelle constitution à l'approbation du peuple.

La mort de sir Etienne-Pascal Taché ayant rendu la place de premier ministre vacante, sir John-A. Macdonald, le plus ancien ministre, y avait droit ; mais M. Brown s'y opposa, et pour écarter toutes les difficultés et maintenir la coalition, sir Narcisse-Fortunat Belleau fut choisi pour remplacer, à la tête du gouvernement, l'illustre défunt. M. Belleau était avocat et surtout homme d'affaires, intelligent, actif, pratique et riche.

La session du mois d'août 1865, convoquée spécialement pour recevoir le rapport des délégués sur leur mission en Angleterre, fut courte. Elle fut marquée par la promulgation du code civil du Bas-Canada, que M. Cartier présenta à la Chambre avec un sentiment d'orgueil légitime. Il eut raison de rendre hommage aux trois jurisconsultes qui avaient fait ce travail remarquable, et de proclamer, avec sa véhémence ordinaire, que le code civil du Bas-Canada était une œuvre nationale qui conserverait et ferait connaître et admirer nos belles lois françaises.

Le rapport des délégués en Angleterre donna lieu naturellement à une discussion intéressante sur la réciprocité, le chemin de fer Intercolonial, les fortifications et l'achat des territoires du Nord-Ouest.

La question de la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis était pour le gouvernement et le public une source d'inquiétude. Les ministres s'engagèrent à faire tout ce que l'intérêt du pays exigeait pour le renouvellement de ce traité ; aussi, immédiatement après la session, deux délégués, MM. Galt et Howland, furent chargés d'aller à Washington pour essayer de s'entendre, à ce sujet, avec le gouvernement américain. Mais leur mission n'eut aucun succès.

Les sympathies exagérées que les Canadiens avaient manifestées envers le Sud, n'étaient pas de nature à engager les Américains à maintenir un traité qu'ils croyaient plus favorable au Canada qu'aux Etats-Unis.

Il n'y a pas de doute que ce traité avait été pour le Canada une source de prospérité en lui procurant pendant dix ans le marché le plus avantageux, à une époque où les Etats-Unis avaient besoin d'une grande partie de ses produits agricoles.

Les avantages matériels que la Confédération devait procurer au Canada étaient insignifiants comparés à la perte de ce marché immense que toutes les nations recherchent.

Non seulement la délégation n'obtint rien, à Washington, mais elle provoqua une crise dans le gouvernement canadien.

Une commission composée de membres représentant les différentes provinces anglaises avait été nommée dans le mois de juillet, à la suggestion du gouvernement impérial, pour étudier la question des traités de commerce. M. Brown avait été choisi avec M. Galt pour représenter le Canada ; il prétendait, non sans raison, qu'on n'aurait pas dû l'ignorer aussi complètement dans les négociations au sujet du traité de réciprocité, mais la raison publique qu'il donna fut qu'il désapprouvait la manière dont les

négociations avaient été entamées, et l'attitude humble prise par le gouvernement vis-à-vis des Etats-Unis.

John-A. Macdonald et George Brown ne pouvaient vivre longtemps ensemble ; ils étaient tous deux trop jaloux de leur autorité et de leur influence ; ils s'étaient trop vilipendés pour s'aimer comme des frères.

John-A. Macdonald ne pardonnait pas à Brown de l'avoir empêché de remplacer sir Etienne-Pascal Taché. Il ne voulait pas avoir de rivaux dans le cabinet, et déjà même il commençait à voir d'un mauvais œil l'ascendant que prenait M. Cartier.

M. Cartier n'était pas sans remarquer cette faiblesse chez son collègue, et l'on assure que, malgré ses luttes acharnées contre George Brown, il fit tout en son pouvoir pour le garder dans le ministère. Il préférait la franchise brutale du grand chef *clear grit* à l'astuce déguisée de Macdonald. Cette révélation ne paraîtra pas incroyable à ceux qui savent que plus tard Cartier chercha à se faire un ami de M. Blake pour se protéger contre les roueries du grand chef conservateur.

John-A. Macdonald était le type du politicien sceptique, habile, rusé, intrigant et sans scrupules ; les hommes étaient pour lui des instruments dont il se servait pour arriver à ses fins, et qu'il brisait quand il n'en avait plus besoin. Il jouait avec les hommes comme avec les principes.

Il enleva à George Brown la paternité de la Confédération, et une fois maître de la situation, il fut bien aise de se débarrasser de son puissant rival.

George Brown ne prit pas de temps à se rendre compte de la situation, à prévoir le sort qui l'attendait ; mais comme il était plus anglais, plus patriote que son rival, il se consola par la pen-

sée qu'en faisant le succès de John-A. Macdonald, il avait assuré le triomphe de sa province.

La démission de M. Brown fit sensation ; mais ses collègues libéraux n'ayant pas jugé à propos de suivre son exemple, la coalition n'en fut pas sensiblement affectée.

---

## CHAPITRE XV

LA CONFÉDÉRATION ET LES PROVINCES MARITIMES. — INVASION DU CANADA PAR LES FÉNIENS. — SESSION DE 1866 ; CONSTITUTION DES LÉGISLATURES PROVINCIALES. — DÉLÉGATION A LONDRES. — ACTE IMPÉRIAL SANCTIONNANT LA CONFÉDÉRATION. — ÉLECTIONS GÉNÉRALES. — MANDEMENTS DES ÉVÊQUES. — RÉSULTAT DES ÉLECTIONS.

Il est temps de dire ce qui se passait dans les provinces maritimes au sujet de la Confédération. La nouvelle constitution acceptée et préparée en grande partie par leurs chefs, les Tupper, les Tilley, les Mitchell, les Henry, avait d'abord été accueillie froidement par ces provinces, et la question ayant été soumise aux électeurs du Nouveau-Brunswick, aux élections de 1865, le peuple se prononça contre le projet. La Nouvelle-Ecosse, l'île du Prince-Edouard et Terre-Neuve se montrèrent aussi hostiles à ce projet. Mais l'influence de l'Angleterre et les concessions énormes faites à ces provinces, qu'on traitait en enfants gâtés, finirent par convertir le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse à la Confédération. Le désir de faire, de toutes les populations habitant l'Amérique britannique une seule et grande nationalité anglaise, avait naturellement beaucoup d'empire sur les Anglais et finissait par l'emporter sur leurs sentiments personnels, leurs intérêts particuliers. L'île du Prince-Edouard et l'île de Terre-Neuve furent bientôt seules à refuser d'entrer dans l'union fédérale.

Pendant que les esprits étaient absorbés par l'étude et la discussion du changement de constitution, les Féliens, une association organisée dans le but d'obtenir l'indépendance de l'Irlande et de frapper partout l'Angleterre, franchirent la frontière et envahirent le Canada.

Le colonel O'Neil traversa la rivière Niagara, à la tête de quinze cents hommes, s'empara du fort Erié, et se dirigea vers le fort Colborne. Il rencontra à Ridgeway un corps de volontaires d'Ontario, les *Queen's Own*, commandé par le colonel Booker.

Un combat s'engagea ; les volontaires attaquèrent avec une ardeur téméraire les Féliens qui reculèrent d'abord, et forcèrent ensuite les *Queen's Own* de retraiter après avoir perdu plusieurs de leurs hommes. O'Neil ayant appris qu'un corps de réguliers s'avancait vers lui, jugea prudent de retourner aux Etats-Unis, où il fut arrêté par les autorités américaines avec quelques-uns de ses officiers.

Les Féliens n'eurent pas plus de succès dans la province de Québec, qu'ils envahirent dans les environs de Saint-Armand et de Pigeon Hill. A l'approche des volontaires, ils s'enfuirent après s'être couverts de ridicule. Ils voulurent se reprendre en 1870, mais ne réussirent pas plus que la première fois ; leur échauffourée n'eut pour effet que de faire éclater la loyauté des Canadiens, sans distinction d'origine. Les Américains auraient pu facilement empêcher ces incursions sur le territoire canadien, mais ils laissèrent les Féliens s'organiser, et ne les arrêtrèrent que lorsqu'ils ne purent faire autrement sans se compromettre gravement aux yeux de l'Angleterre.

Parmi les griefs des Américains, il est juste de mentionner la célèbre expédition de Saint-Albans.

Dans l'été de 1864, vingt-deux ou vingt-trois jeunes sudistes appartenant pour la plupart à de bonnes familles, et commandés par le capitaine Young, envahissaient, en plein jour, la ville de Saint-Albans dans le Vermont, pillaient plusieurs banques, s'emparaient de plusieurs chevaux, repoussaient à coups de pistolet ceux qui voulaient leur barrer le passage, et se réfugiaient au Canada. Treize d'entre eux étaient arrêtés, à la demande du gouvernement américain, et conduits à Montréal, pour y répondre à une demande d'extradition. Ils furent libérés, grâce à un défaut de procédure, et la population ne leur marchandait pas ses sympathies. Les Canadiens-français, en général, toujours portés vers ce qui est chevaleresque, ne manquèrent pas d'admirer le coup de main hardi, téméraire même, des incursionnistes.

Les Américains furent irrités et firent même des menaces ; ils accusèrent le juge Coursol de partialité, et le gouvernement canadien fut forcé de le suspendre de ses fonctions, de faire arrêter quelques-uns des jeunes sudistes qui n'avaient pu s'échapper, et de les soumettre à un nouveau procès devant le juge Smith. Le procès fut long, émouvant, les avocats les plus habiles avaient été retenus de part et d'autre, les plaidoiries furent savantes.

Le juge Smith décida, contrairement à l'opinion du juge Coursol, que les formalités relatives à la mise en vigueur du traité d'extradition avaient été remplies ; mais, sur le fond, il jugea que l'incursion de Saint-Albans était un acte de guerre commis par des belligérants, qu'elle ne tombait pas sous le coup du traité d'extradition, et que les prisonniers devaient être libérés.

Quelques-uns de ceux qu'on n'avait pu arrêter de nouveau après le jugement du juge Coursol, restèrent cachés dans les maisons de citoyens importants de Montréal, durant plusieurs semaines.

Le fameux club Saint-Jean-Baptiste, dont un premier ministre célèbre était alors secrétaire, en garda un sous sa protection.

Il faut avouer que les Canadiens ne se donnent pas en général beaucoup de mal pour se faire aimer de leurs puissants voisins, la nation, pourtant, dont ils ont le plus d'intérêt, après l'Angleterre, à gagner les sympathies.

Quand on songe au mal que les Américains pourraient faire au Canada, on se demande s'il n'est pas souverainement imprudent de leur donner le droit de nous traiter comme des ennemis.

Les Canadiens-français, en particulier, ne doivent pas oublier que plus d'un million de leurs compatriotes trouvent aux Etats-Unis le travail et le pain qui leur manquaient sur le sol de la patrie, et reçoivent là l'hospitalité la plus large et la plus sympathique.

La dernière session du parlement de l'Union eut lieu, dans le mois de juin 1866, dans la nouvelle capitale.

M. Cartier mit devant la Chambre le Code de Procédure civile, recueil de toutes les lois de procédure alors en vigueur et éparses ici et là, complément de l'œuvre du Code civil du Bas-Canada.

Les lois électorales furent aussi considérablement modifiées pour faire disparaître les abus et les fraudes qui, depuis plusieurs années déjà, souillaient le suffrage populaire, avilissaient les consciences et corrompaient les mœurs. Deux anciennes coutumes, qui ne manquaient pas d'intérêt, furent abolies, la levée des mains et la proclamation publique.

Les candidats étaient alors présentés et nommés, dans de grandes assemblées publiques, et les électeurs étaient appelés à lever la main en faveur du candidat de leur choix. C'était une simple formalité qui n'avait aucun résultat pratique et causait souvent du désordre.

Huit jours après l'élection, une autre assemblée avait lieu pour la proclamation publique des candidats élus. C'était un jour de fête, de triomphe, qui coûtait cher aux députés élus, et occasionnait beaucoup d'abus. Des centaines de voitures parcouraient le comté, à la suite du candidat vainqueur, allaient le reconduire à sa résidence, où il aurait eu souvent besoin, pour tous les satisfaire, de changer l'eau en vin et d'opérer le miracle de la multiplication des pains.

La question du tarif et l'augmentation des droits sur certains articles fit sortir George Brown de ses gonds ; il attaqua le nouveau tarif avec sa fougue ordinaire, mais n'eut que peu de partisans. Le grand chef libéral continua de soutenir la politique du gouvernement sur la question de la Confédération. Aussi, les résolutions relatives à la constitution des parlements provinciaux furent adoptées par de grandes majorités, et les amendements proposés par M. Dorion et ses amis pour demander que la nouvelle constitution fût soumise au peuple et que, dans tous les cas, les changements qui pourraient être faits par le parlement britannique fussent communiqués à la Chambre, furent repoussés. M. Cartier promit qu'il n'accepterait pas d'autre projet que celui de la convention de Québec. On fit bien d'exiger au moins cette promesse.

Deux questions agitèrent considérablement la Chambre, suscitèrent des discussions orageuses et embarrassèrent sérieusement

le gouvernement : la question de la représentation et celle de l'Education.

La nouvelle constitution donnait au Bas-Canada le droit de changer ses divisions électorales, mais une clause étrange ne permettait de toucher aux douze comtés anglais situés dans cette province qu'avec le consentement de la majorité de leurs députés.

Les députés du Bas-Canada, M. Cauchon en tête, protestèrent contre une clause qui constituait une préférence ou une exception injurieuse pour les Canadiens-français, et demandèrent qu'elle fût biffée, mais la proposition de M. Cauchon ne recueillit que vingt-quatre voix.

On ne peut s'empêcher de remarquer l'intelligence et l'énergie avec lesquelles les Anglais ont su se protéger contre toute injustice possible, même improbable.

Ils ne croyaient pas aussi facilement que les Canadiens-français que la majorité n'abuserait jamais de son pouvoir. Et, cependant, ils avaient pour les protéger le droit accordé au gouvernement fédéral de désavouer les lois provinciales.

Deux bills furent présentés relativement aux écoles séparées, l'un par M. Langevin en faveur des protestants du Bas-Canada, et l'autre par M. Bell pour accorder les mêmes droits aux catholiques du Haut-Canada.

Les députés, les ministres même du Haut-Canada voulaient bien voter pour le premier, mais non pour l'autre ; ils refusaient de croire que ce qui était bon pour les protestants du Bas-Canada devait l'être pour les catholiques du Haut.

Les adversaires de la Confédération ne manquèrent pas de tirer parti de ces faits pour donner une idée de ce qui arriverait

dans la Confédération, lorsque surgiraient des questions religieuses ou nationales.

Il était temps que la session prît fin : les esprits s'irritaient, les vieilles inimitiés de parti se réveillaient. Les ministres firent adopter une adresse à la Reine lui demandant de faire sanctionner par le parlement anglais la nouvelle constitution du Canada et la Chambre fut encore prorogée au chant de *God save the Queen*.

Il ne manquait plus à l'Acte de Confédération que la sanction du parlement anglais. Une députation composée de MM. Macdonald, Cartier, Langevin, Howland, MacDougall et de certains représentants des provinces maritimes, se rendit en Angleterre, après la session, pour obtenir cette sanction.

Les délégués du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse étaient chargés d'obtenir des concessions, entre autres une augmentation du subside fédéral. Pour les satisfaire, il fut décidé d'ajouter aux quatre-vingts cents par tête que le gouvernement fédéral était tenu de payer à chaque province les sommes suivantes : Ontario \$80,000, Québec \$70,000, la Nouvelle-Ecosse, \$60,000, le Nouveau-Brunswick \$50,000.

Comme on le voit, on faisait la part belle à ces deux dernières provinces.

Comme la construction du chemin de fer Intercolonial était une des principales conditions exigées par les provinces maritimes, le gouvernement impérial s'engagea à garantir un emprunt de £3,000,000, que toutes les provinces faisant partie de la Confédération s'engageaient à effectuer pour mener à bonne fin cette grande entreprise ; mais le gouvernement anglais se réserva le choix du tracé.

Quelques-unes des clauses de l'Acte Fédéral furent modifiées comme suit :

L'établissement de pénitenciers fut transféré des gouvernements provinciaux au gouvernement fédéral, et le commandement de la force militaire, qui appartenait au gouverneur et aux lieutenants-gouverneurs, sous l'ancienne constitution, fut clairement donné au Souverain. On n'avait garde de donner aux lieutenants-gouverneurs un pouvoir aussi important sous le nouveau régime.

On a pu se faire une idée, lors des troubles du Nord-Ouest, de la cruelle position où les Canadiens-français se trouveront souvent placés pour ne pas désobéir à l'autorité.

Le droit de grâce donné aux lieutenants-gouverneurs fut restreint aux crimes ne comportant pas la peine de mort.

La modification la plus importante est celle qui étendait aux minorités possédant, dans toute province faisant partie de la Confédération, *des droits et privilèges en vertu de la loi quant à des écoles séparées, tous les droits et privilèges dont jouissaient, lors de l'Union*, en vertu de la loi les minorités protestantes et catholiques du Canada, et qui créait le droit d'appel au gouverneur-général en conseil de tout acte ou décision d'un gouvernement provincial, contraire aux droits et privilèges de la minorité protestante ou catholique.

Les adversaires de la Confédération prétendaient que ce droit d'appel, comme le droit de désaveu des lois provinciales, serait une protection pour les minorités protestantes et une arme dangereuse pour les minorités catholiques entre les mains du gouvernement central.

Il faut bien admettre que le temps leur a donné raison.

Pendant la discussion de l'Acte Fédéral, à Londres, eut lieu un incident qui justifia les craintes de M. Dorion et de ses amis, et fit éclater la bonne foi et la loyauté de M. Cartier.

John-A. Macdonald et ses collègues anglais essayèrent de transformer la Confédération en Union législative ; et ils auraient réussi sans l'énergie de M. Cartier, qui menaça de retourner au Canada avec M. Langevin et de soulever le Bas-Canada contre la trahison de ses collègues.

On est tenté de regretter que Macdonald n'ait pas persisté dans sa tentative, sa fourberie aurait secoué la torpeur du Bas-Canada et forcé Cartier à mettre ses menaces à exécution. Cet incident jette une vive lumière sur les motifs et les intentions de John-A. Macdonald, sur le but qu'il poursuivait en travaillant pour la Confédération. Il explique aussi plusieurs actes de sa carrière politique, et justifie M. Cartier d'avoir écrit, peu de temps avant sa mort, à un ami fidèle : " Défiez-vous de sir John-A. Macdonald, c'est l'ennemi des Canadiens-français."

Macdonald n'était pas l'ennemi des Canadiens-français ; mais il considérait leur nationalité comme un obstacle à l'établissement d'une grande nation anglaise dans l'Amérique du Nord, et il croyait que le rouage d'une union législative fonctionnerait mieux et coûterait moins cher que celui d'une Confédération.

Tous les hommes d'Etat anglais qui ont travaillé à l'unification des diverses nationalités de ce pays, n'ont pas été nécessairement des ennemis des Canadiens-français. Ils obéissaient souvent à un sentiment naturel, patriotique même, à leur point de vue. On peut en dire autant des Canadiens-français qui considèrent comme un devoir sacré de conserver le glorieux héritage de leurs traditions nationales, ils sont souvent des admirateurs sincères

de leurs concitoyens anglais, de leurs qualités viriles, de leur esprit pratique et solide. Tout dépend de la nature des moyens employés par les uns et les autres pour atteindre leur but.

Enfin le projet de confédération était adopté par le parlement impérial, le 5 février 1867, recevait la sanction royale, le 29 mars, et une proclamation annonçait qu'il serait mis en vigueur, le premier juillet 1867.

Les délégués retournèrent au Canada, après avoir reçu, presque tous, des titres et des honneurs. M. Macdonald fut fait commandeur de l'ordre du Bain, et M. Cartier simple compagnon.

La Confédération commençait bien pour les Canadiens-français. M. Cartier protesta contre cette injustice, refusa le mince honneur qu'on lui offrait pour les services qu'il avait rendus à l'Angleterre, et reçut plus tard une réparation tardive.

Le premier juillet fut, dans toutes les provinces de la Confédération, un jour de fête et de réjouissances.

Dans le Bas-Canada, la joie ne fut pas aussi éclatante, aussi universelle ; beaucoup d'esprits sages et de cœurs français passèrent ce jour dans de tristes réflexions. Quelques jeunes gens attachèrent des crêpes aux drapeaux qui flottaient à leurs fenêtres. La Confédération était, à leurs yeux, le coup de mort porté à l'idée française, aux aspirations, aux illusions de ceux qui avaient rêvé de fonder sur les bords du Saint-Laurent une nouvelle France.

La nouvelle constitution donnait aux provinces réunies le nom pompeux de *Dominion of Canada* qu'on traduisit en français par le mot encore plus prétentieux de " Puissance du Canada ". Pour une colonie, c'était un nom un peu extravagant.

Le Haut-Canada s'appelait la " Province d'Ontario " et le Bas-Canada la " Province de Québec ".

Pour mettre la nouvelle constitution en opération, lord Monck prêta serment comme gouverneur du Dominion, et il appela sir John-A. Macdonald à former un gouvernement. Sir John voulant que le premier ministère, sous le nouveau régime, fût un ministère de coalition, et que toutes les provinces y fussent représentées, choisit comme collègues MM. Blair, Howland, MacDougall et Campbell pour Ontario ; MM. Cartier, Galt, Chapais et Langevin pour Québec ; MM. Tilley et Mitchell pour le Nouveau-Brunswick, et MM. Archibald et Kenny pour la Nouvelle-Ecosse.

L'entrée de MM. MacDougall et Howland, deux libéraux, dans le ministère, souleva une tempête dans le parti libéral d'Ontario. George Brown les accabla de reproches et les accusa même de trahison. Il prétendait que le nouveau régime, une fois établi, la coalition n'avait plus sa raison d'être. Alex. MacKenzie et plusieurs des hommes les plus influents du parti libéral adoptèrent cette manière de voir et se préparèrent à la lutte.

Les élections générales eurent lieu dans l'automne de 1867.

Les adversaires de la Confédération, dans la province de Québec, allaient enfin pouvoir demander compte aux ministres de leur conduite.

Mais, de même qu'on leur avait fermé la bouche, lorsqu'ils avaient voulu amender l'Acte Fédéral devant la Chambre, en leur disant que c'était un pacte qu'il fallait accepter ou rejeter en entier, ainsi on essaya de les bâillonner devant le peuple en proclamant que la Confédération était un fait accompli, que le

devoir d'un bon citoyen et d'un bon catholique était de respecter la nouvelle constitution et d'en confier l'administration à ceux qui l'avaient faite.

M. Dorion avait prévu cela, et dans une convention du parti libéral tenue à Montréal, quelques jours avant les élections, il avait exprimé l'opinion qu'il était inutile d'engager la lutte contre toutes les influences réunies, et surtout contre le clergé ; et il avait conseillé à ses amis de laisser le champ libre à leurs adversaires.

Mais la jeunesse qui s'était donné tant de peine pour signaler les dangers de la Confédération, refusa de mettre bas les armes sans combattre, et la majorité de la convention fut de la même opinion.

M. Dorion, comme toujours, se soumit à la volonté de ses amis ; mais les événements ne tardèrent pas à lui donner raison.

Les brefs étaient à peine émis que tous les évêques de la province, moins un, lancèrent des mandements qui justifèrent les conservateurs d'avoir proclamé, dès le commencement, que le clergé approuvait le projet de confédération, et décidèrent du sort des élections.

Voici les principaux passages de ces lettres pastorales :

Mgr Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe, après avoir dit que le devoir des fidèles était d'écouter et de suivre les conseils de leurs évêques, mais qu'il n'avait pas l'intention de gêner la liberté d'opinion des électeurs, ajoute :

“ Mais cette liberté d'opinion, si grande qu'elle puisse être en vertu des droits qui nous sont acquis par la constitution britannique dont nous sommes les heureux sujets, ne saurait s'étendre jusqu'à nous autoriser à repousser un fait constitutionnellement

et légitimement accompli. Supposez, pour un instant, qu'il y eût dans la mesure qui vient de recevoir la sanction de l'autorité légitime, et qui est par conséquent devenue loi ou droit public, quelque chose de vicieux ou de compromettant pour nos droits ou nos intérêts, (et ici Nous devons vous avouer que Nous n'oserions ainsi juger une mesure qui rencontre l'approbation d'un si grand nombre de nos citoyens les plus calmes et les plus éclairés, aussi bien que de nos hommes d'Etat les plus versés dans les matières politiques), ce ne serait ni dans la sédition contre l'ordre ou la loi, ni dans des démarches entachées d'infidélité à notre allégeance, qu'il faudrait chercher un remède au mal dont nous croirions avoir sujet de nous plaindre. En nous en tenant aux moyens légaux et constitutionnels, nous arriverions infailliblement et en peu de temps à faire disparaître les griefs dont nous pourrions avoir à souffrir....

“ Que la prudence vous mette en garde contre les tendances de certains esprits et de certains journaux exaltés, qui sont loin de nous apparaître comme des guides que vous puissiez suivre sans danger ! Fermez vos oreilles à l'insinuation perfide, assez souvent répétée : *Plutôt l'Annexion que la Confédération telle qu'elle nous est donnée*. Demeurez convaincus que pour ceux qui tiennent ce langage, la Confédération n'est qu'un prétexte mis en avant : l'Annexion est clairement l'objet de leurs désirs et de leurs convoitises. Nous en sommes témoin ! Et, à Notre estime, l'Annexion, si jamais elle a lieu, sera la mort ou la destruction certaine de notre nationalité, qui ne vit que par nos institutions, notre langue et nos lois, et surtout notre religion, et c'est parce que Nous sommes plein de la conviction que tous nos intérêts religieux auraient grandement à souffrir de notre annexion aux

Etats-Unis, que Nous nous faisons un devoir de vous signaler le danger. De sorte qu'en vous parlant ainsi, Nous abordons un sujet qui intéresse plus la religion que la politique. Et Nous demanderons aux hommes sérieux et sans passions, s'il y aurait moyen d'oser affirmer le contraire.

“ Et malgré cela, il demeure plus que certain qu'il y a parmi nous des gens qui pensent et poussent à l'Annexion ! Qui ignore en effet, aujourd'hui, que la société secrète, désignée sous le nom de *Club Saint-Jean-Baptiste*, qui se formait, il y a quelque temps, à Montréal, et que des zélateurs coupables ont cherché à répandre dans les campagnes, avait pour but et pour fin de créer un courant annexioniste ? Qui sait même que quelques-uns de ses membres, dans le but de favoriser l'Annexion, ont eu le triste courage de fraterniser avec la bande méprisable des Féliens, qui, l'an dernier, ont envahi notre sol, et fait couler le sang de nos concitoyens ?

“ N'y eût-il que ces faits, maintenant arrivés à la connaissance de tout le monde, pour prouver Notre assertion, c'en serait assez, N. T. C. F., pour Nous faire espérer que vous accueillerez Notre recommandation avec respect et docilité ; et que vous ne prêterez pas l'oreille à ceux qui pourraient chercher à vous enlever la conviction qui a toujours été chez vous si profonde : *Que notre nationalité respirerait bien péniblement et serait bientôt étouffée sous la contrainte des institutions et des mœurs américaines...*

“ Quand donc il serait à craindre que la Confédération laissât à désirer sous quelque rapport, puisqu'elle a maintenant le caractère d'un fait légitimement accompli, il n'est plus temps de songer à s'y opposer. Il faut l'accepter avec franchise et loyauté ;

ce ne pourrait être que lorsque l'expérience aurait fait connaître que certaines modifications seraient nécessaires et avantageuses, que l'on devrait chercher à les obtenir par les voies constitutionnelles. Demander immédiatement des changements, c'est se prononcer sans cette prudence qui attend du temps la lumière nécessaire pour former un jugement que la raison puisse avouer ; c'est vouloir mettre des entraves au fonctionnement du nouvel ordre de choses, et c'est en réalité lui faire une opposition qui tende à le renverser.

“ Mais permettez que Nous vous le disions, N. T. C. F., il Nous semble que Nous ne sommes point tout à fait aveugle ; et même, que Nous voyons clair comme beaucoup d'autres ; et cependant la Confédération ne Nous paraît nullement comme un danger qu'il nous faille redouter. . .

“ Union, courage, énergie et persévérance, voilà ce qu'il nous faut maintenant, N. T. C. F., pour marcher notre chemin et arriver à notre terme comme peuple ! Plus de ces funestes divisions qui nous ont tant fait mal ! Point de ces hommes qui ne seraient propres qu'à embarrasser la marche des affaires ! Ce qu'il nous faut, ce sont des hommes au cœur franc et loyal, à l'intelligence développée par une saine éducation et surtout qui aient fait preuve de leur sincère attachement à la religion et à ses principes ; des hommes sans passions, qui comprennent bien notre situation présente, et qui s'en aillent en parlement avec la disposition d'*accorder à la nouvelle constitution le support sincère et réel de leur parole, de leur influence et de leur action. . .*”

Il était difficile de se montrer plus partisan de la Confédération et du gouvernement ; c'était un manifeste politique, on y trouve même le fantôme de l'Annexion.

Les adversaires de la Confédération disaient bien, il est vrai, que celle-ci renfermait plus de dangers pour nous et protégeait moins les droits et l'autonomie des provinces que la constitution des Etats-Unis ; mais de là à demander l'Annexion, il y avait une distance incontestable. Ils procédaient par comparaison et prétendaient, avec raison, que la nouvelle constitution faisait disparaître les principales objections qu'on faisait valoir contre l'Annexion.

M<sup>gr</sup> Langevin, évêque de Rimouski, frère d'un des ministres, disait :

“ La constitution qui fonde ainsi au Nord un grand et riche empire, a été, Nous le croyons sincèrement, amenée providentiellement par une suite de circonstances tout à fait exceptionnelles. Les rouages de la machine gouvernementale ne pouvaient plus fonctionner ; mille rivalités de races, de croyances religieuses, d'intérêts politiques ou sectionnels, nous menaçaient d'une anarchie complète, lorsque plusieurs de nos hommes d'Etat les plus éminents ont formé le projet, pour mettre fin à ces difficultés interminables et toujours renaissantes, d'agrandir leur sphère d'action et d'unir, en un puissant Etat, des provinces qui, dans leur isolement, n'avaient que bien peu de moyens de développer leurs ressources. C'est ce projet, fruit de mûres délibérations, qui a été soumis à l'approbation des parlements provinciaux et à celle du parlement impérial, et qui est devenu, dans toutes ses dispositions essentielles, la loi du pays.

“ Vous la respecterez donc, N. T. C. F., cette nouvelle constitution qui vous est donnée, comme l'expression de la volonté suprême du législateur, de l'autorité légitime, et par conséquent de celle de Dieu même. Ne vous dit-il pas en effet au livre des

Proverbes : " C'est par moi que règnent les rois, et que les législateurs font des lois justes ; c'est par moi que les princes commandent, et que ceux qui ont le pouvoir rendent justice." *Per me reges regnant et legum conditores justa decernunt ; per me principes imperant et potentes decernunt justiciam.* Prov. VIII, 15, 16.

" Dans les élections prochaines, vous considérerez comme une obligation de conscience de choisir avec soin ceux qui doivent vous représenter soit dans la Chambre des communes, soit dans le parlement local. De ce choix fait avec discernement, sans passions mesquines, sans préférence purement personnelle, avec l'unique désir du bien public, avec un véritable patriotisme en un mot, dépend beaucoup le salut de notre pays, aussi bien que la conservation de tout ce qui nous est cher comme nation : notre religion, notre langue, nos institutions.

" Nous vous le déclarons hautement, N. T. C. F., le misérable qui, dans une affaire de cette gravité, se laisserait tenter par un vil intérêt, qui vendrait son vote au plus offrant, qui se déclarerait en faveur d'un candidat assez misérable pour le gagner avec de la boisson forte, celui-là serait l'homme le plus bas et le plus dégradé, indigne de jouir des privilèges d'un électeur ; ce serait un monstre dont la patrie et l'Eglise auraient à rougir.

" Vous allez donc choisir, N. T. C. F., des représentants capables de soutenir vos intérêts et de vous faire honneur par leurs principes honnêtes, par leur éducation, par leur expérience des affaires publiques. Ils devront vous promettre de travailler franchement et cordialement à faire fonctionner le nouvel ordre de choses, et à seconder, à cet effet, ceux qui vont être appelés à l'inaugurer. Vous vous défiez, s'il s'en rencontrait parmi vous,

de ces esprits mécontents qui rêvent pour le Canada le bonheur et la prospérité dans l'annexion à un pays voisin. S'ils réussissaient dans leurs sinistres projets, ce qu'à Dieu ne plaise, ce serait à moins d'un miracle de la Providence, la ruine de notre peuple, la perte de nos mœurs, de nos coutumes, de notre langue, l'anéantissement de notre nationalité. Vous exigerez donc des candidats une déclaration explicite et formelle de principes, l'engagement positif de soutenir la nouvelle constitution.

“ Surtout, N.T. C. F., au nom de vos intérêts les plus précieux, restez unis, serrez vos rangs, marchez ensemble sous la direction éclairée et paternelle de ceux qui doivent vous conduire. Nous diviser dans ce moment serait nous suicider, nous faire une blessure mortelle. Si nous voulons avoir dans les conseils de la nouvelle nation canadienne, dans le parlement de la Confédération, notre juste et légitime influence ; dans la balance du gouvernement le poids auquel nous donne droit le chiffre de notre population, demeurons unis encore une fois, d'esprit, de cœur, de volonté.”...

Mgr Cook, évêque de Trois-Rivières, après avoir affirmé qu'il s'agissait de choisir entre la Confédération et l'Annexion ajoute :

“ Aujourd'hui que ce projet a reçu la sanction du gouvernement impérial, et qu'il est devenu la loi fondamentale du pays, Nous devons vous rappeler que notre devoir comme catholiques, est de mettre un terme à toute discussion sur ce sujet ; si nous avons eu une parfaite liberté d'opinion dans les limites du juste et de l'honnêteté, tant que la Confédération n'a été qu'à l'état de projet, si nous avons pu en toute sûreté de conscience être pour ou contre, la combattre avec chaleur, ou avec conviction, suivant que nous l'avons crue utile ou dangereuse, *il n'en est plus ainsi*

depuis qu'elle est passée à l'état de loi. Elle est devenue aujourd'hui une chose jugée et obligatoire, et c'est le temps de vous rappeler ce grand principe du catholicisme : *Omnis anima potestatibus sublimioribus subdita sit ; non est enim potestas nisi a Deo ordinata sunt* : " Que tout le monde soit soumis aux puissances supérieures, car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi toutes celles qui sont sur la terre." Rom. XIII, v. I. Quelles qu'aient été nos opinions antérieures, le bien de notre pays, et les enseignements de notre religion nous font un égal devoir de l'accepter et de nous soumettre. Vous devez, en conscience, N. T. C. F., et comme catholiques, et comme amis sincères de l'ordre, de l'union et de la paix, vous devez favoriser dans la mesure de vos forces, et par le concours de votre bonne volonté, le bon fonctionnement de la constitution qui va bientôt être inaugurée.

" Ce devoir, vous aurez à le remplir, dans les prochaines élections, en vous assurant que les hommes dont vous allez faire choix pour vous représenter dans les parlements, seront animés de cet esprit de conciliation, de cette bonne volonté dont le concours est indispensable pour tirer de la nouvelle constitution tout le bien que nous devons en attendre..."

Mgr Baillargeon, archevêque de Québec, disait :

" Cet ordre de choses ayant été établi par l'autorité compétente, à la demande même de nos représentants dans la législature canadienne, il ne nous reste plus, N. T. C. F., qu'à nous y soumettre de bon cœur ; c'est même pour nous tous un devoir de conscience. Si, depuis plus d'un siècle que notre pays a été cédé à la Grande-Bretagne, la forme de notre gouvernement a varié à plusieurs reprises, souvenons-nous que l'essence de l'autorité

ne varie pas, mais qu'elle reste toujours la même. L'autorité est nécessaire au maintien de toute société humaine, et l'expérience nous démontre plus que jamais dans quels malheurs tombent les peuples qui osent la rejeter. . . .

“ Ainsi donc, N. T. C. F., comme l'Union fédérale qui vient de s'opérer émane de l'autorité légitime, vous la regarderez comme votre loi, et vous obéirez à l'ordre de Dieu en l'acceptant en toute sincérité. Il est d'ailleurs de votre intérêt, comme c'est pour vous un devoir de conscience, de le faire, pour qu'elle puisse contribuer à la prospérité commune, et procurer par là l'avantage des individus. Bientôt vous serez appelés à choisir ceux qui, soit dans le parlement fédéral, soit dans le parlement local devront travailler à mettre en pratique la nouvelle constitution. Vous vous garderez donc de donner vos voix à des hommes disposés à la combattre ou à mettre des entraves à son fonctionnement, mais vous les donnerez à des citoyens éprouvés et reconnus comme ayant à cœur de la faire servir au plus grand bien du pays.

“ Avant que la Confédération eût été décrétée par le parlement impérial, et lorsqu'elle n'était seulement qu'à l'état de projet, il était sans doute permis de la discuter, et même d'employer tous les moyens permis pour l'empêcher de devenir loi. En effet, bien des personnes, dont le patriotisme ne saurait être révoqué en doute, croyaient y voir des dangers sérieux pour l'avenir, et regardaient comme un devoir de s'y opposer. Mais aujourd'hui ce serait marcher à l'anarchie, à la trahison, à la révolte et à tous les maux qui en sont la suite.

“ Ce qui doit nous rassurer, N. T. C. F., c'est que la nouvelle forme de gouvernement qui vient de nous être donnée a été pré-

parée avec soin par des hommes bien connus, eux aussi, par leur patriotisme, aussi bien que par les services qu'ils ont rendus à leur commune patrie. Si elle n'est pas sans défaut, si elle n'est pas tout ce qu'on aurait pu désirer qu'elle fût, rappelons-nous que rien n'est parfait dans ce monde, et que dans un pays comme le nôtre, où tant d'intérêts divers sont en présence, il était impossible de se refuser de mutuelles concessions et d'arriver à un arrangement qui pût donner satisfaction à tout le monde. C'est aux hommes à qui vous allez confier le soin de vous représenter dans l'un et dans l'autre parlement, de s'unir fortement ensemble pour conjurer le danger, s'il existe, et pour tirer le meilleur parti possible de la situation. Vous avez donc une raison de plus de les choisir parmi ceux qui se distinguent davantage par leur honnêteté, leur énergie et leur dévouement à la chose publique.

“ Au reste, n'oublions pas, N. T. C. F., combien nous avons à nous féliciter de vivre sous l'égide de l'empire britannique. Il est peu de pays au monde qui aient marché aussi rapidement que le nôtre dans la voie du véritable progrès, et nous n'en connaissons aucun où la religion jouisse d'une plus grande liberté et exerce une plus grande part d'influence. Tout cela est dû, après la protection du ciel, à la politique éclairée des hommes d'Etat qui, depuis un quart de siècle surtout, président aux destinées de la mère patrie. . . ”

Ces mandements commentés et amplifiés sur tous les hustings et dans presque toutes les chaires du pays, firent croire aux électeurs que voter contre le gouvernement, c'était voter contre la constitution et l'autorité établie, résister à Dieu même, préférer l'Annexion à la Confédération, livrer le pays à l'anarchie, que

la nouvelle constitution offrait à peu près toutes les garanties désirables à nos intérêts nationaux, religieux et matériels, et que le meilleur moyen de la faire fonctionner, d'une manière utile et avantageuse, était d'en confier l'administration à ceux qui l'avaient faite.

C'était le triomphe de la doctrine du fait accompli, doctrine funeste qui a soulevé les protestations du monde catholique, à l'occasion de l'annexion des Etats pontificaux au royaume d'Italie.

C'était d'avance justifier ceux qui pourraient plus tard faire accepter, de la même manière, l'Union législative et, une fois la trahison complétée, invoquer le fait accompli et réclamer la confiance du peuple.

Quel dangereux précédent !

Les ennemis de la Confédération avaient beau dire qu'il ne s'agissait pas de renverser la constitution, mais simplement de condamner ceux qui l'avaient faite ; leurs adversaires armés des mandements des évêques, les traitaient de révoltés, de mauvais catholiques.

Parmi eux il y avait un bon nombre de conservateurs qui avaient sacrifié leurs intérêts personnels et ruiné leur avenir politique pour parler et agir suivant les dictées de leur conscience et de leur patriotisme.

Ces dénonciations les blessèrent profondément, et les abus d'influence spirituelle commis pendant les élections de 1867, laissèrent dans beaucoup d'âmes des blessures qui saignent encore.

Un seul évêque, Mgr Bourget, refusa d'approuver la nouvelle

constitution, qu'il craignait beaucoup ; il se contenta de dire qu'il ne fallait pas renverser par la violence le gouvernement établi.

Si tous les évêques avaient imité sa prudence, ils n'auraient pas pris aux yeux de l'Histoire la responsabilité onéreuse des résultats de la Confédération et des abus regrettables que l'on fit de leur nom et de leur autorité dans les élections de 1867.

La confiance qu'ils avaient dans les chefs du parti conservateur et la crainte que les imprudences et les erreurs de certains libéraux leur inspiraient, expliquent leur conduite et leurs paroles. Ils étaient de bonne foi ; on les avait convaincus que la Confédération était devenue une nécessité politique.

Les autres provinces donnèrent aussi une forte majorité au gouvernement, moins la Nouvelle-Ecosse où les adversaires de la Confédération, sous la conduite de leur grand tribun, Joseph Howe, battirent à plate couture les candidats ministériels. Les électeurs de cette province ne craignirent pas, eux, de voter contre les auteurs du fait accompli, du pacte sacré, et ils n'eurent pas raison de le regretter, car on verra, dans notre prochain volume, que pour les apaiser eux et leurs vaillants chefs, on leur accorda tout ce qu'ils voulurent. Voilà comment une race énergique sait se faire craindre et respecter.

Le résultat de l'intervention violente du clergé dans les élections de 1867 fut l'écrasement du parti libéral. Quelques rares libéraux échappèrent au massacre.

Tout était fini.

La Confédération était un fait accompli, et le peuple n'avait jamais eu l'occasion ni la liberté de la juger. Elle était viciée

dans son origine, elle n'avait jamais reçu la sanction des électeurs, le peuple ne l'avait jamais approuvée ni directement ni indirectement.

C'est un vice radical qu'on pourra, peut-être invoquer plus tard.

Nous examinerons, dans un prochain volume, les résultats pratiques de la Confédération ; on verra jusqu'à quel point les craintes de ceux qui l'ont combattue ont été justifiées.

En attendant nous livrons à la méditation de tous ceux qui dirigent l'opinion publique dans ce pays les paroles suivantes de lord Durham :

“Je pensai qu'une fédération, sanctionnée et consolidée par un gouvernement monarchique, tendait à devenir graduellement une Union législative complète ; et qu'ainsi, tout en conciliant les Français du Bas-Canada et leur laissant le gouvernement de leur propre province et leur propre législation intérieure, je pourvois à la protection des intérêts britanniques par le gouvernement central, et à la transition graduelle des provinces en une société unie et homogène.”

N'oublions pas non plus ce que lord Durham disait des effets de l'annexion de la Louisiane aux Etats-Unis :

“Les yeux de tous ceux qui avaient de l'ambition se tournèrent naturellement vers le grand centre des affaires fédérales et vers les hautes récompenses qu'offrait le pouvoir fédéral. On prit le ton de la politique de ceux qui occupaient les positions les plus élevées, la législation et le gouvernement de la Louisiane furent, dès l'origine, insignifiants, comparés aux intérêts qui se discutaient à Washington. Tout homme désireux d'avancer fut

tenté de mettre de côté sa nationalité française et d'en adopter une complètement américaine !...”

Ces paroles prophétiques sont un flambeau à la lueur duquel les amis de la province de Québec doivent étudier les événements et signaler les dangers qui menacent ainsi l'avenir de leur nationalité. Ces dangers se trouvent plutôt dans la tendance générale du système, dans ses effets généraux, que dans des faits particuliers, dans des agressions violentes.

Si l'Union des deux Canadas a eu pour effet de faire accepter la Confédération comme une nécessité par nos hommes d'Etat, il y a tout à craindre des résultats de la constitution de 1867.

Cependant un peuple n'a jamais droit de désespérer, car la Providence répare souvent les fautes et les erreurs des hommes, surtout lorsque ces fautes n'ont pas été volontaires, et elle nous a appris à compter sur sa protection.

La période de paix et d'apaisement religieux et national que nous traversons en ce moment, l'élévation au poste de premier ministre du Canada, d'un catholique et d'un Canadien-français — sir Wilfrid Laurier — les signes de progrès et de prospérité qui se manifestent partout, sont, pour un grand nombre, une source d'heureux présages et d'espérances patriotiques.

Nous verrons plus tard ce qu'il faut penser de ces éclairs, de ces arcs-en-ciel, qui viennent de temps à autre illuminer les sombres sommets de notre monde politique et ranimer nos espérances.

---

## CHAPITRE XVI

### MOUVEMENT DE LA POPULATION.

Le recensement de 1844 portait la population du Bas-Canada à 697,000, et celle du Haut-Canada à 432,000.

A l'époque de l'Union, le Bas-Canada comptait environ 300,000 âmes de plus que le Haut-Canada.

En 1851, la population du Bas-Canada était de 890,000, et celle du Haut de 952,000.

Comme on le voit, le Haut-Canada prenait le dessus.

En 1861, la population du Bas-Canada était de 1,111,564, et celle du Haut de 1,396,091.

Le Haut-Canada l'emportait de 284,527. Comment expliquer cette différence alarmante ?

On a dit, dans le temps, que le recensement de 1861 avait été manipulé, de manière à servir la cause et à justifier les prévisions des partisans acharnés de la représentation basée sur le chiffre de la population. M. J.-X. Perrault avait même soulevé la question devant la Chambre et signalé des erreurs qui sautaient aux yeux. Les influences mystérieuses qui avaient fait disparaître de l'acte d'union la clause qui exigeait le vote des deux tiers de la Chambre pour changer la représentation, ont bien pu agir, cette fois encore, discrètement, mais d'une manière efficace. Il est certain aussi que dans le Bas-Canada au lieu de chercher à gonfler le chiffre de la population, on était fort enclin à l'amoin-

drir ; mais il faut chercher ailleurs la principale raison de cette anomalie apparente.

C'est à l'immigration européenne que le Haut-Canada doit l'accroissement remarquable de sa population depuis l'Union. Sous le rapport de la nature du sol et du climat, il offrait à l'étranger des avantages et des attraits que le Bas-Canada ne possédait pas.

Non seulement le Bas-Canada ne recevait aucune force de l'immigration étrangère, mais il ne pouvait même garder sa population native, ses propres enfants. Il n'y a pas de doute que de 1850 à 1870 l'émigration a dû arracher au Bas-Canada plus de 300,000 âmes.

Le calcul est simple, facile.

Le recensement de 1851 portait le chiffre de la population du Bas-Canada à 890,630. Or, comme il a été établi par M. Rameau que l'accroissement des Canadiens-français depuis l'établissement du pays avait été en moyenne de trois à quatre pour cent par an, la population du Bas-Canada aurait dû être en 1871 de 1,400,000 à 1,500,000 âmes; or elle n'était que de 1,191,576. Il y a là un vide hideux, un trou béant qui inquiète avec raison les patriotes canadiens-français. On a attribué cette funeste émigration à la curiosité, à l'amour des voyages et des aventures. Mais il y a d'autres causes, d'autres raisons plus sérieuses, plus dignes de l'attention des hommes publics. L'accroissement des ressources du pays n'était pas proportionnel à l'augmentation de la population; les carrières manquaient; le commerce entre les mains des Anglais et l'industrie à son enfance offraient peu d'avantages aux Canadiens-français; la marine et l'armée leur

étaient fermées ; il ne leur restait en réalité que le clergé, les professions libérales et l'agriculture.

Or, quand les vieilles terres ne suffirent plus à leur expansion, quand il leur fallut s'enfoncer dans la forêt, les chemins manquaient, et ils n'avaient pas souvent les moyens d'attendre le résultat de leurs premiers défrichements. Ils partirent pour les Etats-Unis par centaines, par milliers. Il aurait fallu pour les retenir, pour les engager à se livrer aux rudes travaux du colon, la protection la plus efficace, l'aide la plus généreuse. Mais la meilleure partie de nos revenus, de nos ressources, ne nous appartenait pas : elle était employée, comme elle l'est encore maintenant, à ouvrir d'autres pays, de nouveaux territoires à l'immigration européenne.

On verra plus tard que depuis 1871 la population du Bas-Canada a repris sa marche ascendante, malgré l'émigration qui continue de la décimer, et que le tarif protectionniste de 1878, qu'on aurait dû mettre en vigueur immédiatement après l'abolition du traité de réciprocité avec les Etats-Unis, a fait surgir partout des établissements industriels qui donnent du travail à des milliers d'hommes.

On constatera même que l'accroissement de la population de la Confédération n'a pas été jusqu'à présent à la hauteur des espérances des pères du nouveau régime, et que, malgré l'émigration qui a enlevé au Bas-Canada la moitié de sa population, il lui en resterait assez pour tenir tête aux autres provinces, si celles-ci n'avaient pour les soutenir et les alimenter le courant de l'immigration européenne.

Le tableau suivant des recensements de la province de Québec

depuis l'établissement du pays fournira à plusieurs un sujet d'étude intéressant.

|                  |           |
|------------------|-----------|
| 1665-66. . . . . | 3,215     |
| 1667. . . . .    | 3,918     |
| 1681. . . . .    | 9,677     |
| 1685. . . . .    | 12,263    |
| 1688. . . . .    | 11,562    |
| 1692. . . . .    | 12,431    |
| 1695. . . . .    | 13,639    |
| 1698. . . . .    | 15,355    |
| 1706. . . . .    | 16,417    |
| 1710. . . . .    | 22,530    |
| 1720. . . . .    | 24,434    |
| 1721. . . . .    | 24,951    |
| 1734. . . . .    | 37,716    |
| 1739. . . . .    | 42,701    |
| 1754. . . . .    | 55,009    |
| 1765. . . . .    | 60,810    |
| 1784. . . . .    | 113,011   |
| 1790. . . . .    | 161,311   |
| 1822. . . . .    | 427,465   |
| 1825. . . . .    | 479,288   |
| 1831. . . . .    | 553,134   |
| 1844. . . . .    | 697,084   |
| 1851. . . . .    | 890,261   |
| 1861. . . . .    | 1,111,566 |
| 1871. . . . .    | 1,191,516 |
| 1881. . . . .    | 1,358,460 |
| 1891. . . . .    | 1,488,538 |

## CHAPITRE XVII

### PROGRÈS MATÉRIEL.

A l'époque de l'Union, il n'y avait dans les deux provinces ni chemins de fer, ni lignes télégraphiques, et les canaux étaient à peine commencés. Le bateau à voile et la pirogue — sous le nom de *canot* — régnaient sur les eaux, et le cabriolet à soupente — sous le nom de *calèche* — régnait sur terre. De Montréal à Toronto, à Ottawa, et dans les vastes territoires de l'Ouest et du Nord-Ouest, le voyage par eau se faisait en canot, et comme les rapides étaient nombreux, les portages étaient très pénibles, les voyages longs, interminables, le transport des marchandises extrêmement difficile.

L'esprit de progrès sommeillait sur les bords du Saint-Laurent, et pourtant on y avait vécu heureux jusqu'en 1837, et on aurait continué d'y vivre dans la paix et le bonheur, si les abus du pouvoir et les injustices de la bureaucratie n'avaient pas poussé à la révolte une population loyale et patiente, mais jalouse de ses droits et de ses traditions, si on avait songé qu'un jour viendrait où la fertilité des terres défrichées ne suffirait plus aux besoins d'une population qui se multipliait merveilleusement.

En 1840, la situation financière du Bas-Canada était supérieure à celle de l'autre province.

Il entrait dans l'Union avec un actif de \$4,253,436.74, moins

un passif de \$416,424.00, ce qui laissait un *actif net* de \$3,837,012.74. Son revenu qui était de sept à huit cent mille dollars, excédait ses dépenses et lui donnait tous les ans un surplus.

Le Haut-Canada entraînait dans l'Union avec un passif de \$5,782,358.07 et un actif de \$5,592,746.34, ce qui laissait un *passif net* de \$189,611.73, c'est-à-dire qu'il lui manquait \$4,026,-624.47 pour être sur un pied d'égalité avec le Bas-Canada. Son revenu, de moitié moins élevé que celui du Bas-Canada, ne suffisant pas à ses dépenses ; il avait tous les ans un déficit considérable.

À l'époque de la Confédération, la dette des deux Canadas s'élevait à \$62,000,000, et leur revenu était de quatorze à seize millions. Le chiffre des importations et exportations s'était élevé de cinquante-cinq à cent millions.

La production agricole et industrielle avait augmenté dans les mêmes proportions.

Mais le Bas-Canada qui était entré dans l'Union avec un actif respectable, en sortait chargé de la moitié d'une dette de soixante-deux millions, et M. Dorion affirmait devant la Chambre, en 1865, que cette dette avait été en grande partie contractée pour des travaux destinés à faire la prospérité du Haut-Canada, à ouvrir son vaste et riche territoire à la colonisation et à l'immigration étrangère. Il est vrai que le Bas-Canada avait bénéficié des canaux et des chemins de fer construits dans le Haut-Canada, que le commerce de Montréal en particulier en avait largement profité ; mais il est aussi vrai qu'une partie de cet argent aurait pu être employée, d'une manière plus utile pour le Bas-Canada, à favoriser le défrichement de ses terres incultes et à garder sa population chez lui.

Supposons qu'on eût commencé avant l'Union et qu'on eût ensuite continué à faire les sacrifices nécessaires pour garder au pays au moins la moitié de la population qui a émigré, quelle différence on pourrait constater aujourd'hui dans la situation de la province de Québec, tant au point de vue matériel que sous le rapport politique ou national ! Nous ne voulons pour le moment qu'effleurer cette question sur laquelle nous reviendrons plus tard.

Signalons avant de terminer ce chapitre un autre fait important.

La plus grande partie du revenu des deux Canadas sous l'Union provenait des droits de douane. Or, les deux tiers environ de ce revenu avaient été perçus dans les ports du Bas-Canada. Le tableau suivant en fournit la preuve :

|             | CANADA.       | BAS-CANADA.                       | HAUT-CANADA.                      |
|-------------|---------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 1841 à 1850 | 12,605,820.49 | { 9,712,830.77<br>77 pour 100     | { 2,892,989.78<br>23 pour 100     |
| 1851 à 1860 | 38,973,002.12 | { 22,897,778.59<br>58.75 pour 100 | { 15,075,223.53<br>41.25 pour 100 |
| 1861 à 1867 | 34,662,364.49 | { 23,509,778.01<br>67.82 pour 100 | { 11,152,586.48<br>32.18 pour 100 |

Donc sur environ \$87,000,000, \$57,000,000 de droits avaient été perçus dans le Bas-Canada. On a prétendu que la plus grande partie des marchandises, sur lesquelles ces droits avaient été prélevés, avaient été consommée dans le Haut-Canada, et on s'en est prévalu pour affirmer que le Haut-Canada contribuait plus au revenu que le Bas-Canada. Mais ce n'était pas vrai pour les douze premières années de l'Union, car jusque vers 1852 les droits étaient prélevés à Montréal et à Québec sur des marchandises consommées en grande partie dans la province de Québec.

Mais dans le cas même où cette province n'aurait eu depuis cette époque que le revenu des douanes provenant des marchandises importées pour sa consommation, que de millions elle aurait eu à sa disposition pour son développement moral et matériel ?

Il est évident que dans toutes les évolutions politiques qui ont eu lieu on n'a pas assez tenu compte de l'avantage qu'elle avait de posséder les principaux ports de mer et les plus importants centres de distribution de l'Amérique du Nord.

Le tableau qui suit fera connaître l'origine de la dette contractée par les deux Canadas sous le régime de l'Union, ainsi que la nature et le coût des principaux travaux publics accomplis :

|                                                                                                                                                                                                                  |               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Canaux du Saint-Laurent. . . . .                                                                                                                                                                                 | 7,406,269.86  |
| Canal Welland . . . . .                                                                                                                                                                                          | 7,309,849.16  |
| Canal Chambly et travaux sur la rivière Riche-<br>lieu . . . . .                                                                                                                                                 | 433,807.83    |
| Lac Saint-Pierre. . . . .                                                                                                                                                                                        | 1,098,225.08  |
| Travaux sur l'Ottawa. . . . .                                                                                                                                                                                    | 1,148,690.16  |
| Travaux sur la rivière Trent. . . . .                                                                                                                                                                            | 558,506.20    |
| Ports de mer et phares. . . . .                                                                                                                                                                                  | 2,549,617.42  |
| Chemins et ponts. . . . .                                                                                                                                                                                        | 1,726,695.34  |
| Edifices publics à Ottawa. . . . .                                                                                                                                                                               | 1,812,508.71  |
| Grand-Tronc et lignes subsidiaires. . . . .                                                                                                                                                                      | 15,312,894.17 |
| Great Western. . . . .                                                                                                                                                                                           | 2,810,500.00  |
| Northern Railway. . . . .                                                                                                                                                                                        | 2,311,666.67  |
| Fonds d'emprunt municipal ou avances aux mu-<br>nicipalités pour travaux et améliorations, tels<br>que les chemins de fer de Prescott et Ottawa,<br>de Brockville et Ottawa, et de London, etc.,<br>etc. . . . . | 12,890,837.95 |

Le rapport général du ministre des Travaux Publics de 1867 fait voir qu'on avait dépensé une dizaine de millions de dollars de plus dans le Haut que dans le Bas-Canada.

Le 30 avril 1867, il y avait dans le Canada-Uni 1968.64 milles de chemin de fer, comme suit :

Haut-Canada, 1393.39 milles, ou 70.80 pour 100.

Bas-Canada, 575.15 milles, ou 29.20 pour 100.

Ce qui fait 818.14 milles, ou 41.60 de plus en Haut-Canada.

Comme on le voit, le Haut-Canada n'avait pas raison de se plaindre des résultats de sa société avec le Bas-Canada. Il avait fait un mariage d'or, et il n'est pas étonnant que les autres provinces de l'Amérique du Nord aient voulu participer aux avantages de l'union avec une province si bonne, si complaisante.

---

## CHAPITRE XVIII

### MOUVEMENT LITTÉRAIRE.

La littérature canadienne avait joué un rôle modeste avant l'Union ; elle se composait de chansons, de poésies fugitives, de récits et de courtes études, que M. Huston a eu le bon esprit de réunir dans son *Répertoire National*. M. Routhier a fait dans l'introduction de l'excellente édition de cet ouvrage, publiée dernièrement par la maison Valois de Montréal, une critique juste et agréable de ces premières fleurs de notre enfance littéraire. On trouve aussi dans l'*Histoire de la Littérature canadienne* de M. Larcau — un ouvrage de bénédictin — les renseignements les plus complets sur le mouvement intellectuel du Canada jusqu'en 1874.

Quelques considérations générales devront suffire pour l'intérêt de ce livre.

Au clergé appartient le mérite d'avoir donné aux Canadiens-français les moyens de s'instruire. Pendant longtemps l'ancien collège des jésuites, le séminaire de Québec et le collège de Montréal furent nos seules maisons d'éducation supérieure. Les collèges de Nicolet, de Sainte-Thérèse, de Saint-Hyacinthe, de Sainte-Anne, de Terrebonne, de Sainte-Marie-de-Monnoir, de l'Assomption et le nouveau collège des jésuites vinrent plus tard leur aider à accomplir leur mission bienfaisante.

Malheureusement, l'instruction élémentaire, l'enseignement

commercial, industriel et agricole, qui aurait mis les Canadiens-français en état de rivaliser avec leurs concitoyens anglais dans les champs du progrès matériel, manquait presque complètement. Il ne faut pas en faire un reproche au clergé canadien ; il donnait ce qu'il avait, il enseignait ce qu'il savait, et il n'avait pas les moyens de faire davantage.

Vu la mauvaise volonté des gouvernements, qui se sont succédé depuis la cession du pays jusqu'à l'Union, relativement à l'éducation du peuple, les Canadiens-français auraient été privés de tout moyen de s'instruire sans les sacrifices personnels et le dévouement de leurs prêtres. Le clergé pourvut aux besoins les plus pressants ; il forma ces générations d'hommes remarquables qui ont été la force et l'honneur de la religion et de la patrie.

La fondation de journaux, de revues littéraires, d'instituts et de sociétés historiques, et l'introduction de livres français dans le pays, complétèrent l'œuvre de ces maisons d'éducation, répandirent le goût de l'instruction et de la lecture.

Dès 1848, le mouvement intellectuel entre dans une phase brillante, les esprits s'élancent vers de nouveaux horizons, agrandissent le cercle de leurs idées et de leurs recherches, se lancent dans des voies dangereuses mais fertiles.

La génération de 1848 a donné au progrès intellectuel du pays un essor puissant ; elle avait le feu sacré, l'esprit hardi et curieux, l'amour de l'étude, de la science et du progrès.

Elle fut imprudente, elle provoqua des conflits religieux dont les résultats lui ont été funestes ainsi qu'au pays. *L'Institut Canadien*, qu'elle avait fondé à Montréal pour s'instruire par la lecture et la discussion, fut dénoncé à cause des mauvais livres que la bibliothèque contenait, et des opinions qu'on y exprimait.

Nous ferons, dans notre prochain volume, l'histoire de ce conflit regrettable.

Il suffit de dire, en attendant, que les membres de l'*Institut Canadien* se divisèrent en deux factions acharnées, dont l'une alla fonder l'*Institut Canadien-français*, qui ne vécut pas longtemps, et l'autre résista à l'autorité ecclésiastique.

Au lieu de détruire une institution qui faisait tant de bien, n'aurait-on pas dû y rester pour la réformer ?

Quoi qu'il en soit, les difficultés religieuses comme les conflits politiques contribuaient à former les esprits et les caractères, à répandre dans le pays la vie intellectuelle.

Le journalisme prenait des forces.

Aux Parent, aux Aubin, aux Chauveau, aux Cauchon, aux Taché, ces pionniers de la presse, venaient se joindre les Dessaulles, les Dorion (J.-B.-Eric), les Fournier, les Plamondon, les Bellemare, les Marchand (Wilfrid), les Gélinas, et, plus tard, en arrivant à la Confédération, les Lanctôt, les Fabre, les Lusignan, les Fréchette, les Taschereau (Henri), les Routhier, les Mousseau, les Dunn, les Dansereau, les De Celles, les Sulte, les Royal, les De Bellefeuille, les Provencher, les Fontaine (de Saint-Hyacinthe), les Buies, les De Cazes, les Boucher (Cyrille), les Tassé, les de Labruère, les Barthe, et les Marchand (premier ministre de la province de Québec maintenant) et plusieurs autres écrivains d'un talent réel, des polémistes dont la plume n'aurait pas déparé les colonnes des premiers journaux européens.

L'étude de notre histoire enfantait des œuvres admirables. Il suffit de mentionner Garneau, Ferland, Faillon, Laverdière, Sulte, Casgrain, Taché, etc. Mentionnons aussi l'*Histoire du Canada sous l'Union*, de M. Turcotte ; le style en est pauvre, les

appréciations très discutables, mais c'est un excellent recueil de faits et de statistiques ; l'*Histoire de cinquante ans* de M. Bédard, les esquisses intéressantes de M. Lemoine, les études de M. Joseph Tassé sur les *Canadiens de l'Ouest*, de l'abbé Verrault, les ouvrages de Mgr Taché, sur le Nord-Ouest, les *Mémoires* de M. de Gaspé, et les études historiques si savantes, si patriotiques, d'un Français, M. Rameau, que nous devons considérer comme un des nôtres.

Les juges Loranger, (Thomas-Jean-Jacques), Pagnuelo, Langelier et Mathieu, MM. de Bellefeuille, Girouard, Chs de Lorimier, Gonzalve Doutre, Chs Vilbon, Lareau, de Montigny, Hector Langevin et autres publiaient sur le droit canadien des ouvrages d'une grande utilité.

De ces études, de ces œuvres nationales, s'élevait un souffle patriotique qui inspirait les talents, fécondait les esprits.

Le roman, le bon roman faisait son apparition ; Chauveau publiait son *Charles Guérin* ; Gérin-Lajoie, *Jean Rivard* ; George de Boucherville, *Une de Perdue, Deux de Trouvées* ; Bourassa, *Jacques et Marie* ; J.-C. Taché, *Forestiers et Voyageurs* ; Mme Leprohon, *Antoinette de Mirecourt*, et plusieurs autres romans de mérite, et l'abbé Casgrain, l'auteur de *Marie de l'Incarnation*, nous donnait les légendes canadiennes : les *Pionniers*, la *Jongleuse*, etc. ; Charles de Guise, *Hélika*.

Marmette, Faucher de Saint-Maurice, Legendre, Lusignan, Montpetit, les abbés Paquette, Raymond, Desaulniers, Provencher, Bégin, le docteur La Rue, Routhier, faisaient admirer leur talent dans des récits, des conférences et des études remarquables.

La poésie ne restait pas en arrière ; Crémazie avait enflammé

les sommets du Parnasse canadien, il en avait fait jaillir des éclairs qui ne pouvaient manquer d'allumer partout le feu sacré de la poésie.

A la première place brille Fréchette, qui n'avait pas encore écrit sa *Légende d'un Peuple*, mais dont le talent s'était manifesté par des productions éclatantes, remarquables par la correction, la vigueur, la beauté des images, l'abondance lyrique et la richesse du style. Poète, polémiste, dramaturge, romancier, orateur au besoin, il a excellé dans tous les genres et a, le premier, dans le pays, obtenu l'honneur d'être couronné par l'Académie française. Puis vient Pamphile Lemay, le traducteur d'*Evangéline*, le chantre aimé de la nature, le poète de l'élégie et de l'idylle, l'auteur du poème *La Découverte du Canada*, qui obtint la médaille d'or au concours ouvert par l'Université Laval en 1867.

Chauveau, Gérin-Lajoie, Joseph Lenoir, Marc-Aurèle Plamondon, F.-G. Marchand, L.-J.-C. Fiset, A.-B. Routhier, Alfred Garneau, Adolphe Poisson, Nérée Beauchemin, Gonzalve Desaulniers, Napoléon Legendre, Benjamin Sulte, Eustache Prud'homme, etc., ont aussi manifesté un talent poétique incontestable.

Parmi ceux qui ont le plus contribué à épurer notre langue, à lui donner la précision, l'élégance, la concision, la mesure et la correction qui lui manquaient trop, à la débarrasser des anglicismes qui la déparaient, il faut placer au premier rang Fréchette, Fabre — l'esprit le plus français, le plus raffiné que le pays ait produit, — Oscar Dunn, Buies, De Celles, De Cazes, Dansereau, Provencher, Lusignan, Gérin, Renault, Marchand (premier ministre).

L'éloquence, elle aussi, se perfectionne, prend de l'énergie, un langage plus précis, une forme plus correcte.

C'est Loranger, Chauveau, Cauchon, Turcotte, Papin, Drummond, les Dorion, Fournier, Plamondon, Pelletier, Laberge, Siméon Morin, et depuis 1860, dans les années qui précèdent la Confédération, une brillante pléiade s'avance à l'horizon pour remplacer les étoiles qui s'éteignent.

C'est :

Laurier, Mercier, Chapleau, Routhier, Robidoux, Taillon, L.-O. Loranger, les deux Langelier, Angers, Jetté, Fabre, Fontaine, Bourgeois, etc. : — Chapleau et Mercier destinés à devenir les deux orateurs les plus remarquables de leur province, et Laurier, du pays tout entier.

A mesure que l'instruction se répand et que la prospérité augmente, la littérature canadienne grandit et se développe, fait briller des talents et des aptitudes qui démontrent que le génie français n'a pas dégénéré en passant sur les rives du Saint-Laurent.

Nous pourrions en dire autant des beaux-arts. Il est incontestable que les Canadiens-français ont hérité du génie littéraire et artistique de la France, et qu'ils semblent appelés à jouer dans l'œuvre de la civilisation en Amérique un rôle analogue à celui qu'elle joue en Europe. La culture, l'influence du milieu, la protection et l'encouragement leur ont manqué pour atteindre la perfection, le fini de l'art français. Mais les succès obtenus par les écrivains et les artistes qui sont allés étudier à Rome et à Paris, démontrent la richesse des dons que la Providence leur a départis.

Ils doivent, sans doute, ne rien négliger, faire les plus grands

efforts pour rivaliser avec leurs concitoyens anglais dans le domaine politique, commercial, industriel et agricole. Mais c'est dans le culte des lettres et des beaux-arts qu'ils doivent surtout espérer de briller.

Deux choses surtout nous paraissent essentielles à leur avenir, l'instruction et la colonisation ; l'instruction pour les mettre en état d'atteindre la gloire littéraire et artistique, la colonisation pour garder leur population et l'empêcher de perdre son influence dans la Confédération. C'est de ce côté que doivent se porter les aspirations, les efforts et les sacrifices de leurs patriotes.

Et c'est en grande partie parce que la Confédération leur a enlevé les moyens de faire les sacrifices nécessaires pour le développement de ces deux puissants éléments de notre succès futur, que tant de bons citoyens la condamnent.

La colonisation et l'instruction ne feront de progrès sérieux que lorsque le gouvernement provincial aidera le colon à faire les premiers défrichements et subventionnera largement l'éducation pratique et l'enseignement universitaire.

Vu que le défrichement de nos terres incultes est une question vitale pour la province de Québec, il semble que les subsides en faveur de la colonisation devraient être enlevés du budget des dépenses ordinaires, et prélevés au moyen d'une taxe spéciale que le clergé, uni aux chefs des partis politiques, ferait accepter à la population comme une obligation nationale, un devoir sacré. Les sommes ordinairement portées au chapitre de la colonisation dans le budget provincial, pourraient être consacrées à l'Éducation.

Il faudra bien que le clergé et les hommes d'État de la province de Québec avisent aux moyens de faire les sacrifices néces-

saires pour le développement de ces deux puissants éléments de progrès et d'avancement, s'ils veulent contrecarrer les influences délétères qui menacent l'avenir de la nationalité canadienne-française.

Ce sera encore, après tout, une noble ambition que celle de devenir le peuple le plus instruit, le plus littéraire et le plus artistique de l'Amérique. Quoi qu'il en soit, c'est à peu près la seule que les Canadiens-français puissent avoir maintenant, la seule qui leur permettra de jouer sur ce continent un rôle digne de leur origine et de leurs glorieuses traditions.

---

La population anglaise du Haut et du Bas-Canada ne s'est pas contentée de ses progrès matériels, elle a su faire ce qu'il fallait pour son avancement moral et intellectuel, en dotant généreusement des universités et des collèges de premier ordre, des maisons d'instruction pratique, où la jeunesse anglaise acquérait les connaissances nécessaires pour occuper dans le commerce et l'industrie les meilleures positions.

Elle s'occupait moins de poésie, de littérature et de beaux-arts que la population canadienne-française ; elle préférait faire de l'argent que des vers ; mais elle a produit des journalistes remarquables, des historiens et quelques littérateurs distingués dont il sera question dans notre prochain volume.

En attendant, citons, dans le journalisme : les frères White, de la *Gazette*, dont l'un, Thomas, était non seulement un journaliste éminent, mais encore un orateur estimé qui mourut jeune, trop jeune, ministre fédéral ; Penny, du *Herald* ; les deux frères Brown, du *Globe* ; les Dougall, du *Witness* ; dans l'histoire, les

ouvrages biographiques et scientifiques : les Dent, les McMullen, les Morgan, les Miles, les Dawson, les Hunt, les Logan, les Hingston et les Kingsford ; les Taylor, les Todd, les Bourinot ; dans la littérature en général : Reade, Borthwick, Heavysege, Hogan, Carroll, Ryan, Kirby, Lanigan, Mountain, Sangster, McColl, McGee, Vinning, McLachlan, Proctor, etc., etc.

Nous aurons beaucoup d'autres noms à citer lorsque nous ferons une histoire plus complète de la littérature canadienne, non seulement depuis l'Union jusqu'à la Confédération, mais jusqu'à nos jours. On remarquera que le tempérament, la tournure d'esprit et l'éducation des Anglais les portent naturellement vers les études comme vers les carrières plus positives que brillantes, plus scientifiques et lucratives que littéraires et agréables.

Le développement côte à côte, et le travail en commun de ces deux races si différentes, si distinctes par la langue et la religion, par le caractère et l'esprit, offrent un spectacle piquant et un sujet d'étude intéressant.

Il n'y a pas de doute que cette dualité religieuse et nationale, et cette diversité de goûts et d'aptitudes, constituent un élément sérieux de progrès et de civilisation.

L'histoire doit rendre hommage au dévouement déployé sous l'Union par MM. Meilleur et Chauveau, en leur qualité de surintendants de l'Instruction publique, pour la cause de l'éducation.

---

# TABLE DES MATIÈRES.

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | PAGES |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| INTRODUCTION . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |       |
| CHAPITRE I. — Lord Durham et son célèbre rapport. —<br>Lord Sydenham. — Proclamation de l'union des<br>deux Canadas . . . . .                                                                                                                                                                                                                      | 1     |
| CHAPITRE II. — Les commencements de l'Union. — Le<br>ministère Draper. — Lafontaine, Baldwin, Morin,<br>Viger. — Le premier parlement sous l'Union. —<br>Résolutions en faveur du gouvernement responsable.<br>— Mort de lord Sydenham. . . . .                                                                                                    | 11    |
| CHAPITRE III. — Lord Bagot. — Premier discours de<br>Lafontaine dans le parlement. — Ministère Lafon-<br>taine-Baldwin. — Législation. — Mort de lord Ba-<br>got. — Le traité Ashburton. . . . .                                                                                                                                                   | 33    |
| CHAPITRE IV. — Sir James Metcalfe. — Conflit entre le<br>gouverneur et le ministère. — Responsabilité minis-<br>térielle. — Démission du ministère. — M. Viger se<br>joint à M. Draper pour former un ministère. —<br>Elections générales. — Nouveaux députés : Cauchon,<br>Chauveau, Drummond. — Législation. — Mort de<br>lord Metcalfe. . . . . | 47    |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| CHAPITRE V. — Lord Elgin. — Session de 1847. —<br>Libre-échange. — Emigration irlandaise. — Les<br>ravages du typhus. — Législation. — Elections. —<br>Session de 1848. — Chute du ministère Draper. —<br>Ministère Baldwin-Lafontaine. — Louis-Joseph Pa-<br>pineau. — Colonisation. — Mouvement intellectuel.<br>— George-Etienne Cartier. . . . .      | 71  |
| CHAPITRE VI. — La session de 1849. — Le bill d'indem-<br>nité. — Incendie du palais législatif. — Noble con-<br>duite de lord Elgin. — Loyalistes et patriotes. —<br>Ligue britannique. — Projet d'annexion aux Etats-<br>Unis. . . . .                                                                                                                   | 95  |
| CHAPITRE VII. — Réformes demandées. — Eléments de<br>discorde et de dissensions. — Réserves du clergé. —<br>Tenure seigneuriale. — Lyon Mackenzie. — sessions<br>de 1850-1851. — Démission de Baldwin et de Lafon-<br>taine . . . . .                                                                                                                     | 117 |
| CHAPITRE VIII. — Le ministère Hincks-Morin. — Elec-<br>tions de 1851. — George Brown. — Sessions de<br>1852, 1853, 1854. — Défaite du ministère Hincks-<br>Morin. — Elections générales. . . . .                                                                                                                                                          | 127 |
| CHAPITRE IX. — Résultat des élections de 1854. — Dé-<br>mission du ministère Hincks-Morin. — Coalition et<br>formation du ministère McNab-Morin. — Loran-<br>ger, Sicotte, Dorion, Papin, Laberge. — Continua-<br>tion de la session de 1854. — Tenure seigneuriale.<br>— Traité de réciprocité. — Départ de lord Elgin. —<br>Démission de Morin. . . . . | 137 |

## PAGES

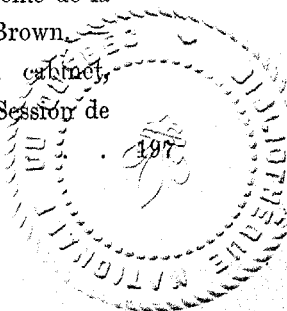
CHAPITRE X. — Sir Edmund Head, gouverneur. — Le ministère McNab-Taché. — L'Université Laval. — La "Capricieuse". — Manifestations patriotiques. Crémazie. — Monument de Sainte-Foye. — Session de 1855-1856. — Législation, les écoles séparées, le siège du gouvernement, défaite du ministère. — John-A. Macdonald. — Ministère Taché-Macdonald. 149

CHAPITRE XI. — Session de 1857. — Codification des lois civiles du Bas-Canada. — Décentralisation judiciaire. — Siège du gouvernement. — Démission de M. Taché. — Ministère Macdonald-Cartier. — Elections générales. — Nouveaux députés. — Hector Langevin, Louis-Siméon Morin, Gédéon Ouimet, Starnes, McGee. — Session de 1858. — Le ministère Brown-Dorion. . . . . 163

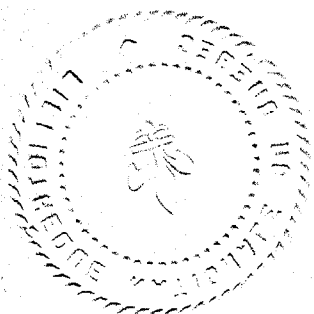
CHAPITRE XII. — Session de 1859-1860. — Agitation de la question de représentation. — Visite du Prince de Galles. — Système de la double majorité. — Elections générales de 1861. — Nouveaux députés. — Bill des écoles séparées. — Bill de milice. — Ministère Macdonald-Sicotte. . . . . 181

CHAPITRE XIII. — Le ministère libéral, ses embarras. — Démission de M. Dorion. — Echec du système de la double majorité. — Attitude de George Brown. — Session de 1863. — Reconstruction du cabinet, Sicotte sacrifié. — Elections générales. — Session de 1864. — Démission du ministère libéral . . . . . 197

BIBLIOTHEQUE  
SAINT-SULPICE



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| CHAPITRE XIV. — Ministère Taché-Macdonald. — Chute du ministère Taché. — L'heure de George Brown. — Coalition dans le but de faire la Confédération. — La conférence de Québec. — Le projet de confédération. — Agitation dans le Bas-Canada. — Session de 1865, discussion du projet ministériel, discours remarquables. — Vote de la Chambre. — Délégation à Londres. — Mort de M. Taché. — Autre session en 1865. — Traité de réciprocité. — Démission de George Brown . . . . . | 205 |
| CHAPITRE XV. — La Confédération et les provinces maritimes. — Invasion du Canada par les Fœniens. — Session de 1866 ; constitution des législatures provinciales. — Délégation à Londres. — Acte impérial sanctionnant la Confédération. — Elections générales. — Mandements des évêques. — Résultat des élections. . . . .                                                                                                                                                         | 283 |
| CHAPITRE XVI. — Mouvement de la population. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 309 |
| CHAPITRE XVII. — Progrès matériel. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 313 |
| CHAPITRE XVIII. — Mouvement littéraire. . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 319 |



3000000000  
3000000000